



HAL
open science

La patrimonialisation des arbres urbains : le cas de Tunis

Myriam Bennour

► **To cite this version:**

Myriam Bennour. La patrimonialisation des arbres urbains : le cas de Tunis. Environnement et Société. AgroParisTech; Université du Centre (Sousse, Tunisie). Institut supérieur agronomique de Chott-Mariem, 2014. Français. NNT : 2014AGPT0079 . tel-03027644

HAL Id: tel-03027644

<https://pastel.hal.science/tel-03027644>

Submitted on 27 Nov 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Doctorat ParisTech

THÈSE

pour obtenir le grade de docteur délivré par

L'Institut des Sciences et Industries du Vivant et de l'Environnement (AgroParisTech)

en cotutelle avec l'Institut Supérieur Agronomique de Chott-Meriem (TUNISIE)

Spécialité : Sciences et Architecture du Paysage

présentée et soutenue publiquement par

Myriam BENNOUR ép. AZOOZ

Le 12 décembre 2014

La Patrimonialisation des arbres urbains

Le cas de Tunis

Directeur de thèse : **Pierre Donadieu**

Co-encadrement de la thèse : **Taoufik Bettaïeb**

Jury

M. Hichem Rejeb, Professeur, Université de Sousse (Tunisie)

M. Jean-Paul Laborie, Professeur émérite, Toulouse II

M. Mohamed Moussa, Maître de conférences (HDR), Institut des régions arides de Mednine (Tunisie)

M. Taoufik Bettaïeb, Maître de conférences (HDR), Institut National Agronomique de Tunis (Tunisie),

M. Pierre Donadieu, Professeur émérite, Ecole Nationale Supérieure de Paysage de Versailles (France)

M. Mohamed Tahar Mansouri, Professeur, Faculté des lettres des arts et des humanités de la Manouba (Tunisie)

Président du jury

Rapporteur

Rapporteur

Examinateur

Examinateur

Examinateur



ISA Chott Mariem

THESE

Pour obtenir le grade de docteur délivré par

L'Institut Supérieur Agronomique de Chott-Meriem
Discipline Sciences agronomiques
Spécialité Paysage, Territoire et Patrimoine

L'Institut des Sciences et Industries du Vivant et de l'Environnement
Discipline
Sciences et Architecture du Paysage

Présentée et soutenue publiquement par
Myriam BENNOUR ép. AZOOZ

Le 12 décembre 2014

La patrimonialisation des arbres urbains

Le cas de Tunis

Hichem REJEB	Président du jury
Professeur, Directeur pédagogique de la formation doctorale PTP (ISA, IRESA, Université de Sousse)	
Pierre DONADIEU	Directeur de thèse (ENSP de Versailles)
Professeur émérite, Ecole nationale supérieure de paysage de Versailles-Marseille, LAREP.	
Taoufik BETTAIEB	Directeur de thèse (ISA de Chott-Meriem)
Maître de conférences, Directeur du Laboratoire des Sciences Horticoles de l'Institut National Agronomique de Tunisie	
Mohamed MOUSSA	Rapporteur
Directeur de labo Erémologie & Lutte Contre la Désertification à institut des régions arides	
Jean-Paul LABORIE	Rapporteur
Professeur émérite, Laboratoire CIRUS, CIEU, Toulouse II	
Mohamed Tahar MANSOURI	Examineur
Ecrivain, Professeur d'histoire, Faculté des lettres, des arts et des humanités de la Manouba	

Résumé

La patrimonialisation des arbres urbains : le cas de Tunis

Cette thèse, qui s'inscrit dans un champ géographique et anthropologique, a pour objet l'analyse historique et contemporaine des relations des citoyens aux arbres de la ville. En prenant comme cas d'étude la ville de Tunis, elle vise à démontrer qu'il existe, depuis le début de la colonisation, chez les Tunisois, un processus complexe d'appropriation mais aussi de rejet des arbres de la ville selon leur localisation publique ou privée, et l'histoire personnelle de chacun. De multiples valeurs sont en effet associées aux arbres. L'analyse des entretiens avec les habitants montre que ces valeurs reposent avant tout sur la mémoire individuelle, les pratiques familiales et la mémoire sociale.

Avant la colonisation, la médina disposait de peu d'arbres dans l'espace public, car l'organisation spatiale puisait ses fondements dans le mode traditionnel d'habitat, qui ne faisait pas ou peu appel aux arbres dans l'intimité des patios. En outre, le droit urbain traditionnel ne recourait pas aux arbres dans l'espace public. Lors de l'instauration du Protectorat français, la capitale a été étendue au-delà des remparts avec la ville dite européenne. Les grandes avenues et les rues bordées d'alignements d'arbres d'espèces introduites ont été alors largement diffusées, sur le modèle des villes françaises de cette époque.

Après l'Indépendance, la capitale gonflée par l'exode rural s'est étalée, les Tunisois aisés ont habité de nouveaux quartiers alliant style européen et traditions tunisoises (notamment au nord) et les Tunisiens ruraux en quête d'une vie plus facile ont occupé des quartiers plus modestes (à l'ouest et au sud). La capitale est devenue un espace socialement hétérogène marqué par une abondance d'arbres de nature différente dans les espaces publics et privés des différents quartiers.

Cette thèse est une première étape de l'interprétation du cadre de vie urbain issu de l'histoire récente et marqué par les usages fonctionnels, symboliques et esthétiques des arbres. Elle montre qu'aujourd'hui les arbres de Tunis sont ou deviennent des marqueurs sociaux, individuels et collectifs, qui définissent différents types de patrimoines de nature, privés, collectifs et publics. Ce processus de patrimonialisation n'est pas nécessairement lié à un cadre institutionnel.

Summary

The process of making urban trees a heritage: Tunis city case

This thesis is part of a geographical and anthropological field. It analyzes historic and contemporary relationships between Tunisians and trees in the city. Taking as a case study the city of Tunis, it aims to show that there is, from the beginning of colonization, among Tunisians a complex process of appropriation but also rejection of trees depending on their public or private location, and their personal history.

Multiple values are indeed associated with trees. Analysis of the interviews shows that these values are based primarily on individual memory, family practices and social memory.

Before colonization, the Medina had few trees in public space because the spatial organization drew its roots from the traditional settlement pattern, which did little or no appeal to trees in private patios. In addition, the traditional urban law did not use trees in public space. Upon initiation of the French Protectorate, the capital has been extended beyond the walls with the city called European. Large avenues and streets were lined up with rows of trees. New species were then widely introduced and disseminated, modeled on the French cities of that time.

After independence, the capital swelled by the spread of rural migration, wealthy Tunisians lived in new neighborhoods that combined European style and Tunisian traditions (especially in the north). Rural Tunisians in search of a better life have occupied smaller areas (west and south). The capital has become a socially heterogeneous space marked by abundance and different types of trees in public and private spaces of the various neighborhoods.

This thesis is a first step in the interpretation of urban living from recent history, marked by the functional, symbolic and aesthetic uses of trees. It shows that today the trees in Tunis are or become social, individual and collective markers that define different types of heritage; private, collective and public. This heritage process is not necessarily tied to an institutional setting.

إع ت بار أشجار المدينة ك ثراث ، دراسة حالة مدينة تونس

هذه الأطروحة التي تندرج ضمن المجالين الجغرافي والاذ ترو ب لوج يا، هدفها التحليل التاريخي والمعاصر للعلاقة التي تربط سكان تونس بأشجار المدينة. هذه العلاقة التي نجد فيها الشعور بالقبول أو الشعور بالرفض تجاه أشجار المدينة حسب انتمائها للأملاك العامة أو الخاصة وحسب التاريخ الشخصي لكل إنسان. إن الشجرة ترمز إلى قيم كثيرة لدى الإنسان التونسي وقد يتبين ذلك من خلال الحوارات التي أجريتها مع بعض المتساكنين التي أثبتت أن مرجعية هذه القيم هي الذاكرة الشخصية والتقاليد العائلية والذاكرة الشعبية.

كانت المدينة قبل مجيء المستعمر قليلة الأشجار في الساحات العمومية لأن تنظيم الفضاء العام له مرجعيات تقليدية قديمة لا تعطي للشجرة داخل البيوت مكانة محترمة ولا تترك للشجرة مكانا في الفضاءات العامة. إن المستعمر الفرنسي منذ البداية أسس عاصمته خارج أسوار المدينة حتى أنها سميت بالمدينة الأوروبية. الشوارع والأنهج كانت تحدها أشجارا مستوردة قد زرعوها حسب المنوال الفرنسي المستعمل في ذلك الزمان. أما بعد الاستقلال فقد اتسعت المدينة كثيرا بمفعول النزوح الريفي فسكن التونسيون أصيلي المدينة أحياء جديدة تجمع بين النمط الأوروبي والنمط التقليدي وكان ذلك خاصة في الجهة الشمالية من المدينة أما النازحون إلى تونس وهم يبحثون عن سبل العيش البسيط فإنهم سكنوا الأحياء المتواضعة وكان ذلك خاصة في الجهة الغربية والجنوبية من المدينة. فصارت العاصمة فضاء اجتماعيا غير موحد يجمع فئات اجتماعية مختلفة ويتميز بكثرة الأشجار وتنوعها في الفضاءات العامة والخاصة وذلك في مختلف الأحياء السكنية.

هذه الأطروحة هي خطوة أولى في تأويل وشرح البيئة المعيشية في الوسط الحضري على مدى التاريخ القريب. تلك البيئة المتأثرة عمليا ورمزيا وجماليا بوجود الأشجار. وتبين هذه الأطروحة أن أشجار مدينة تونس اليوم تمثل علامات انتماء مجتمعي وشخصي وجماعي وقد تبين هذه العلامات أنواع التراث الطبيعي الخاص والجماعي والعام. إن النمط في امتلاك أشجار المدينة لا يرتبط بالضرورة بإطار مؤسسي.

Introduction

Cette thèse de doctorat est consacrée à l'arbre urbain. Ce sujet a été choisi car plus de 50 % de la population mondiale est aujourd'hui urbaine et pose de manière récurrente la question de la qualité de vie dans la ville et du rôle que les végétaux doivent y jouer. L'arbre est-il garant de l'agrément de vivre dans la ville, dans les rues et dans les jardins ? Faut-il augmenter les surfaces plantées ou au contraire les restreindre ?

En tant qu'emblème de la nature en ville, l'arbre est investi, aux yeux des citadins, d'une valeur symbolique, même s'il n'a pas que des avantages. La place qu'il occupe au sein de l'imaginaire collectif urbain ne doit-elle pas être re-questionnée ? L'arbre est-il une nécessité ou une fatalité pour les citadins ? La réponse semble évidente tant le végétal comme l'eau sont des éléments de la nature qui rassurent et enchantent. Sa présence dans les rues des villes est pourtant relativement récente.

Le végétal est devenu depuis à peine deux siècles un facteur déterminant de la qualité des espaces publics et privés. Les effets bénéfiques de la végétation, tant architecturaux, récréatifs qu'esthétiques, sont connus. En milieu urbain, la végétation modifie significativement les ambiances et les indicateurs environnementaux par son action sur la lumière, la chaleur, le vent et l'humidité. Son caractère esthétique transforme le paysage bâti en introduisant des changements de texture, de forme et de couleur. La végétation agit donc fortement sur les perceptions humaines et sur la possibilité de l'appropriation de l'espace urbain par les citadins.

Si l'on connaît assez bien les effets bénéfiques de la végétation sur le milieu urbain, on a peu d'informations sur la manière dont les arbres implantés dans l'espace public sont transmis de génération en génération. Les replante-t-on à l'identique quand ils meurent ? Plante-t-on les mêmes essences qu'hier, de la même façon et pour les mêmes raisons ? Ces pratiques sont-elles les mêmes quand la société urbaine change ?

La thèse que nous présentons concerne un lieu particulier : la ville de Tunis qui a été marquée par la période coloniale. Des arbres étaient-ils plantés avant

l'arrivée des colons dans la médina ? Quel a été leur rôle dans la ville européenne que ces derniers ont créée à côté ? Dans la ville de Tunis d'aujourd'hui, continue-t-on à planter des arbres dans les rues et les avenues ? Nous chercherons à montrer que l'héritage des arbres publics de Tunis est devenu de fait un bien public de l'agglomération, mais que les pratiques d'aménagement contemporaines leur font une place très variable selon les essences, les usages des lieux et le statut social des habitants.

Ainsi, la construction patrimoniale n'est pas liée aux seules politiques publiques, mais se révèle être aussi un phénomène de société qui remporte l'adhésion de beaucoup et fait sens collectivement. La valeur de ce patrimoine arboré passe donc également par sa construction sociale, c'est-à-dire par l'appropriation des arbres publics et privés.

Pour mettre en évidence les deux processus de patrimonialisation en place de l'arbre urbain (avec pour acteurs les pouvoirs publics d'un côté et les Tunisois de l'autre), nous commencerons d'abord, dans une première partie, par définir les concepts qui en rendent compte et la démarche de la recherche que nous entreprendrons. De quoi parlons-nous exactement ? Qu'est ce qu'un arbre urbain ? Pourquoi et comment devient-il un patrimoine vivant à transmettre, à qui et pour qui ?

Car, nous le verrons, l'arbre urbain ne se réduit pas à une simple présence physique et fonctionnelle dans l'espace de la ville ou de la cité. Il revêt, pour beaucoup de citoyens, une importance symbolique forte. Il raconte en particulier des histoires familiales et personnelles. Dans l'espace public en revanche, sa présence est souvent considérée comme un héritage des villes modernes que les urbanistes et les paysagistes perpétuent soigneusement, et c'est à ce titre qu'il devient progressivement un bien commun public.

Dans une deuxième partie, nous retracerons, sans prétention historiographique, l'histoire récente de l'arbre de la ville de Tunis, à travers celle de son espace public (le lieu de la présence physique de l'arbre) de même qu'à travers celle de son expression patrimoniale et identitaire (les indicateurs de la représentation de l'arbre dans l'imaginaire collectif).

Il nous semble essentiel de bien comprendre les perceptions des différentes fonctions que peuvent remplir les arbres dans un paysage urbain car, si du point de vue environnemental, ils permettent d'abord de réduire les effets microclimatiques dommageables à l'environnement et à la santé, à ces fonctions écologiques de réduction des nuisances et des pollutions de l'air, les arbres ajoutent des effets bénéfiques pour le confort et le bien-être du piéton et de l'automobiliste (ombre, floraison, etc.).

En quelque sorte, l'arbre urbain existe dans deux mondes parallèles. Le premier est concret, palpable, c'est l'espace urbain physique qui est objectivable par des observations et des mesures scientifiques. Tenter de cerner l'arbre urbain commence alors par trois questions : quel est l'arbre ? Où est-il ? Qui en est responsable ? Le second monde est plus subtil, puisqu'il concerne les attentes des Tunisois : quels arbres veulent-ils ? Par quels arbres se sentent-ils concernés (s'il y en a) ? Comment appréhendent-ils les arbres qui les entourent ? Pour comprendre les relations des citoyens à l'espace urbain planté d'arbres, il faut tenter de cerner les représentations qu'ils en ont. C'est ce que nous analyserons dans la troisième partie de ce travail.

PARTIE 1 :
CONCEPTS, HYPOTHESES ET METHODES

Dans cette première partie, nous définirons notre objet d'étude -l'arbre-, en tant qu'être vivant, objet de plus ou moins de soins urbains et d'intérêt pour les citoyens. Puis nous tenterons de retracer quelques événements clés de l'histoire de l'entrée de l'arbre dans la ville en précisant les formes qu'il a pu prendre et les usages sociaux qui lui sont attribués. Nous évoquerons des cas où l'arbre dans la ville est un vestige de la campagne et d'autres où son utilité sociale urbaine doit être précisée ; à quoi servent les arbres dans l'espace public? Ils ne sont pas seulement décoratifs ou dispensateurs d'ombre salutaire dans les régions méditerranéennes, mais sont désirés par les citoyens pour des raisons esthétiques et symboliques.

Nous nous intéresserons aux caractéristiques des arbres, comment l'arbre, naturel ou rural est-il devenu urbain ? Comment se présente-il en ville ? Et quels en sont les fonctions et les usages ?

Ensuite, nous nous interrogerons sur la mise en patrimoine de l'arbre. Nous nous poserons ainsi la question du cadre de la patrimonialisation en cours : pourquoi et comment le protéger ?

Enfin nous énoncerons la problématique ainsi que les principales hypothèses relatives à notre site d'étude, le gouvernorat de Tunis. Après une brève présentation de notre site d'étude, nous expliciterons la démarche que nous avons l'intention de suivre afin de valider nos hypothèses.

Chapitre premier : Qu'est ce qu'un arbre urbain ?

L'expression d'arbre urbain désigne l'ensemble des végétaux ligneux que l'on peut rencontrer dans une agglomération, qu'ils soient introduits ou spontanés dans un pays. Dans les deux cas, il s'agit généralement d'espèces autochtones ou acclimatées pouvant résister au milieu hostile qu'est la ville¹, choisies en raison de leur rusticité et de leur caractère décoratif.

Les arbres sont des êtres vivants complexes qui présentent une grande variété, si bien qu'il est difficile d'en donner une définition exhaustive. Cependant, plusieurs définitions s'accordent sur certains éléments :

Le paysagiste Jacques Simon écrit « *l'arbre est un végétal ligneux composé de trois parties distinctes : les racines, le tronc, la ramure.* »²

=>L'arbre est d'abord un végétal

Un végétal est défini scientifiquement comme étant un « *être vivant généralement chlorophyllien et fixé au sol, doué d'une sensibilité et d'une mobilité extrêmement faibles, capable de se nourrir de sels minéraux et de gaz carbonique, dont les cellules sont habituellement limitées par des membranes squelettiques de nature cellulosique* »³.

Les biologistes utilisent un système commun de classification afin de répertorier les organismes vivants. Tout organisme vivant est assigné à l'un des cinq grands groupes, ou règnes.

Toutes les plantes appartiennent au règne des végétaux, subdivisé progressivement en groupes plus petits, sur la base de similitudes entre les plantes de chaque groupe. Ce règne est d'abord subdivisé en dix embranchements. Chaque embranchement est à son tour divisé en classes, chaque classe en ordre, les ordres en familles et les familles en genres. Enfin, les genres sont divisés en espèces. Ce système de divisions successives donne un « arbre généalogique » de toutes les plantes.

¹ Hallé Francis, *Du bon usage des arbres. Un plaidoyer à l'attention des élus et des énarques*, Arles, Actes Sud, 2011.

² Jacques Simon, *L'art de connaître les arbres*, Hachette, Paris. 1965, P.11

³ Le Petit Larousse, 2010.

Chez les végétaux à fleurs (les angiospermes, qui signifie « graines habillées » car les graines sont enfouies dans l'ovaire) cohabitent deux grands groupes: les monocotylédones et les dicotylédones.⁴

Les premiers et les plus anciens, c'est-à-dire les monocotylédones, sont issus d'une graine plus simple que les seconds. Cette graine contient des réserves dans un organe appelé cotylédon qui donnera à la plante sa première feuille ; la majeure partie de ses représentants est de type herbacée. Les seconds, les dicotylédones, possèdent comme leur nom l'indique, deux cotylédons qui formeront les 2 premières feuilles.

Les différences ne s'arrêtent pas là. Chez les dicotylédones se mettent en place, au bout de quelques années, des structures dites secondaires, parmi lesquelles on trouve le bois. C'est un tissu complexe formé de cellules disposées longitudinalement (les cellules conductrices de sève, les fibres) et de cellules disposées transversalement (les rayons). Le bois constitue la plus grande partie du tronc des dicotylédones. Il grossit au cours du temps grâce à des assises cellulaires concentriques, et présente des stries d'accroissement avec les saisons. Chez les monocotylédones, aucune structure secondaire ne se forme (il n'y a donc pas de bois)⁵.

Un cas particulier apparaît pour les palmiers et les bananiers qui, bien que considérés comme arbres (du fait de leur port arborescent), n'en sont en fait pas (au sens de la production du bois). Ce sont des monocotylédones. Ils ne possèdent donc pas véritablement un tronc mais une tige que l'on nomme un stipe, constitué des pétioles persistants des feuilles supérieures tombées. Si le stipe du palmier grossit et grandit, c'est que les feuilles qu'il portait sont tombées.

=>L'arbre est un végétal ligneux.

La distinction entre arbre et herbe remonte à une antiquité éloignée. Théophraste (vers 300 av. J-C.) en avait déjà fait la base de sa classification des végétaux. On sait que Hutchinson (1938) n'a pas hésité à scinder plusieurs ordres, établis traditionnellement d'après la structure florale, en groupes délimités d'après le port herbacé ou ligneux des plantes qui les composent.⁶

⁴ Lecointre Guillaume et Le Guyader Hervé, *Classification phylogénétique du vivant*, Belin. Paris. 2001

⁵ Lecointre Guillaume et Le Guyader Hervé. *Op.cit.*

⁶ Simon Jacques. *Op. cit* p.32.

En réalité, donner une définition précise de l'arbre n'est pas chose aisée; l'usage de ce terme a rejoint le sens commun englobant ainsi un certain nombre de concepts voisins, pas forcément identiques.

Dans sa classification, Raunkiaer (1905) emploie comme critère -bourgeon à plus de 25cm de la terre- pour regrouper certains végétaux de la catégorie des Phanérophytes. Bien entendu, ce groupe comprend essentiellement les arbres, mais aussi quelques plantes herbacées de grande taille (cactacées, bananiers, bambou) et les lianes. Inversement, des végétaux ligneux de faible taille n'entrent pas dans cette catégorie.⁷

=>L'arbre est un végétal ligneux à tronc porteur et individualisé, généralement de grande taille.

Toutefois, une telle définition peut paraître incomplète, notamment du point de vue de la hauteur. Dans son ouvrage « *Aux origines des plantes* » (2008), Francis Hallé apporte une définition qui prend en compte la notion intuitive que chacun a des arbres et tente d'englober les arbres de tous les pays et de toutes les époques. L'arbre est aussi, rappelons-le, une plante à longue durée de vie. Il peut vivre pendant plusieurs décennies, voire plusieurs siècles.

En tant qu'être vivant, l'arbre a des besoins vitaux. Sa vigueur dépend d'un équilibre matériel entre partie aérienne (la couronne) et partie souterraine (les racines)⁸. Cet équilibre physiologique important est souvent déstabilisé dans les voiries urbaines car les racines peu développées entraînent un stress hydrique important. Les racines jouent pourtant un rôle indispensable. En effet, les racines et les feuilles sont à la base de l'élaboration de la sève brute et de la sève élaborée. Ces sèves vitales circulent dans les tissus conducteurs en périphérie des troncs, des branches et des racines : la sève brute dans le xylème et la sève élaborée dans le phloème.

Rappelons les deux grands types d'arbres :

- les angiospermes qui eux-mêmes sont divisés en deux : les essences à feuilles caduques, qui perdent leurs feuilles en hiver (*Melia azedarach*) et les essences à feuilles persistantes (*Olea europea*).
- les gymnospermes ou conifères (*Pinus halepensis*).

⁷ <http://www.universalis.fr/encyclopedie/arbre/>

⁸⁸ Jacques Simon, *op. cit.* p. 24.

Après cette présentation générale, voyons comment l'arbre est devenu urbain. C'est par un bref retour en arrière que nous tenterons de percevoir les circonstances de son « entrée en ville ».

Puis nous préciserons sa place dans l'espace urbain. Ceci se fera en distinguant les différentes formes qu'il peut prendre et les usages sociaux qui y sont liés.

1- Comment et pourquoi l'arbre a-t-il été introduit dans la ville?

L'arbre, élément le plus individualisé du monde végétal de par son volume et sa longévité, a pendant longtemps été exclu de l'espace public de la ville (comme tout ce qui est communément considéré comme faisant partie de la nature sauvage et cultivée à la campagne). Néanmoins, il a toujours eu une place dans les jardins des habitations. Et c'est par ces jardins qu'il s'est introduit dans la ville.

Rappelons brièvement que l'histoire du jardin commence avec les plus anciennes civilisations : celles d'Égypte, de Perse, de Grèce et de Rome. Le jardin jouait un rôle important dans la vie économique et sociale, et a aussi servi de représentation symbolique du Paradis dans les religions monothéistes. Dans la tradition judéo-chrétienne, mais aussi en Islam, Adam et Eve ont été chassés du jardin d'Éden qui symbolisait le Paradis. Le jardin perse, adopté plus tard par l'Islam, était une représentation du Paradis, « un état de bénédiction selon le Coran⁹ ».

De la Perse vient l'une des formes de jardin arboré qui a subsisté le plus longtemps. Dans ce milieu difficile où l'eau se faisait rare, on créait des jardins dans des espaces clos et abrités. Les plantes locales et notamment les arbres avaient une fonction essentiellement décorative, médicinale et culinaire. De nos jours, on retrouve encore un grand nombre de ces plantes dans le monde méditerranéen.

Le jardin persan a survécu jusqu'au VIIe ou VIIIe siècle, mais il a acquis une nouvelle signification avec l'expansion de l'Islam qui a conservé et transmis cette forme de jardin tout en lui donnant un sens symbolique, comme le précise l'historien Ed. Bennis « *La culture persane a été absorbée par l'Islam et a continué sans interruption apparente. Le jardin a su englober et absorber les schémas de pensée aux antipodes l'un de l'autre du fidèle musulman comme du philosophe à l'esprit*

⁹ Lewis Bernard (ss la direction de), *Le Monde de l'Islam*, traduit de l'anglais par Dominique Le Bourg et Maud Sissung, Thames & Hudson. 2002, p.77 ;

rationnel. Pour le musulman, le jardin est resté le Paradis décrit dans le Coran : « Pour eux [les pieux] les jardins d'Eden, à l'ombre desquels coulent les rivières. » Pour le philosophe, le jardin a continué à être un lieu de contemplation et de conversation, où le corps et l'esprit trouvaient le repos et où l'intellect était libéré de tout préjugé. »¹⁰

Tentons maintenant de retracer les étapes clés de l'entrée de l'arbre en ville par les jardins en nous concentrant sur ceux que l'on retrouve à Tunis.

1-1-Le cas des jardins aristocratiques arabo-musulmans : des arbres d'agrément.

Vers 632, après la mort du prophète, l'Islam dépasse les frontières et s'impose aussi bien en Orient qu'en Occident.

Dans les pays nouvellement conquis où la nature semble plus clémente, les califes et les émirs ont pris possession des villes et y ont construit de magnifiques palais agrémentés de jardins intérieurs privés. Des bassins et des fontaines, jouxtant des arbres de différentes espèces : fruitières (citronnier, pommier, poirier...) ou ornementales (Bougainvillier, chèvrefeuille...) conféraient à ces jardins une note d'intimité et de mystère.

« Les jardins gardaient toujours les mêmes composantes : eau, kiosques, arbres fruitiers, bassins et fontaines. Tous ces éléments offraient ombre, calme et intimité, qualités très recherchées¹¹. »

¹⁰ Ed Bennis, *l'histoire des jardins*, European Garden Heritage Network, 2006

¹¹ Zaïer, S., « Le temps des jardins husseinites : le cas du jardin Ksar Essaâda à la Marsa », mémoire de master dirigé par Pierre Donadieu, ISA de Chott Meriem/université de Sousse, 2004, p. 26.

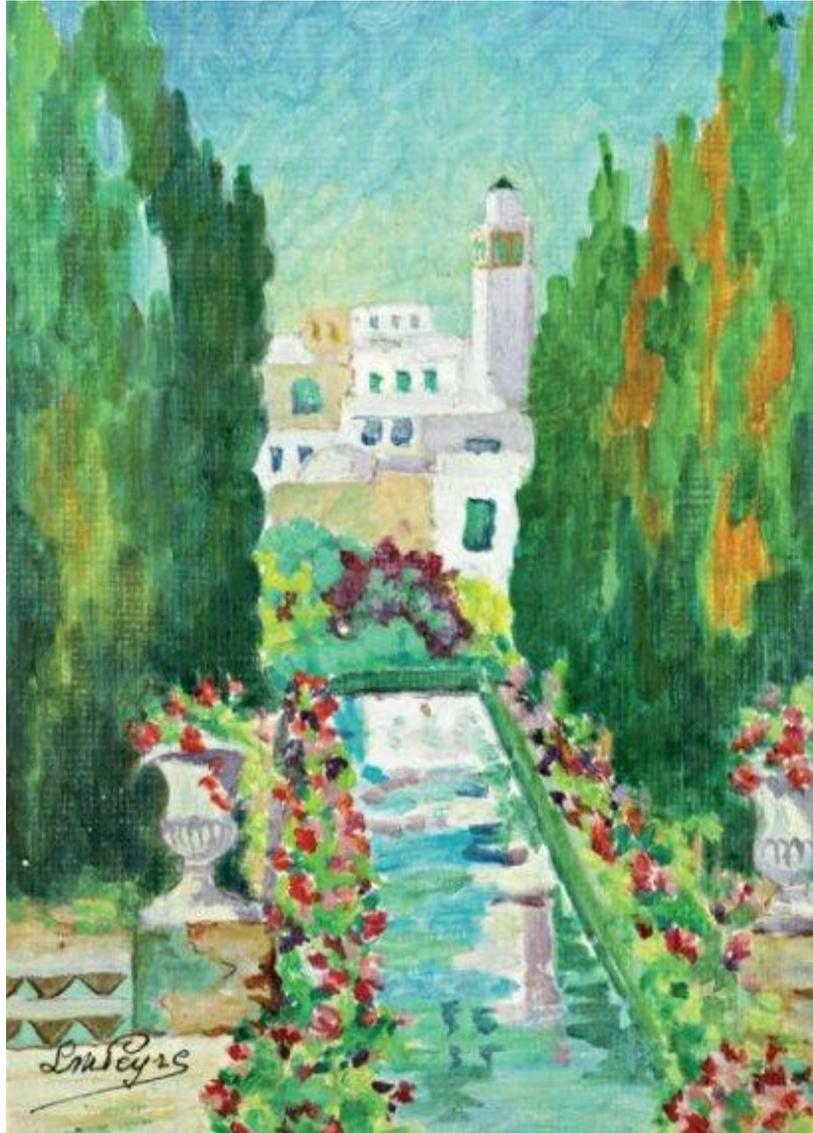


Fig.1 : Peinture du jardin d'inspiration arabo-musulmane de la villa du Baron d'Erlanger à Sidi Bou Saïd (Tunis) de Jean-Marie Peyre (1897-1975). Entourant le bassin, les cyprès se mélangent aux végétaux fleuris, (achevé en 1921)

Mohamed Seghir Ben Youssef (1763) a décrit ces jardins, mentionnant quelques-unes des espèces qui s'y trouvaient : « *Les orangers, les amandiers, les figuiers plantés sans aucun ordre et très rapprochés les uns des autres, forment des voûtes impénétrables aux rayons du soleil. Dès le printemps, la fleur écarlate du grenadier tranche sur le vert foncé du feuillage et brille d'un éclat éblouissant. Les*

roses musquées, l'acacia Farnèse¹², le jasmin d'Espagne¹³ et d'Arabie¹⁴ mêlent leur parfum à celui de l'oranger, et l'air est embaumé de leurs suaves émanations¹⁵ ».

Dans l'imaginaire arabo-islamique en Tunisie, les arbres des *jnèns* (les jardins) et des *swénis* (les vergers) des palais extra-muros évoquaient l'image transmise du paradis par les écrits religieux et les récits des anciens, et l'on y retrouvait en grande majorité les essences de jardins considérées comme bienfaitantes ou sacrées.

Ainsi, le jardin d'inspiration islamique est un espace privé dédié au calme et à la contemplation de la beauté de la nature. Selon la tradition coranique, le jardin que l'on crée chez soi aspire à recréer l'image du paradis¹⁶.

Dotés d'une forte charge symbolique dans le pourtour méditerranéen, le figuier, le grenadier, l'olivier, le palmier et la vigne sont cultivés en abondance.

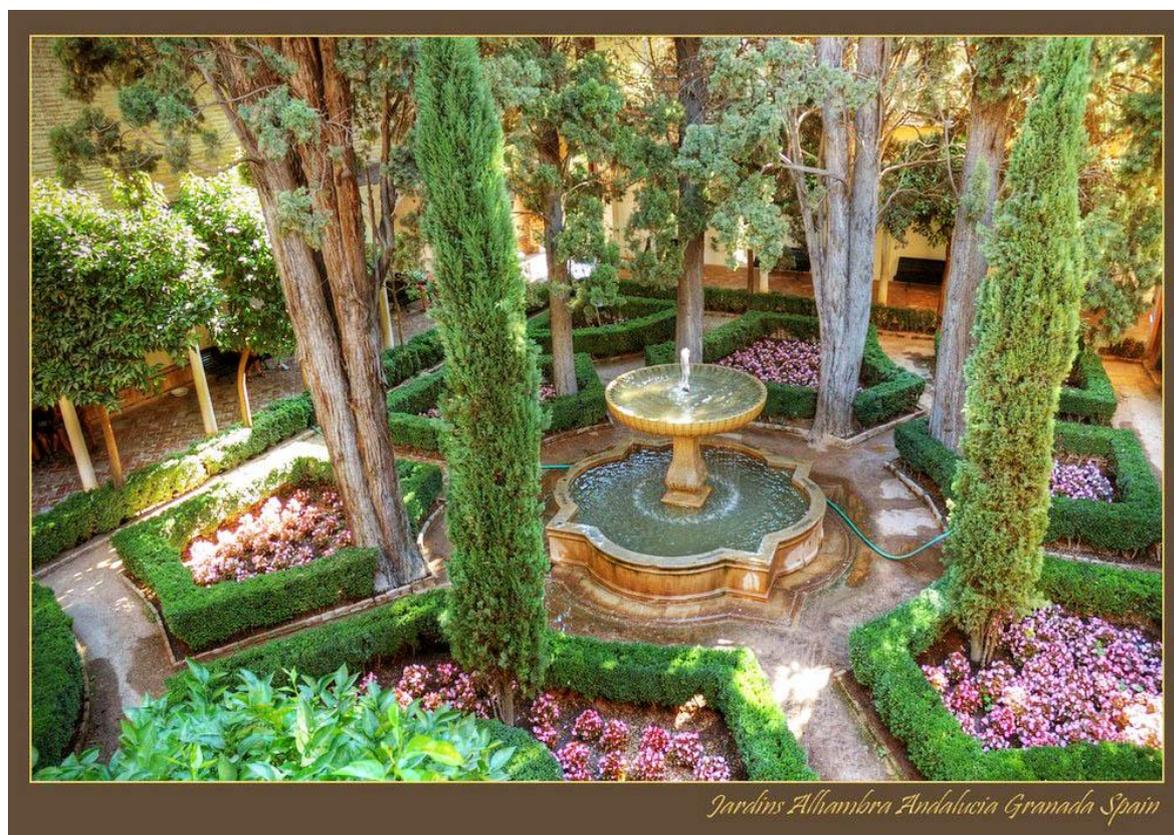


Fig.2 : Jardin de l'Alhambra¹⁷ à Grenade (Espagne). La fontaine, pièce centrale du jardin où se rencontrent les allées, n'est presque pas atteinte par les rayons du soleil que les arbres arrêtent.

¹² *Acacia xanthophloea* de la famille des Mimosaceae.

¹³ *Jasminum grandiflorum* de la famille des Oleaceae.

¹⁴ *Jasminum sambac*.

¹⁵ Cité par ZAÏER Sondes dans *Le temps des jardins husseinites : le cas du jardin Ksar Essaâda à la Marsa*, Mémoire de master dirigé par Donadieu Pierre, ISA de Chott-Meriem/ Université de Sousse, 2004.

¹⁶ Paradis en arabe se dit *janna*, le mot jardin, quant à lui, est désigné par celui de *jnina* qui signifie petit paradis.

¹⁷ <http://www.fotocommunity.fr/pc/pc/display/14287873>

Le jardin persan (puis islamique) a eu une influence considérable sur les jardins occidentaux, en particulier sur la forme des jardins du Moyen-âge et de la Renaissance. Toutefois, l'idée du jardin comme symbole du Paradis s'est perdue dans la culture occidentale¹⁸.

Ainsi, on peut lire chez les historiens¹⁹ que le choix des arbres introduits dans les vergers médiévaux est largement redevable du patrimoine arboré islamique (arabe, turc, berbère, mongol).

Ce fond méditerranéen va se diversifier au gré des emprunts et des acclimations des arbres exotiques originaires du Nouveau Monde. C'est entre 1630 et 1700 qu'en Europe le jardin d'agrément se sépare du potager et se libère définitivement du verger²⁰. Dès lors, surtout dans le monde urbain, l'arbre se spécialise dans les fonctions ornementales et quitte le jardin utilitaire (où il avait été adopté à des fins alimentaires).

1-2- Dans les promenades urbaines des villes européennes à la Renaissance : les arbres de l'espace public comme décor de la théâtralisation de la ville

Il faudra attendre l'arrivée au pouvoir des Médicis²¹ pour que les plantations d'arbres d'ornement se diffusent hors des jardins en France, et que le modèle de l'allée-promenade s'impose à toute l'Europe. A Paris, Catherine de Médicis fera planter les allées des Tuileries de sycomores, d'ormes et de sapins, et en 1625, Marie de Médicis ajoutera au jardin du Luxembourg deux milles ormes adultes²².

¹⁸ Ed Bennis. *Op. cit.*

¹⁹ Ed Bennis. *Op.cit.*

²⁰ Edouard André, *Traité général de la composition des parcs et jardins*, G. Masson Editeur, Paris. Source : Galica.bnf.fr/ Bibliothèque Nationale de France.

²¹ La famille de Médicis est une famille de la noblesse romaine de Florence dont la puissance émerge à l'époque de la Renaissance italienne entre le XV^e et XVI^e siècles. Catherine et Marie de Médicis ont occupé le rôle de régentes du royaume de France respectivement en 1560 et 1610.

²² Debié Frank, *Jardins de capitales, une géographie des parcs et jardins publics de Paris, Londres, Vienne et Berlin*, Editions du Centre National de la Recherche Scientifique, 1992.



Fig. 3: Jardin du Luxembourg (Paris) donnant sur une allée promenade plantée de marronniers. En premier plan, on aperçoit la statue du faune dansant (1852).

Très vite, les allées tracées aux abords des riches demeures s'habillent d'arbres disposés en doubles ou triples rangées d'ormes et de tilleuls.

Comme le souligne le géographe Frank Debié dans son ouvrage *Jardins de capitales, une géographie des parcs et jardins publics de Paris, Londres, Vienne et Berlin* (1992): « *Nous devons ce goût de l'arbre, comme celui de la promenade, à nos reines italiennes. Les avancées techniques du géomètre, ou de l'artilleur, qui se servent des mêmes instruments trigonométriques et optiques, permettent de donner aux allées une rectitude parfaite sur plusieurs kilomètres, quels que soient le terrain et ses accidents, d'en faire un extraordinaire facteur d'ordre et d'unification dans le désordre des forêts et des campagnes, des villes, et partant, une marque de progrès* »²³.

Le maître jardinier André Le Nôtre apportera toute sa créativité aux tracés des allées-promenades dans les jardins qu'il réalisera, notamment à Versailles et à Vaux-le-Vicomte. Le Nôtre, qui a contribué pour beaucoup à la création du style du jardin classique dit à la française, représente avant tout un désir de faire triompher l'ordre royal sur le désordre de la nature, du réfléchi sur le spontané. Fort d'une ambition

²³Debié Frank. *Op. cit.*

esthétique et symbolique, Il maîtrise l'art de faire usage de l'arbre en lui imposant une forme géométrique, entre autre par la symétrie de la composition.

En parlant du jardin de Vaux-le-Vicomte (1661) Marie Françoise Valéry écrit « *Vaux est le paradigme du jardin français. Conçu pour être admiré du château qui symbolise l'autorité du châtelain, le jardin offre une vue unique qui donne au spectateur le sens d'une unité et d'une symétrie rigoureuse, qui à la fois subordonne et embellit l'œuvre de la nature* ²⁴ »

Ainsi, forts de l'influence des Italiens (les travaux des reines Catherine et Marie de Médicis, et de la Renaissance italienne), les Français vont au XVIIe siècle pousser plus loin l'art des jardins en redessinant la nature avec les concepts de géométrie et de symétrie. Dans cette action, l'arbre est leur outil le plus puissant. En effet, en taillant les alignements en rideaux, ils structurent les allées-promenades et élargissent la perspective, offrant aux spectateurs une impression d'infini.



Fig. 4: L'allée de Flore et Cérès au Parc de Versailles (réalisé par Le Nôtre en 1661)

²⁵ . L'espacement autant que la taille des arbres (ici des tilleuls) sont exécutés de telle sorte que ces derniers forment des murs opaques.

²⁴ Marie Françoise Valéry, *Jardins de France*, Taschen, Cologne, 1997, citée par Ed BENNIS dans *L'histoire des jardins en Europe*, EGHN (European garden Heritage Network), 2006

http://project.eghn.org/downloads/EGHN_Histoire%20des%20jardins

²⁵ <http://www.chateauversailles.fr/decouvrir-domaine/jardins/la-nature-disciplinee/les-allees->

Plus encore qu'un décor d'agrément, l'arbre devient un outil que l'on peut mettre à profit pour façonner et qualifier l'espace urbain. Mais, bien qu'il s'agisse là d'une avancée remarquable pour la place de l'arbre, sa présence dans l'espace public est encore assez limitée au XVIIIe siècle en Europe.

En effet, on le retrouve essentiellement dans les parcs et jardins royaux, comme à Paris au Palais Royal réalisé en 1633. Ainsi, au XVIIIe siècle, l'arbre n'a pas encore été « démocratisé ». Il faudra attendre encore près d'un siècle pour que cela se fasse.

1-3-Dans l'espace public de la ville moderne, sur le modèle londonien par Haussmann et Alphand à Paris : L'arbre fonctionnel, décoratif et scénique devient hygiéniste et marqueur social

Celui qui donnera réellement leur place aux arbres dans la ville est incontestablement le préfet Georges Eugène Haussmann qui a lancé une politique de grands travaux à Paris sous l'autorité de Napoléon III.

L'idée première de la totale transformation de Paris a été inspirée à ce dernier par la ville de Londres alors qu'il était en exil en Angleterre. En effet, c'est à la suite du grand incendie de Londres (en 1666) qui a détruit environ 80% de la ville qu'on voit apparaître les premiers plans de reconstruction incluant des espaces ouverts et plantés d'arbres. Une fois de retour en France, Haussmann décide d'implanter des espaces arborés à Paris.

Sous la direction de Jean-Charles Adolphe Alphand, ingénieur en chef des embellissements de la ville de Paris sous le second Empire (1852-1870), la réalisation de ce projet constitue la plus importante avancée de l'arbre dans la ville.

Alphand et ses successeurs auront à cœur de faire entrer les arbres, les gazons et les fleurs dans les nouveaux parcs et jardins de Paris, en aménageant des parcs, des squares, des places arborées, des avenues plantées, dans le but d'aérer le tissu urbain conformément aux idées hygiénistes²⁶ de l'époque²⁷. Alphand dit à ce sujet : « *on doit considérer comme une nécessité la formation de larges voies et de*

²⁶ Courant d'idée du milieu du XIXe siècle qui prônait la purification du milieu de vie urbain. Il a touché de nombreux domaines dont la médecine et l'urbanisme. C'est dans ce sens qu'il préconisait l'ouverture des villes par de larges avenues et par des plantations d'arbres pour une meilleure circulation de l'air et l'abaissement de la densité des populations.

²⁷ Gillot. *Op. cit.*

surfaces plantées, assez rapprochées, pour ventiler ces masses de pierres qui semblent percées d'étroits couloirs. Autrefois, pour respirer un peu d'air pur et jouir du soleil, il fallait, ou gagner des promenades, ou même sortir de Paris ; aujourd'hui, les Parisiens ont à leur disposition des jardins répartis à peu près également dans les quartiers de la ville. »²⁸



Fig. 5: Cliché de Paris - boulevards Beaumarchais et Richard-Lenoir (vers 1900)²⁹

Ainsi, l'entrée de l'arbre en ville s'est faite grâce à l'invention parisienne des espaces publics³⁰ qui a décongestionné les anciens quartiers denses et propices aux épidémies (choléra). Celle-ci s'est faite de différentes manières : par l'ouverture des grands boulevards dans le tissu urbain existant, par la création d'espaces publics régulateurs de circulation, par le réaménagement de jardins dans le centre ville et par

²⁸ Alphand Jean-Charles Adolphe, *Les promenades de Paris : histoire, description des embellissements, dépenses de création et d'entretien des Bois de Boulogne et de Vincennes : Champs-Élysées, parcs, squares, boulevards, places plantées : étude sur l'art des jardins et arboretum*, (1867-1873) Rothschild éditeur, réédité par Princeton Architectural Presse, 1984

²⁹ <http://www.parisenimages.fr/fr/popup-photo.html?photo=13931-16>

³⁰ Roland Vidal, *La place du paysage dans l'évolution des régions urbaines du Maghreb contemporain*. Colloque Ville et paysage au Maghreb : de la réflexion au projet, Hammamet – Tunisie. Décembre 2010.

l'intégration dans la ville de jardins en périphérie. On a aussi prévu, en vue de l'extension de la ville, de préserver des espaces futurs pour les parcs. Ce qu'a fait Haussmann à son époque a été fortement contesté. Mais Paris est alors très vite devenu un modèle urbain pour les villes européennes et coloniales.

Dans cette opération d'envergure, l'arbre a été un outil de choix aussi bien au service de l'aménagement de l'espace public que de la doctrine hygiéniste.

Conclusion

Nous avons vu dans ce premier chapitre, de manière très schématique, comment, à travers l'histoire, l'arbre est entré dans la ville par les jardins aristocratiques, puis par la volonté des pouvoirs publics à des fins hygiénistes.

D'abord arbre de décor dans les jardins arabo-musulmans à la recherche de l'image du paradis, puis majestueux murs verts dans les parcs et jardins de la Renaissance, il caractérisera ensuite les jardins à la française en véritables outils au service de la composition géométrique.

Enfin, arbre urbain à partir du milieu du XIX siècle, il fut utilisé pour son rôle dans la purification de l'air pollué des villes industrielles et pour la structuration de l'espace public nouvellement créé.

Finalement, les jardins paradisiaques arabo-musulmans, les allées-promenades arborées de la Renaissance et du XVIIe siècle, ainsi que les boulevards et avenues plantés depuis le XVIIIe siècle au Second Empire auront laissé en héritage un art de l'arbre planté dans la ville, qui est largement reconduit aujourd'hui.

Voyons maintenant de manière plus précise comment l'arbre urbain s'exprime aujourd'hui dans les villes, notamment en Tunisie.

2- Quelles formes et usages de l'arbre en ville aujourd'hui ? le cas de Tunis

Au delà d'une fonction environnementale, l'arbre urbain à Tunis est investi d'une fonction esthétique majeure par les citoyens³¹. Les frondaisons des arbres urbains offrent en effet une palette infinie de perceptions agréables.

Cependant, l'apport de l'arbre à Tunis ne saurait être aujourd'hui réduit à la seule dimension ornementale. L'arbre est en effet un élément constitutif des paysages urbains. Échelle intermédiaire par rapport au bâti de grande hauteur, l'arbre contribue, par sa présence, à la perception d'une ville à taille humaine. En plus d'articuler les espaces publics entre eux, les arbres permettent également la création d'ambiances diversifiées et changeantes et structurent le paysage en occultant ou au contraire, en mettant en valeur des éléments architecturaux ou des points de vue. Ils participent ainsi à la mise en scène des paysages des villes et contribuent à leur attraction. Les arbres fournissent des clefs de lectures indispensables à la compréhension des perceptions du paysage urbain. Ils font prendre conscience des volumes, des distances, des hauteurs et des perspectives et servent ainsi de repères dans les parcours urbains. Selon les quartiers anciens ou récents, ils témoignent également de l'identité historique et culturelle de la ville.

L'arbre se présente sous différentes formes dans la ville de Tunis : l'alignement, le bosquet, l'arbre isolé ou encore les formes libres.

Celles-ci n'ont pour ainsi dire quasiment pas évolué depuis la période du Paris Haussmannien qui a servi de modèle³².

Les fonctions qu'on attribue à l'arbre (voir le tableau 1) n'ont, elles aussi, pas beaucoup évolué. Les services publics d'espaces verts parlent d'arbres à la fois pour l'embellissement, pour l'ombrage, pour la purification de l'air ou encore pour la structuration, voire la délimitation de l'espace.

³¹ Je me place ici du point de vue des pratiques paysagistes, en tant qu'ingénieur paysagiste.

³² André Edouard, *L'art des jardins : traité général de la composition des parcs et jardins*.
<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5440920x/f333.image>

Tableau1 : Intérêts et risques de l'arbre en ville

Intérêts	Risques
Fonction sociale : lieu de rassemblement/action sur la santé/ rôle pédagogique et éducatif.	Pour les personnes : blessures/ allergies/toxicité.
Fonction économique : valeur patrimoniale/valeur de propriété.	Pour les biens : chute d'arbres ou de branches sur un bien matériel/ réseaux aériens et souterrains/ chaussée déformée par les racines/ feuilles et fruits sur le sol.
Fonction écologique : biodiversité/habitat	Pullulations végétale et animale
Amélioration du cadre de vie : ombrage/ atténuation des bruits/ fonction esthétique et paysagère.	Caractérise surtout les quartiers d'habitants à revenus élevés à moyens
Climat, air et sol : humidité de l'air plus élevée/ air plus frais/ purification de l'air/ stabilisation des sols.	

Certes, en alignement, isolé ou dans les parcs, l'arbre structure l'espace public. Mais on l'a dit, il contribue aussi à la qualité de la vie urbaine et met en valeur ou occulte les éléments architecturaux publics de la cité. Plus encore, en fonction de la forme choisie, l'arbre offre des options nouvelles qui lui confèrent différents usages sociaux (que nous allons développer par la suite).

La végétation arborée améliore l'esthétique du paysage bâti en créant, par contraste, un changement de texture, de couleur et de forme par rapport aux bâtiments adjacents. Aux abords d'un bâtiment ou d'une résidence bien aménagée, la végétation, arbres et arbustes, offre un décor aux éléments architecturaux et les met en valeur (figure 6).



Fig.6 : Deux villas à El Manar II, l'une agrémentée d'un décor végétal luxuriant sur sa devanture, l'autre n'affichant que très peu de verdure. (M.Bennour, 2012)

Les paysagistes insistent sur la diversité des formes de feuillages et de couleurs de floraison des différentes espèces (le bleu des Jacarandas *mimoesifolia* par exemple) qui crée des évènements plastiques qui animent l'espace public parmi les masses bâties, trop souvent concentrées et entourées de vastes espaces de stationnement.



Fig.7 : Rue bordée de *Jacarandas mimosifolia* en fleur a la Cité Jardin (M.Bennour, 2013)



Fig.8 : Centre ville de Tunis (Rue de Rome) où la succession des immeubles est entrecoupée par des alignements de *Mackerium tippu* intercalés de *Platanus* (MBennour, 2012)

Dans l'urbanisme de Tunis, la végétation arborée aide donc beaucoup à définir et à séparer les espaces extérieurs non bâtis des espaces bâtis. En zone résidentielle ou dans des aménagements publics, elle affirme le caractère privé de certains espaces de transition. De plus, la conservation d'une bande boisée peut permettre d'isoler visuellement une zone résidentielle d'une voie routière importante ou d'une zone industrielle. L'arbre est devenu un outil de l'aménagement de l'espace non construit, mais habité. Il lui confère des caractères qui le valorisent aux yeux des publics. Sinon ces espaces deviendraient probablement des terrains vagues dans l'urbanisme actuel.

Les plantations de rues servent en outre de lien entre les divers espaces publics et les fonctions récréatives. Les plantations d'arbres d'espèces variées peuvent, par exemple, servir à identifier les parcs ou les corridors récréatifs. La ville devient alors, dans l'esprit des aménageurs et notamment des paysagistes, un ensemble organisé et planifié pour des usages sociaux complexes (jeux d'enfants et d'adolescents, promenade, repos contemplatif, exposition, concerts, etc.).

Les espaces arborés sont devenus des équipements sociaux indispensables, à tel point que dans les régions urbaines en Europe comme à Tunis, les forêts périurbaines sont devenues des espaces publics protégés et aménagés. En effet, les espaces verts (parcs, forêts, jardins de quartiers, coulées vertes, corridors verts, etc.) servent de lieux de récréation pour la détente, la promenade, le sport et l'interprétation de la nature. Avec l'augmentation du temps libre consacré aux loisirs, et aussi du fait du chômage, leur fonction sociale a été développée en facilitant l'accès au public et les rencontres entre les habitants de toutes catégories : familles avec enfants, adolescents, étudiants, personnes âgées, etc. (exemple à Tunis : jardin du passage, le square de la place Barcelone).

Or, les espaces libres en milieu municipal tunisois sont en nombre restreint. Les espaces boisés intéressants sont pour la plupart de petites superficies et peu accessibles. Outre le parc du Belvédère, nous pouvons citer: El Gorgéni, l'espace de la prison civile de Tunis, le barrage d'Eljia à Jbal Lahmar, les berges de Sabkhet Essijoumi, le jardin Ibnou El Khatib à côté du Campus universitaire (situé au niveau d'un oued, il s'agit d'un espace vert programmé, pour le moment un espace boisé). Ces sites sont, pour leur majorité, concentrés dans la zone centre à ouest de la ville de Tunis. Si on ajoute à cela les espaces verts aménagés de la ville de Tunis (dont

les localisations sont indiquées dans la figure n°9), on remarque un déséquilibre dans la répartition des zones vertes en général dans la ville de Tunis. Outre le fait qu'il s'agit d'une superficie générale réduite par rapport à l'espace global de l'agglomération, les espaces verts utilisables et accessibles pour les tunisois sont de ce fait insuffisants.

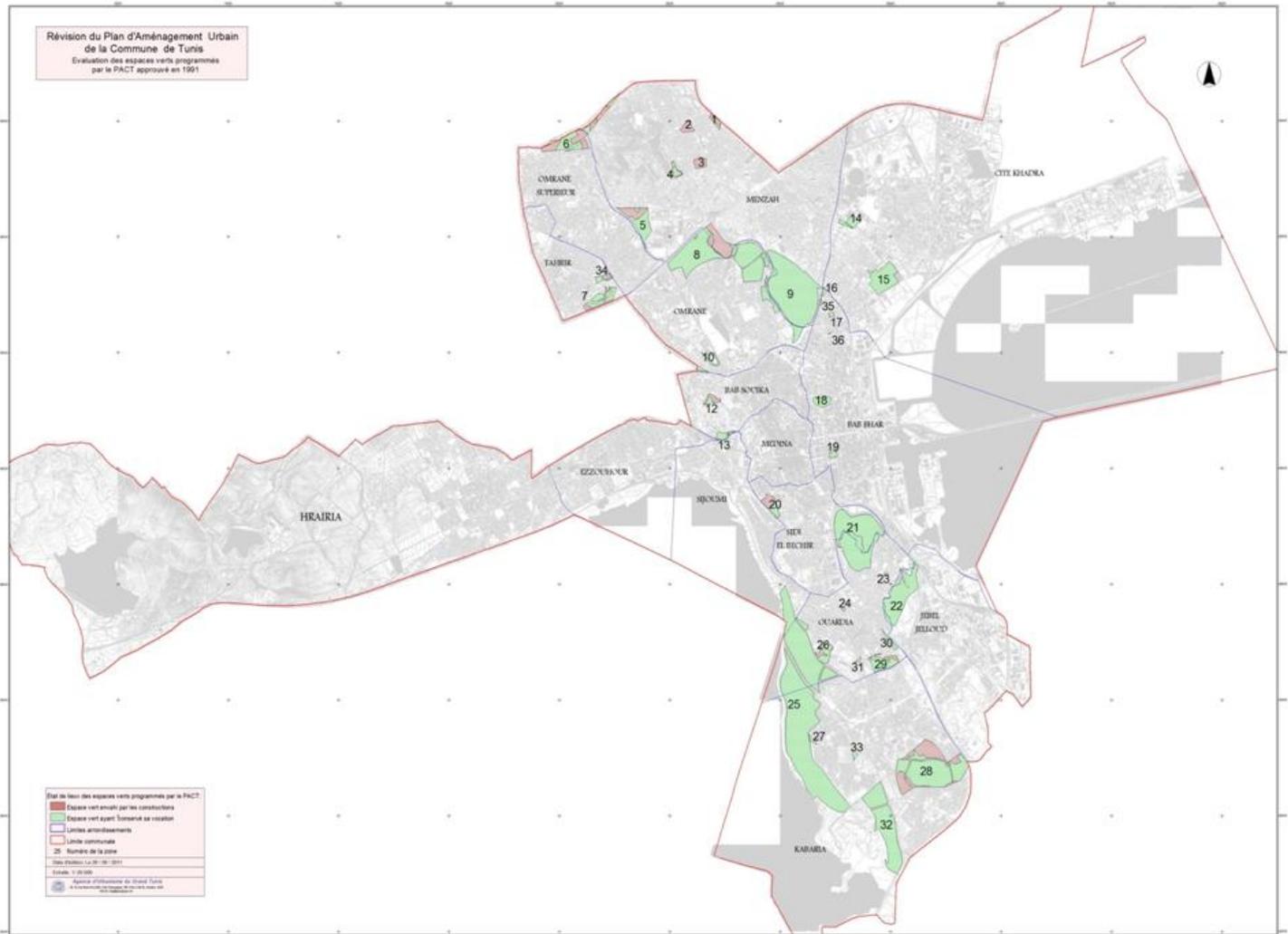


Fig. :9 : Carte de la localisation des espaces verts dans le gouvernorat de Tunis (en vert)³³

Pourtant, à proximité des résidences, ces espaces boisés, comme celui du parc du Belvédère, ont un rôle important pour les loisirs spontanés. Les nombreux sentiers que l'on peut retrouver dans les espaces boisés attestent d'une fréquentation importante (jogging).

³³ Source : municipalité de Tunis : Révision du Plan d'Aménagement Urbain de la commune de Tunis – évaluation des espaces verts programmés par le PACT approuvé en 1991. Carte complète en annexes.

Mais il reste indéniable, encore aujourd'hui, que la forme sous laquelle on retrouve le plus l'arbre en ville est l'alignement.

2-1- Forme 1 : l'échelle de la voirie : en alignement (le mail)

Encore aujourd'hui, la forme la plus répandue de l'arbre tunisois est l'alignement, hérité de la tradition Haussmannienne et de la période coloniale. Comme l'affirme un responsable du Service des Espaces Verts de Tunis :

« Pour notre service, l'arbre a une place très importante dans la ville. On a un patrimoine assez important d'arbres d'alignement spécialement, surtout de la période coloniale. D'ailleurs, après cette période, nous n'avons pas beaucoup évolué en termes de plantation et de choix d'espèces [...]. Ensuite, avec les nouveaux quartiers, on a essayé de développer ce thème, qui est très important, parce que, généralement, quand on parle arbre, on veut dire, le plus souvent arbre d'alignement. »³⁴

Longeant les boulevards, les avenues et même les rues plus modestes, ces rangées d'arbres (Phoenix, Ficus, Jacaranda, notamment) marquent l'espace public, le délimitent en fonction des usages (piétons, automobiles) et dirigent ainsi les perspectives, comme on peut le voir dans la figure n° 10.

³⁴ Extrait d'un entretien avec un responsable du Service des Espaces Verts de Tunis (Agba), 2011. Annexe E.



Fig. 10: Avenue Habib Bourguiba (Tunis) axée sur la perspective vers l'horloge et montrant le mail de Ficus taillé en rideau. (M.Bennour, 2011)

La fonction principale des rideaux d'arbres est surtout d'ordre utilitaire. Les services techniques utilisent les arbres en rideaux partout où le besoin de protection se fait sentir et pour des fins diverses (écran brise-vent, écran visuel : bâtiments laids, vues désagréables, écran antibruit, anti-poussière ou anti-embruns, ou encore comme clôture ou séparation d'espaces).

Parfois, lors de la planification des plantations d'une ville, des essences arborées différentes peuvent être choisies pour habiller les artères principales.

C'est le cas pour le centre historique de la ville de Tunis, comme nous l'a expliqué le Directeur de l'Embellissement de la Ville de Tunis :

« L'une des choses sur lesquelles ont travaillé les colons, c'est l'utilisation pour les alignements d'un certain type d'arbres que l'on ne retrouve pas ailleurs que dans ces quartiers (anciens quartiers phares de la ville européenne). Citons l'exemple du jeu entre Grevillea et Jacaranda dans l'avenue Charles Nicole de la cité olympique (à côté du stade), parce que c'était à l'époque une allée qui conduisait au Belvédère. Au printemps, à la floraison, il y a alternance du jaune et du mauve. Notons que ces

deux couleurs symbolisent le contraste total. Quelle avancée dans l'art du paysagisme à l'époque, que nous, jusqu'à aujourd'hui, nous ne sommes pas arrivés à égaler ! Ceci n'est pas le fruit du hasard. Ce sont des espèces qui, par leur agencement, créent un évènement. Elles valent la peine d'être connues et préservées pour préserver la magie du lieu. »³⁵

Ainsi, le type d'espèce planté devient un élément structurant de la ville, un moyen permettant de s'y repérer. A Tunis, l'Avenue Mohamed V est vite reconnue grâce à son alignement de Phoenix *canariensis* que l'on repère de loin et que l'on identifie même avant les bâtiments. Ou encore, l'exemple de la rue Alain Savary (nord du gouvernorat de Tunis), dont le nom est même parfois occulté au profit de celui de ses alignements. En effet, on la qualifie volontiers de la rue aux arbres à fleurs violettes³⁶ (*Jacaranda mimosifolia*).

La ville est faite de rues, d'avenues, de places, de chemins et de carrefours. Toutes ces infrastructures constituent des espaces linéaires ; les plantations y jouent essentiellement un rôle d'accompagnement mais aussi de décor végétal apaisant.

L'alignement est non seulement une indication immédiate de direction, mais aussi une limite de la vue ou de l'espace perspectif. Dans un alignement, même planté très serré, les végétaux jouent un rôle individuel, soit par leur volume entier, soit par la présence de leur tronc. L'alignement devient haie ou mur végétal lorsque les individus disparaissent au profit d'une masse unique. Le processus inverse est d'ailleurs possible: on peut, par la taille, recréer dans une haie un rythme artificiel. Les végétaux et les distances de plantation seront choisis en fonction du but recherché. Alors que l'utilisation d'espèces différentes dans un alignement permet d'obtenir des rythmes de formes et de couleurs différents.

Au-delà des classiques terre-pleins centraux faisant appel aux arbres pour séparer les sens de circulation d'une voie, le partage de l'espace opéré sur les grandes voies dans l'optique de créer des couloirs de circulation indépendants de l'axe principal, comme les contre-allées par exemple, est difficilement lisible sans les alignements d'arbres (voir figure n°7). L'effet de couloir produit par les troncs accentue leur visibilité. Cette forme de balisage arboré est un excellent moyen pour

³⁵ Extrait d'un entretien avec le directeur de l'embellissement à l'agence de protection de l'environnement sous l'égide du ministère en charge de l'environnement, 2011. Annexe G.

³⁶ Fait constaté au fil des entretiens (2011-2012) avec les Citadins de Tunis pour les besoins de cette recherche. La majorité ne connaît pas le nom de cet arbre.

confirmer visuellement la prédominance d'un site propre aux transports en commun, par exemple.



Fig.11: Contre allée plantée de *Phoenix canariensis* sur l'avenue Mohamed V dans le centre ville de Tunis. (M.Bennour, 2011)

2-2-Forme 2 : l'échelle du parc et du jardin : en isolé ou en bosquet

En isolé ou en bosquet, l'arbre, pour un paysagiste, peut organiser un parc, un square ou une place afin d'y créer un espace de détente au cœur de la ville. La qualification de marqueur d'espace est fréquemment utilisée pour les arbres situés sur les places ou au niveau des entrées de villes.

Le premier usage social que le paysagiste peut aisément accorder au crédit des arbres, en isolé ou en bosquet, c'est l'agrément.

En effet, ces derniers sont pour lui un atout incontestable pour l'attractivité d'une ville. Ils permettent ainsi de créer des lieux extérieurs de vie publique, c'est à dire des « bulles » compensatrices de détente. Mais ils peuvent aussi contribuer à accueillir des manifestations publiques, des événements culturels ou autres, comme

le montre la photographie ci-dessous (Figure n°12), où on voit à Tunis une manifestation organisée en solidarité avec le peuple syrien (2012).

Les arbres ont pour fonction, dans les représentations de la place, de délimiter le territoire de cet espace, mais aussi de le protéger des nuisances environnantes et de signifier une rupture avec la ville inconfortable.



Fig.12: Place Pasteur (Tunis)³⁷. Celle-ci, entourée de *Ficus nitida*, au cœur du centre-ville et entourée des quatre côtés par les voitures en circulation, est un lieu de rencontres et de manifestations en tout genre.

Autre héritage de la tradition haussmannienne, les places et jardins plantés d'arbres abondent encore aujourd'hui dans les villes. Ces nids de verdure au cœur de la ville fractionnent l'espace bâti et créent des fenêtres de vue vers le tissu bâti. Comme le montre la figure n°13.

³⁷ Réunion publique place Pasteur pour soutenir le peuple syrien à l'heure de la rupture du jeûne le dernier week-end de Ramadan 2012. Crédits photos AbdelKarim Ben Abdallah.



Fig.13 : Jardin du Passage planté de *Phoenix canariensis* du côté de la rue de Rome. L'espace vert contraste avec le blanc des façades et le bleu du ciel (Tunis). (M.Bennour, 2012)

Les massifs d'arbres et d'arbustes ont surtout une fonction esthétique. Ils servent à épauler un point déterminé, à dresser des plans intermédiaires, à souligner la composition, à éclairer un endroit par des feuillages lumineux, à mettre en relief les surfaces trop uniformes ou encore à masquer des vues désagréables.

L'arbre en isolé a d'autres fonctions à son actif. En effet, d'un plus haut intérêt décoratif, il est, par exemple, utilisé en contraste plastique avec ces fonds. Détaché en avant des massifs, il sert ainsi au marquage et à la signalisation. En effet, un arbre, placé au coin d'un tournant ou d'une déviation, permet un repérage plus aisé et limite ainsi les risques d'accidents. Il attire les regards, en constituant un point d'appel, une dominante. Dans ce type de plantation, la beauté, la noblesse et le caractère majestueux déterminent le choix du végétal à isoler. Ce dernier a sa propre signification et possède souvent une dimension symbolique. On rencontre ainsi l'arbre isolé en ville en façade de lieux remarquables tels que des statues d'importance symbolique ou encore des édifices de l'Etat ou des édifices religieux (comme illustré dans les figures 14 et 15. La figure 14 montrant la municipalité de Tunis dont la fonction autant que l'aménagement perdure jusqu'à nos jours).



Fig. 14 : Photographie de 1922 de la façade de la municipalité de Tunis située sur l'avenue de Carthage, et encadrée de *Ficus nitida*³⁸

³⁸ Collection privée de M. BENNA Jalel.



Fig. 15 : Cathédrale Saint-Vincent-de-Paul de Tunis sur l'avenue H. Bourguiba. L'accent est mis sur ce monument par le biais de *Washingtonia filifera* et de *Phoenix dactylifera*. L'effet des arbres est accentué par un éclairage particulier.³⁹

Isolé ou en groupe, aligné ou épars, l'arbre est un outil de la mise en scène urbaine. Mais il persiste aujourd'hui, autour des villes ou à leur limites, des espaces verts qui paraissent encore « naturels⁴⁰ », mais qui ont aussi leur rôle à jouer dans l'esthétique urbaine.

2-3-Forme 3 : l'échelle de la ville, de la région urbaine :

A l'échelle de la région urbaine s'ajoutent, aux structures précédentes, des espaces à caractère forestier. Ce sont généralement des reliquats de milieux naturels, des lambeaux de bois, de friches boisées, couvrant des terrains inconstructibles en raison des pentes fortes, des risques d'inondations (exemple sur la carte et la photographie : le boisement adjacent côté ouest au campus universitaire El Manar Fig. 16 et 17).

³⁹ Source : <http://tunisie360.info/tunis.html> . Notons que pour certaines photographies, le choix a été fait de les récupérer en ligne du fait de certaines restrictions émises en Tunisie depuis la révolution, pour des zones sensibles notamment. Ici, la cathédrale est juste en face de l'ambassade française qui est encerclée de fils barbelé et protégée par les forces militaires tunisiennes qui ne nous ont pas autorisés à prendre des photographies.

⁴⁰ Ici l'adjectif naturel est utilisé dans le sens où l'intervention de l'Homme n'est pas visible.

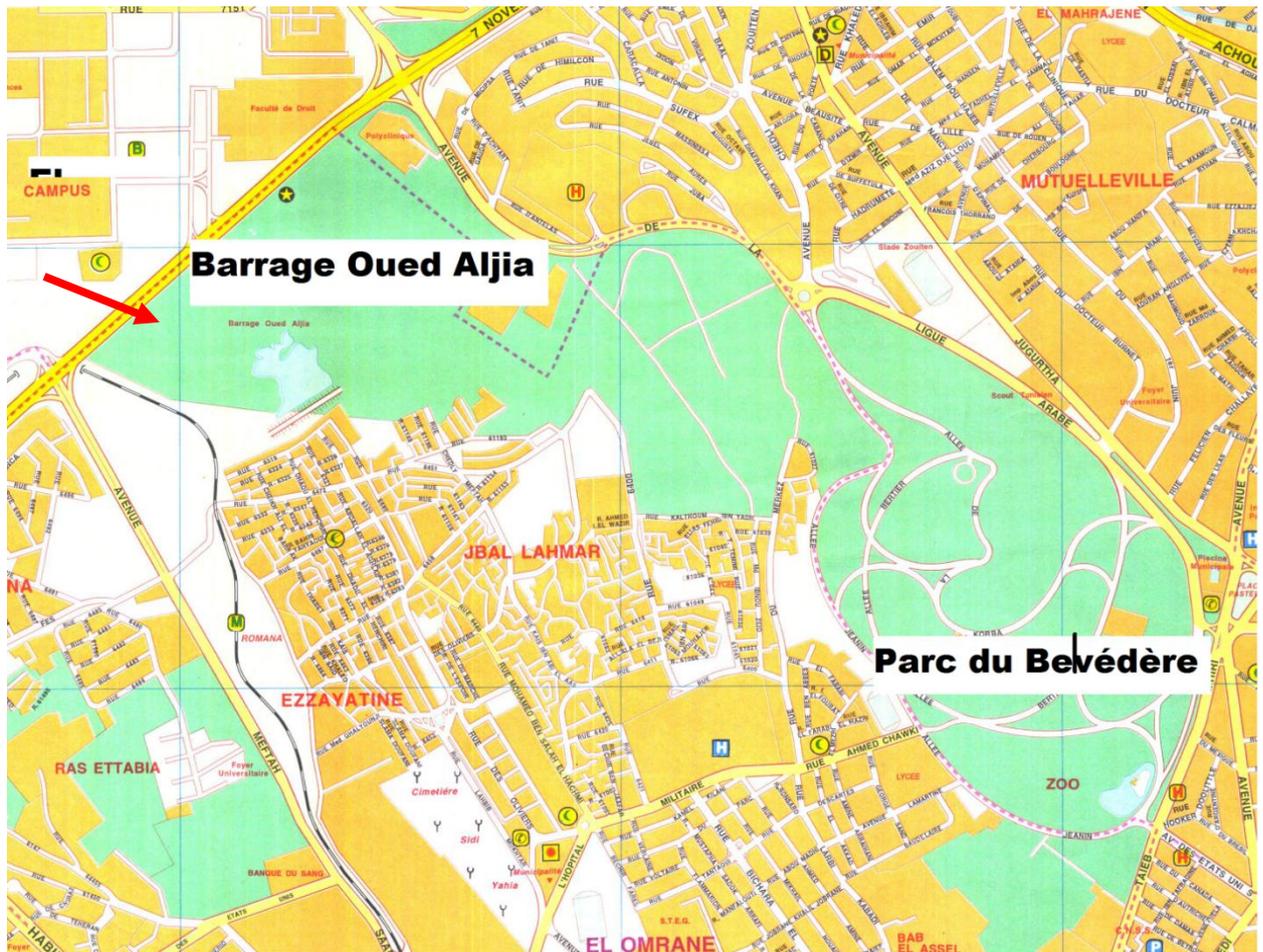


Fig.16 : Carte de la localisation d'une zone impropre à la construction dans la zone nord-ouest de Tunis (adjacente à Jbal Lahmar, un quartier populaire) abritant un boisement au cœur de la ville.
(La flèche en rouge indique le sens de la photographie qui suit)



Fig.17 : Boisement (Cyprés) du barrage Oued Eljia qu'on peut voir sur la carte précédente avec, au fond, le quartier populaire Jbal Lahmar et Ezzayatine. (M.Bennour, 2013)

Ces boisements marquent le paysage urbain, soulignent les coteaux, les buttes, et accompagnent les rives des cours d'eau. Ils constituent des ensembles arborés plus ou moins lâches, que les paysagistes considèrent comme méritant non seulement d'être protégés, mais surtout d'être confortés spatialement, afin de contenir les débordements de l'urbanisation.

Ainsi, l'arbre urbain apparaît comme une nécessité vertueuse pour l'aménageur, comme un atout incontestable pour les pouvoirs publics, non seulement dans l'embellissement urbain mais aussi dans la structuration de l'espace urbain. Plus qu'un simple mobilier urbain, il lui est attribué, sans remise en cause, le rôle d'équipement social indispensable et d'élément clé dans l'amélioration du cadre de vie. Peut être parce que la plupart des fonctions que nous lui connaissons aujourd'hui sont des héritages, et que ses formes urbaines n'ont pas beaucoup évolué depuis l'époque Haussmannienne, puisqu'elles reprennent la tradition des alignements dans les avenues, des bosquets et des formes libres dans les parcs et les boisements. Cet héritage colonial a été reconduit par les paysagistes, les

urbanistes et autres aménageurs en tirant avantage des variations autant des formes que des couleurs qu'offrent les arbres urbains. Ces pratiques sont fondées sur des règles implicites qui empruntent surtout aux arts plastiques et se rattachent à celles définies, par le traité canonique de l'architecte paysagiste français Edouard André, à la fin du XIXe siècle.

3- Les concepts clés de caractérisation paysagiste de l'arbre

L'œuvre d'E. André a été la seule référence des paysagistes gestionnaires et concepteur jusqu'aux années 1970.

3-1- Les variations plastiques:

Pour un paysagiste tunisien, concepteur ou gestionnaire, comme pour E. André⁴¹ l'arbre participe en tant que volume à la perception de l'espace urbain. Il est soumis aux mêmes règles de composition plastique que les autres éléments qui composent l'espace urbain (le mobilier urbain notamment). La conception d'un espace public est une création, une œuvre d'architecte paysagiste qui consiste à organiser les différents éléments de la composition en un ensemble homogène et équilibré, où ils dépendront les uns des autres à tel point qu'il suffit d'enlever un élément pour détruire l'harmonie générale. Une composition est mise en valeur par des inégalités, des contrastes, des rythmes de volumes, de formes, de lignes, de couleurs, soit entre végétaux eux-mêmes, soit entre végétaux et volumes architecturaux. L'arbre offre de fait des possibilités infinies de composition grâce à son architecture naturelle d'une infinie diversité. Les ligneux forment l'essentiel de la charpente végétale des espaces verts. Ils structurent l'espace, dirigent les perspectives, canalisent les vues, forment des points d'appel, et accompagnent une architecture. Ils constituent véritablement l'ossature des plantations et parfois de la conception des jardins, comme le montre la photographie satellite suivante (Figure n°18) du jardin Habib Thameur datant de la période coloniale, et situé dans la rue éponyme du centre historique de Tunis.

⁴¹ E. André, Traité général de la composition des parcs et jardins, G. Masson, Editeur. Paris. 1879, p.87. Source : Gallica, Bibliothèque Nationale de France.

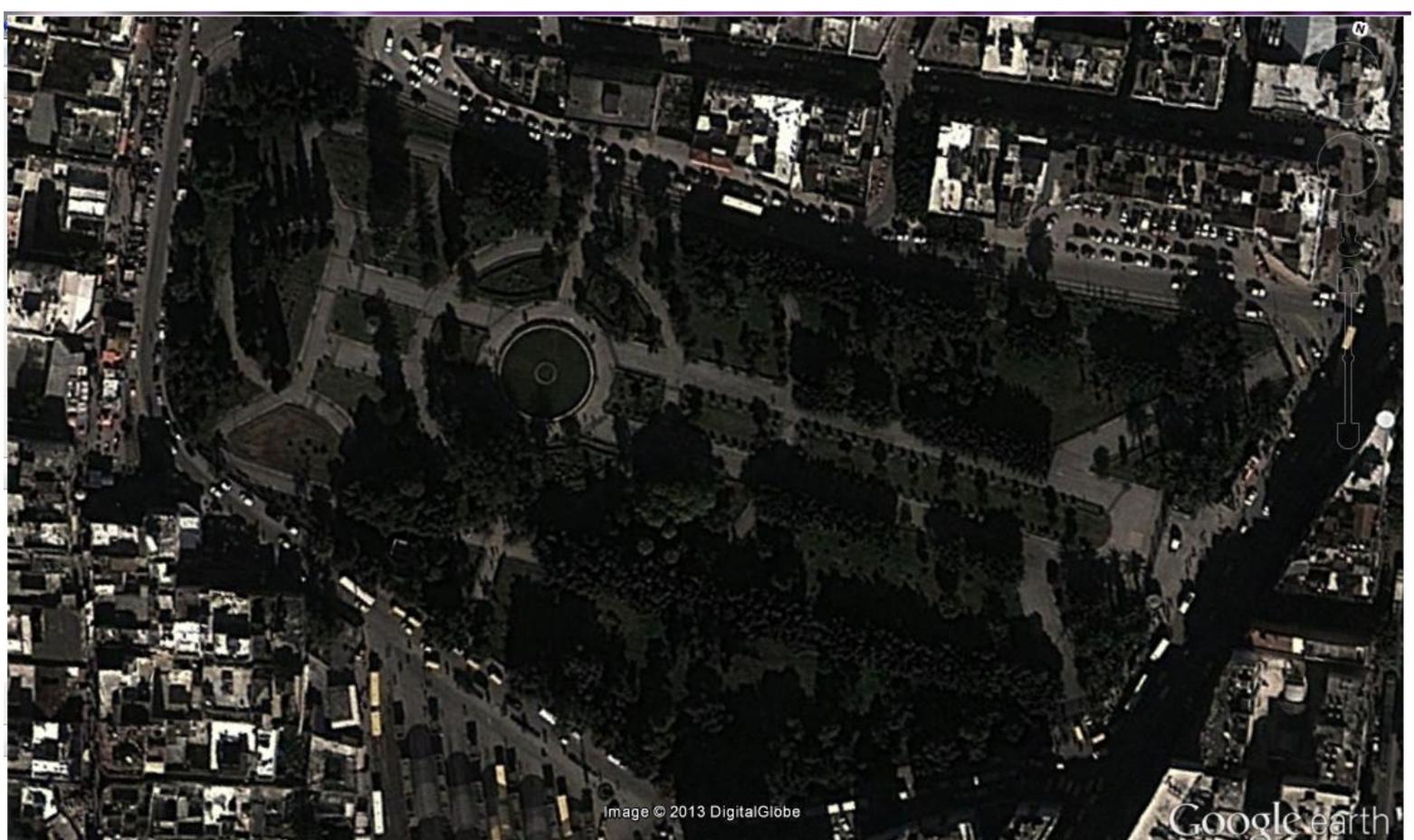


Fig.18 : Photographie satellite du jardin Habib Thameur (Tunis, ville européenne à côté du Passage) : le contour du jardin est dessiné par les arbres, de même que le tracé intérieur.

L'impression donnée par un arbre (ou un arbuste d'ailleurs) est due en grande partie à son aspect extérieur, sa forme et sa couleur, mais aussi à la particularité de chacun de ses organes. En effet, tronc, feuille, fleur et fruit apportent chacun leur contribution au caractère et à la personnalité affirmée du végétal.

**Le tronc* (ou le stipe): Plus ou moins épais ou dénudé, sa parure peut prendre des allures remarquables. Il peut être dressé ou tortueux, son écorce peut être colorée, claire ou sombre, lisse, striée, liégeuse ou écaillée.

**La feuille et le feuillage* : Unité élémentaire pour l'expression et l'identification, la feuille peut être de structure et de texture différente, simple ou composée, laciniée ou entière, glabre ou duveteuse, unie ou multicolore,...etc. L'ensemble du feuillage constitue la matérialisation d'un volume dans l'espace qui se caractérise par une structure et une texture particulière (dressée et dense, retombante et légère).

**La fleur*. Elle renforce la perception visuelle par son caractère coloré et éphémère créant souvent l'événement. Certaines floraisons sont remarquables, soit

par l'effet de masse, soit par le caractère des fleurs solitaires. Isolées ou groupées, en inflorescences très variées, elles se différencient de plus par leurs innombrables dimensions, colorations, parfums, époques et durées de floraison.

**Le fruit*: il qualifie le végétal par sa forme, sa couleur, son époque et pour certains, son utilité.

**La frondaison*: Appelée encore ramure, cime, houppier, couronne, c'est un réseau de branches et de rameaux principaux et secondaires supportant les pousses, garnis de bourgeons, feuilles, fleurs et fruits. C'est l'élément dominant dans la reconnaissance des végétaux. Il détermine la silhouette de chaque espèce.

3-2- Les variations de forme:

Les silhouettes permettent un autre type de classification des végétaux que celui de la taxonomie scientifique. Ce type de classification se base sur les qualités plastiques des végétaux. Les arbres captent notre intérêt par l'ensemble de leur partie aérienne, traduite sur le plan plastique par des formes végétales. Leur typologie donne deux groupes fondamentaux: Les formes dynamiques et les formes statiques. Leurs caractéristiques ainsi que leurs utilisations sont résumées respectivement dans les tableaux 2 et 3.

Tableau 2 : Caractérisation des formes dynamiques

Formes dynamiques		
Formes fastigiées	Formes non fastigiées	
-Silhouette verticale. -les branches latérales forment un angle très aigu avec la charpente. =>L'ensemble exprime le dynamisme <u>Rôle architectural:</u> -met en valeur les horizontales par contraste	Formes coniques ou pyramidales -Contiennent des lignes verticales apparentes -Les branches latérales à leur base sont largement étalées. =>L'ensemble donne le sentiment d'élévation mais l'ampleur de la base donne une impression de stabilité. Selon les espèces, c'est la base qui est dominante, on tend donc	Formes ovoïdes -Les plus répandues. contiennent des éléments verticaux et horizontaux, =>L'ensemble donne un mouvement ascendant qui est représentatif de quelques espèces plantées en isolé. Exemples: <i>Eucalyptus</i> , <i>Pinus pinaster</i> , <i>Populus alba</i> , <i>Robinia pseudoacacia</i> , <i>Platanus acerifolia</i> .

<p>-crée un repère visuel de la proportion des alentours (surtout en plaine) -donne une échelle et une profondeur à l'espace, Exemples: le <i>Cupressus fastigiata</i>, le <i>Populus nigra</i>.</p>	<p>vers la stabilité, ou c'est la flèche qui est dominante et on tend vers le dynamisme. Rôle architectural : -les mêmes que pour les formes fastigiées. Exemples: Les conifères en général, tel que le Thuya, l'<i>Araucaria excelsa</i>.</p>	
--	---	--

Tableau 3 : Caractérisation des formes statiques

Formes statiques ou étalées		
<p>Formes étalées proprement dites -Branches horizontales ne retombant pas. Rôles: - Contrastent avec la verticale, - Donnent du caractère à une place ou un carrefour, - créent un repère. Exemples: <i>Pinus pinea</i>, <i>Melia azedarach</i>, <i>Cedrus atlantica</i>.</p>	<p>Formes rondes -Intermédiaires entre les formes étalées et ovoïdes, -Régularité du port Rôles: - marquent un rythme dans un alignement, - réduisent une échelle (en rétablissant l'harmonie par rapport à l'espace d'un bâtiment), - ponctuent un espace. Exemples: <i>Ficus nitida</i>, <i>Olea europea</i></p>	<p>Formes étalées retombantes -Les lignes horizontales s'affaissent et retombent, -Utilisées discrètement, elles accentuent l'impression de repos et d'apaisement. Rôles: - ponctuent un espace (en l'adoucissant), - apportent une note dite romantique à une plantation. Exemples: Les variétés retombantes de <i>Salix</i>, et de <i>Robinia</i>.</p>

Formes taillées

Il est à noter que, depuis l'apparition des jardins réguliers aux arbres taillés, les végétaux ont vu leur aspect changer au gré des paysagistes et jardiniers pour épouser des formes géométriques simples, se pliant ainsi aux lois du tracé régulier. Le végétal taillé a un aspect statique et il est traité en tant que tel pour structurer l'espace en accompagnant l'architecture et souvent en la remplaçant.

Les domaines d'utilisation des végétaux taillés sont multiples, les principales utilisations, selon les principes hérités de jardinage sont:

- Les alignements d'arbres taillés en rideaux, pour diriger des perspectives.
- Les haies taillées d'arbres et d'arbustes, pour clôturer et décomposer un espace, habiller un mur de soutènement.

La taille des végétaux a été à l'origine d'un art ancien depuis l'époque romaine perpétué dans les jardins anglais ou réguliers et appelé art topiaire. Il consiste à réaliser des sculptures végétales sous forme d'animaux, de colonnes et d'éléments géométriques (cône, pyramides). Tous les végétaux ne se prêtent pas à la taille, ce sont en général ceux à développement lent comme l'if, le buis ou le cyprès qui sont les mieux appropriés.

3-3-Les variations de couleurs:

Pour les paysagistes qui ont perpétué la tradition des peintres ou des dessinateurs européens du XIXe siècle, la couleur intervient de manière capitale dans la perception des végétaux et des paysages. Elle est essentiellement exprimée, dans la tradition pittoresque par le feuillage qui donne la couleur dominante. Cette dernière est animée par celles des floraisons et des fructifications qui se succèdent tout le long de l'année. Le paysagiste se doit de tirer profit de cette succession et peut compter sur ses apparitions à caractère événementiel pour créer des effets de surprise. Chez les arbres, la couleur du tronc et des branches est variable, mais il existe généralement une harmonie entre la couleur du tronc et celle du feuillage. Un arbre à écorce claire (*Populus alba*) possède un feuillage clair. Chez les persistants tels que les conifères, la couleur est permanente. Le plus souvent, il s'agit de vert clair, de vert foncé ou de gris bleuté. Alors que chez les caducs, la couleur est plus animée: vert clair au printemps, vert soutenu en été, jaune ou roux en automne. Les arbres à feuillage caduc créent des percées, élargissent la vue et permettent de générer des modifications dans l'espace au fil des saisons. Les arbres à feuillage

pérenne, quant à eux, produisent de l'ombrage, du volume opaque, offrant ainsi une séparation plus marquée de l'espace.

Conclusion

Nous avons cherché, dans ce premier chapitre, à caractériser l'arbre urbain, notamment du point de vue des pratiques jardinières qui lui donnent forme.

Pendant longtemps confiné dans des jardins et à l'abri des regards extérieurs (comme dans le cas des jardins intimes arabo-musulmans), l'arbre permettait de créer une ambiance évoquant symboliquement celle du paradis des religions monothéistes. Il y était apprécié selon les historiens des jardins pour son aspect esthétique, mais aussi pour son ombrage, ses variations de couleurs, ses parfums et ses fruits. Puis édifié en majestueux murs verts dans les parcs et jardins de la Renaissance et de la période baroque, l'arbre urbain a été utilisé en véritable outil au service de la géométrie et des symboles de la domination de l'Homme sur la nature.

Ce n'est qu'assez tardivement, à la fin du XIX siècle, avec la longue mode du jardin paysager et du modèle haussmannien de réorganisation urbaine, que l'arbre est enfin entré durablement dans la ville moderne, par les parcs et les alignements des espaces publics. Il fut planté comme une composante esthétique à part entière de celle-ci pour son rôle dans la purification de l'air et la structuration de l'espace public nouvellement créé. C'est ce modèle codifié par E. André qui a servi à penser le rôle de l'arbre dans la ville européenne de Tunis, comme nous le verrons dans le chapitre suivant. En plus d'être fonctionnel dans la structuration de l'espace comme il est dit plus haut, l'arbre urbain a joué un rôle important dans l'embellissement de l'espace public. Plus qu'un simple mobilier urbain, il constitua un équipement social indispensable et un élément clé dans l'amélioration du cadre de vie urbain. Cette tradition héritée, perpétuée par la formation des paysagistes, est restée très vivace à Tunis.

Comment l'acte d'importation d'une pratique coloniale : les plantations urbaines, a-t-il pu perdurer jusqu'à aujourd'hui à Tunis ? Car les plantations sont toujours présentes dans les parcs, les rues, les places et les avenues de la capitale comme dans d'autres villes du pays. Comment sont-elles perçues ? Pourraient-elles disparaître si les services techniques n'y faisaient plus attention ? Continue-t-on à planter dans les nouveaux quartiers modestes ou aisés ? Nous aborderons cette question d'un point de vue théorique dans le second chapitre.

Chapitre deuxième : La patrimonialisation des arbres urbains

Peut-on parler de l'arbre urbain comme d'un patrimoine à transmettre ? Le patrimoine de qui ? En Tunisie et dans d'autres pays, le respect dû aux arbres hérités de l'histoire urbaine s'impose-t-il ? Et comment ? Ou bien les arbres, considérés comme une quantité négligeable peu digne d'intérêt, ne suscitent-ils que l'indifférence, voire le rejet ?

Afin d'être plus à même de traiter de la question de la valeur patrimoniale des arbres urbains, nous commencerons par expliciter les notions sur lesquelles nous baserons. C'est ainsi que nous définirons d'abord le processus général d'appropriation (ou de rejet) d'un héritage historique qui se met en place. Pour ce faire nous avons choisi de nous concentrer sur trois axes : les critères qui caractérisent le patrimoine, le processus de mise en patrimoine et pour finir les acteurs qui l'influencent.

Nous traiterons ensuite des questions relatives à notre problématique : peut-on considérer l'arbre comme patrimoine d'une collectivité, d'un pays, d'une région, d'un lieu ou d'une ville ?

L'arbre peut-il devenir un patrimoine ou cesser de l'être ? Pour qui le patrimoine arboré existe-t-il ?

Enfin, il nous a semblé opportun de discuter d'un domaine particulier, celui de la religion, et plus particulièrement dans sa vision de l'arbre. Puisque, dans bien des cas (dont celui de Tunis que nous traitons ici) la religion (alliée à la tradition) influence pour beaucoup la perception de l'espace par les Hommes.

1- Qu'est-ce que le patrimoine ?

Le *Dictionnaire de la Géographie et de l'Espace des Sociétés* définit le patrimoine comme étant « un ensemble d'attributs, de représentations et de pratiques fixés sur un objet non contemporain dont est décrété collectivement l'importance, et qui exige qu'on le conserve et qu'on le transmette. »⁴²

Ce qui ressort tout d'abord de cette définition, c'est que le patrimoine est une notion étroitement liée à l'histoire humaine. Plus encore, il est le support d'une mémoire collective, une sorte de témoin de l'histoire d'une société, ce qui est désigné comme

⁴² LEVY Jacques et LUSSAULT Michel, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Belin, 2003.

objet patrimonial étant antérieur à l'époque présente. On peut retenir aussi que cette notion est tout aussi liée à celle de transmission, condition essentielle lorsque l'on parle de patrimoine.

Dans son sens premier, la patrimonialisation visait la conservation et la restauration des témoignages du passé, avec l'exigence de rester fidèle à la mémoire des bâtisseurs. Avec le temps, cette conception a évolué pour englober l'ensemble de la création humaine. Son objectif devient alors la pérennisation de celle-ci, prenant en considération ses évolutions, ses modifications et ses transformations (l'attention est passée du bâtisseur, de l'artiste à l'objet lui-même dans le temps).

Dans la plupart des dictionnaires, dès les premières lignes de la définition du mot patrimoine, on peut comprendre de son origine latine *-patrimonium-* qu'il s'agit de l'héritage du père (« *pater* » signifiant le père et « *monere* » avertir, conseiller). Le patrimoine est donc composé des choses qui rappellent le père, l'ancêtre. Le français insiste sur le passé et sur le respect que l'on lui doit. L'anglais utilise le mot « *heritage* » : ce que l'on reçoit, sauvegarde et transmet à son tour. Cette langue insiste sur l'autre aspect du patrimoine : l'avenir et la responsabilité de chaque génération.

Avec le temps, cette acception s'est élargie, et on peut lire aujourd'hui que c'est « *Ce que l'on hérite de ses ascendants* »⁴³, ou encore, comme l'indique le dictionnaire de l'Académie Française : « *Ce que l'on possède héréditairement* ». Par extension, le patrimoine devient donc le bien commun d'une collectivité, d'un groupe humain, considéré comme un héritage transmis par les ancêtres (le Petit Larousse, 2010). Une prise de conscience collective du patrimoine, à différents niveaux et à des époques successives, a fait passer le patrimoine de la famille à la nation⁴⁴. Comme le confirme D. Audrerie, docteur en droit de l'environnement dans son livre *Questions sur le patrimoine* : « *Alors même qu'il perdait peu à peu de sa sacralité, il devenait un bien commun de la nation, à la fois témoignage physique de son histoire et image de son identité*⁴⁵ ».

Dans la langue arabe, le terme « *tourath* » (patrimoine) est dérivé du verbe « *waratha* » qui signifie hériter. Il reste néanmoins distinct de la notion d'héritage qui

⁴³ Le nouveau Petit Robert de la langue française de Paul ROBERT, 2007.

⁴⁴ A.CHASTEL et J-P. BABELON, *La notion du patrimoine*, Opinion Liana Levi, 1994. (Première parution, Revue de l'Art 49, 1980.)

⁴⁵ AUDRERIE Dominique, *Questions sur le patrimoine*. Collection Stèles. Editions Confluences, 2003.

se dit « *irth* » en arabe. Alors que dans la culture occidentale « *la notion (courante) de patrimoine (...) reste encore très largement attachée à la mort et aux héritages qui en résultent et se présente donc avec tous les atours du sacré et du tabou*⁴⁶ », dans la culture arabe, elle est tributaire de celle de transmission à laquelle elle est intimement liée. On peut lire dans les dictionnaires anciens que le patrimoine est « *ce qui se transmet en termes de traditions, de sciences, de littérature, d'arts, et ce que produisent les générations passées comme idéologies, poésies, chants ou danses, d'une génération à une autre.* »⁴⁷. Ici aussi, on remarque que l'objectif premier du patrimoine est d'être transmis (dès la première ligne : « ce qui se transmet... »). On peut relever également dans cette définition - une des premières émises sur la notion de patrimoine dans la culture arabe - que ce que l'on qualifie de patrimoine digne d'être transmis relève plus de ce qui est aujourd'hui communément appelé patrimoine culturel immatériel en Occident. En effet, on y évoque essentiellement les traditions, la littérature dont la poésie, les chants, et même les idéologies, tous étant distinctifs d'une culture donnée et porteurs de signes identitaires très forts.

Un peu plus loin dans la même référence, on peut lire : « *Pour ce qui est de ce qu'ont légué les ancêtres, en termes de vestiges tel que les châteaux forts, les épées, les boucliers et autres, ils doivent être protégés et reconnus pour ce qu'ils témoignent de grandeur et de gloires de la nation* »⁴⁸. Le dictionnaire fait état de monuments et autres patrimoines matériels que la langue arabe joint dans le terme « *athaar* » qui signifie littéralement trace. Le texte définit clairement leur place dans le patrimoine de la nation : ils sont les supports de la mémoire, et l'on a le devoir de les conserver pour leur valeur d'histoire.

Les édifices historiques et autres reliques du passé ne sont que des traces matérielles des générations passées. Ils sont les supports du patrimoine qui, à partir des traditions orales ou écrites, exalte la mémoire nationale.

Dans un autre dictionnaire, le patrimoine est défini comme « *une grande richesse pour la nation, composée de la somme des arts et des lettres, mais aussi des valeurs et des traditions*⁴⁹ ». Ainsi, la finalité nationale est mise en avant,

⁴⁶ LEVY Jacques et LUSSAULT Michel, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, éd. Belin, 2003.

⁴⁷ Lissan al-Arab, dictionnaire de la langue arabe, 20vol. Le Caire, 1299-1309 H (1879-1888).

⁴⁸ Lissan al-Arab. *Op. cit.*

⁴⁹ Al-Mounged, dictionnaire en langue arabe, 2001

donnant au patrimoine des valeurs culturelles. « ... pour ce qu'ils témoignent de grandeur et de gloires de la nation ». Le patrimoine est donc mis au service de la fierté nationale, véritable support d'une identité nationale : « L'objectif du patrimoine est de mettre en exergue l'identité nationale et de révéler ses spécificités »⁵⁰.

Avec les dégradations subies par l'environnement et par un bon nombre de monuments, mais aussi en présence des risques de disparition du fait du temps et de l'évolution de la vie sociale et économique, une nouvelle prise de conscience a fait naître dans la communauté internationale à partir de 1972 un sens patrimonial encore plus élargi.⁵¹ Elle a fait du patrimoine l'héritage de toute l'Humanité en considérant que « la valeur universelle exceptionnelle signifie une importance culturelle et/ou naturelle telle qu'elle transcende les frontières nationales et qu'elle représente le même caractère inestimable pour les générations actuelles et futures de l'ensemble de l'Humanité⁵² »

Il s'agit d'un processus complexe, autant d'une construction sociale que politique⁵³. Dans le but d'éclairer ce chapitre, nous avons subdivisé cette question en trois parties :

- Quels sont les critères qui définissent le patrimoine ?
- Comment un bien devient-il patrimoine ?
- Qui en sont les acteurs?

1-1-Quels sont les critères qui définissent un patrimoine ?

1-1-1-Ce qui est hérité

Ce qui distingue la notion de patrimoine de celle d'héritage, c'est que ce dernier s'arrête par définition à ce que l'on reçoit de ses parents (héritage matériel ou moral), et que l'on peut conserver en l'état, valoriser, oublier ou dilapider. Alors que le patrimoine, construction sociale et politique, est nécessairement accompagné de la responsabilité de transmission assumée par une personne, un groupe ou un État. C'est ainsi que le paysagiste P-M. Tricaud l'explique : « il s'agit de ce dont la génération qui transmet a elle-même hérité, mais enrichi de ce qu'elle a constitué,

⁵⁰ Al-Mounged. *Op.cit.*

⁵¹ Convention du patrimoine mondial en 1972, signée par la plupart des Etats.

⁵² Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture, comité intergouvernemental pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, *Orientations devant guider la mise en œuvre de la convention du patrimoine mondial*, UNESCO.org, janvier 2008.

⁵³ Nous développerons ceci par la suite.

voire appauvri de ce qu'elle a dilapidé. »⁵⁴. Le patrimoine est donc un bien individuel ou collectif évolutif et transmissible qui est pris en charge par des acteurs de la patrimonialisation, c'est à dire de la perpétuation du bien matériel ou immatériel. Une autre définition du patrimoine peut également être l' « ensemble des richesses acquises au cours du temps, que chacun reçoit en héritage »⁵⁵. Ainsi, le patrimoine n'est pas figé et s'adapte au fil du temps. Ce qui est salubre selon l'historien J-M. Leniaud qui est favorable à la conservation de toutes les modifications qu'un bâtiment a subies dans sa longue vie, pensant que « l'inquiétant est d'embaumer, de figer, de stopper les dynamismes »⁵⁶. Le risque est que le patrimoine soit ramené à un simple décor muet et embaumé qui ne représenterait plus qu'un lointain passé, comme l'écrit D. Audrerie : « de la protection à la momification, il n'y a qu'un pas trop vite franchi »⁵⁷. Car, le patrimoine étant un « ensemble intangible de perceptions, d'images, de mythes, de symboles, d'aspirations ou encore de rêves qui participent à la construction de la mémoire et de l'identité collective »⁵⁸, il ne peut rester fixe.

1-1-2-Ce qui construit l'identité des acteurs patrimoniaux

Que représente exactement le patrimoine dans nos sociétés aujourd'hui ? Qu'est ce qui fait patrimoine aujourd'hui ?

On parle souvent d'un fondement sur les valeurs (authenticité, exception). Or, celles-ci sont loin d'être les mêmes pour tous, et surtout, leur importance n'est pas toujours de celles que l'on peut monnayer.

Dans son livre *Le culte moderne des monuments*, véritable référence en matière de patrimoine monumental, l'historien autrichien de l'art A. Riegl (14 janvier 1858-17 juin 1905) parle de valeur historique, de commémoration, d'usage ou encore d'art⁵⁹. Ainsi, La Kalâa des Béni Hammad en Algérie, site des ruines de la première capitale des émirs Hammamides (fondée en 1007) nous restitue l'image d'une ville

⁵⁴ TRICAUD Pierre-Marie, *Conservation et transformation du patrimoine vivant : Etude des conditions de préservation des valeurs des patrimoines évolutifs*. Thèse de doctorat : Aménagement de l'espace, Urbanisme, dirigée par PAQUOT Thierry et soutenue le 15 décembre 2010. Ecole doctorale : Ville, Transports et Territoires, Institut de l'Urbanisme de Paris.

⁵⁵ BRODHAF Christian, BREUIL Florent, GONDRAN Natasha et OSSAMA François, *Dictionnaire du Développement Durable*, Afnor, 2004.

⁵⁶ DUMONT Marie-Jeanne et LAVALOU Armelle, « Patrimoine, affaire d'Etat : entretien avec LENIAUD Jean-Michel », in *L'Architecture Aujourd'hui*, n° :310, avril 1997.

⁵⁷ *Op. cit.* AUDRERIE Dominique.

⁵⁸ BRUNON Hervé, « Construire, représenter et transmettre le paysage », in *Patrimoine et Paysages*. Cahiers Jean Hubert3, Rencontres départementales du patrimoine de Seine et Marne. Lieux Dits, 2009.

⁵⁹ RIEGL Aloïs, *Le culte moderne des monuments : sa nature, son origine*, traduit et présenté par BOULET Jacques, Collection Esthétiques, l'Harmattan, 2003. (Titre original : *Der moderne Denkmalkulturs, sein wesen, seine entstehung*, Wien Braumüller, 1903).

musulmane fortifiée. Elle est classée depuis 1980 au patrimoine mondial de l'UNESCO pour sa valeur d'histoire. La tombe du soldat inconnu, sous l'Arc de Triomphe (Paris, depuis 1920), quant à elle, est considérée comme étant patrimoine pour sa valeur commémorative. Pour ce qui est de la valeur d'usage, prenons comme exemple l'eau de fleur d'oranger extraite du *Citrus bigaradia*. Celle-ci revêt en Tunisie une valeur forte liée à la tradition et aux usages que l'on en fait (soins du corps et pâtisserie traditionnels).

Faut-il pour autant tout préserver ?

La tentation de tout garder, fort légitime par ailleurs, peut s'avérer extrêmement dangereuse, et cela pour plusieurs raisons. En effet, mis à part les espaces dont il faudrait disposer pour assurer la préservation du patrimoine, il faudrait également des moyens colossaux pour l'entretenir, et surtout, pour procéder à sa restauration constante. Le débat a donc une dimension idéologique.

Dans le cas contraire, comment faire un choix ?

Selon l'historien J-M. Leniaud « *ou bien les œuvres du passé sont dépourvues d'intérêt et mourront d'elles-mêmes, ou bien, elles témoignent de l'évolution et du progrès et sont préservées* »⁶⁰.

Le patrimoine peut alors être défini comme étant « *ce qui est censé mériter d'être transmis du passé, pour trouver une valeur dans le présent* »⁶¹.

Ainsi, le patrimoine est une sélection des héritages des différentes civilisations et époques du passé choisies dans le but de servir le présent.

Par exemple, le choix a été fait, en Algérie, de mettre en valeur l'héritage des grandes époques arabes que plus d'un siècle sépare du présent (mettant de côté l'héritage colonial). Ce choix sociétal, avant tout politique, visait à mettre en exergue l'identité arabe et à asseoir le pouvoir de l'Etat.

Comme l'écrit le géographe J-F. Troin : « *Le patrimoine retenu dans les opérations de restauration est souvent sélectif : une époque, une image de société passée* »⁶².

Une mise en patrimoine national obéit souvent à un choix politique, et plusieurs de ces décisions visent une valorisation, voire une idéalisation d'une époque ou d'une civilisation.

⁶⁰ Op.cit. DUMONT Marie-Jeanne et LAVALOU Armelle.

⁶¹ Op.cit. LEVY Jacques et LUSSAULT Michel.

⁶² TROIN Jean-François, « Le patrimoine : quoi, pourquoi, pour qui ? », in *Maghreb : architecture, urbanisme, patrimoine, tradition et modernité*, actes de colloque dirigé par MECHTA Karim. Publisud, 1991.

Parmi les valeurs liées à la notion de patrimoine, il y a l'authenticité qui est l'une des plus importantes. Le *Dictionnaire de la Géographie et de l'Espace des Sociétés* en donne la définition suivante : « (L'authenticité) est par convention, ce qui est conforme, aujourd'hui, à l'idée communément admise de ce qu'il (un lieu authentique) était hier »⁶³. Autrement dit, il est question de l'avis de la majorité (« ...idée communément admise... »).

Dans le cas d'une proposition de classement au patrimoine mondial par l'UNESCO, une pratique pour l'examen de l'authenticité des biens en question a été mise en place. En effet, la capacité à comprendre la valeur attribuée au patrimoine dépend du degré de crédibilité ou de véracité que l'on peut accorder aux sources d'information concernant cette valeur. La connaissance et la compréhension de ces sources d'information, en relation avec les caractéristiques originelles du patrimoine culturel, avec leur signification, constituent les bases nécessaires pour l'évaluation de tous les aspects de l'authenticité. Ainsi « les jugements sur les valeurs attribuées au patrimoine culturel, ainsi que la crédibilité des sources d'information, peuvent différer d'une culture à l'autre, et même au sein d'une même culture. Le respect dû à toutes les cultures exige que le patrimoine culturel soit considéré et jugé essentiellement dans les contextes culturels auxquels il appartient. »⁶⁴

Devant la multitude de types de patrimoine culturel avec leur contexte culturel, le comité de classement des sites a défini une liste d'attributs afin d'estimer si les valeurs des biens satisfont aux conditions d'authenticité (telles que reconnues dans les critères de la proposition d'inscription) et sont exprimées de manière véridique et crédible: forme et conception/ matériaux et substance/usage et fonction/ traditions, techniques et systèmes de gestion/ situation et cadre/ langue et autres formes de patrimoine immatériel/ esprit et impression.

1-1-3-Ce qui est transmis à des héritiers, des descendants, des générations futures.

Dans le préambule de la Charte de Venise (1964)⁶⁵, on peut lire « L'Humanité, qui prend chaque jour conscience de l'unité des valeurs humaines, (...) considère [les œuvres monumentales des peuples] comme un patrimoine commun,

⁶³ LEVY Jacques et LUSSAULT Michel. *Op. cit.*

⁶⁴ <http://whc.unesco.org/fr/criteres/>

⁶⁵ Il s'agit de la Charte Internationale sur la Conservation et la Restauration des Monuments et des Sites, réalisée par le IIe Congrès International des architectes et des techniciens des monuments historiques réuni à Venise du 25 au 31 mai 1964 ; Adoptée par ICOMOS en 1965.

et vis-à-vis des générations futures, se reconnaît solidairement responsable de leur sauvegarde ». On peut affirmer sans risque de se tromper que, dans cet extrait, de même que dans toutes les définitions de la notion de patrimoine, la transmission, et donc la non disparition et la non destruction, est une condition *sine qua non* du passage d'un bien à celui de patrimoine. Ce que rappelle le poète français Baudelaire, il s'agit alors de « la transmission constante, de père en fils, du patrimoine et du nom »⁶⁶. Sans transmission ou sans cette sorte de legs universel et continu dont l'humanité entière et chacun à sa place est responsable, il ne peut y avoir de patrimoine constitué.

Les acceptions tant traditionnelles que modernes de la notion de patrimoine ont cela de commun qu'elles « reposent toutes deux sur celle de transmission, et partant sur une dépossession du *jus abutendi*⁶⁷ (le droit d'abuser au profit des héritiers). Ayant le devoir de transmettre le patrimoine intact aux générations futures, nous devons en prendre soin, le conserver. Comme l'exprime la fameuse formule, attribuée à de nombreuses sources, « Nous n'héritons pas la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants »⁶⁸. Ainsi, l'usage de la terre est soumis à la condition de préservation contre toute dégradation. Chez les géographes, « *le patrimoine est une possession, un actif, un bien propre d'une personne ou d'une société* »⁶⁹. Or, ce patrimoine s'accompagne obligatoirement du « *devoir de sauvegarder pour transmettre aux générations suivantes...* »⁷⁰. L'objet, ou le bien en question, doit être préservé pour être transmis de génération en génération.

1-2-Comment un bien devient-il un patrimoine, par quel processus ?

La mise en patrimoine est un processus long et complexe qui met en œuvre un certain nombre d'acteurs publics et privés et aboutit à la consécration collective de l'objet en question comme devant être transmis.

Plus encore, il s'agit d'un processus réfléchi. Fanny Letissier le précise : « (...) *le patrimoine n'existe pas d'emblée, en tout cas pas avant que la société dans son ensemble ou qu'un ou plusieurs groupes sociaux ne décident qu'il le devienne.*

⁶⁶ Baudelaire Charles, *Nouvelles histoires extraordinaires*, Paris, Michel Lévy frères, 1857, texte original d'Edgar Allan Poe.

⁶⁷ Dans le droit romain ; la propriété est le droit d'user et d'abuser (*jus utendi et abutendi*). Ce principe directeur constitue le fondement du code Napoléon et de tout le système économique bourgeois. Il confère au propriétaire un véritable « droit divin ».

⁶⁸ TRICAUD Pierre-Marie. *Op. cit.*

⁶⁹ BRUNET Roger, FERRAS R., THERY H. *Op. cit.*

⁷⁰ GODRON Michel et JOLY Hubert, *Dictionnaire du Paysage*, Conseil international de la langue française, 2008.

C'est véritablement le changement de regard sur un espace –remarquable pour ceux qui le circonscrivent ainsi, alors qu'il peut rester anodin pour d'autres - qui est à l'origine du processus de patrimonialisation⁷¹ ».

Pour aboutir à cette transformation (de l'objet du passé au patrimoine à transmettre), deux étapes sont nécessaires.

1-2-1-La première est la *distanciation*.

Cette première étape, essentielle dans la construction du patrimoine, est citée par bon nombre de chercheurs tels que M. Rautenberg (2003) et A. Sinou (2005). En effet, selon eux, seule la mise à distance du passé permet une sorte de rationalisation des héritages, et donc une « positivation » de ces derniers.

A ce sujet, A. Sinou évoque un exemple assez significatif, celui des châteaux dans les pays occidentaux. Il explique comment ces biens, initialement symboles de la domination d'une aristocratie, sont devenus l'héritage de tout un peuple et donc que « *cette rupture symbolique est aujourd'hui considérée comme essentielle pour qu'il y ait adhésion sociale à l'objet patrimonial⁷² ».*

Le cas de Tunis est en ce sens intéressant. En effet, cette ville a vu son centre historique, la médina, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO en 1979, alors qu'il faudra attendre 2001 pour voir certaines architectures de la ville européenne commencer à être restaurées. Ainsi, le théâtre municipal de la ville de Tunis, pourtant bâti en 1888, s'est vu confié à l'ASM (association de sauvegarde la médina) par la municipalité de Tunis au début des années 2000 en vue d'une mise en valeur. Il aura fallu attendre plus de cent ans à l'héritage colonial pour être considéré comme un bien patrimonial à conserver.

Ainsi, la construction du patrimoine commence par un détachement par rapport au passé, un éloignement et un changement de son évaluation. Cette étape peut aussi être assimilée à « la transformation de la mémoire⁷³ » ouvrant la voie à la seconde étape.

⁷¹ *Op. cit.* LETISSIER.

⁷² *Op. cit.* SINOUE Alain.

⁷³ *Op. cit.* LETISSIER Fanny.

1-2-2-La seconde étape est *l'appropriation*.

Il apparaît que celle-ci joue un rôle majeur dans la construction et l'équilibre de la personnalité individuelle⁷⁴. De ce fait, la reconnaissance d'un objet comme étant une partie intégrante de ce qui nous singularise (à savoir notre identité) aboutit à le considérer comme un patrimoine.

De plus, lorsque l'on aborde la question du patrimoine, on se rend compte, d'une manière générale, que la société ainsi que les pouvoirs publics sont fascinés par l'ancienneté, la beauté ou le message porté par des objets, des monuments ou des sites qui ont traversé les siècles. Tout se passe comme si la contemplation de ces objets permettait à ceux qui les regardent de faire revivre le passé dans le présent.

C'est dans cet esprit que plusieurs bâtiments anciens accueillent de nouveaux usages. Citons comme exemple d'anciennes demeures de la médina de Tunis qui sont transformées en restaurant (Dar Ejjeld) ou en chambre d'hôte (la chambre bleue), ou encore le siège du gouvernement actuel à la Kasbah.

L'ultime étape de la construction du patrimoine se matérialise donc par l'appropriation sociale ou institutionnelle du passé. Mais ce processus fonctionne dans les deux sens ; par le haut (*top down*) par les injonctions réglementaires et l'action des différents services, et une autre par le bas (*bottom up*) par les rites et les accords sociaux.

1-2-3-La troisième étape est *la gestion patrimoniale*

Une fois un bien reconnu comme faisant partie du patrimoine (autant par la société civile que par l'État), et pour qu'il puisse perdurer, une gestion appropriée doit être mise en place. En effet, avec le temps et les évolutions, différents risques sont encourus par les biens patrimoniaux ; soit ils peuvent être détruits (par l'effet du temps, ou du vandalisme), soit ils peuvent être oubliés s'ils ne sont pas intégrés à la vie de la société ; « *[le patrimoine est] un ensemble d'éléments matériels et immatériels centré sur un titulaire [individu, communauté], qui concourt à maintenir et à développer son identité et son autonomie par adaptation, dans le temps et dans l'espace, à un univers évolutif* » (Ollagnon, 2000). C'est dans ce sens que la gestion du patrimoine est une condition au maintien de celui-ci. Des institutions étatiques

⁷⁴ MERLIN Pierre et CHOAY Françoise, *Dictionnaire de l'Urbanisme et de l'Aménagement*. PUF, 2010, p.58.

ainsi que des organisations sont mises en place pour « *exécuter la politique de l'Etat dans la mise en valeur du patrimoine et sa gestion [...]. Arrêter et exécuter les programmes de mise en valeur de ce patrimoine, organiser des manifestations...* »⁷⁵

1-3- Qui sont les acteurs du patrimoine ?

Les géographes le rappellent : « *la mise en patrimoine d'un lieu relève bien d'une opération de 'magie sociale' qui repose souvent autant sur le légendaire que sur la stricte science historique. Présentée le plus souvent comme un travail de conservation d'un passé donné, elle comporte un fort volet social, voire politique*⁷⁶ ».

1-3-1- L'action volontaire de l'Etat

La mise en patrimoine peut être induite par une décision institutionnelle. Dans ce cas, il s'agit d'un processus conscient visant à valoriser un objet du passé dans un but quelconque.

En effet, lorsqu'il s'agit d'une mise en patrimoine institutionnalisée, il y a toujours des raisons à cela. Lors de la Révolution française, par exemple, de nombreux objets ont été confisqués – à la royauté et à l'aristocratie - et de ce fait, sont entrés dans la sphère publique. Au lieu de détruire les traces d'un passé remémorant les malheurs et les servitudes de l'Ancien Régime, nombreux sont les acteurs publics comme l'abbé Grégoire qui demanderont leur conservation⁷⁷. Cette revendication était fondée sur des motifs d'ordre identitaire, idéologique et politique : faire du nouveau patrimoine architectural l'instrument de la construction d'une nouvelle identité nationale.

Pour la première fois en France au début du XIXe siècle, on a assisté à la mise en place d'une politique patrimoniale par l'Etat⁷⁸.

« *Au départ, dans la bible, la dimension patrimoniale est attachée au culte des morts, son but étant de s'inscrire dans une antériorité, ce lien fonde la communauté, et accroît le pouvoir de l'église (...). Ce n'est qu'avec la révolution qu'émerge une attitude volontariste face à lui.* » D'après l'historien J-M. Leniaud. Il n'y avait plus de

⁷⁵ <http://www.patrimoinedetunisie.com.tn/>

⁷⁶ Op. Cit. LEVY et LUSSAULT.

⁷⁷ Régis Neyret, « *Du monument isolé au tout patrimoine* », in Géocarrefour, vol.79/3. 2004, mis en ligne le 12 mars 2008, URL : <http://geocarrefour.revues.org/746>.

⁷⁸ GUIZOT, ministre de l'Intérieur et par ailleurs auteur des *Essais sur l'histoire de France*, crée en 1830 la charge d'inspecteur des monuments historiques, qui sera occupée en 1834 par l'écrivain Prosper Mérimée.

lien de la politique à la filiation (comme cela était le cas pour la monarchie), il a fallu inventer une nouvelle dimension patrimoniale dans le but d'intégrer les choses du passé dans un dessein volontariste.

Le patrimoine monumental fonde l'identité visible de la nation, il est devenu un objet national et politique.

Durant la Révolution française (1789-1799), celui-ci était exclusivement tourné vers les monuments historiques qu'il s'agissait de protéger du vandalisme et de l'exploitation pour la pierre de construction. Ensuite «*Dès le XIX^e siècle, les États occidentaux ont vu dans le patrimoine une manière éducative commode de construire l'identité des nations, de leur donner une personnalité surtout du fait du lien puissant que le patrimoine créé* »⁷⁹.

Le patrimoine national est devenu ainsi ce qui relie l'individu à la nation⁸⁰. Son inventaire a été centralisé et son identité locale n'a été que peu considérée. L'unité, fondée par le biais d'un patrimoine national unique, était considérée à l'époque comme « *le facteur nécessaire du progrès et de la modernité* » (J-M. Leniaud). L'Etat a progressivement occupé en Europe, au nom des identités nationales, tout le champ du patrimoine pour se constituer en unique garant de la conservation. C'est en effet à travers l'idée de l'intérêt national et patriotique que l'Etat français a voulu prendre en charge les symboles d'un passé révolu.

Aujourd'hui, il ne s'agit plus de conserver les reliques du passé, mais d'intégrer, dans une notion ancienne de patrimoine, des objets évoluant sans cesse, indissociables des activités des Hommes qui vivent dans un espace qu'ils utilisent. Il s'agit des besoins des sociétés actuelles.

1-3-2-Processus social de mise en patrimoine

Selon le Directeur de la Culture au Conseil de l'Europe, ce serait plutôt le processus social (et non institutionnel) de la patrimonialisation qui donnerait à un objet sa vraie valeur patrimoniale. En effet, on constate une « *charge identitaire du patrimoine grandissante et aussi celle de la tentation de chercher refuge auprès de*

⁷⁹ Christine Bouisset et Isabelle Degrémont, « Construire un patrimoine naturel : valeurs (de société) contre critères (officiels) ? L'exemple de hauts lieux montagnards pyrénéens », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Hors-série 16 | juin 2013, mis en ligne le 30 mai 2013, consulté le 12 juillet 2013. URL : <http://vertigo.revues.org/13750> ; DOI : 10.4000/vertigo.13750

⁸⁰ <http://www.vmfpatrimoine.org/patrimoine-pratique/histoire-du-patrimoine/revolution-a-1810/>

valeurs auxquelles le poids du temps a donné une présence et une patine plus rassurante⁸¹ ».

L'historienne F. Choay explique cet engouement récent pour le patrimoine par une crise de la modernité où « (si) les idéologies du progrès nous ont menés, elles vacillent (maintenant). Le monde se désenchanté, se sécularise [...], aucune valeur ne s'impose comme assurément supérieure aux autres, la rationalité domine⁸² ».

« L'extension même de la notion de patrimoine (...) c'est en fait une économie nouvelle de notre rapport au temps et à l'espace qui se met en place, un vaste éclatement de notre mémoire historique et un déplacement de ses points d'appui traditionnels. » écrit l'historien français Pierre Nora dans *L'Apologie du Périssable* (1991).

Ainsi, comme par une réaction face à des temps de crise identitaire, les sociétés se tournent vers les symboles du passé à la recherche d'une réponse, d'une légitimation de leur présent, donnant tout son poids et sa réalité à la notion revisitée de patrimoine.

Il faut en effet admettre qu'en temps de crise, on resserre les liens entre ce qui est hérité (le patrimoine) et l'identité que l'on désire affirmer. Ainsi, l'émergence et l'évolution de la notion de patrimoine s'inscrivent dans un contexte sociopolitique donné. Que ce soit à travers l'affirmation d'une identité nationale, de la crainte du progrès, de l'affirmation des identités régionales et nationales, d'une logique de développement économique, ou de la peur de catastrophes écologiques.

Dans le cas d'un classement dans le patrimoine mondial, il s'agit d'un gage de reconnaissance et d'intégration à la communauté internationale, de recomposition sociale, ou encore de gentrification du lieu (réhabilitation des centres anciens des villes...)

Dans la plupart des pays occidentaux, le projet de mise en patrimoine semble toujours être implicitement porteur de transformations sociales et économiques, et donc politiques.

Le patrimoine historique des monuments, puisant sa source dans un passé commun, est une construction sociopolitique selon un processus sans cesse en

⁸¹ WEBER Raymond, directeur de la culture au Conseil de l'Europe, dans l'éditorial de la revue Patrimoine Européen.

⁸² Op. Cit. CHOAY F.

évolution. Il s'étend aujourd'hui aux biens immatériels comme la musique ou la gastronomie (UNESCO).

Conclusion

Nous avons tenté de relever les caractéristiques principales du patrimoine. Ce à quoi nous avons abouti, c'est qu'il est hérité, qu'il construit l'identité des acteurs patrimoniaux et qu'il est impérativement transmis aux générations futures.

Pour que le choix de ce qui est patrimoine s'opère, un processus institutionnel, social et politique se met en place, selon qu'il s'agit de l'Etat (processus décisionnel) ou des citoyens (processus tour à tour inconscient ou volontaire).

Dans tous ces cas, il y a tout d'abord une distanciation sociopolitique et culturelle par rapport au passé, ou plus précisément aux objets qui y sont assimilés. Dès lors, il y a une réinterprétation de la mémoire. Ce n'est qu'à cette seule condition qu'une appropriation de ce passé semble possible. C'est à partir de ce moment uniquement que l'on commence à parler de patrimoine appropriable.

Qu'en est-il des arbres ?

2- L'arbre urbain peut-il devenir un patrimoine et pour qui ?

Pourquoi envisager l'arbre urbain comme un patrimoine à transmettre ? Trois hypothèses peuvent être explorées. La première est que les arbres plantés dans les villes peuvent être considérés comme des monuments au sens où ils évoquent la mémoire d'un temps passé, soit parce qu'ils sont très vieux et méritent le respect et le soin, soit parce qu'ils ont accompagné des événements urbains publics dont il convient de se souvenir. La deuxième hypothèse relève de l'attachement intime, souvent symbolique, que les habitants peuvent accorder à tel ou tel arbre, public ou privé, isolé ou en tant que structure végétale (alignement par exemple). La dernière hypothèse est liée au rôle environnemental et esthétique des arbres. Utiles à la qualité de vie et à la santé urbaine, ils doivent être conservés pour le bien-être des habitants futurs. Ces raisons concernent a priori tous les habitants d'une cité. Mais selon que les uns sont sensibles à l'histoire urbaine ou à leurs souvenirs personnels et les autres à des engagements militants pour la qualité de vie en ville, les arbres désignés varieront et parfois aucun ne sera cité.

Si ces hypothèses sont plausibles, il faut aussi admettre qu'il existe des obstacles à considérer l'arbre comme patrimoine. Parce que vivant, l'arbre est périssable et ne

peut être conservé comme un monument architectural. Et parce qu'en tant que décor, il est susceptible d'évoluer selon les goûts des sociétés et leurs cultures. Le muséifier serait alors discutable.

Tout d'abord, comme il est dit plus haut, l'arbre est un être vivant, qui naît, croît, se développe puis finit par dépérir et disparaître. Partant de là, peut-on même parler de possibilité de patrimoine ? Puisque l'un des principes premiers du patrimoine est la préservation d'un bien dans le but de le transmettre aux générations futures. C'est la première question à laquelle nous tenterons de répondre.

Ensuite, à supposer que l'on accepte la notion de patrimoine vivant, l'arbre urbain peut être défini de deux manières contradictoires (tantôt assimilé à un mobilier urbain immobile, tantôt à un élément vivant de la nature en ville), quel serait l'objet de sa protection, de sa mise en patrimoine précieux ? C'est là le deuxième point que nous traiterons. Pour finir, nous nous posons la question de l'intérêt de la protection de l'arbre urbain en tant que patrimoine pris en charge par la cité et les citoyens.

2-1-Un patrimoine peut-il être vivant ?

Il y a un apparent paradoxe à parler de patrimoine vivant pour des arbres, car un patrimoine est ce à quoi on s'identifie et que l'on souhaite conserver, alors que ce qui est vivant est appelé à mourir, car il n'y a vie qu'en relation avec la mort. Certains, comme le paysagiste Pierre-Marie Tricaud, réfutent ce paradoxe. En effet, selon Pierre-Marie Tricaud, « *tous les patrimoines sont évolutifs, même ceux qui paraissent les plus stables, comme les paysages ou les monuments.*⁸³ »

La notion de patrimoine vivant évolutif existe puisque des sites sont classés au patrimoine mondial de l'UNESCO comme paysage culturel évolutif (c'est le cas du Val de Loire et des sites miniers du nord de la France). Cette notion de patrimoine vivant évolutif admet que les caractéristiques patrimoniales elles-mêmes peuvent évoluer, voire même être remplacées par d'autres, tant que la qualité patrimoniale demeure de même importance. Ici, il y a lieu de se poser la question de la nature de la qualité patrimoniale et de se demander qui est habilité à la considérer comme telle.

⁸³ Tricaud Pierre-Marie, « Le patrimoine paysager : de la protection au développement durable ; l'exemple de la forêt de Fontainebleau et de ses alentours », in *Les cahiers de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Île-de-France Patrimoine Tome II : le vécu* n°130. 1^{er} trimestre 2001.

Il y a deux acceptions communément admises du patrimoine vivant, la première est synonyme de patrimoine évolutif non biologique, à savoir ce qui se transforme au cours du temps en dehors des végétaux et des animaux. Il s'agit du patrimoine culturel immatériel (traditions et expressions orales, pratiques sociales, rituels...) ⁸⁴. La seconde concerne le patrimoine biologique. C'est sur cette dernière que portera notre attention lors de cette étude.

Le terme biologique désigne « ce qui a rapport avec la vie des organismes vivants », la biologie étant « *la science qui a pour objet la description des êtres vivants et l'étude des phénomènes qui les caractérisent (la reproduction, l'habitat et l'environnement, le comportement)* » ⁸⁵.

Ainsi, le patrimoine vivant biologique concerne les êtres vivants – animaux, végétaux ou autres organismes - présentant un intérêt esthétique ou scientifique pour une communauté, que ce soit par leur existence même ou par l'un des phénomènes auxquels ils sont liés.

Comme le dit le paysagiste J-M. Tricaud dans sa thèse ⁸⁶: « *le processus d'évolution progressive* ⁸⁷ *améliore plusieurs valeurs. En effet, en introduisant une biodiversité et une complexité croissantes, il accroît la valeur écologique ; mais il crée aussi une valeur esthétique, en amenant avec la biodiversité des formes et des couleurs variées ainsi que des textures plus riches, avec la mise en place d'un écosystème, une organisation complexe dont l'ordre est perceptible* » .

Comme il a été dit plus haut, l'évolution qui transforme un être vivant, un objet, un milieu, un site, n'est pas contradictoire avec sa valeur patrimoniale de transmission. Selon P-M. Tricaud, elle peut même, dans certains cas, augmenter cette valeur en améliorant ce qui a été hérité. La constance, dans le patrimoine, devient donc dépendante du regard de ceux qui en définissent la valeur patrimoniale. Autrement dit, désigner un bien comme patrimoine vivant, c'est admettre une transformation de ce bien du fait même qu'il est vivant et que de ce fait il peut disparaître. A charge, pour ceux qui l'ont patrimonialisé, d'assurer sa continuité dans

⁸⁴ http://portal.unesco.org/culture/fr/ev.php-URL_ID=29911&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

⁸⁵ Le Nouveau Petit Robert, 2007.

⁸⁶ TRICAUD Pierre-Marie, *Conservation et transformation du patrimoine vivant : Etude des conditions de préservation des valeurs des patrimoines évolutifs*. Thèse de doctorat : Aménagement de l'espace, Urbanisme, dirigée par PAQUOT Thierry et soutenue le 15 décembre 2010. Ecole doctorale : Ville, Transports et Territoires, Institut de l'Urbanisme de Paris.

⁸⁷ Principe selon lequel, toute chose vivante est en constante évolution qui suit un échelonnement par étape, pour aboutir à un état « supérieur ».

le temps par sa reproduction in situ ou non. C'est ce que font les réserves naturelles et les parcs nationaux par des processus non anthropiques. C'est aussi ce que font les jardiniers quand ils replantent un alignement de Ficus ou de Washingtonia dans les avenues de Tunis. Dans les deux cas il y a transmission d'un patrimoine naturel vivant public aux générations futures.

2-2-L'arbre urbain : quelles valeurs sont en jeu?

2-2-1-Valeur naturelle ou culturelle ?

Une unanimité semble se faire aujourd'hui en faveur d'une définition socio-anthropologique de la culture. Selon cette approche globalisante, la culture est « *l'ensemble des traits distinctifs, matériels, intellectuels et spirituels qui caractérisent une société* »⁸⁸. Elle comprend donc les modes de vie et de production ainsi que les systèmes de valeurs et les opinions. Notons aussi que « *la culture définit une approche essentiellement anthropologique, ce concept renvoie aux fondements et au système de référence de la civilisation dont l'Homme s'est doté à une époque donnée* »⁸⁹. Ainsi, la culture est un facteur déterminant de l'identité collective, elle est liée à la vie sociale dans tous ses aspects.

Dans un article intitulé « La culture est-elle un patrimoine ? », Raymond Polin, membre de l'Académie des Sciences Morales et Politiques à Paris, écrit : « *Le patrimoine culturel, c'est l'esprit d'un peuple dans ses valeurs, dans ses actes, dans ses œuvres, dans ses institutions, dans ses monuments* ». L'Homme y occupe donc une place essentielle étant à la fois consommateur des biens et acteur de leur production. Raymond Polin ajoute : « *la culture ne peut se réduire à une pure activité intellectuelle ; elle est tributaire d'un monde d'objets bien réels dont la durabilité manifeste la consistance et la persistance* ». Ainsi, la culture est le gage de la mémoire, de la conservation de la trace d'une culture passée. C'est le propre du patrimoine.

L'arbre est, par essence, un objet naturel dont la vie est indépendante de l'Homme dans son milieu d'origine. Mais quand il est situé en milieu urbain, donc

⁸⁸ El Béji Mohamed Néjib, *Animation et identité culturelle en Tunisie*. Sotepa Graphique, 2011.

⁸⁹ VINCENT Jean-Marie, *Patrimoine culturel, patrimoine naturel*. Actes de colloque Ecole Nationale du Patrimoine, La Documentation Française, 1995.

habité, son implantation et sa survie dépendent directement des agents publics et privés, et donc de la culture technique urbaine.

Nous admettrons que les valeurs de nature (la vie des arbres par exemple) ne prennent sens qu'à travers les valeurs de culture d'une société, ses lois et ses normes en particulier. Accorder une valeur patrimoniale aux arbres des rues et des parcs résulte d'une culture urbaine autochtone ou allochtone : n'oublions pas que la médina de Tunis ne comportait pas d'arbres dans ses espaces publics et que les arbres de la ville coloniale ont été importés par les colons français.

2-2-2-Valeurs matérielle et immatérielle de l'arbre

Quand on parle de l'arbre, on doit tenir compte de deux facteurs.

En effet, il y a l'espèce, représentée par un nom, une apparence commune et un patrimoine génétique, qui désigne une population d'individus qui en principe peuvent se reproduire entre eux. C'est une notion scientifique. Et puis, il y a l'individu arbre qui de fait ne ressemble pas exactement à un autre individu de la même espèce. Il est à la fois identique (il fait partie de l'espèce) et dissemblable aux autres.

Immatérielle, l'espèce n'est pas une chose palpable. Elle est exprimée par des indicateurs anatomiques et génétiques, des représentations scientifiques, par exemple les couleurs de fleurs et la taille des feuilles. Même en l'absence de spécimens plantés, l'espèce peut continuer à exister (par les mots), voire même à prendre de l'importance dans le monde médiatique. Plus encore, s'agissant de bien naturel, c'est la survie de l'espèce qui prime. Citons en exemple la création, dans plusieurs pays-dont la Tunisie-, d'une banque de gènes (végétaux et animaux) destinés à faire survivre les espèces.

Dans les références mythiques et religieuses concernant les arbres, c'est à l'espèce toute entière que profitent les valeurs accordées : L'olivier est symbole de paix, le figuier de fertilité. Ainsi, dans ce cas, ce n'est pas un objet, un bien en particulier que l'on doit protéger, mais toute la population. Tous les oliviers sont symboles de paix (pensons à l'olivier de la mythologie, offert par Athéna à la ville d'Athènes en symbole de paix et grâce à quoi elle est devenue la protectrice de la ville qui prit son nom) de même que tous les palmiers sont sacrés, quel que soit leur âge, quel que soit le lieu où ils sont plantés, tant qu'ils prennent ces valeurs pour un groupe humain. Pour d'autres groupes ils n'en auront aucune.

Mais alors, comment expliquer l'intérêt qui peut être porté à un arbre en particulier, alors même que cet engouement ne s'étend pas à toute l'espèce ?

La ville est un milieu totalement artificialisé. Les processus en présence sont pour la plupart, sinon tous, directement liés au citoyen et au regard qu'il porte sur ce qui l'entoure. S'agissant de l'arbre, nous avons vu plus haut qu'il était naturel par essence, technique par nécessité, mais qu'en milieu urbain, il devenait avant tout un produit culturel. A ce titre, un seul individu arbre peut se poser en témoin de l'histoire locale tout autant qu'un seul vieil édifice. Si le spécimen est d'un âge avancé, il aura vu naître, s'épanouir puis disparaître d'anciennes civilisations ou cultures, et éveillera par là, chez ceux qui en connaissent l'existence, un vif intérêt qui les poussera à le préserver lui seul, indépendamment d'autres représentants plus jeunes de la même espèce. La dignité de ce vieil arbre vénérable entraînera son respect par tous sans nécessairement aboutir à sa perpétuation. Il n'est patrimoine ou plutôt bien public que le temps de sa fin de vie (Fig.19).



Fig.19: Un des deux ifs millénaires de la Haye-Du-Routot ⁹⁰(Département de l'Eure/France). Agés de plus de 1500 ans et aménagés en chapelle, ces deux arbres sont préservés et valorisés par les habitants de la commune qui en ont même fait leur symbole.

Dans le même contexte européen, une œuvre artistique contemporaine par sa valeur artistique reconnue, ou des haies rurales de formes particulières (résultant d'une pratique ancienne, comme le palissage dans les pays de bocage en France) peuvent accéder au rang de patrimoine identifié par les ethnologues.

Dans certains vergers patrimoniaux publics comme le Potager du Roi à Versailles, les poiriers palissés, âgés aujourd'hui de presque cent ans, sont

⁹⁰ <http://www.lahayederoutot.com/les-ifs-millennaires.html>

progressivement remplacés depuis 15 ans par de jeunes plants identiques aux frais de l'Etat et de l'établissement public du château de Versailles. Dans ce cas, le Potager-verger est devenu un conservatoire national de formes et de variétés fruitières, sans finalités économiques immédiates (à part le tourisme). La patrimonialisation des arbres a été déclenchée par le classement du périmètre en 1926 au titre de la loi de protection des monuments historiques (fig.20).



Fig.20 : Les vieux poiriers palissés au Potager du Roy (Versailles), (2008)

On parle, dans ces deux cas, d'arbres remarquables qui, de par leur âge très avancé ou d'une spécificité, sont mis en valeur en tant qu' « arbres remarquables ».

« *Un peu partout en France depuis une trentaine d'années, ces arbres, qui ont acquis au fil du temps une valeur patrimoniale, sont recensés et protégés à l'initiative d'individus, d'associations ou de collectivités.* »⁹¹ L'année 2011, décrétée année internationale de la forêt a été l'occasion d'un regain d'attention pour les arbres remarquables (appelés aussi vénérables) de la ville de Paris, et ce par le biais d'un recensement et de divers soins, prémices de la charte de l'arbre de Paris.

⁹¹ www.paris.fr/pratique/jardinage-vegetation/dossier-arbres-remarquables/les-arbres-remarquables

Loin d'atteindre les 222 arbres remarquables (appartenant à 80 espèces) de Paris, Tunis possède aussi quelques spécimens notables, dont les plus impressionnants sont des *Ficus macrophylla* situés dans la ville européenne. Le premier, situé au parc du Belvédère (figure 21), appelé aussi l'arbre de Tarzan⁹² est devenu un monument à lui tout seul, si bien qu'il revient très souvent dans les discussions autour des arbres de Tunis autant avec la population qu'avec les acteurs publics de l'arbre⁹³. Le deuxième exemple concerne la dualité de la place de la Monnaie (figure 22). Située dans la zone transitoire entre ville arabe et ville européenne, cette place est au cœur d'une zone marchande « anarchique ». Bien que peu mise en valeur, elle a suscité l'intérêt de la société civile. Celle-ci poussée par l'Association des Amis du parc du Belvédère, s'est opposée au projet de la municipalité de Tunis qui visait sa transformation en parking au début des années quatre vingt-dix (et de ce fait prévoyait l'abattage des arbres)⁹⁴. Notons que de nos jours, c'est la municipalité elle-même qui vise la conservation et la mise en valeur de cette place et de ses arbres bicentennaires. En effet, un projet porté par la municipalité de Tunis, avec le soutien de l'Office du Tourisme, a été programmé en vue d'une refonte totale de ce lieu, incluant une structure en béton armé pour protéger les racines des *Ficus macrophylla* aujourd'hui apparentes et la transformation des voies de circulation immédiate en circuit piéton (pour décongestionner la place). Il faut noter néanmoins que bien que ce projet ait été approuvé par les autorités concernées et que le financement ait été versé, les travaux n'ont pas pu être lancés par souci sécuritaire (les travaux allaient commencer fin 2010, coïncidant avec le début des manifestations populaires qu'a vécues la Tunisie)⁹⁵.

Il est à déplorer qu'à Tunis – en dehors du projet présenté ci-dessus - il n'existe pas à ce jour de mesure de reconnaissance, de protection, voire de mise en valeur des arbres remarquables. Cependant, le fait que ces derniers existent toujours, grâce à la société civile qui s'interpose lorsqu'ils sont en danger, est une

⁹² Allusion au fait qu'il est devenu le point de rendez-vous des jeux d'escalade des enfants.

⁹³ Au cours des entretiens réalisés pour les besoins de cette recherche (voir annexes).

⁹⁴ Nous n'avons pas pu trouver de trace écrite de cette action, néanmoins, ceci a été relaté par certains membres de l'AAB lors des entretiens (voir annexes).

⁹⁵ Des compléments d'informations sont présentés en annexe : plan du projet, article de presse détaillant les travaux et le budget prévus, entretien avec l'architecte responsable du projet.

preuve de l'intérêt qui leur est porté, de même que de l'importance symbolique qui les accompagne⁹⁶.



Fig.21 : *Ficus macrophylla* du parc du Belvédère, véritable emblème de celui-ci. (MBennour, 2013)

⁹⁶ Le recensement des arbres remarquables de Tunis et de leurs représentations est incontestablement un sujet de recherche à part entière, nous ne pouvons le traiter ici de manière exhaustive.



Fig.22 : Un des *Ficus macrophylla* remarquable de la place de la Monnaie. (MBennour, 2012)

L'arbre urbain est donc un objet culturel spécifique qui prend des valeurs matérielles (coût de remplacement et d'entretien, production marchande) et immatérielles (beauté, mémoire, symbole, etc.). Il peut aussi être protégé en tant qu'individu d'une population à conserver (patrimoine génétique matériel) ou en tant que support de valeurs spirituelles, affectives, poétiques, voire politiques.

2-3- Pourquoi protéger l'arbre urbain ?

Faut-il protéger, restaurer, perpétuer certains arbres urbains remarquables ou tous les arbres urbains ? En dehors des sujets exceptionnels respectables, et des fonctions environnementales des arbres en ville, peut-on admettre que l'identité des citoyens dépende, un peu ou beaucoup, de la présence d'arbres dans leur ville ?

La racine latine du mot identité est *idem*, ce qui désigne « le même ». Mais dans l'acception moderne au sens plus large, l'identité devient « *un mot à double sens,*

définissant à la fois le caractère de ce qui est pareil et de ce qui est distinct⁹⁷ ». Autrement dit, l'identité d'un groupe humain est représentée par un ensemble de traits propres à un groupe donné (le premier sens), lui conférant de ce fait son individualité mais le différenciant par là même des autres groupes (le deuxième sens), car, comme le dit Heinz Pagels dans *l'Univers Quantique* : « *c'est de l'identité qu'est née la différence⁹⁸ ».*

L'identité d'un individu est donc la reconnaissance de ce qu'il est dans sa particularité propre et dans sa différence avec les autres. S'agissant d'une culture, les éléments qui la définissent la distingueront des autres cultures. Ainsi, les ifs millénaires de la commune de la Haye-Du-Routot (cités plus haut) sont une particularité que les habitants de cette commune s'approprient et marque, de ce fait, une différence notable avec les communes voisines. Cette définition est complétée par celles des géographes J. Lévy et M. Lussault (2003) : « *ce n'est pas tant l'absence de similarité avec autre chose qui fonde l'identité mais l'existence d'un redoublement de cette singularité par un discours, une conscience, un sentiment d'appartenance⁹⁹ ».* Ainsi l'identité est une façon de se définir soi-même ou au sein d'un groupe, à travers un certain nombre de critères (le discours, l'attitude, etc.). Elle touche donc à la conception qu'a l'individu de lui-même et de son environnement, et, pour ce qui nous concerne, de la présence ou de l'absence d'arbres dans le milieu de vie.

Par le passé, la notion d'identité était fondée sur la stabilité de son contenu. Elle était comprise comme étant : « *l'ensemble des éléments authentiques ancestraux, immuables d'une société ou d'un territoire et qui pouvait résister à toute tentative de changement¹⁰⁰ ».* Mais cette acception a évolué, tout comme celle de patrimoine, pour intégrer le concept d'évolution et d'influences.

Ainsi, comme le disent les géographes : « *l'identité n'est pas la simple expression d'un passé enfoui, mais toujours une tension entre une mémoire et une projection dans le futur¹⁰¹ ».* On constate que l'identité sociale se définit à travers un

⁹⁷ BRUNET Roger, FERRAS R. et THERY H., *Les mots de la géographie : dictionnaire critique*, collection Dynamiques du territoire, Reclus la documentation française, 2001, 3è édition (première édition en 1992).

⁹⁸ PAGELS Heinz, *L'Univers Quantique*. Traduit de l'américain par CORDAY Jacques. Interéditions, Paris, 1985.

⁹⁹ Op. Cit. LEVY Jacques et LUSSAULT Michel.

¹⁰⁰ VIDAL Roland, *La construction paysagère d'une identité territoriale : imaginaire et réalité dans une station balnéaire des Côtes-D'armor : Sables-D'or-Iles-Pins*, thèse de doctorat en sciences de l'environnement présentée en mars 2003.

¹⁰¹ Op. cit. LEVY et LUSSAULT.

va-et-vient constant entre l'individu et son environnement d'un côté, et entre le passé et l'avenir de l'autre. L'identité est « *une construction permanente*¹⁰² ». Celle-ci ne s'oppose donc pas à ce que de nouvelles données y soient intégrées au cours de l'évolution des milieux et notamment des villes.

Autrement dit, les arbres urbains peuvent faire partie de la construction de l'identité des citoyens. Protéger ces arbres, les planter et les soigner revient à préserver des pans entiers de la personnalité humaine et à éviter la souffrance de ceux qui sont privés des milieux végétalisés qu'ils affectionnent. Cette dimension affective est souvent négligée. Certes, tous les citoyens n'ont pas besoin des arbres, mais la plupart d'entre eux, issus du monde rural ou ayant longtemps vécu dans les villes, restent profondément attachés, et souvent plus qu'on ne pense, à la présence des arbres dans leur jardin, leur cour d'immeubles ou le parc voisin. Dire notre arbre, nos arbres signifie que ces végétaux sont appropriés par un groupe de personnes vivant dans un immeuble par exemple et qu'ils contribuent à l'identification commune d'un groupe d'habitants.

Cette construction d'un patrimoine commun à un groupe social exprime donc souvent le besoin de symboliser une identité sociale collective. Arbres ou édifices religieux, la pérennité de ces éléments conditionne la cohésion du groupe et sa manière de vivre ensemble.

3- Les arbres dans la tradition et la croyance musulmane¹⁰³

Au cours de l'histoire, les sociétés ont vénéré les arbres. L'adoration de l'arbre par les religions pré-monothéistes est mentionnée dans de nombreux textes classiques grecs et sumériens. Les Grecs considéraient les arbres comme les premiers temples des dieux et les bois sacrés comme leurs premiers lieux de culte, où les puissantes forces de la nature ont inspiré la représentation de la figure humaine (Baumann, 1993).

Les religions monothéistes n'ont pas rompu avec cette tradition, puisqu'on y trouve aussi des références aux arbres. Dans le Coran, certains y sont cités comme sacrés, d'autres comme bénéfiques ou maléfiques.

¹⁰² *Op. cit.* Vidal Roland.

¹⁰³ Encore une fois, il s'agit ici d'un sujet que nous n'avons aucunement la prétention de traiter dans sa totalité. Nous aspirons uniquement ici à fournir des clés de lecture qui nous seront utiles par la suite.

Le terme *chajar* (*achjâr* au pluriel) désigne, dans le vocabulaire coranique, aussi bien les arbres proprement dits que tout végétal, plus précisément ce qui pousse avec une tige, qu'elle soit grosse ou fine. Certains arbres sont désignés, comme l'olivier, le palmier dattier, le grenadier, l'acacia et le figuier, mais d'autres, comme l'arbre du paradis, n'y sont pas identifiés. L'arbre est aussi utilisé comme métaphore de la vie, de la pensée mohammadienne dans la pensée soufie que développe Ibn Arabi dans son ouvrage l'Arbre du monde (fig.23)

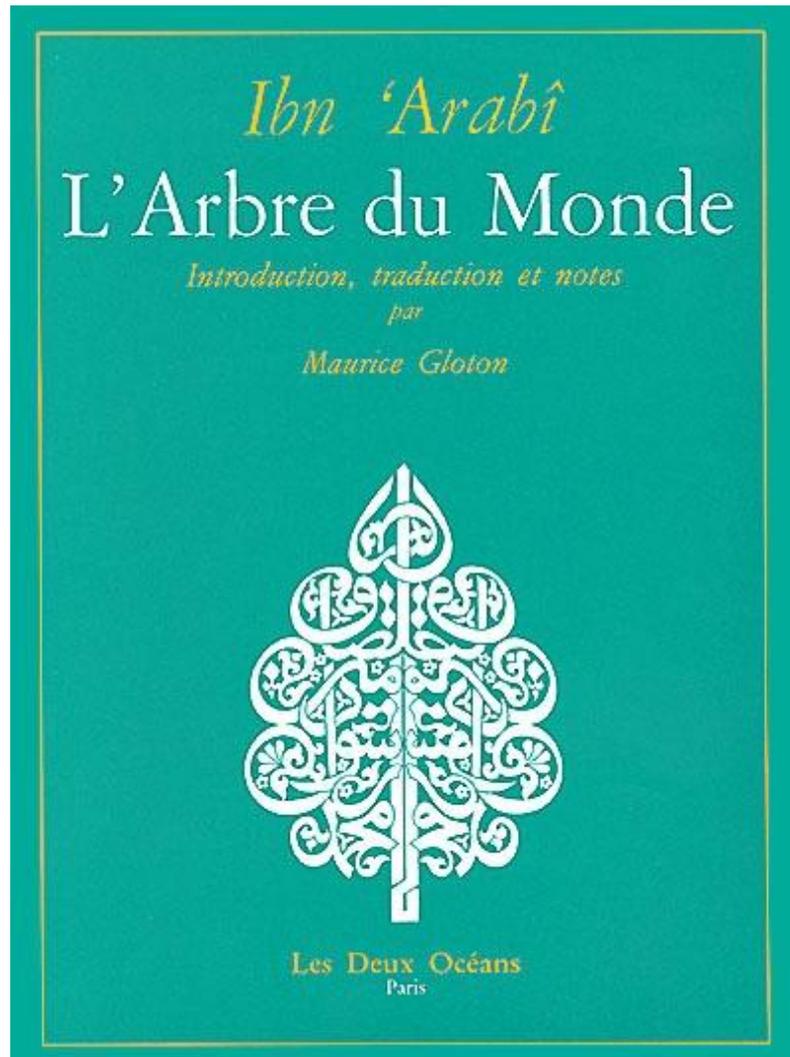


Fig.23 : Calligraphie de Hossein Halimi représentant l'arbre du monde : ouvrage d'Ibn El Arabi traitant de la vision soufi de l'Islam avec l'arbre comme source de nombreuses métaphores. (2000)

Le Coran affirme que les arbres sont un bienfait dont Dieu a fait don aux hommes, grâce à l'eau et à la vie qui lui sont associés. Ce bienfait est de deux ordres : il est la manifestation miraculeuse de la beauté et le don divin de la

subsistance accordée aux hommes. Les arbres sont aussi le signe de l'impuissance des hommes à produire d'eux-mêmes la beauté de la nature, comme le rappelle la sourate *al-naml* (les fourmis) (27,60) :

*« N'est-ce pas Lui qui a créé les cieux et la terre et qui vous a fait descendre du ciel une eau avec laquelle Nous avons fait pousser des jardins pleins de beauté. Vous n'étiez nullement capables de faire pousser leurs arbres. Y a-t-il donc une divinité avec Allah ? Non, mais ce sont des gens qui Lui donnent des égaux. »*¹⁰⁴

Les références au paradis sont nombreuses dans le Coran. Dans les descriptions, l'arbre vient en premier, symbolisant l'éternité et la félicité paradisiaque.

« Et les gens de la droite ; que sont les gens de la droite ? (Ils seront parmi) des jujubiers sans épines, et parmi des bananiers aux régimes bien fournis, dans une ombre étendue (près) d'une eau coulant continuellement , et des fruits abondants ni interrompus ni défendus. » (Sourate de l'évènement 56, 27-33)

Les arbres ont parfois été utilisés par le Prophète comme métaphores pour décrire les hommes. Il déclare par exemple que le palmier est l'arbre qui ressemble le plus à l'homme et qu'il a été créé de la même argile qu'Adam.

D'après Ibn 'Omar, « le Prophète a dit : « Il existe un arbre d'entre les arbres dont les feuilles ne tombent pas et qui est l'emblème du Musulman. Enseignez-moi quel est cet arbre. » Les assistants citèrent plusieurs arbres du désert. Pour ma part, dit 'Abdallah, j'étais sûr qu'il s'agissait du palmier.

*On demanda à l'Envoyé de Dieu à quel arbre il faisait allusion. Il répondit : « Au palmier. »*¹⁰⁵

¹⁰⁴ Le Noble Coran et la traduction en langue française de ses sens. Le Ministère des Affaires Islamiques. Al-Madinah Al-Munawwarah. Royaume d'Arabie Saoudite..

¹⁰⁵ Le *Sahîh* al-Bukhari, version téléchargeable <http://bibliotheque-islamique-coran-sunna.over-blog.com/article-telecharger-sahih-al-boukhari-par-l-imam-al-boukhari-complet-tome-1-2-3-et-4-pdf-word-doc-74425131.html>

Les traditions insistent aussi sur l'importance de planter des arbres, et en font l'une des aumônes les plus nobles ; elles rapportent plusieurs cas où Mahomet aurait interdit de couper les arbres de certaines zones considérées sacrées à Médine et à La Mecque.

« Toutes les fois qu'un musulman plante un arbre ou sème un champ et qu'un être humain, une bête ou une autre créature viennent en manger, il lui sera compté comme aumône tout fruit qu'on en mange. »(Mousslim)¹⁰⁶

L'arbre est aussi un moyen abondamment utilisé pour évoquer la vie des hommes, dans la mesure où il leur assure une subsistance naturelle. L'utilisation métaphorique du végétal pour parler des hommes permet de désigner « les arbres excellents » dont les racines sont saines, qui poussent vers le ciel et donnent de bons fruits à chaque saison, et « les arbres mauvais », plantes éphémères sans racines, faciles à arracher comme dans le passage suivant :

« N'as-tu pas vu comment Allah propose en parabole une bonne parole pareille à un bel arbre dont la racine est ferme et la ramure s'élançant dans le ciel ? Il donne à tout instant ses fruits, par la grâce de son Seigneur. Allah propose des paraboles à l'intention des gens afin qu'ils s'exhortent. Et une mauvaise parole est pareille à un mauvais arbre, déraciné de la surface de la terre et qui n'a point de stabilité. » (Sourate d'Ibrahim 14, 24-26)

Dans le Coran, les arbres sont en général associés à la vie et à l'eau. Ils fournissent de nombreuses images pour décrire l'atmosphère du paradis, hormis le *Zaqqoum* qui est associé à l'enfer et à ses châtiments (il est à noter que l'existence réelle du *Zaqqoum* n'a toujours pas été confirmée). Les arbres du paradis sont d'un vert sombre, le vert jouant un rôle symbolique important dans l'Islam, et le Coran mentionne parmi eux le lotus¹⁰⁷, le grenadier, le palmier, la vigne (une liane), l'acacia à gomme, le bananier sauvage (arborescent) et des plantes aromatiques. Un des arbres du paradis porte sur chacune de ses feuilles le nom de chaque homme, et quand un individu doit mourir, « sa » feuille tombe. Certains ont identifié cet arbre comme étant le lotus, une mention qui renvoie aussi à l'une des conceptions que le

¹⁰⁶ <http://www.al-amanah.fr/son-comportement-envers-la-nature.html>

¹⁰⁷ Il s'agit soit du Jujubier (*Ziziphus lotus*), soit du Micocoulier (*Celtis*) ou du Plaqueménier (*Diospyros lotus*)

Coran offre de la création et de la résurrection des hommes : le processus est comparé à la germination et à la croissance des plantes.

Des arbres spécifiques sont mentionnés dans le Coran, parmi les plus marquants, citons l'olivier et le palmier-dattier¹⁰⁸.

L'olivier : arbre sacré, bienfaisant, de paix

L'olivier est un arbre sacré pour tous les peuples de la méditerranée. Tous les textes fondateurs, depuis les mythes grecs (la déesse Athéna, en offrant un olivier à la ville qui portera son nom a gagné un défi face à Poséidon) et latins en passant par la Bible et le Coran, en témoignent. Ils en parlent tous comme d'un symbole de paix, de lumière, de nourriture bénie. Dans le périple de Noé, c'est un rameau d'olivier que la colombe a ramené dans son bec, annonçant la fin du déluge et faisant de l'olivier le symbole de la paix, de l'espérance et de la vie.

« Allah est la lumière des cieux et de la terre. Sa lumière est comparable à une niche où se trouve une lampe. La lampe est dans un (récipient de) cristal et celui-ci ressemble à un astre de grand éclat ; son combustible vient d'un arbre béni : un olivier ni oriental ni occidental dont l'huile semble éclairer sans même que le feu la touche. Lumière sur lumière. Allah guide vers Sa lumière qui Il veut. Allah propose aux hommes des paraboles et Allah est omniscient. » (Sourate de la lumière 24, 35)

Le palmier : bien plus qu'un simple arbre

Il existe, au sujet du palmier, un hadith prophétique rapporté dans certains recueils : *« Honorez votre tante le palmier (nakhla, nom féminin en arabe) car il a été créé du surplus de l'argile dont a été constitué votre père Adam. Parmi les arbres, aucun n'est plus honoré d'Allah que celui sous lequel Marie, fille d'Imrân a enfanté Jésus »*.¹⁰⁹ Le palmier est donc la « sœur d'Adam ».

¹⁰⁸ Nous avons choisi de parler de ces deux arbres car nous avons remarqué, outre le fait qu'à travers nos lectures du Coran, ils se sont avérés être les plus cités, pour les Tunisois autant que pour les pouvoirs publics. D'ailleurs, l'olivier est le seul arbre qui jouisse d'une protection réglementaire (il est interdit de l'abattre, et dans le cas où des contrevenants procèdent à son abattage, la municipalité récupère les plants en vue de leur réinstallation)

¹⁰⁹ Ibn 'Arabî, L'arbre du monde, introduction, traduction et notes par Maurice Gloton, Ed Les deux océans, Paris, 2000.

Ainsi, dans les textes religieux, certains arbres deviennent ils un moyen littéraire, tantôt pour décrire le rythme de la vie, tantôt pour séduire (arbres du paradis) ou susciter la crainte des croyants (arbre de l'enfer).

Conclusion

Nous avons essayé de réfléchir à la question si l'arbre urbain pouvait être considéré comme un patrimoine et pour qui. Pour ce faire, nous avons analysé la notion de patrimoine : un objet ou un bien que l'on hérite et que l'on identifie comme faisant partie de l'identité d'un collectif, pour le transmettre par la suite aux descendants de ce collectif (famille, association, municipalité). Mais pour qu'un bien devienne patrimonial, c'est-à-dire commun aux membres d'un groupe et destiné à être transmis, il faut être patient. Les étapes d'un processus doivent se mettre en place : la *distanciation* d'abord. Et ce n'est qu'à la seule condition de la transformation de la mémoire collective que l'on peut aboutir à *l'appropriation* du bien. C'est en étant assimilé à l'histoire et à l'identité d'un groupe donné que l'héritage devient patrimoine à transmettre. Ce qui précède sont des notions clés qui seront utiles par la suite dans la compréhension du processus en place aujourd'hui à Tunis.

Le patrimoine est donc le résultat d'un processus qui transforme la relation humaine au bien et le bien lui même. Le patrimoine peut être vivant. Celui-ci changera au fil du temps, mais ce qui demeurera, ce sera la valeur symbolique qu'il aura au regard de ceux qui l'ont défini comme tel (comme patrimoine), même si ses usages changent ainsi que ses caractères formels.

Quand la valeur accordée, portée par l'espèce, est biologique et génétique, elle persistera même si les individus plantés (de la même espèce) sont renouvelés. La valeur patrimoniale, matérielle et immatérielle sera maintenue tant que l'espèce ne s'éteindra pas et trouvera ses usages dans l'espace public urbain.

L'arbre urbain, nous l'avons vu, est autant un élément naturel dans la ville, qu'une composante à part entière du cadre de vie urbain. C'est une forme composite de nature urbaine. On peut donc affirmer qu'il est alors un bien culturel urbain, contribuant, au même titre que d'autres biens patrimoniaux, à la consolidation de l'identité collective urbaine ou du moins de certains groupes sociaux « amateurs » d'arbres.

C'est sur cette question particulière que porte notre recherche. Il s'agira de confirmer l'existence d'un processus social de patrimonialisation de l'arbre urbain dans le cas de la ville de Tunis.

Chapitre III : Problématique, hypothèses et méthodologie

Nous avons montré précédemment que la notion de patrimonialisation des arbres était non seulement possible sur un plan théorique, mais qu'elle était opératoire et donnait lieu à des pratiques conservatrices en Europe, notamment à Paris, dans le cadre des arbres remarquables protégés par la loi et soignés par les services des espaces verts. C'est pour cela qu'il est important de comprendre que le même processus, au moins social, de patrimonialisation des arbres urbains en Tunisie existe et de déterminer comment il se produit, quels sont les arbres concernés et qui en sont les acteurs.

Pour réaliser notre étude, nous avons choisi une ville tunisienne, la capitale Tunis, qui nous est apparue comme un terrain à la fois complexe et riche sur le plan historique, et propice à notre questionnement. Nous développerons plus loin la démarche de recherche que nous avons choisi d'entreprendre.

1- Choix du site

Pour cette recherche, Tunis a trois avantages majeurs. C'est la plus grande ville de Tunisie qui réunit trois formes urbaines historiquement distinctes : la médina (sans ou avec peu d'arbres), la ville coloniale dite européenne, très arborée, et les nouveaux quartiers périphériques, où les arbres sont abondants ou rares selon les quartiers. En outre, la ville coloniale a été fondée au moment où les services des parcs et jardins de Paris se mettaient en place à la suite des grands travaux haussmanniens. De ce fait, cette ville est un témoin historique de la diffusion des formes urbaines des villes coloniales et le lieu d'un héritage des méthodes de gestion des arbres publics. Enfin, Tunis est riche de très nombreuses espèces d'arbres, plantées dans les rues et les parcs.



Fig. 24: Localisation de la ville de Tunis sur la carte de la Tunisie.

La capitale a de tout temps été terre d'accueil, non seulement pour les hommes, mais également pour les espèces végétales dites exotiques qui y étaient acclimatées dans les jardins d'essais comme dans les autres pays du Maghreb. En 2003, 126 espèces d'arbres et d'arbustes ornementaux et urbains étaient recensées

par Krichen, dont quelques espèces rares de Bauhinia et de Brachychiton au jardin botanique de l'INAT.¹¹⁰

Capitale de la Tunisie, Tunis est la ville la plus peuplée du pays avec 2 248 000 habitants en 2010 (district du Grand Tunis). Ce district est constitué de quatre gouvernorats : Ariana, Manouba, Ben Arous et Tunis. C'est sur ce dernier, c'est-à-dire le gouvernorat de Tunis (environ 1 000 000 habitants), que portera la présente étude.



Fig.25: Le gouvernorat de Tunis

Le gouvernorat de Tunis est le plus important pôle économique du pays et couvre 2% de sa surface globale.

Tunis, qui comptait 120.000 habitants en 1900, représente à la fin des années 2000 une agglomération (le district) de 2.250.000 habitants. Ainsi, en un siècle, son taux de croissance annuel a été de 3%, avec des pointes de croissance de 5,68% entre

¹¹⁰ <http://www.cbd.int/iyb/doc/celebrations/iyb-Tunisia-4rapportsurlaD-celeb-fr.pdf>.

1936 et 1946 et de 3,2% entre 1975 et 1984. Au cours des dix dernières années, son taux de croissance s'est stabilisé à 2,08%.

En dépit de sa croissance modérée, Tunis n'en demeure pas moins une ville majeure car elle abrite 22,7% de la population du pays, et représente près de 5 fois la population de Sfax, 2ème ville de Tunisie, qui ne compte que 460.000 habitants. Ce caractère de Tunis est lié historiquement à sa fonction de plaque tournante des échanges économiques et à la concentration des investissements, responsables de la polarisation de l'espace national et de l'attractivité des flux migratoires par la capitale. Cette primauté de la capitale traduit également la concentration des pouvoirs de décision et la centralisation du système politico-administratif tunisien.

Autant durant la période du beylicat que durant celle du protectorat français, des actions diverses, parfois opposées, ont été menées dans le but d'organiser l'espace public. Au cours de son évolution, Tunis a vu dans son espace l'expression de cultures de l'espace très diversifiées et parfois même contradictoires.

C'est dans ce sens et pour les trois raisons indiquées précédemment que ce site représente un choix intéressant pour l'étude de l'arbre urbain.

Dans ce qui suit, nous énoncerons notre problématique principale et développerons nos hypothèses. Nous expliciterons ensuite comment nous comptons les démontrer.

2- Problématique et hypothèses

C'est au milieu du XXe siècle, avec la création du musée des arts et traditions populaires, que les acteurs de la politique culturelle en France ont commencé à réfléchir à l'idée d'un patrimoine social ou populaire. Progressivement s'est développée la notion de patrimoine ethnologique, recouvrant l'ensemble des modes spécifiques d'existence matérielle et d'organisation sociale des groupes qui le composent, leurs savoirs, leur représentation du monde et, de façon générale, les éléments qui fondent l'identité de chaque groupe social et le différencient des autres.

Cette conception du patrimoine est venue bousculer les définitions classiques de la notion en mettant au cœur de la démarche scientifique le sens que les hommes donnent aux objets et aux pratiques sociales. Il ne s'agit plus de partir de catégories préétablies dans lesquelles on inscrit les objets du patrimoine. Bien au contraire, l'approche anthropologique privilégie les relations que les hommes entretiennent avec l'espace et avec le temps. C'est dans cette perspective que se révèle tout

l'intérêt de l'article de l'ethnologue français Gérard Lenclud sur la notion de tradition, dans lequel il souligne que « *la tradition, supposée être conservation, manifeste une singulière capacité à la variation, ménage une étonnante marge de liberté à ceux qui la servent (ou la manipulent)* »¹¹¹. L'auteur met en lumière que la tradition, loin d'être une vérité qui s'impose aux hommes, est d'abord un point de vue qu'ils portent sur ce qui les a précédés. Elle est un message culturel.

L'intérêt récent pour l'étude des processus de patrimonialisation de la nature a été axé sur les espaces naturels ou ruraux, en mettant souvent l'accent sur la désignation d'espaces protégés (Beltrán et al. 2008; Carbonell, 2010). D'autre part, l'étude des processus de patrimonialisation dans le domaine urbain s'est intéressée quasi exclusivement au patrimoine culturel lié à l'héritage historique.

L'arbre en ville est un sujet d'étude complexe car de multiples approches sont possibles : biologique, esthétique, technique, écologique, sociale voire politique.

Les bénéfices et les inconvénients de l'arbre sont désormais évoqués dans des livres ou fascicules montrant leur importance dans les villes françaises comme à Paris ou Lyon. Leurs utilisations sont aussi décrites, tout comme leurs formes, ports, ou couleurs.

Mais planter des arbres en ville n'est pas seulement une question de technique et d'adaptation de l'arbre à son environnement. L'aménageur se doit d'avoir une approche globale de la situation de l'arbre en ville. En effet, dans la ville, l'arbre est en étroite relation avec le citoyen. Il est une composante à part entière de son cadre de vie et surtout, il l'accompagne dans sa construction identitaire. Le citoyen quant à lui, par son regard et son usage des arbres, confère à certains un statut particulier qui, de ce fait, les lie à lui et à sa culture.

La société urbaine met en scène les arbres publics, les théâtralise, se les approprie à des degrés divers selon les quartiers et les entretient par l'intermédiaire des services publics. Objet géographique facilement perçu, l'arbre est isolé ou regroupé, dépérissant ou conquérant, apprécié ou stigmatisé. Malgré un réel attrait, peu de chercheurs se sont penchés sur l'arbre urbain en tant que composante culturelle.

¹¹¹ Gérard Lenclud, « La tradition n'est plus ce qu'elle était... », *Terrain* [En ligne], 9 | octobre 1987, mis en ligne le 19 juillet 2007, consulté le 01 décembre 2013. URL : <http://terrain.revues.org/3195> ; DOI : 10.4000/terrain.3195

Pour le cas de Tunis, à l'Indépendance, le nouvel État (qui avait d'autres priorités que l'arbre urbain) s'est retrouvé avec un espace hétérogène formé par la juxtaposition de deux villes fondamentalement différentes. La ville traditionnelle arabe (La médina) était porteuse de valeurs historiques jugées révolues par le nouvel Etat. La seconde, ville européenne portait les marques architecturales et urbanistiques d'une culture étrangère et rejetée¹¹².

L'urbaniste Morched Chabbi indique que les années 60, caractérisées par un modèle de développement basé sur le monopôle de l'Etat en matière de développement a eu de multiples répercussions négatives qui se sont traduites par une dégradation des conditions d'habitat et des conditions de vie de la population urbaine.

En effet, au cours des quarante dernières années, les transformations de Tunis ont été impulsées, à la fois par les politiques urbaines engagées à partir des années 70 et des stratégies des populations rurales émigrant vers les villes qui, faute d'être en phase avec ces politiques, ont développé des pratiques qui ont également concouru à imprimer à l'urbanisation le caractère qu'elle revêt actuellement (quartiers spontanés).

Dans ce contexte de faible contrôle de l'urbanisation, il est nécessaire de décrire et de comprendre ce qui sous-tend la dynamique progressive ou régressive des arbres. C'est pourquoi, la question principale de la thèse sera : quelle place est accordée à l'arbre urbain à Tunis aujourd'hui, autant par les autorités publiques que par les Tunisois eux-mêmes ?

Il y a de bonnes raisons de penser que, bien que sur le terrain le statut de l'arbre demeure ambivalent, nous sommes en présence d'un processus de patrimonialisation de certains arbres de la part d'une partie des citoyens. Ce processus n'est pas forcément accompagné, comme c'est le cas en France, d'actions majeures de la part des pouvoirs publics urbains.

Il existerait de ce fait à Tunis deux types de processus indépendants (ou complémentaires) : une patrimonialisation « descendante » des arbres urbains (*top down*) par des injonctions réglementaires et l'action des services d'espaces verts (souvent ponctuelle et au cas par cas), et une autre ascendante (*bottom up*) par les rites et accords sociaux autour des arbres.

¹¹² Ceci sera développé dans la seconde partie.

Rappelons également que l'arbre urbain de Tunis serait issu de trois types de processus politique et sociaux de transformation de l'espace :

-la disparition de l'espace agro forestier périurbain (notamment alimentaire dans les vergers périurbains) et sa persistance sous forme de reliques (patrimoine agricole) ;

-la création et la transmission dans les jardins privés (patrimoine familial) ;

-La création historique des espaces publics plantés depuis le début du protectorat.

Il s'agira alors de montrer comment l'évolution de l'espace public intègre la plantation et l'entretien des arbres, ou abandonne cette pratique selon les quartiers, qui en sont les acteurs et avec quels résultats.

3- Démarche de validation des hypothèses

Afin d'être en mesure de confirmer les hypothèses avancées plus haut, le travail de recherche s'est fait sur différents fronts. Une grande partie du travail s'est faite sur le terrain. De par la formation première de paysagiste que nous avons reçue, on nous a habitués à cette sorte d'immersion, mais dans un contexte de recherche, cet exercice se rapproche plus du métier de l'ethnologue.

En effet, l'ethnologie articule deux types d'activité : une activité visuelle, puisque l'ethnographe doit savoir *voir, regarder, observer*, et une activité linguistique où l'ethnologue décrit, narre, puis analyse. « *La spécificité de l'investigation ethnographique doit être cherchée dans le dispositif de l'enquête, qui donne son originalité à ce qu'il est convenu d'appeler aujourd'hui l'approche anthropologique des phénomènes sociaux et culturels* »¹¹³.

Aller sur le terrain, s'en imprégner, n'est pas toujours chose facile. L'observation participante est le principe méthodologique prépondérant de l'ethnographie : cette mise en parenthèse de soi, de son idiosyncrasie et de son héritage culturel n'est pas aisée, et soulève de nombreuses questions épistémologiques concernant en particulier la position de l'ethnologue: est-il en situation d'empathie ou partage-t-il une expérience à laquelle il donne sens à partir de ses propres schémas

¹¹³ Bonte Pierre et Izard Michel, *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, 1991
http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/assr_0335-5985_1991_num_76_1_1620_t1_0230_0000_2

d'interprétation ? Nous reconnaissons volontiers ces difficultés, rencontrées parmi d'autres, lors de la réalisation de ce travail.

Nous avons néanmoins divisé le travail en différents fronts distincts :

3-1-Décrire la relation humaine aux arbres urbains à Tunis : le statut social de l'arbre

Nous essayerons d'abord de répondre à la question suivante : quelle place a été accordée à l'arbre au cours de l'évolution de Tunis ?

Loin de retracer le processus de patrimonialisation institutionnelle, matérielle et officielle, cette recherche doctorale se penchera sur la notion de patrimoine et sur le processus de patrimonialisation dans le champ du social, où les acteurs locaux prennent une place importante comme l'affirme M. Lussault : « *Cette structure de représentations de la ville que chacun porte en soi [...], le récit, les pratiques, jouant justement une fonction de média et permettant que cette structure se convertisse en langage et en usages* » (M. Lussault, 1997, p. 37). Ainsi, les habitants, par leurs pratiques, leurs habitudes et leur histoires familiales, nous dessinent les traits de la ville, où l'arbre est un élément central (ou secondaire) de celle-ci, à un moment donnée de leur histoire.

Aidé de ces récits, en plus d'une recherche documentaire approfondie portant essentiellement sur l'espace urbain tunisois, nous serons en mesure de retracer la place accordée à l'arbre au fil du temps et des administrations qui ont gouverné la ville (beylicat, protectorat français, gouvernement postindépendance). Cela permettra de mettre la lumière sur le rapport des Tunisois avec l'arbre à chaque étape clé de l'histoire de Tunis durant ces deux derniers siècles. C'est ainsi qu'à chacune d'elles, nous tenterons de comprendre l'organisation urbaine de la ville -puisque c'est dans l'espace public que s'exprime le rapport à l'arbre-. Puis nous déterminerons selon quelles valeurs s'est exprimé le sens du patrimoine, étant entendu que ce dernier est l'expression du sentiment d'identité et par extension d'appartenance à une ville (comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent. Rappelons à ce propos que ce qui peut faire de l'arbre une partie du patrimoine urbain, c'est bien le rôle identitaire qu'il peut y jouer). Enfin, pour chaque étape historique clé, nous tenterons, à travers les ouvrages et autres documents historiques, de déduire la place accordée à l'arbre urbain de Tunis à ce moment de l'histoire. Après avoir tiré les conclusions relatives à chaque période clé citée plus haut, nous serons en mesure de nous concentrer sur les éventuelles différences et similitudes dans la perception de l'arbre en fonction du

quartier d'habitation, complétant ainsi le statut social de l'arbre urbain de la commune de Tunis.

Mais l'étude de la place accordée à l'arbre ne peut s'arrêter là, puisque les acteurs de l'arbre en ville (hommes/sociétés/institutions) agissent, aménagent l'espace et organisent plus ou moins consciemment les structures élémentaires du système spatial. Une réflexion sur ces acteurs, leurs objectifs et discours, leur inscription idéologique et sociale, est importante dans le cadre d'un objet qui est toujours mis en scène dans un espace où les logiques géographiques et les politiques territoriales sont à l'œuvre. Afin de mener à bien ce travail, des entretiens semi-directifs ont été organisés avec eux. Cette technique qualitative classique en géographie de l'environnement (Goeldner-Gianella et Humain-Lamoure, 2010) permet de centrer le discours des personnes interrogées autour de différents thèmes définis au préalable par l'enquêteur. Ces thèmes concernent la relation homme/nature, la perception de l'arbre et la place qu'il occupe dans les paysages et les programmes d'aménagement paysager.

3-2- Une répartition sélective de l'arbre par les autorités publiques : le statut spatial des arbres

L'outil principal qui nous a permis de traiter cette hypothèse est la cartographie. Pour le cas de la ville de Tunis, il n'existe pas à ce jour une carte de localisation des arbres urbains (même pour la période coloniale, il n'y a que quelques ouvrages qui décrivent seulement certaines espèces par endroits). Ainsi, en premier lieu, nous avons dû faire un relevé des arbres urbains de la ville de Tunis.

Mais comme il s'agit là d'un travail de grande ampleur, nous avons préféré nous concentrer sur les zones qui allaient nous permettre de confirmer (ou d'infirmer) notre hypothèse et de ne pas suivre le découpage administratif de la ville.

Les sites qui ont ainsi été choisis sont :

-le centre historique (médina et ville européenne) : ce choix était primordial puisque, comme nous allons le voir dans le chapitre suivant, c'est à l'époque coloniale que Tunis a vu, pour la première fois, l'émergence de la notion d'espace public. C'est là un fait très important pour la perception de l'arbre urbain plus tard.

-L'ensemble Ibn Khaldoun / Omrane Supérieur / Intileka/Jbal Lahmar-Zeiètine : une sélection des quartiers principaux de la zone ouest, nord-ouest de Tunis qui, comme nous le verrons plus tard, représente bien les quartiers modestes de Tunis.

-L'ensemble : Manar I et II / Menzah 4, 5, 6, 7 et 9 : qui représentent, quant à eux, les quartiers aisés.

Une fois les informations sur les arbres reportées sur fond cartographique, nous avons été en mesure de les coupler avec les résultats précédents-à savoir entretiens et recherche documentaire- afin d'étudier et de comparer la présence des arbres dans les différentes zones de la ville de Tunis et les raisons de cet état de fait.

4- Procédure d'enquête

Notre principal outil dans cette partie est donc l'entretien semi-directif. Deux guides d'entretien ont été réalisés en fonction du groupe à interroger : le premier à l'intention des professionnels de l'arbre, le second destiné à la population tunisoise. Pour le premier cas, l'enquête s'est déroulée entre 2011 et 2013 et a conduit à identifier puis à questionner des personnes ressources qui ont une compétence particulière par rapport au thème de recherche, puisque leur activité touche directement au végétal, à la conception et à l'aménagement de structures arborées¹¹⁴. Les conditions de l'entretien ont été précisées (salle de réunion ou bureau) ainsi que sa finalité. Celle-ci renvoie directement aux objectifs du travail qui visent ici à recueillir des représentations et à comprendre des pratiques (relations cognitives et sociales que l'homme entretient avec son environnement, démarche de projets, voire directives). Néanmoins, l'utilisation du dit guide a été peu concluante, et ceci pour deux raisons. La première pourrait sembler évidente aux yeux d'un sociologue : des personnes de formations initiales différentes auront forcément un regard différent sur l'arbre et sur sa présence dans l'espace de la ville de Tunis. Ceux-ci sont, comme on peut le constater dans l'annexe : architectes, paysagistes, agronomes ou même historiens. Ainsi, face à la question du verdissement de la médina par exemple, les avis des paysagistes et des architectes s'opposent, les deuxièmes étant contre cette idée suggérant que cela risquerait d'aller à l'encontre même de la structure de la médina. Quand bien même leurs professions les mettent en contact permanent avec l'arbre, leur regard vis-à-vis de lui, et de ce fait leurs discours, seront différents. La deuxième raison est fonction du poste que le professionnel en question occupe. Qu'il soit fonctionnaire, membre d'une association ou encore de fonction libérale, il sera tenu dans son discours à une certaine éthique

¹¹⁴ Liste des titres des professionnels de l'arbre dans la commune de Tunis en Annexe.

imposée ou voulue par la fonction qu'il occupe. Ainsi, tentant au départ de rester fidèle au guide que nous avons élaboré, nous nous sommes heurtés parfois au mutisme de notre interlocuteur ou à un embryon de réponse. Dans d'autres cas encore, les réponses qui nous étaient données nous offraient une richesse d'informations que nous n'avions pas prévu, et nous poussaient alors à approfondir ces nouvelles données, quitte à dévier du guide préétabli. Ce qui est au final à retenir de ces entretiens c'est, qu'avant tout, il s'agissait là de personnes qui ont accepté de nous recevoir ayant pris connaissance au préalable du sujet étudié. Ils étaient donc en posture positive et enclins à répondre (dans la limite de leurs champs disciplinaires respectifs) aux questions posées.

Pour ce qui est du second guide d'entretien destiné à la population tunisoise, la tâche s'est avérée plus ardue. Étant peu familiers des méthodes d'études en sciences sociales, nous nous sommes bornés à conduire des entretiens avec les habitants des divers quartiers, le plus souvent abordés dans la rue. Ces entretiens ont été exécutés dans chaque zone d'étude du gouvernorat de Tunis (la liste en est donnée en annexe). Il faut tout d'abord noter que, de par le lieu de l'enquête (marché, transports en commun, rue), tous les gens n'étaient pas forcément enclins à s'attarder et à donner de leur temps. Selon le moment, ils étaient plus ou moins disposés à répondre aux questions que nous leur posions. Ayant essuyé un certain nombre de refus au début, nous avons eu recours à quelques rectifications quant à la manière de nous introduire. En effet, dans certains cas, le fait de se présenter comme faisant une recherche sur la perception de l'arbre par les citoyens a pu sembler à certaines personnes comme étant une chose complexe qui leur ferait perdre beaucoup de temps ou qui risquerait de mettre à l'épreuve leurs connaissances. Cela a été l'une des premières causes de refus auxquels nous nous sommes heurtés au début des entretiens, surtout avec certaines personnes peu instruites des quartiers modestes d'Ibn Khaldoun par exemple, essentiellement âgées de 30 à 40 ans, catégorie d'âge chez laquelle, soit dit en passant, nous avons constaté le plus de réticence à répondre à l'entretien. Cependant, le manque d'instruction n'est pas seul responsable de refus, car, à niveau social éducatif, la tranche d'âge de 55 ans nous a paru plus ouverte et plus conviviale.

Les seniors, tout quartiers confondus, se sont révélés les plus enclins à engager la conversation, parfois sans même que nous ayons besoin de préciser le cadre de l'entretien. Ceux-ci parlaient volontiers de la ferme de leur enfance, comme Jamila,

68ans, habitant la médina qui, spontanément, s'est mise à nous raconter ses vacances lorsqu'elle était enfant dans les jnèns familiaux à la Soukra : « *j'attendais avec impatience les vacances pour pouvoir courir entre les arbres après tout l'hiver passé enfermées dans le dar. Avec l'arrivée de l'été, enfin des oliviers, des oliviers partout !* » Ou encore Hassan, 75ans, gardien d'immeuble à Ibn Khaldoun que nous avons aperçu entrain d'exécuter des travaux de jardinage et avons profité de cette situation pour engager la conversation. Il nous a spontanément parlé du jardin qui jouxte sa maison et dont il s'occupe: « *j'aime beaucoup m'occuper des arbres. Des fois, les responsables de cette résidence me demandent d'en abattre un. Quand sa taille le permet, je l'extrais délicatement de la terre et je le replante chez moi. C'est petit, mais j'y ai planté de tout : un citronnier, un pêcher et même un palmier !* »

Nous nous sommes donc contentées dans certains cas, de présenter l'enquête comme un exercice, voire même d'engager une simple conversation¹¹⁵. Les entretiens se sont déroulés sans incident même si des fois, nous avons eu à relancer les personnes interrogées dans une ambiance conviviale, où certains interlocuteurs ont laissé libre court à leurs opinions, exprimant de manière spontanée leurs pensées. Dans un deuxième temps, les questions, que nous développerons par la suite, leur ont permis de recadrer leurs idées et d'étayer davantage leurs points de vue.

Pour les besoins de cette recherche, seules comptent les éventuelles différences qui seront notées entre les différents quartiers ayant des évolutions et donc des environnements différents. Les questions posées portent sur différents thèmes, allant du plus général pour aboutir à l'expérience personnelle de l'interlocuteur.

Etant donné que les paramètres en jeu dans une situation d'enquête sont nombreux ; le plus souvent dans la rue avec l'inconfort que cela entraîne, une planification méthodique et rigoureuse est nécessaire. Il faut savoir aussi que planifier un questionnaire implique une prise de décision quasi permanente, chaque thème abordé du questionnaire exigeant un stade de réflexion, afin de ne pas perdre de vue l'objectif principal. Il est à noter aussi qu'étant donné que le sujet qui nous intéresse relève plus de la perception personnelle que de données exactes, il s'agira, dans le choix des questions ainsi que des thèmes, de cerner les bases quantifiables révélatrices de l'opinion des individus sondés.

¹¹⁵ Dans ces cas, nous avons remplacé l'utilisation des photographies par le nom de l'arbre voire celle d'une rue connue où il est planté.

Il est assez délicat d'obtenir des informations au sujet des valeurs associées à un environnement à partir d'un questionnaire direct. Des voies détournées ont donc été empruntées, de manière à ne pas influencer le discours des personnes interrogées : les questions portaient sur les pratiques individuelles et collectives en rapport avec l'arbre, ainsi que sur les émotions éprouvées lors de leur fréquentation, Il était primordial que la centaine d'entretiens qui ont été conduits suive la même grille et donc que les discours aient une composition homogène pour pouvoir comparer les propos des différents individus. Ces entretiens ont ensuite fait l'objet d'une analyse empirique de contenu, par mots clés¹¹⁶, voire par le biais du contexte dans lequel l'arbre est évoqué. Plusieurs personnes ont évoqué un ou plusieurs arbres liés à des souvenirs familiaux ou d'enfance¹¹⁷ - sans incitation de notre part -. Ceci a été très révélateur du lien avec l'arbre, par rapport à son contexte. Par ailleurs, nous avons pris soin de laisser, autant que possible, les personnes s'exprimer d'elles mêmes, évitant autant que possible de citer des noms d'arbres (du moins au début) afin de pouvoir noter les espèces qui reviennent le plus dans l'esprit des tunisois. Voilà comment nous avons subdivisé l'entretien :

Pour commencer, nous essayons de définir le rôle joué par l'arbre dans la ville et la place qu'il occupe chez l'interlocuteur.

L'arbre : repère spatial ?

-Photo d'un ficus seul/photo de l'avenue Bourguiba axée sur l'alignement : ne le reconnaît-il que quand c'est la vue d'ensemble ou même quand c'est l'arbre seul ? Connaît son nom ? Le qualifier en un mot.

-Y-a-t-il un arbre ou des arbres en particulier à Tunis qui l'aident à se repérer ? (lieu, nom de l'arbre, pourquoi ?)

Nous essayons ensuite d'approcher la perception et l'image que lui inspirent les arbres les plus présents à Tunis afin de tenter de déterminer ceux qui sont considérés comme étant plus tunisois que d'autres.

L'arbre : qu'est-ce que c'est pour vous? Un arbre fruitier, un arbre pour l'ornement/la beauté, pour se soigner, etc.

¹¹⁶ Tableau récapitulatif en annexe.

¹¹⁷ Ceci sera développé dans la troisième partie.

-Une série de noms d'arbres, tunisiens ou non: Olivier/oranger/citronnier/eucalyptus/ figuier/peuplier/palmier/ficus/jacarandas/amandier (s'appuyer sur des photos). (Ces arbres sont ceux qui ont été cités le plus lors des pré-entretiens) à la fin de l'entretien : Qualifiez les arbres définis comme « maghrébins, tunisiens, méditerranéens, européens » en choisissant un mot et dites pourquoi.

-photo d'un jardin de style paysager/photo d'un jardin andalou/photo d'un jardin comme il y en a beaucoup à Tunis (parterre en terre battue+ arbres fruitiers/photo d'un arbre unique au centre d'un patio : préférence ? dites pourquoi.

Puis nous intéressons au degré de satisfaction du cadre de vie, à la connaissance qu'a l'interlocuteur des arbres de son quartier et de ceux d'autres quartiers (de zones d'étude différentes).

L'habitation :

- dans quel type d'habitation logez-vous ? Avec qui ? depuis quand ? et avant ?

Avez-vous un jardin ?

Si oui :- pouvez vous me le décrire ?

Y-a-t il des arbres, des arbustes ? lesquels ? pourquoi ? Qui les entretient ?

-Avez-vous planté des arbres devant votre maison ? Pourquoi ?

Ces parties étant indépendantes les unes des autres, la possibilité d'en changer l'ordre est envisageable. En effet, certaines personnes pourraient ne pas être disposées à révéler à une inconnue des informations personnelles dès les premières minutes de leur rencontre. En fonction des cas, il était plus judicieux de laisser les questions d'ordre personnel en dernier. Il y a aussi la possibilité, pour les entretiens directs, de compléter certaines informations sans avoir recours à des questions relatives au sexe, à la tranche d'âge...

Dans les grandes lignes, la représentation de l'arbre urbain de Tunis demeure intime, personnelle (très souvent liée au vécu propre de l'individu) et très liée à l'identité sociale des personnes. Certaines espèces d'arbres sont porteuses de valeurs unanimes comme l'olivier, par exemple. Néanmoins, les qualités recherchées varient en fonction du lieu où l'on se trouve. Ainsi, de la ville au jardin, en passant par le quartier, l'arbre se rapproche de plus en plus du lieu de vie, de l'intimité et de ce fait, de l'identité des personnes.

Lors des travaux préliminaires, il a été mis en évidence trois catégories de Tunisois en fonction de leur zone d'habitation (celle-ci définissant pour beaucoup l'environnement dans lequel s'est construite leur image de l'arbre). Ainsi, dans les différents chapitres, nous distinguons : les habitants de la médina (centre historique), ceux de la zone nord (quartiers aisés de Tunis) et ceux de la zone ouest, nord-ouest, pour la plupart, plus modestes.

Des particularités sont apparues dans les entretiens, selon le lieu d'habitation de l'interlocuteur. Ainsi, chez la majorité des habitants de la médina, est apparue la notion d'arbre étranger, que l'on ne recherche pas, ou même que l'on rejette dans certain cas (c'est le cas pour la plupart des plantations coloniales considérées comme inutiles et encombrantes). Cette réaction de rejet a conduit, dans certains entretiens, au désintérêt de l'interlocuteur pour la conversation. C'est ce qui s'est passé avec Hamida, 45ans qui a coupé court à la conversation au moment où nous lui avons montré les photographies d'arbres de la ville coloniale. Il avait rétorqué que c'était sans importance, que ces arbres ne signifiaient rien. D'autres personnes au contraire, en font un objet de fierté, un « taxiste » (Mohamed, 49ans, Ibn Khaldoun) notamment, qui, en passant par l'avenue Alain Savary, s'est vanté d'avoir un « *de ces arbres aux fleurs violettes (Jacaranda mimosifolia) dans son jardin* ». Il le voyait comme un signe de modernité.

CONCLUSION

Le patrimoine est un fait de société et un objet de recherche relativement récent : il a interpellé les sciences humaines à partir du milieu du XX^e siècle après être devenu la référence sémantique incontournable pour exprimer l'idée beaucoup plus ancienne de sélection d'œuvres du passé à transmettre aux générations futures (Babelon et Chastel, 1980). Il est une modalité de notre rapport au passé, un témoignage, une mémoire collective à ne pas oublier. Il existe donc, par son intermédiaire, une véritable quête de racines, une volonté de rechercher des permanences, considérées par certains comme de véritables jalons identitaires. Cette relation entre mémoire, histoire et société ne peut qu'interpeller les sciences humaines dans le sens où il s'agit de comprendre les choix ayant mené à la sélection d'éléments culturels signifiants (matériels ou immatériels) à transmettre pour construire la société d'aujourd'hui et de demain.

Au fil du temps et des transmissions, le patrimoine évolue, il s'enrichit ou s'appauvrit. Mais ce qui est certain, c'est qu'il change en fonction des influences et du regard qu'on lui porte. Il représente ce que nous aimons à penser de ce qui fut dans les temps anciens.

Il est, de ce fait, le résultat direct d'une perception particulière, d'un choix, conscient (processus de patrimonialisation institutionnalisé) ou non (processus de patrimonialisation émergeant de la société).

Le patrimoine est donc indissociable autant de l'histoire et de la mémoire que de l'imaginaire humain. Puisqu'il est, d'un côté, un témoin de l'Histoire, et de l'autre, un construit social, l'image de ce que les hommes retiennent (ou veulent retenir) de l'Histoire.

Le patrimoine arboré urbain est le résultat d'influences sociales et politiques. Un regard positif, comme l'intérêt éveillé chez les habitants, par l'Etat, à des fins politiques. C'est aussi un acte de foi qui engage l'individu et son entourage, la personne et son groupe, dans une pratique respectueuse ou non des arbres dans l'espace public. .

Peut-on dans ces cas parler de transmission volontaire?

Certains arbres, comme l'olivier en Tunisie, revêtent une importance particulière (en tant qu'espèce ou en tant qu'individu), allant jusqu'à devenir parfois le symbole de leur région. Il nous faudra vérifier que les pratiques de plantations des arbres symboliques, comme l'olivier, dans l'espace urbain sont des indices de cette transmission des valeurs d'une génération à une autre, d'une culture à une autre (les touristes par exemple)

Peut-on parler d'appropriation des arbres ?

L'arbre urbain, en tant que composante culturelle d'un milieu de vie, contribue à la construction de l'identité du groupe (local à national). Mais tous les citoyens ne participent pas à ce processus de manière active, il y a les militants de l'arbre, ceux qui l'aiment moyennement et les indifférents. L'appropriation peut relever d'un atavisme rural, ou d'une expérience d'enfance urbaine. Elle peut être ponctuelle, éphémère ou durable.

Nous avons vu au début de cette première partie que, dans la culture arabo-musulmane, le croyant entretenait un rapport spirituel avec les arbres des jardins. Dans ces espaces clos, où les espèces végétales étaient sélectionnées pour leur vertus (ombre, parfums, fruits) ou leur symbolique (arbre bénéfique ou maléfique), le

croyant trouvait une occasion pour méditer, se délecter des plaisirs de la nature et s'élever à un niveau supérieur de bien être et de conscience. Dans ces espaces intimes, l'arbre représentait un lien entre l'esprit et Dieu.

C'est à la fin du XVIIIe siècle en Europe, que l'arbre est sorti des murs des parcs et des jardins aristocratiques pour rejoindre les espaces publics des parcs, des rues et des avenues. Là, obéissant aux pratiques de composition paysagère et aux idées hygiénistes, il est devenu depuis la fin du XIXe siècle une sorte de mobilier urbain au service de l'ordre social et du marquage spatial du pouvoir politique, pratique qui a été pérennisée jusqu'à aujourd'hui à Tunis

Tunis, ville support de cette recherche, est d'abord une cité musulmane enfermée dans ses remparts. La ville coloniale l'a fait sortir de ces murs. Et depuis, elle n'a cessé de s'étendre pour former le Grand Tunis.

Un territoire, et deux cultures, arabo islamique et européenne, qui y ont laissé leurs traces et leurs idées de l'arbre urbain. Comment cela s'est-il fait ? Quelles utilisations et quelles représentations de l'arbre se sont exprimées au cours de l'évolution de la ville de Tunis durant ces deux derniers siècles ? C'est ce que nous essayerons de découvrir dans la deuxième partie de ce travail.

Partie II :
**La place accordée aux arbres à Tunis au cours
de l'histoire (1850-1990)¹¹⁸**

¹¹⁸ Le choix s'est porté sur cet intervalle de temps, car au vu des recherches que nous avons menées, ce dernier concentre les changements majeurs de l'organisation urbaine de la ville de Tunis (protectorat, indépendance). Nous avons fait le choix de nous arrêter aux années quatre-vingt-dix pour cette deuxième partie, pour pouvoir consacrer la troisième à la période contemporaine.

Afin de mieux comprendre les processus sociaux et politiques impliqués dans la fabrication de l'espace arboré et de son image, il est nécessaire de décrire et de comprendre ce qui s'est passé à Tunis depuis le début du Protectorat et même un peu avant. En effet, c'est en décrivant la croissance urbaine de Tunis et l'apparition des espaces publics plantés que l'on comprendra comment les arbres ont pris la place qu'ils occupent aujourd'hui.

Au moment de l'instauration du Protectorat, en 1881, la Tunisie était un pays essentiellement agricole, avec peu de centres urbains relativement importants, à l'exception de la capitale, Tunis, et cela, malgré la sédentarisation avancée des populations nomades. Tunis, la capitale, bâtie sur le modèle de la ville arabe, protégée par des remparts, qu'on retrouve un peu partout au Maghreb comme au Moyen Orient, était à la fois le centre politique, religieux et économique (essentiellement commercial) du beylicat¹¹⁹. Cette cité s'ouvrait par des portes principales vers le nord, le sud, l'est et l'ouest et maintenait la ville au contact des grands vergers d'agrumes et d'oliviers qui l'entouraient ; l'agriculture constituant avec le commerce les deux leviers les plus importants de l'économie du pays. Ainsi, les habitants de Tunis avaient surtout une expérience pratique et économique des arbres de production. En revanche, on note l'absence quasi-totale de l'arbre dans la culture traditionnelle de l'espace public, dominé essentiellement par les pratiques économiques et confessionnelles. C'est dans l'intimité des foyers que le Tunisois de l'époque précoloniale entretenait une relation différente avec l'arbre des jardins. On peut d'ores et déjà noter que cette relation privée ou intime à l'arbre, tout en étant peu visible et modeste, n'en est pas moins importante, puisqu'elle constitue une composante de l'imaginaire collectif. Au moment de la colonisation, ce modèle urbanistique allait être confronté, avec l'instauration du Protectorat, à un nouvel imaginaire urbain et à de nouvelles pratiques liées à des valeurs esthétiques et économiques qui n'étaient pas celles de la médina.

Dans ce qui suit, nous tenterons de retracer l'émergence et l'évolution de la notion d'espace public à Tunis (puisque c'est le lieu où est implanté l'arbre urbain), de la période précoloniale (fin XIXe) à l'époque qui a suivi l'Indépendance, après 1956.

¹¹⁹ Le pouvoir du bey, chef de l'Etat.

Nous avons choisi d'étudier l'évolution de l'espace public à travers le rapport à l'arbre qui y est planté. Pour ce faire, cette partie a été subdivisée en fonction des grandes époques de changements qu'a connues Tunis - à savoir : période précoloniale, protectorat, indépendance -. C'est d'abord un arbre intime et de production familiale dans la médina où l'espace public était très limité. Puis, avec l'arrivée des colons, l'arbre s'est vu attribuer de nouvelles fonctions dans l'espace commun de circulation, offrant aux citoyens une image et un rapport nouveau à un espace public planté sur le modèle parisien. Cette étape a été cruciale pour l'évolution qu'allait connaître plus tard la notion de l'espace public à Tunis puisque c'est avec la création de la ville européenne, en dehors de la médina, que le regard vis-à-vis de l'arbre a pu commencer à changer. Nous nous sommes appuyés sur des ouvrages historiques de référence, mais aussi sur des entretiens autant avec les citoyens¹²⁰ qu'avec les experts de l'arbre à Tunis¹²¹.

Chaque époque déterminante sera subdivisée de la même manière. Au début de chaque chapitre est décrit le type d'espace public qui existait - ou qui fut créé - à chaque époque. Celui-ci reflétant l'image de la société qui le crée, il nous offrira un cadre propice à l'analyse du rôle des arbres. Puis, nous chercherons à comprendre le sens des arbres plantés (symbolique coloniale, confort urbain, mise en scène de l'espace public, espace d'apparat, etc.) ce qui nous donnera des indications sur les intérêts et priorités de la société à chaque étape d'évolution de la ville de Tunis.

A partir de quel moment l'espace planté s'est-il imposé aux pouvoirs publics ? Les arbres de la ville européenne datent de la période coloniale, mais dans les quartiers récents on continue à planter. Était-ce une évidence technique et politique sur le modèle des villes européennes, ou bien le symbole d'une rupture avec le modèle critiqué de la médina ? Pour mieux comprendre ce processus de construction d'une ressource urbaine commune, il importe donc de consacrer une attention particulière aux valeurs associées aux environnements urbains par les anciennes générations. Ce sont ces valeurs qui contribuent à sélectionner les environnements « méritant » d'être transmis. Ce n'est qu'après avoir récolté ces diverses informations que nous serons en mesure de décrire la place accordée à l'arbre à

¹²⁰ Liste des personnes interrogées en annexe.

¹²¹ Les entretiens avec les professionnels sont retranscrits en annexes (de A à I), néanmoins, le choix a été fait de les rendre anonymes.

chacune des étapes déterminantes de l'évolution de la ville de Tunis (en troisième sous-titre de chaque chapitre).

Il est à noter que nous avons été confrontés à la rareté des documents accessibles à Tunis (pour les périodes précoloniale et coloniale notamment) si bien que souvent nous donnerons des indications sur de nouvelles recherches à entreprendre.

Chapitre premier : Tunis avant le protectorat : absence des arbres dans l'espace public

La ville arabe, fondée à la fin du VII^e siècle, s'est formée autour de la mosquée Ezzitouna (l'olivier). L'unité de base de l'urbanisation est le bâtiment à cour (patio), utilisé indifféremment pour les maisons et les équipements publics qui, assemblés à d'autres bâtiments de même type, forment des îlots desservis par un réseau viaire hiérarchisé. La largeur des rues n'est pas uniforme. La perspective dans l'espace public est discontinue ; on découvre le paysage urbain séquence par séquence, en avançant dans les rues. A l'emplacement de la Kasbah (représentée dans la figure n°27 telle qu'elle est aujourd'hui), une forteresse édiflée dans la première moitié du XIII^e siècle, on retrouve aujourd'hui les principaux ministères et l'hôtel de Ville de Tunis. C'est au XIII^e siècle, également, que les faubourgs (Bab Souika et Bab Jezira) ont commencé à prendre de l'ampleur jusqu'à être dotés de remparts. Avec le temps, le tissu urbain s'est densifié au maximum, souvent au détriment des anciens jardins (où l'on retrouvait essentiellement agrumes, grenadiers, pruniers et oliviers).¹²² La médina de Tunis présente comme constante spécifique d'être à la fois un tout homogène dans sa globalité et une juxtaposition de sous-ensembles présentant chacun cette même caractéristique : chaque quartier est en quelque sorte une ville miniature.

Dans ce premier chapitre, l'objectif est de déterminer la place accordée à l'arbre dans le Tunis d'avant le protectorat: Y'avait-il une notion d'arbre urbain ? Quel était le rapport du Tunisois à l'arbre à cette époque, dans une ville très minérale ? Il faut tout d'abord comprendre les principes de l'espace public dans la ville arabe. Existait-il une notion d'espace public à cette époque ? Nous verrons ainsi, à

¹²² Binous. *Op. cit*

travers l'instauration de réglementations, comment la notion d'espace public a évolué, ouvrant la voie à de nouvelles pratiques.

Nous verrons également comment la notion de patrimoine (et par là même d'appartenance) s'est exprimée dans la médina précoloniale. Ceci nous éclairera sur l'expression de l'identité collective et de ce qui peut en faire partie. Le troisième développement sera consacré à la place accordée à l'arbre, moins dans l'espace concret de la médina que dans l'imaginaire des citoyens (à travers leurs habitudes, ou dans l'intimité de leur demeure).

1- **Espaces privé/public : entre traditions et pouvoir politique**

Jusqu'au milieu du XIXe siècle, la ville de Tunis était constituée d'un noyau central - la médina - s'étendant sur une centaine d'hectares et auquel étaient accolés deux faubourgs ; Bab Souika au nord (100ha) et Bab Dzira au sud (70ha). Personne n'était autorisé à construire hors des remparts de la médina et tous les passages étaient contrôlés.

L'écrivain français Guy de Maupassant (1850-1893) avait décrit la médina entre ses trois lacs: le lac de Tunis au nord-est, de Sijoumi à l'ouest, et de l'Ariana au nord ; « *Les arabes comparent Tunis à un burnous étendu, et cette comparaison est juste. La ville s'étale dans la plaine, soulevée légèrement par les ondulations de la terre qui font saillir par places les bords de cette grande tâche de maisons pâles d'où surgissent les dômes des mosquées et les clochers des minarets.*¹²³ »

Le voisinage de cette ville, installée entre ces lacs, en a limité l'extension, et prédéfini la structure. En effet, ce sont les conditions naturelles (topographie et géologie), mais aussi économiques (coût des matériaux de construction), politique (société féodale) et de sécurité qui ont déterminé le développement de la médina.

¹²³ De Maupassant Guy, *La vie errante*,

Source : http://beq.ebooksgratuits.com/vents/Maupassant_La_vie_errante.pdf édition de référence Paul Ollendorff, Paris, 1890. P.163.



Fig.26 : Carte postale datant des années 1900 montrant une vue des toits de la médina avec, au centre, la mosquée Ezzitouna.¹²⁴

Au plan de la forme, le climat, le mode de vie et l'environnement naturel ont imposé un monde clos, cerné de murs et refermé sur lui-même aussi bien au niveau de l'unité d'habitation qu'à celui du quartier ou de l'entité urbaine, donnant à la vie communautaire et aux rapports d'intimité intérieur-extérieur une importance fondamentale (comme l'illustrent les deux photographies n°26 et 27 ; les constructions sont très serrées, et on devine à peine les rues). A ajouter à cela le fait religieux, puisque c'est la *sharia*¹²⁵ qui organise la propriété individuelle, et s'étend même à tout le fonctionnement de la ville.

¹²⁴ Collection privée de M. BENA Jalel.

¹²⁵ Ensemble de dispositions légales selon la doctrine musulmane.

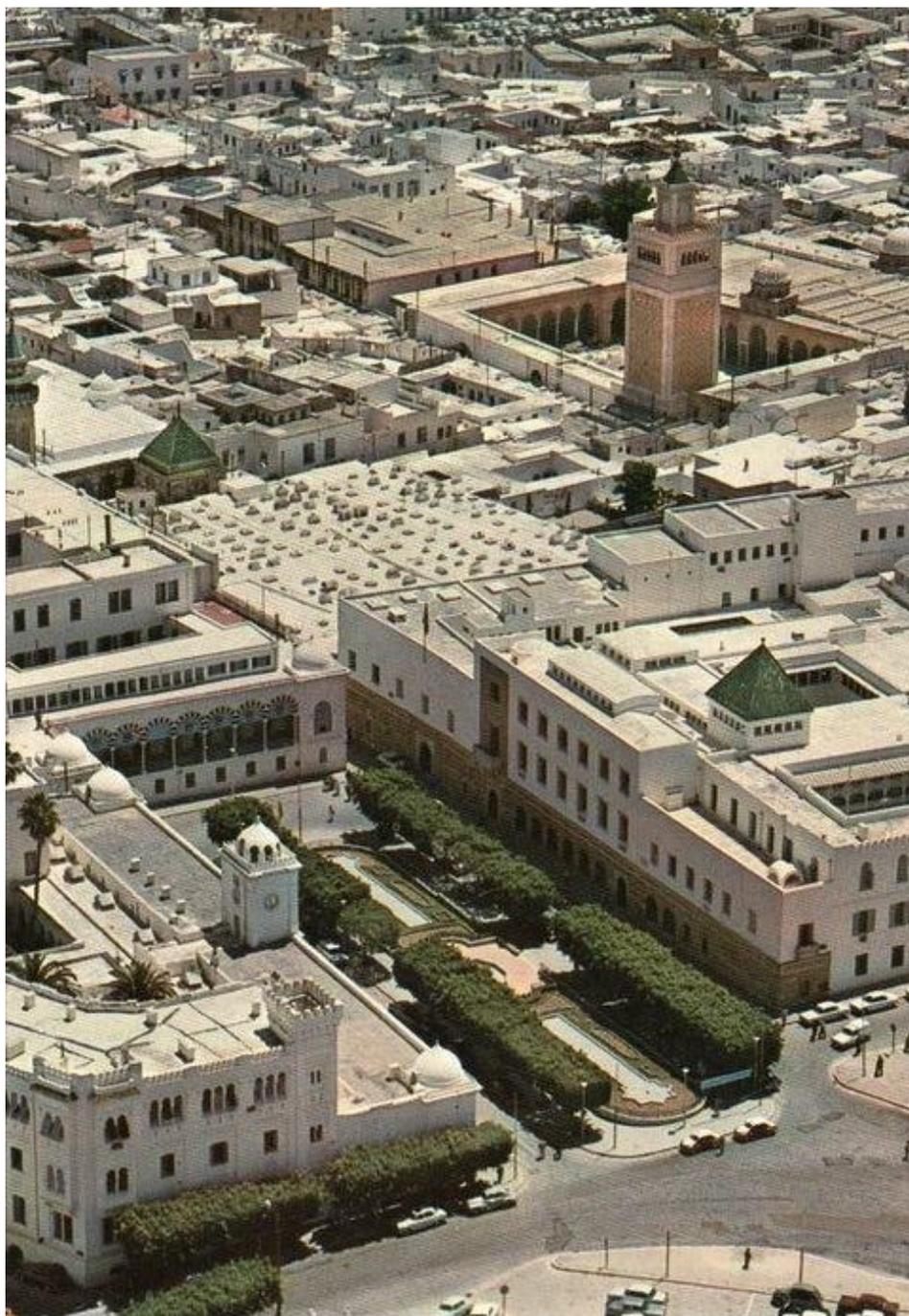


Fig.27 : La médina des années 1970. On voit au premier plan la Casbah, et en haut à droite la mosquée Ezzitouna ; entre les deux les toitures se juxtaposent, ne laissant pas deviner les rues.¹²⁶
Les arbres au premier plan sont des *Ficus nitida*, existant encore aujourd'hui.

L'Orientaliste français Jacques Berque explique dans *La cité éminente* que « la médina puise ses principes d'organisation dans le Coran, les hadiths et le fiqh qui constituent un invariant par excellence, c'est-à-dire, une tradition, un patron culturel idéal. » Dans son livre *La médina de Tunis* (1989), le paysagiste Jellal

¹²⁶ Collection privée de M. BENNA Jalel

Abdelkafi développe cette idée en réfutant par là même un bon nombre de théories avancées par les voyageurs occidentaux du XVIII^e siècle qui n'avaient vu dans les médinas arabes aucun principe d'organisation¹²⁷. Il y explique que celles-ci obéissaient à un système totalement différent de celui qui régissait les faits urbains connus jusque là – à savoir occidentaux et chinois -. Il dit à ce sujet que « *la notion de haram contenue dans la Sheria, en définissant à la fois le sacré et l'interdit, contient un principe d'intimité qui génère en matière d'organisation spatiale en dehors de toute règle écrite et de tout dessin préétabli, des espaces clos, refermés sur eux-mêmes, et dans lesquels le regard ne pénètre pas* »¹²⁸.

Ainsi, dans la médina de Tunis, comme dans la majorité des médinas arabes, le principe d'intimité relative est reconnu comme instaurateur d'espace à respecter. Et on ne peut comprendre les principes qui régissent l'urbanisme musulman si l'on n'aborde pas cette notion fondamentale qui est l'intimité de l'habitation et de l'ensemble résidentiel. Toute l'organisation urbaine semble en effet concourir à favoriser l'isolement et la protection de la demeure. La sécurité tant matérielle que morale apparaît comme l'un des premiers objectifs de l'urbanisme musulman. Il en résulte tout d'abord un lieu que l'on ne comprend pas de suite mais qui, une fois cette règle principale connue, s'explique par les détails qui le composent : les moucharabiehs¹²⁹, les skifa¹³⁰, la rareté des fenêtres sur rue. Dans son ouvrage intitulé *Tunis et Kairouan : voyage à travers l'architecture, l'artisanat et les mœurs du début du XX^e siècle*, Henri Saladin résume bien l'ossature de la médina, à l'espace extérieur minimal :

« *La Tunis arabe a gardé ses rues étroites et tortueuses, ses impasses sombres, ses lourdes arcades qui semblent épauler les maisons qui les bordent, ses demeures aux rares fenêtres grillées, aux portes singulièrement ornées d'arabesques formées par des têtes de clous et d'énormes heurtoirs et ses carrefours abrités d'auvents ou même de couvertures en planches.* ¹³¹ »

¹²⁷ DAOULATLI Abdelaziz, *Tunis sous les hafsidés : évolution urbaine et activité architecturale*. Institut d'archéologie et d'art, Tunis, 1976. P.76.

¹²⁸ ABDELKAFI Jellal, *La médina de Tunis : Espace historique*. Presse du CNRS, 1989. P.102

¹²⁹ Dispositif de fenêtre utilisé dans l'architecture arabe. Grandes fenêtres constituées de grillage en bois, à travers lequel on peut observer ce qui se passe à l'extérieur sans être vu.

¹³⁰ Couloir d'entrée des habitations traditionnelles arabes. Il prend la forme d'un L, permettant d'accéder aux autres parties de la maison, sans les révéler à la rue.

¹³¹ Saladin Henri, *Tunis et Kairouan : voyage à travers l'architecture, l'artisanat et les mœurs du début du XX^e siècle*. Espace Diwan, 2002 ; 1^{ère} édition 1908. P.45.

L'opposition entre l'espace intérieur vaste, décoré, soigné et l'espace extérieur mal entretenu et étroit, est parfois déconcertante pour un regard contemporain (dans la figure n°28, on peut en voir un exemple caractéristique ; en effet, dans le souk des selliers, au milieu de la rue, le tombeau d'un marabout est devenu une composante comme une autre de cet espace). Cette opposition prend tout son sens dans la phrase de l'urbaniste et paysagiste Jallel Abdelkafi « *La maison individuelle, domaine de la liberté, tourne le dos à l'extérieur qui est l'aire de la soumission à l'autorité d'un maître*¹³² (le bey) ».

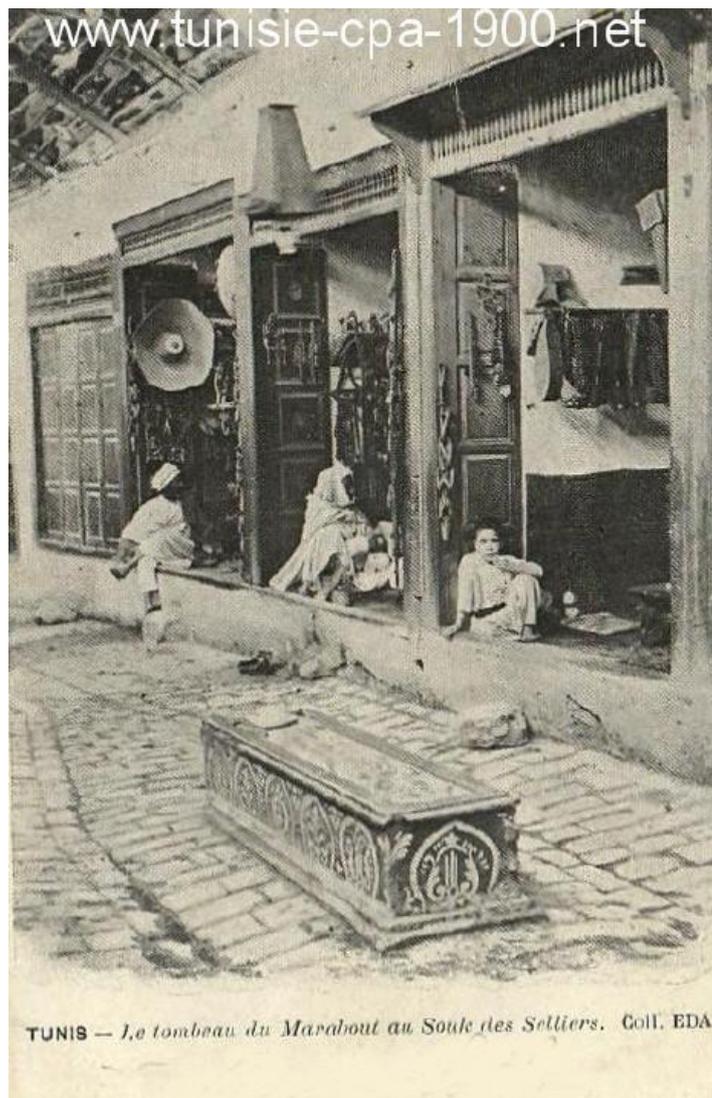


Fig.28 : Carte postale ancienne d'une rue dans le souk des selliers montrant le tombeau d'un marabout au milieu de la voie publique. L'espace public n'exclut pas les morts.¹³³

¹³² ABDELKAFI Jellal, *La médina de Tunis : Espace historique*. Presse du CNRS, 1989. P.88.

¹³³ Source : www.tunisie-cpa-1900.net

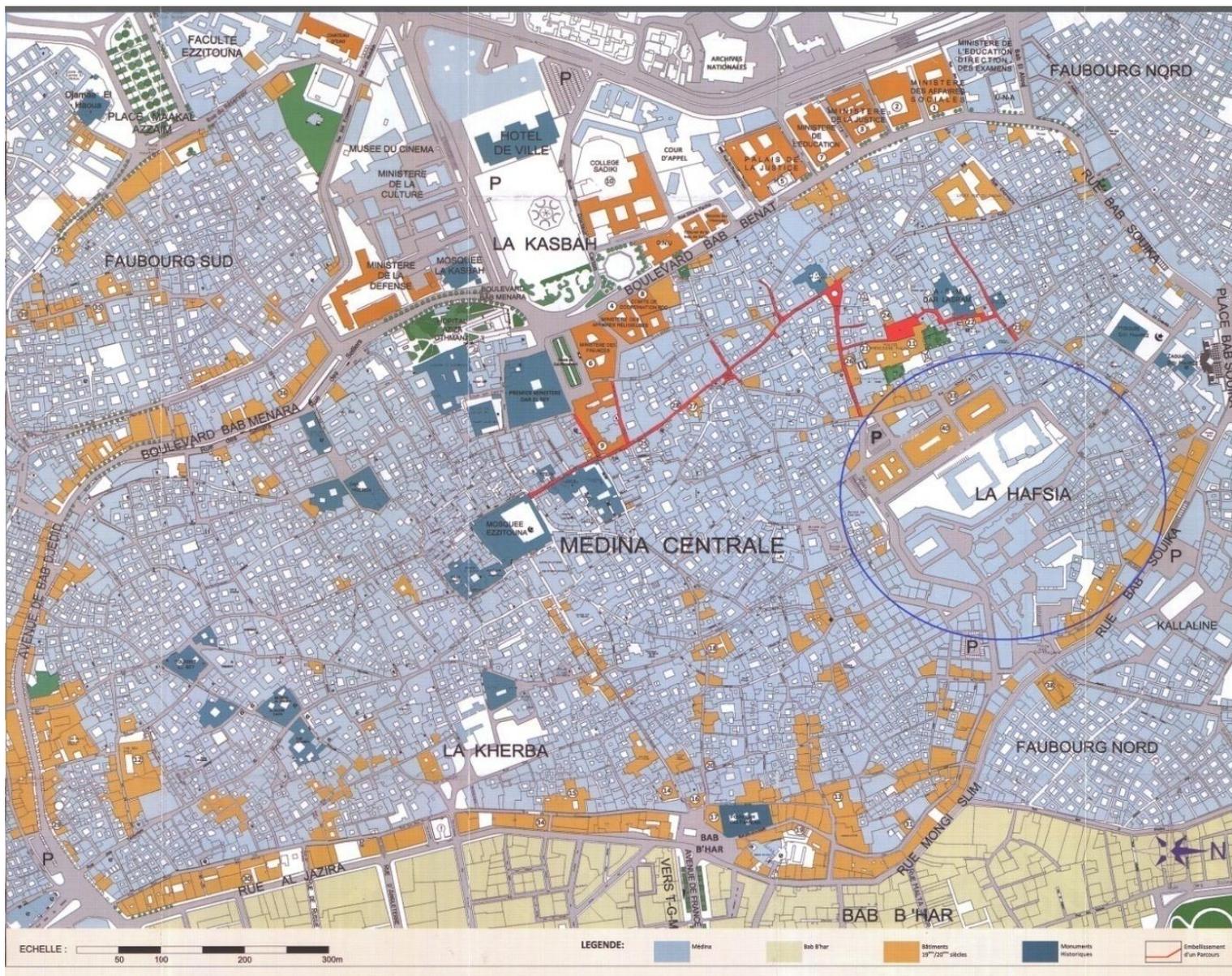


Fig. 29: Carte actuelle représentant la médina centrale ; on distingue les bâtiments construits entre le XIXe et le XXe en marron, et la Hafsia entourée d'un cercle bleu¹³⁴.

L'urbanisme de la médina de Tunis a la particularité de ne pas obéir à des tracés géométriques ni à des compositions formelles (quadrillage, alignements...) comme on peut le voir dans la carte ci-dessus (figure n° 29). L'organisation complexe du tissu urbain a alimenté toute une littérature coloniale où la médina dangereuse, anarchique et chaotique semblait « le territoire du guet-apens »¹³⁵. Pourtant, des études entamées dans les années 1930 avec l'arrivée des premiers ethnologues ont permis de démontrer que l'articulation des espaces de la médina n'est pas aléatoire :

¹³⁴ Source : Association de Sauvegarde de la Médina.

¹³⁵ Santelli, *Op. cit* p.58.

les maisons s'articulent de manière logique en fonction de critères socioculturels codifiés. De nombreuses publications (Binous 1985, Henri 1908) ont détaillé le modèle de développement de la médina et le système de hiérarchisation des espaces collectifs et privés, résidentiels et commerciaux, sacrés et profanes. Ainsi, le quadrilatère des souks est nettement séparé du reste de la ville par des portes qui ferment la nuit et matérialisent au niveau du périmètre bâti la ségrégation fonctionnelle entre l'espace public et l'espace résidentiel.¹³⁶

Mis à part la place de la mosquée (le devoir religieux) ou les souks (les nécessités du commerce), l'espace extérieur était considéré comme un espace résiduel, utilisé pour la circulation et l'accès aux demeures. Il n'avait pas de statut juridique. D'ailleurs, certaines impasses par exemple, ne desservant qu'une demeure, étaient souvent englobées dans l'espace privé ou à défaut, contrôlées par les résidents. L'espace circulatoire était fermé par des portes (comme la porte de souk el Bey qui le séparait des quartiers résidentiels adjacents dont la rue de Sidi Ben Arous illustrée dans la figure 30), ce qui accentuait le caractère privatif et de sécurité de l'ensemble des maisons distribuées par la rue.



Fig.30 : Carte postale ancienne de souk el Bey avec vue sur la porte du même nom¹³⁷.

¹³⁶ DAOULATLI Abdelaziz. *Op.cit* p.36.

¹³⁷ Collection privée de M. BENNA Jalel.

Les rues étaient mal équipées et rarement pavées, comme le voyageur J. –A. Peyssonnel, qui visite la ville au début du XVIIIe siècle, le remarque : « *les rues sont étroites et mal percées ; il n'y en a que quelques unes de pavées.* ¹³⁸ ». Elles entretenaient l'assise du pouvoir et le contrôle du bey sur le peuple en limitant à leur maximum les échanges et les communications¹³⁹. Car, l'élite turque, aux intentions essentiellement militaires, privilégiait la levée des impôts et le maintien de l'ordre public. En effet, une organisation dans un espace limité et difficile d'usage diminuait les risques de rassemblement de la population, et de ce fait de soulèvement. Dans ce contexte, l'espace public n'a pas de statut juridique.

Il faudra attendre l'arrivée au pouvoir de Mohamed Bey (1855-1859) suivi de Mohamed Sadok Bey (1859-1882) pour voir apparaître les premières réformes politiques qui vont favoriser l'émergence d'un espace public reconnu par l'autorité publique. L'une des plus marquantes a été la création, le 30 août 1858, de la municipalité de Tunis, dotée d'un conseil municipal, constitué de quinze représentants désignés par le souverain parmi les notables, chargé de gérer les finances de la ville et la qualité des espaces public, plus précisément « *l'entretien des bâtiments publics, l'organisation des services de voirie et la mise en ordre de la circulation.* »¹⁴⁰ Les travaux d'infrastructure, comme la réfection de l'aqueduc de Zaghouan et la création de l'avenue de la Marine étaient réalisés sous la direction d'ingénieurs français¹⁴¹. Ce conseil, sous le haut patronage du premier ministre de l'époque, Khair-Eddine, avait lancé en novembre 1875 un programme d'assainissement de la ville dans le but d'assurer sécurité et hygiène en contrepartie d'une taxe acquittée par les habitants. Comme le souligne J. Abdelkafi : « *C'est donc par le biais d'une technique collective (le nettoyage) dont le majlis el baladi*¹⁴² *a permis la mise en place qu'apparaît dans les faits, sinon en droit, la notion d'espace public* ». L'Etat tunisien qui, jusque-là, avait utilisé et même encouragé l'absence d'espace public dans un but politique et de contrôle (empêcher les rassemblements) avait ainsi conféré à ce dernier un statut et une légitimité.

¹³⁸ Cité par Serge Santelli dans *le Creuset méditerranéen*. Ed. Demi-cercle/CNRS, 1995. P.62

¹³⁹ Jellal Abdelkafi. *Op. cit.* p.111

¹⁴⁰ Jellal Abdelkafi. *Op. cit.* p.97.

¹⁴¹ Santelli Serge. *Op. cit.* p.43.

¹⁴² Conseil municipal.

Mais l'espace public de la médina n'en est pas moins resté réduit à sa plus simple expression, au point que certains chercheurs ont pu dire que la ville arabe était une ville sans lieux publics : « *l'assemblage de ces bâtiments à patios a produit au cours de l'histoire une morphologie urbaine sans espace public ; ni places [...] pas de rues non plus ; la rue n'est que l'espace laissé au cheminement entre les groupements résidentiels.* ¹⁴³ ».

L'espace de la médina est conçu comme un ensemble d'oppositions ; d'abord une opposition entre espaces publics : rues étroites sans arbres, impasses, lieux publics comme la mosquée, le souk ou le lieu de la vente aux enchères (Figure 33) et privés : petits et grands patios, parfois plantés et avec jardins attenants. Entre le propre et le sale, car comme l'écrit Santelli : « *aux odeurs nauséabondes des rues répond en contrepoint le parfum du jasmin planté dans la maison.* » (Santelli, 1995).

La notion d'espace public urbain est donc floue dans le cas de la médina où les rues sont considérées comme le prolongement des maisons. La notion de propriété individuelle est extensive et les étalages des souks débordent souvent sur la voie publique. Il ne faut pas oublier que la superficie d'une boutique n'excède pas 3m² et que celle des chambres à coucher est d'environ 10m², comme on peut le constater dans les figures 31 et 32 ; l'échoppe est un lieu utile alors que la chambre est un lieu de détente et se veut donc spacieuse et confortable.



Fig.31 : carte postale ancienne d'une boutique type à la médina¹⁴⁴



Fig.32 : carte postale ancienne d'un modèle de chambre dans la médina (collection privée)

¹⁴³ Abdelkafi Jallel. *Op.cit.* P. 72.

¹⁴⁴ Collection privée de M. BENNA Jalel.

Comme l'indique l'historienne Lucette Valensi « *l'espace urbain du Maghreb précolonial est encore un espace domestique*¹⁴⁵ ».



Fig.33 : Vente aux enchères à Souk El Bey, occupant tout l'espace de la rue, fin XIXe¹⁴⁶

Cette limite floue entre la notion de propriété individuelle et d'espace commun à tous se ressent aussi dans la conception de la notion d'héritage à transmettre. En effet, très tôt à Tunis, une prise de conscience de la préservation de la mémoire et des biens associés a vu le jour. C'est une pratique familiale qui a permis la conservation des biens acquis au nom de l'identité du groupe se réclamant d'un ancêtre commun, le *habous*.

2- Le patrimoine : une affaire de famille

Dans le Tunis précolonial, il n'y avait pas de conscience collective de bien public, ou d'acte de préservation de celui-ci par une autorité publique, du moins au sens occidental¹⁴⁷.

¹⁴⁵ Citée par Santelli Serge.

¹⁴⁶ Collection privée De M. BENNA Jalel.

Par contre, dans le droit traditionnel, la conscience de la nécessité de la conservation et de la transmission des biens existe en Tunisie depuis longtemps, mais sous une forme totalement différente de celle qu'a connue l'Europe au fil de son histoire. Cette conscience s'est exprimée par le biais d'une tradition maintenue durant des siècles (certains juristes musulmans attribuent sa création au prophète lui-même), il s'agit des *habous*.

« *Le habous est une institution du droit musulman d'après laquelle le propriétaire du bien le rend inaliénable pour en affecter la jouissance au profit d'une œuvre pieuse ou d'utilité publique, immédiatement ou à l'extinction de dévolutaires intermédiaires qu'il désigne.* ». (Définition donnée par un jugement de principe du Tribunal de Tunis du 24 mai 1897¹⁴⁸).

« *La possibilité de rendre inaliénable le patrimoine immobilier en le transformant en bien habous est certainement un facteur de stabilité assurant aux familles une relative permanence dans leur demeure (...) Une certaine continuité du lignage familial autorise à parler d'une utilisation patriarcale de l'espace. Pour le baldi, il s'agit, nous dit Mohamed Hédi Cherif cité par J. Abdelkefi, "d'une sorte d'état acquis par la naissance et par l'ancienneté, dont on avait une conscience aigüe". Pour les Tunisois, certains éléments matériels devaient concrétiser cet état, à savoir la possession d'une maison à l'intérieur de la cité...¹⁴⁹».*

Même si cette institution n'avait pas de conception du monument semblable à celle des institutions de sauvegarde européenne, elle a contribué à maintenir en état plusieurs monuments religieux (estimés à un quart du territoire au début du XXe siècle¹⁵⁰). Khair-Eddine, devenu premier ministre, a optimisé l'action des habous en la centralisant par la création d'une fondation rattachée à l'Etat – *la Djemaïa des habous*. Sa tâche a été l'entretien des édifices religieux, la conservation des droits des dévolutaires éventuels intacts ainsi que la pérennité de la fondation. L'historien Ahmed Saadaoui indique que « *les wakfiyyas ou actes de habous offrent pour l'historien des informations détaillées et indispensables sur la construction des*

¹⁴⁷ C'est la supposition à laquelle j'ai abouti, puisqu'il n'y avait à l'époque aucune organisation qui ait pour fonction la préservation du patrimoine, plus ce à quoi nous avons abouti à propos de l'espace public (réduit par rapport à l'espace privé, mal entretenu, des impasses privatisées).

¹⁴⁸ Cité dans Henri De Montetey, *Une loi agraire en Tunisie*, thèse de doctorat, Paris. Ed Cahors, 1927, p.13.

¹⁴⁹ ABDELKAFI Jellal, *La médina de Tunis : Espace historique*. Presse du CNRS, 1989.

¹⁵⁰ Selon MATRI Faïza dans *Tunis sous le protectorat : histoire de la conservation du patrimoine architectural et urbain de la médina*, Centre de publication universitaire, 2008, p.13.

édifices, leurs architectures et leurs décors, sur la topographie de la ville, ses rues, ses souks et ses quartiers, sur les travaux d'aménagements urbains réalisés.»¹⁵¹

Ainsi, la fondation publique des *habous* a pu contribuer à conserver les plus beaux édifices de la médina de Tunis en état (dont la mosquée Ezzitouna), tout en constituant une base de données précise sur leurs caractéristiques qui, même si cela n'était pas leur fonction première, a servi au maintien de la mémoire de lieux significatifs pour les Tunisois. Dans ce contexte, quelle place pouvait avoir les arbres exclus du domaine public ?

3- L'arbre du Tunis précolonial : entre urbain et rural

La médina est, nous l'avons dit plus haut, connue pour être la ville minérale par excellence. Les rues se sont construites par addition lente des maisons suivant un parcours plus ou moins régulier, selon qu'il s'agissait de quartiers résidentiels proches du centre ou des faubourgs¹⁵². Elles étaient exiguës. On n'y trouvait pas d'arbres, ce sont les maisons et les voûtes des ruelles qui fournissaient l'ombrage¹⁵³ (Fig.34). Ce que nous dit une historienne spécialiste de la médina de Tunis résume bien cela :

« Les arbres n'avaient pas leur place dans les rues de la médina. Pour quoi faire ? Il y avait les voûtes pour l'ombrage, et parfois, il y avait des vignes sur le pourtour des portes qui servaient essentiellement à y attacher la monture (généralement un âne) et lui fournir un peu d'ombrage. Pour mieux comprendre, il faut revenir à la structure première de la médina, qui elle-même obéissait à des règles strictes de sécurité (de dangers extérieurs et intérieurs). Les rues sont étroites premièrement parce que c'est un espace résiduel (engendré par l'addition des constructions) et deuxièmement pour limiter les rassemblements. Et puis les Tunisois vivaient dans leurs demeures, et pour les plus aisés dans leurs sénias extra-muros. C'est uniquement là que les habitants pouvaient être en contact avec des arbres et des végétaux en général. »¹⁵⁴

¹⁵¹ SAADAOUÏ Ahmed, *Tunis ville ottomane, trois siècles d'urbanisme et d'architecture*, Tunis, C.P.U., 2001, p.350.

¹⁵² AMMAR Leïla, *Histoire de l'architecture en Tunisie*, centre de publication universitaire, 2010, Tunis.

¹⁵³ Saladin Henri. *Op. cit*

¹⁵⁴ Extrait d'un entretien avec Mme J. Binous, présent sous l'annexe I.



Fig.34 : Rue Saida Ajjoula en 1890¹⁵⁵.

La maison étant le lieu qui abritait la famille, c'est là que les arbres et les arbustes avaient leurs places, dans les patios notamment. L'ouverture vers le ciel (patio et jardins) en tant que symbole d'ordre religieux, mais aussi les effets d'ordre microclimatique (éclairage, aération et régulation de la température) et le rappel des liens avec la nature (carré de ciel rattachant la maison au cosmos) constituaient un facteur important dans l'organisation de l'espace intime (notamment au niveau des ouvertures selon l'orientation du soleil).

¹⁵⁵ Collection privée de M. BENNA Jalel.



Fig.35 : Patio de Dar El Bey avec un jeune Phoenix planté en son centre. (M.Bennour, 2012)

La délimitation du patio, son échelle et son orientation, conditionnaient l'ensemble de l'habitation et son rapport à l'extérieur (Fig. 35). Quelle que soit la dimension du patio, il comportait une vasque et une fontaine. C'était le premier espace tracé sur le sol lors de la construction d'une maison. A la fois lieu de vie, de réception et de service, le patio était le foyer de la maison et assurait l'éclairage et l'aération du bâtiment. Il était par ailleurs totalement retiré du tumulte de la vie publique extérieure. Généralement, toutes les pièces avaient des fenêtres donnant sur le patio et rarement sur la rue. Les proportions du patio (environ un quart de la parcelle) et son ornementation attestaient du rang social des maîtres de maison. Il pouvait être planté selon le goût andalou (comme dans le cas de Dar Othman). Dans ces patios, les arbres servaient aussi bien à l'ombrage des habitants qu'à l'embellissement du cadre intime de vie familiale. On les préférait avec des fleurs parfumées. C'est pour cette raison que l'on retrouvait essentiellement des agrumes (citronnier, oranger ou bigaradier, le plus souvent).

Comme l'affirme une historienne spécialisée de la médina de Tunis : « *le fait est que le rapport à l'arbre, à la nature reste très profond comme inspiration pour le Tunisois, encore aujourd'hui d'ailleurs. Il y a dans notre tradition tunisoise beaucoup de références aux végétaux, au parfum plus particulièrement. La majorité des espèces qui étaient plantées dans les demeures ou qui ont un statut privilégié chez les Tunisois sont des espèces parfumées (les agrumes, le jasmin, les plantes aromatiques). L'odorat joue un très grand rôle dans la culture.* »¹⁵⁶

Des figuiers étaient également plantés, beaucoup plus rarement, probablement à cause de leurs racines trop épaisses qui abîment le carrelage.

Jacques Revault, qui dirigea l'office des arts tunisiens, n'apporte pas de précisions nouvelles sur la place des végétaux dans les patios de cette époque. Il indique qu'au cours de la période husseinite les orangers, citronniers et cognassiers pouvaient être remplacés par une vasque de marbre¹⁵⁷. Des restes de jardins, de l'époque hafside existaient encore à Dâr Hussein, Dâr Ben Abdallah et Dâr Ben Ayed, mais la connaissance botanique des années 1980 pour cet expert en histoire de l'architecture n'allait pas au delà des familles des agrumes et des palmiers. La description des palais n'en retenait que les éléments architecturaux.

En revanche, il montre des images contemporaines de résidences de la Marsa créées au XIX^e siècle dont les plantations pourraient être identiques à celles de cette époque : des allées plantées de chaque côté de *Cupressus sempervirens* (Dâr el Bahri), et des vergers d'agrumes et d'oliviers (La Manouba).

En dehors des demeures aristocratiques, il est possible que les quelques espèces signalées aient été présentes dans la plupart des foyers traditionnels, mais il existe peu de recherches historiques sur ce sujet. Ces essences permettaient de joindre l'utile à l'agréable en procurant de l'ombrage, des parfums, des fruits et en profitant du bel aspect de l'arbre en fleur ainsi que de ses fruits. Mais le plus probable, et qui reste cependant à vérifier par des recherches futures, est que cette organisation a été héritée de la tradition musulmane de « *janna* » (paradis), puisque le terme qui désigne le jardin est *jnina*¹⁵⁸, ce qui signifie petit paradis.

¹⁵⁶ Extrait d'un entretien avec une historienne spécialiste de la médina de Tunis. Voir Annexe I.

¹⁵⁷ Jacques Revault, *Palais, demeures et maisons de plaisance*, Cérès Productions Edisud, 1984, p. 39

¹⁵⁸ *Jnina* est le mot qui désigne jardin en dialecte tunisien, le mot en arabe littéraire étant « *jinène* ».

Il en est probablement de même de l'organisation spatiale des maisons de la médina qui s'inspirait des notions religieuses du sacré et du profane pour choisir les espèces qui y étaient plantées. Ainsi, on retrouvait dans les *diars*¹⁵⁹ de la médina des espèces particulièrement appréciées parce qu'elles étaient souvent évoquées dans le Coran pour leurs bienfaits, comme le figuier et l'olivier, arbres sacrés évoqués maintes fois dans le *Coran*, notamment dans la sourate du *Tine* (le figuier). (*Le Coran*, section 30, verset 1)¹⁶⁰

Mais l'arbre n'était pas aussi rare qu'on pourrait le croire dans la vie des Tunisois d'autrefois. On pouvait largement en tirer profit dans les *sanja/swani* (pl.) (de grands vergers et potagers en périphérie de la ville) dans lesquels une partie des Tunisois se rendaient régulièrement. En effet, une ceinture vivrière autour de Tunis, constituée d'un boisement d'oliviers, d'agrumes et de figuiers, enserrait la ville comme on peut le voir dans la carte illustrée dans la figure n° 36. Donc, même si la ville paraissait fermée sur elle-même par son enceinte, les champs, les vergers et les jardins étaient voisins des remparts comme le précise l'historien Abdelaziz Daoulatli, « *les nombreuses portes laissant passer les chemins qui, sitôt le seuil de la porte franchi, vont se perdre dans l'univers rural où elles étendent leurs ramifications tentaculaires* »¹⁶¹.

Bab El Khadhra, Bab Sidi Abdesselem, Bab Saadoun et Bab Laalouj formaient ainsi respectivement au nord-est, nord et nord-ouest les points de rencontre de la ville avec la campagne illustrés par le plan ci-dessous. Là convergeaient les grandes routes de Carthage, de l'Ariana, de la Soukra et du Bardo¹⁶². Ces terres étaient pour la plupart soumises au régime foncier des *habous* qui y interdisait toute transaction, le revenu des terres *habous* étant réservé à l'entretien des mosquées et aux œuvres caritatives.

¹⁵⁹ Dar (pl. diars) signifie en dialecte tunisien maison traditionnelle. Fait caractéristique, on emploie ce terme pour désigner aussi la famille ou encore la maîtresse de maison.

¹⁶⁰ Citée dans la première partie.

¹⁶¹ Daoulatli Abdelaziz. *Op. cit.*

¹⁶² A. Daoulati, *Op. cit.*



Fig.36 : Plan de Tunis de 1860, montrant les limites de la ville (les remparts) tracés en noir, ainsi que les jardins extramuros en jaune au nord, nord-est et nord-ouest (Santelli, 1995)¹⁶³.

Robert Brunschvig (1901-1990), historien spécialisé dans le monde musulman, indique qu'il existait un « type de citadin-campagnard »¹⁶⁴ allant cultiver son modeste champ de légumes ou soigner ses quelques arbres en pleine campagne ou dans la banlieue de la ville. Il évoque le problème du gardiennage des vergers et des jardins des environs de Tunis et précise que la coutume fixait la rétribution des gardiens proportionnellement à la surface cultivée¹⁶⁵.

¹⁶³ Plan extrait de l'ouvrage de Santelli Serge, *Tunis : le creuset méditerranéen*, éd. Demi-cercle/CNRS, 1995.P.54

¹⁶⁴ Cité par Daoulati Abdelaziz dans *Tunis sous les hafsides*.

¹⁶⁵ Brunschvig Robert, *La Berbérie orientale sous les hafsides des origines à la fin du XVe siècle, volume II*, éd. Adrien-Maisonneuve, 1940, p.199.

Selon Léon l'Africain¹⁶⁶, le propriétaire des vergers et des propriétés agricoles, qui se déplaçait plusieurs fois par an sur ses terres, d'ailleurs peu éloignées de son domicile, pour surveiller ses récoltes, n'est rien d'autre qu'un artisan ou un marchand de la ville. Des ouvriers agricoles exploitaient ces zones cultivées pour son compte. Cette double activité lui assurait des revenus, mais surtout lui permettait de se fournir régulièrement en produits de la campagne.

Fadhel Ben Achour insiste sur la pluriactivité possible du citoyen: « *Le baldi a (donc) en général une bonne connaissance de la vie agraire, de ses activités, de ses cycles et quand il a la possibilité de disposer d'une terre ou d'un verger, il ne manque pas de s'y intéresser de près, de s'y consacrer*¹⁶⁷. ». Bien que la culture citadine soit très différente de la culture rurale, est ainsi exprimée dans une figure de citoyen cultivant son jardin à la campagne, une complémentarité certaine entre la ville et la campagne (qui n'a pas disparu aujourd'hui).

A cette époque, les arbres - nous l'avons vu - étaient également localisés dans les jardins des demeures de l'aristocratie et des résidences de villégiature beylicales, en dehors de la médina : dans les palais du Bardo et de la Manouba, dans les résidences et les jardins de Mornag, et les demeures d'été de la Soukra¹⁶⁸.

En effet, de petites agglomérations rurales environnaient la ville, telle l'Ariana où s'était établie une colonie andalouse, et surtout le Bardo où les beys avaient établi leur résidence dès le début du XVIIe siècle, période à laquelle le bey Hammouda ben Mourad avait restauré les anciennes constructions et jardins hafsides. De riches familles, proches de la cour beylicale, s'étaient implantées aux alentours de la Manouba dans des résidences de campagne, dont le fameux palais de la Rose (devenu le musée de l'Armée).

Dans ces grands domaines destinés aux plaisirs de la villégiature des plus puissants et des plus fortunés, de nombreuses espèces aussi bien fruitières (pommier, poirier, citronnier...) qu'ornementales (cyprès, Lilas des Indes, Ficus, chèvrefeuille, bougainvillier, etc.) se mélangeaient aux pièces d'eau créant des ambiances dignes des légendes des Mille et une Nuits. « *Les jardins gardaient*

¹⁶⁶ Cité par S. Santelli. De son vrai nom Hassan al-Wazzan, né vers 1490 en Andalousie musulmane, diplomate et explorateur de l'Afrique du Nord du XVe- XVIe siècles.

¹⁶⁷ Ben Achour Mohamed Fadhel, *Biographies de célébrités*, éd. Maison tunisienne de l'édition, Tunis, 1970.

¹⁶⁸ Binous Jamila, Ben Bechr Fatma et Abdelkafi Jallel, *Tunis*, Sud éditions Collection villes du monde arabe, 1985.

toujours les mêmes composantes : eau, kiosques, arbres fruitiers, bassins et fontaines. Tous ces éléments offraient ombre, calme et intimité, qualités très recherchées par les beys.¹⁶⁹ » .

Mohamed Seghir Ben Youssef a décrit ces jardins, mentionnant quelques unes des espèces qui s'y trouvaient : « les orangers, les amandiers, les figuiers plantés sans aucun ordre et très rapprochés les uns des autres forment des voûtes impénétrables aux rayons du soleil. Dès les printemps, la fleur écarlate du grenadier tranche sur le vert foncé du feuillage et brille d'un éclat éblouissant. Les roses musquées, l'acacia Farnèse¹⁷⁰, le jasmin d'Espagne¹⁷¹ et d'Arabie¹⁷² mêlent leur parfum à celui de l'oranger, et l'air est embaumé de leurs suaves émanations¹⁷³ ».

Toutefois aucun recensement systématique des espèces ayant été plantées avant la colonisation n'a été établi à ce jour. Cet inventaire reste à faire.

Dans la médina, les arbres n'existaient donc pas dans les lieux publics car ceux-ci, nous l'avons dit, étaient consacrés soit au culte (autour des mosquées) soit au commerce (*souks*). Mais dans l'imaginaire arabo islamique, les arbres des *jnèns* (les jardins) et des *swénis* (*pl.*) (les vergers) des palais extra-muros évoquaient l'image transmise du paradis par les écrits religieux et les récits des anciens, et l'on retrouvait en grande majorité, dans et hors de la médina, les essences de jardins considérées comme bienfaisantes ou sacrées. Reste-t-il des souvenirs des arbres ayant existé dans ou près de la médina ?

*La trace des arbres dans la Médina

L'élément le plus marquant dans ce sens est sûrement la mosquée principale de la Médina ; la mosquée Ezzitouna. Sur l'origine de cette appellation, les hypothèses ne manquent pas, certains disent que cela est dû à la présence, pendant longtemps, d'un olivier au centre du patio¹⁷⁴. Mais l'hypothèse la plus vraisemblable est que la mosquée a été construite sur l'emplacement d'une ancienne oliveraie.

En regardant de plus près les noms des portes et des rues qui structurent la médina, on constate que, bien que disparus, les arbres sont encore bien présents. Ainsi, on

¹⁶⁹ ZAÏER Sondes, *Le temps des jardins husseinites : le cas du jardin Ksar Essaâda à la Marsa*, Mémoire de master dirigé par Pierre DONADIEU, ISA de Chott-Meriem/Université de Sousse, 2004, p.26.

¹⁷⁰ *Acacia xanthophloea* de la famille des Mimosaceae.

¹⁷¹ *Jasminum grandiflorum* de la famille des Oleaceae.

¹⁷² *Jasminum sambac*.

¹⁷³ Cité par ZAÏER Sondes dans *Le temps des jardins husseinites : le cas du jardin Jsar Essaâda à la Marsa*, Mémoire de master dirigé par Donadiou Pierre, ISA de Chott-Meriem/ Université de Sousse, 2004.

¹⁷⁴ Binous, Ben Bechr et Abdelkafi. *Op.cit*

retrouve Bab El Khadhra (littéralement porte de la verte) qui, à l'époque, constituait la porte qui donnait accès aux champs de cultures maraichères et arbustives. Cette porte était fortement défendue, car elle commandait les routes de Carthage et de l'Arianna. De même que Bab El Alouj, d'abord appelé Bab Erehiba (signifiant porte de la petite esplanade) du fait qu'elle reliait le palais de la Kasbah aux parcs royaux de Ras-Tabia et d'Abou-Fîhr. Certains noms de rue évoquent cette mémoire telles que les rues du Palmier, du Grenadier, ou encore des Figs ou des Prunes. Il y a deux explications qui sont les plus probables et d'ailleurs les plus connues¹⁷⁵. La première est que la ville, au cours de son extension, a remplacé les vergers et autres jardins qui contenaient ces essences, c'est ce que pense l'historienne spécialiste de la médina que nous avons interrogée à ce sujet : « *Il existe beaucoup de légendes autour des origines des noms des rues et de la mosquée aussi d'ailleurs, mais rien de probant. Comme la médina a empiété au cours de son évolution sur l'espace autour, englobant parfois des champs, des sénias (comme c'est le cas de Dar Lasram, de dar Baîram et de torbet el bey), il se peut que le nom donné aux rues s'inspirent d'arbres qui se trouvaient là avant.* »¹⁷⁶

La seconde est que, durant les périodes de dépeuplement ou de ruine, certaines espèces ont pu réapparaître spontanément à partir de graines ou de rejets souches. Pour marquer ce souvenir, les portes des remparts et les rues de la ville arabe ont gardé la trace des arbres dans leurs appellations d'aujourd'hui. Il faut sans doute y voir une volonté de ne pas oublier le passé rural de la ville, de se remémorer des lieux et d'en transmettre la mémoire aux générations futures¹⁷⁷.

Conclusion

Dans ce premier chapitre, nous avons analysé comment la structure même de la médina allait à l'encontre de l'émergence d'une notion d'espace public juridiquement reconnu : espace extérieur réduit, ruelles sinueuses et mal entretenues, impasses clôturées ; tous ces caractères étaient propices à une utilisation uniquement utilitaire de l'espace extérieur aux habitations. Cet état de faible entretien, d'étroitesse et de fermeture de l'espace extérieur a fortement

¹⁷⁵ Voir entretien avec une historienne. Annexe I

¹⁷⁶ Extrait d'un entretien avec une historienne spécialiste de la médina de Tunis. Voir Annexe I.

¹⁷⁷ Carte en annexe.

influencé les Tunisois de l'époque autant dans leurs usages que dans leur perception de ce monde clos. En effet, le faible développement de l'espace public ne leur a peut être pas permis de développer le sens d'un espace pour vivre et se montrer comme dans les villes européennes. Ceci se ressentait certainement dans la pratique comme aujourd'hui : par le fait de s'approprier une impasse (espace commun) qui jouxte la demeure par exemple, en l'intégrant ainsi à l'espace privé. Mais aussi dans l'émergence de la notion de bien à transmettre, puisque cette transmission pouvait se faire dans le cadre familial (le *habous* demeurant, par principe, une propriété de la famille), et même patriarcale (puisque, le plus souvent, la transmission se faisait de père en fils). Le patrimoine dont on parle ici est donc un patrimoine immobilier familial et non pas national (comme en Europe où il émerge à la même période à la faveur des conflits entre nations).

Privés d'espace public reconnu, les Tunisois de cette période précoloniale ont développé leur cadre de vie intime, privé, que ce soit à l'intérieur de la médina (l'habitation) ou à l'extérieur (les jardins). Ainsi, les Tunisois prenaient grand soin de leurs patios, allant parfois jusqu'à créer des jardins modestes ou d'apparat à l'extérieur des remparts pour la villégiature. Dans les patios, lieu intime de détente et d'accueil, ils choisissaient des arbres et des arbustes à forte valeur symbolique (surtout des agrumes), mettant ainsi en scène raffinée leur vie familiale lors des réceptions. Cette vie familiale se perpétuait dans les vergers et les potagers au delà des remparts, voire dans des résidences de villégiatures dans la campagne environnante jusqu'au littoral. Nous avons compris que, dans l'esprit du *baldi*, la ville et la campagne ne s'opposaient pas, loin de là, elles se complétaient à travers sa pratique : un va et vient entre la médina : lieu de résidence et de travail, et le jardin : lieu d'approvisionnement, de détente, et de plaisirs familiaux.

Ainsi, nous avons vu que, dans la médina, l'espace a joué un rôle majeur dans la détermination de la place accordée à l'arbre. Absent de l'espace public, l'arbre a été utilisé dans l'espace familial intérieur et extérieur à la médina. Rejeté par l'espace public de la médina, car n'ayant aucune raison d'y être implanté, il ne l'a jamais été par ses habitants.

Cette situation changera complètement avec la mise en place du protectorat français.

Chapitre deux : Le protectorat (1881-1956)



Fig.37 : La maison de France en 1860 : la seule construction sur l'avenue de la Marine à cette époque¹⁷⁸

Dès le début du XIXe siècle, la Régence turque entame une longue marche vers la faillite de l'Etat tunisien. Les mesures fiscales mises en place pour pallier le déficit budgétaire, le retour en force du négoce européen suite à la signature d'un traité franco-tunisien en 1830 garantissant notamment le libre commerce aux étrangers, les dévaluations monétaires, les nombreux emprunts... conduisent le pays à une grave crise économique et financière. La Régence se voit contrainte d'accepter la tutelle de la France et celle-ci en contrepartie s'engage à préserver et protéger la souveraineté beylicale.

C'est en 1860 que Léon Roche, consul de France, obtient l'autorisation du Bey de réaliser une nouvelle Maison de France dont on peut voir une illustration dans la figure n°37. Cet évènement a marqué la première étape de la création de la ville basse qui est aujourd'hui le centre de la ville de Tunis.

¹⁷⁸ Collection privée de M. BENNA Jalel.

Après la signature du traité du Bardo en 1881, les évènements se sont accélérés et la ville européenne a vu le jour en dehors des remparts. Construite sur une basse plaine inondable, près de la lagune, site qui avait été rejeté par les fondateurs de la ville arabo musulmane de Tunis à cause de l'insalubrité de son terrain, la ville européenne s'est développée le long d'un axe qui relie la médina à la mer. Avant cela, on ne trouvait dans cet espace, où la médina rejetait ses déchets (égouts, débris de constructions et de fabrications en tout genre), que « [...] *des boutiques de ferraille tenues par des indigènes, la manufacture des tabacs et la vente de sel* –« *Dar –Geld* »- [...] *Des jardins potagers occupent le reste de la superficie jusqu'au lac, avec l'ancien cimetière chrétien qui s'étend autour de la chapelle Saint-Antoine*¹⁷⁹ (aujourd'hui Cathédrale de Tunis) » (Santelli, 1995)

Dès l'instauration du Protectorat, la France réorganise le régime du gouvernement. On nomme un résident général - Paul Cambon jusqu'en 1886 - aux côtés du Bey qui conserve un semblant de pouvoir politique. Des directeurs techniques, des contrôleurs civils... qui devaient n'avoir qu'un rôle de conseiller, se substituent peu à peu à l'administration tunisienne, et réduisent ses prérogatives. L'ordre est rétabli et l'économie reprend. Des réformes sont mises en place progressivement. Nous allons voir ainsi comment la nouvelle ville coloniale - jouxtant la ville traditionnelle - va fonder un espace public de droit et par là même marquer cet espace par une nouvelle culture de l'arbre, autant par le biais d'une nouvelle utilisation de celui-ci (l'arbre comme ornement et marqueur de l'espace public) que par de nouvelles pratiques (les jardins d'essai et d'expérimentation). Ces innovations importées de l'Europe ont apporté une nouvelle organisation de l'espace public urbain.

Là encore, n'ayant pas envisagé de faire œuvre d'historiographie en consultant les archives de la municipalité de Tunis, nous nous sommes heurtés à la faiblesse des recherches publiées dans ce domaine. Nous ouvrons en fait un domaine de nouvelles investigations sur la mise en place et la gestion des plantations de la ville européenne.

¹⁷⁹ Santelli Serge, *Tunis Le creuset méditerranéen*, Editions du Demi-cercle/CNRS Editions. 1995. P.59

1- L'espace public instaurateur de l'ordre public

Tunis a été visitée par de nombreux voyageurs européens au cours des XVIIIe et XIXe siècles. Il ressort de leurs descriptions des impressions critiques relatives à l'état sanitaire de la ville que souligne le géographe Pierre-Arnaud Barthel :

« *Les évocations des miasmes de Tunis par les Français (colons et voyageurs), liés aux odeurs pestilentielles de la lagune, surtout l'été, forgèrent tout particulièrement l'image dominante d'une ville malade, menacée et menaçante, qui vint légitimer par avance l'action du colonisateur. Le mot d'ordre fut, en effet, de ventiler, drainer, assainir et assécher.* »¹⁸⁰

Il semblait logique que la nouvelle ville, qui allait accueillir les Européens, réponde aux principes hygiénistes de l'époque en Europe : de larges voies, des espaces circulatoires ouverts et aérés ainsi que de nombreux espaces plantés d'arbres et d'arbustes. Le protectorat français n'en acquerrait que plus de légitimité, dans la mesure où il allait apporter plus d'ordre et d'hygiène à la ville (Santelli, 1995).

La création de la nouvelle ville a été faite en plusieurs étapes, par la mise en place de structures administratives, de décrets, et divers essais de plans proposés par des architectes. Le résultat qui en a découlé a donné une ville ordonnée, ancrée dans son site.

1-1- L'organisation de l'administration coloniale

1-1-1- La création des structures d'organisation et de contrôle

Le *majles el-baladi*¹⁸¹ mis en place quelques années auparavant sous l'autorité du bey par Keireddine est remplacé par un conseil municipal majoritairement européen. Sur les deux vice-présidents désignés, l'un est assigné à la direction des travaux de la ville. Le mot d'ordre est clair : créer une nouvelle ville prête à accueillir les Européens et permettre l'épanouissement de l'économie coloniale. Pour cela, le travail du conseil municipal a été déterminant car lui incombait la responsabilité de mettre en place l'assise administrative nécessaire à ce projet par la création d'un périmètre et d'une organisation attractive¹⁸². C'est par le biais de la création d'un statut nouveau de l'espace public, d'un nouveau rapport entre la rue et l'édifice, que ce projet s'est concrétisé.

¹⁸⁰ Pierre-Arnaud Barthel « *Aménager la lagune de Tunis : un modèle d'urbanisme et de développement durable ?* », *Autrepart* 3/2006 (n° 39), p. 129-146.

¹⁸¹ Conseil municipal en arabe

¹⁸² Santelli Serge. *Op. cit.* P. 61.

1-1-2-Plusieurs essais de tracés¹⁸³

La ville a amorcé son développement entre l'avenue Jules Ferry et le Belvédère. Et bien que la ville ne se développe que très peu du côté nord-est jusqu'à la première guerre, le tracé en est déjà réalisé.

Le choix s'est porté sur le plan quadrillé (comme indiqué dans le plan ci-dessous représenté à la figure n°38), mais ne s'est pas fait en une seule fois. En effet, l'architecte-conseil de la ville de Tunis, Victor Valensi¹⁸⁴ (1883-1977), a proposé le premier projet d'aménagement, d'embellissement et d'extension autour de 1920, présentant à la fois la ville existante et un plan d'extension.

C'est du fait de l'industrialisation et de l'incroyable expansion urbaine qui s'en est suivie que la première législation propre à cette discipline qu'est l'urbanisme est née en France¹⁸⁵. C'était en 1919 par le biais d'une loi instaurant la planification urbaine. Il s'agit de la loi dite « loi Cornudet »¹⁸⁶ instituant les projets d'aménagement, d'embellissement et d'extension. Une démarche prévisionnelle concernant l'affectation des sols, les droits de construire et les règles d'esthétique devaient dès lors s'appliquer dans les communes de plus de 10 000 habitants. Les principaux apports de la loi ont été « *la généralisation des permis de construire, la soumission des opérations de lotissement à un régime d'autorisation et de réglementation particulier et l'institution des projets d'aménagement, d'embellissement et d'extension des villes* »¹⁸⁷ C'est du fait de l'amorce de cette loi que Valensi entama un tel travail. Il a conçu un plan orthogonal rectangulaire qui s'inspirait du modèle occidental des villes françaises tout en s'efforçant de concilier les mutations d'une ville en pleine expansion et la préservation du patrimoine de la médina. La nouvelle ville est placée entre la médina et la lagune comme on peut le constater dans la figure n°38. Elle

¹⁸³ Bien que différents auteurs soulignent le fait que plusieurs essais de tracés ont été nécessaires avant d'aboutir à la ville que nous connaissons, les seules informations que nous avons pu confirmer sont celles qui concernent la proposition de Valensi.

¹⁸⁴ Architecte et urbaniste français né en Tunisie. Il est formé à l'École des Beaux-Arts de Paris où il obtient, en 1913, son diplôme sur le projet de synagogue de Tunis avec lequel il vient de remporter le concours ouvert grâce aux fonds octroyés par le mécène Daniel Iffla pour doter Tunis d'une grande synagogue. C'est la synagogue la plus remarquable qui ait été conçue à cette date en Afrique du Nord ; alliant modernité et ancrage dans la culture vernaculaire, elle anticipe l'Art déco au point qu'on la pense typique de la période durant laquelle elle est enfin construite (1932-1937).

¹⁸⁵ http://www.editions-ellipses.fr/PDF/9782729873363_extrait.pdf

¹⁸⁶ Du nom du parlementaire qui en a été le rapporteur.

¹⁸⁷ <http://doc.sciencespo->

lyon.fr/Ressources/Documents/Etudiants/Memoires/Cyberdocs/MSPCP/fenestref/these_body.html

s'organise autour de points pivots (la gare, le port, l'avenue de la Marine, l'axe Belvédère-Sidi Belhassen).



Fig.38 : Plan de Tunis de 1903 montrant le plan orthogonal de la ville européenne entre la médina et le lac (Guide Johanne, Hachette)

« Si l'ancien modèle urbain se caractérisait par une croissance organique caractérisée par des formes d'ouverture et de fermeture avec une centralité religieuse, la nouvelle ville coloniale a un plan géométriquement bien aligné. »¹⁸⁸

Dans sa forme géométrique, le plan de Valensi est un quadrilatère allongé. D'un autre côté, le plan correspond à l'évolution organique de la médina. La rue principale – la promenade de la Marine - (l'actuelle avenue de France) est prolongée par l'avenue Jules Ferry (actuelle avenue H. Bourguiba).

Il faut admettre qu'il n'y a pas eu véritablement de politique urbaine claire avant 1929 à Tunis, date à laquelle le service d'urbanisme est mis en place, avec un décret définissant les objectifs du plan d'aménagement qui sera proposé par Georges Eloy (directeur des travaux publics) et M. Chevaux (ingénieur en chef).¹⁸⁹

1-2-Le tracé final de la ville européenne

1-2-1- Deux axes comme point de départ

La ville s'est bâtie sur deux axes principaux. Le premier, dans la direction est-ouest, a démarré de la médina du côté de la Porte de la mer (renommée Porte de France), il s'agit de l'Avenue de France qui est complétée par l'Avenue Jules Ferry, axe qui reliait anciennement la médina à la mer et au port. Perpendiculairement à cet axe principal, le deuxième axe, aussi important, a été créé dans la direction nord-sud, joignant par là même les deux collines remarquables du site de Tunis, celle du marabout Sidi Belhassen (où se situe le cimetière Ejallèz), et celle qui abritera très vite le plus grand parc de la ville de Tunis, le Belvédère. L'axe est formé par les avenues que nous connaissons aujourd'hui sous les appellations suivantes : avenue de Lafayette, avenue de Paris et avenue de Carthage (voir la figure n°39).

Le choix de ces deux axes soulignait et affirmait le contrôle de l'administration coloniale sur la médina. En effet, en faisant de ces deux axes la base du squelette de sa ville, l'administration coloniale créait une zone urbaine de transition entre la médina et le lac, la séparant ainsi de son port et soumettant de ce fait ses échanges commerciaux à leur contrôle. C'est donc par un choix politique et de contrôle que l'allure générale de la nouvelle ville s'est dessinée.

¹⁸⁸ Mahmoud Abdesslem, *Architecture et urbanisme d'hier à demain*. Centre de publication universitaire, 2010.

¹⁸⁹ Santelli Serge. *Op. cit* p.81

Il en est de même pour le second axe reliant les deux collines principales de Tunis puisqu'en installant la nouvelle ville au creux de deux surélévations, elle assurait sa sécurité et son contrôle.

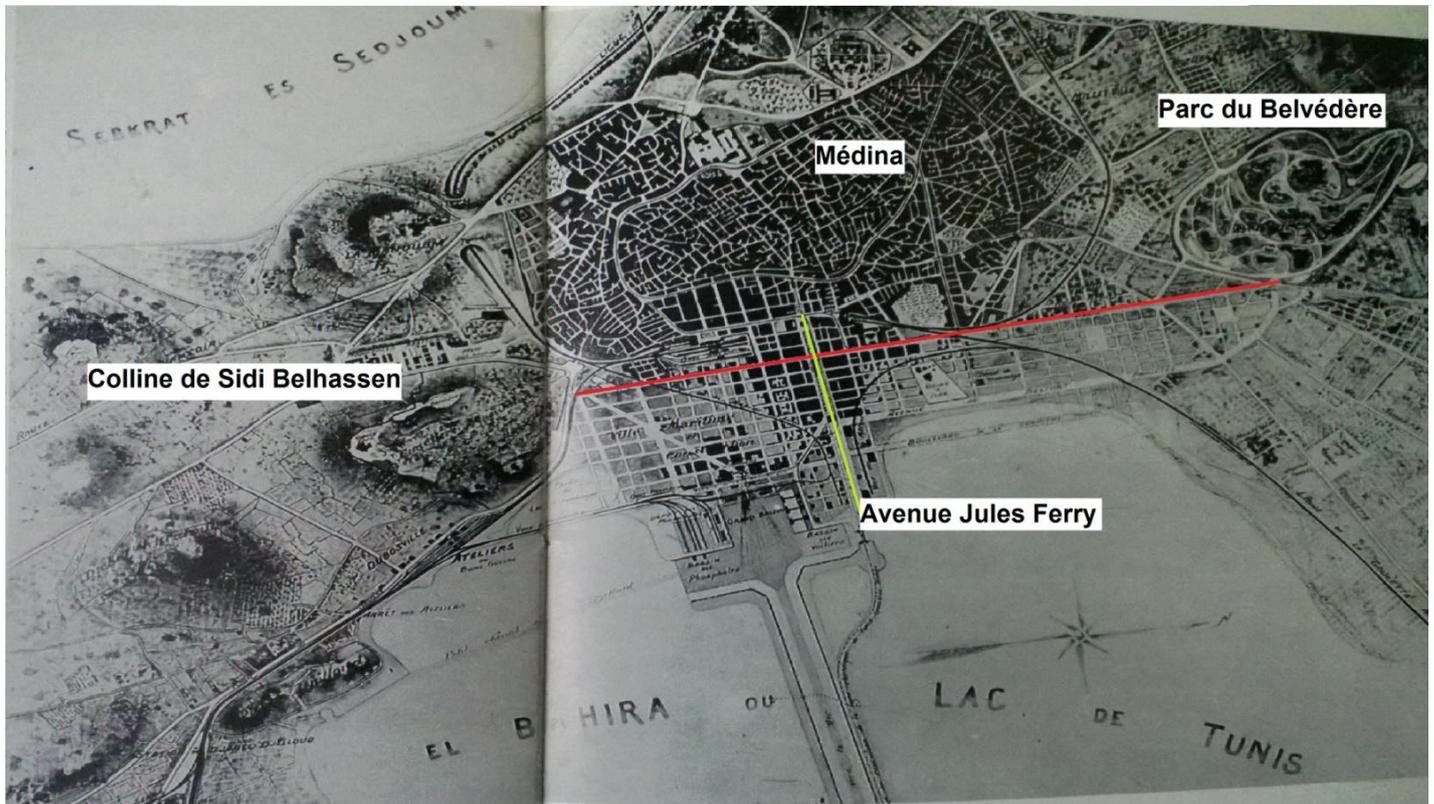


Fig.39 : Plan de la ville européenne de Tunis en 1906 montrant les deux axes principaux qui ont structuré la ville : en vert l'avenue H. Bourguiba (à l'époque Av. Jules Ferry) perpendiculaire à l'axe (de droite à gauche) Av. Lafayette/ Av. de Paris/ Av. de Carthage qui relie le parc du Belvédère à la colline de Sidi Belhassen.¹⁹⁰

Ces deux grands axes ont été le point de départ de la création de la ville européenne, suivant un découpage régulier et orthogonal.

Le résultat en est « un plan simple et fonctionnel, conséquence d'addition de plans quadrillés selon une même trame et selon une même direction, conformément à l'esprit des géomètres et des ingénieurs des travaux publics »¹⁹¹

¹⁹⁰Santelli Serge. *Op. cit.* P.60

¹⁹¹Santelli Serge. *Op. cit.* P.61.

1-2-2-Des habitats spécialisés

Cette nouvelle ville, exclusivement européenne, est organisée avec des territoires d'habitat distincts.

En effet, la répartition des Français s'est faite sur la base d'une nouvelle hiérarchie, et d'une spécialisation des habitats. Les localisations topographiques avaient des origines diverses. Certaines découlaient des activités professionnelles ; fonctions militaire, technique, voire industrielle. D'autres concernaient des lotissements pour la construction de villas créées autour de Tunis, soit par l'Etat soit par des sociétés privées.¹⁹²

De ces deux facteurs est née la répartition suivante :

- des quartiers industriels : Bellevue, La Cagna, Megrine
- des quartiers de fonctionnaires modestes et de retraités : Mutuelleville, Franceville
- des quartiers de fonctionnaires et de Français aisés : Cités-jardins, Belvédère supérieur
- des quartiers d'enseignants : Montfleury et Montfleury supérieur¹⁹³

Les fonctions les plus élevées dans la hiérarchie sociale sont concentrées au centre de la ville. Les quartiers industriels et ceux des ouvriers ne figurent pas sur la carte (figure 40) puisqu'ils se situent dans la banlieue sud de Tunis. Ce qui rappelle l'organisation de la médina où les quartiers des joailliers et des parfumeurs sont proches de la mosquée centrale (Ezzitouna), alors que ceux qui abritent les activités salissantes et moins dignes sont localisés aux extrémités. Fidèles aux théories hygiénistes, les aménageurs de la ville européenne ont concentré les quartiers résidentiels autour du parc du Belvédère¹⁹⁴, déjà considéré, à l'époque, comme le poumon vert de la ville, situation très proche de celle de Paris à la même période.

¹⁹² Saïdane Ikram, *Les jardins privés de l'époque coloniale en Tunisie 1900-1940*, mémoire pour l'obtention du diplôme du master Paysage, Territoire et Patrimoine, ISA de Chott-Meriem, 2004.

¹⁹³ Saïdane Ikram. *Op. cit.*

¹⁹⁴ Dessiné par Joseph De Laforcade architecte-paysagiste, jardinier en chef de la ville de Paris, dont la création a été approuvée par le conseil municipal de la ville de Tunis en 1892.

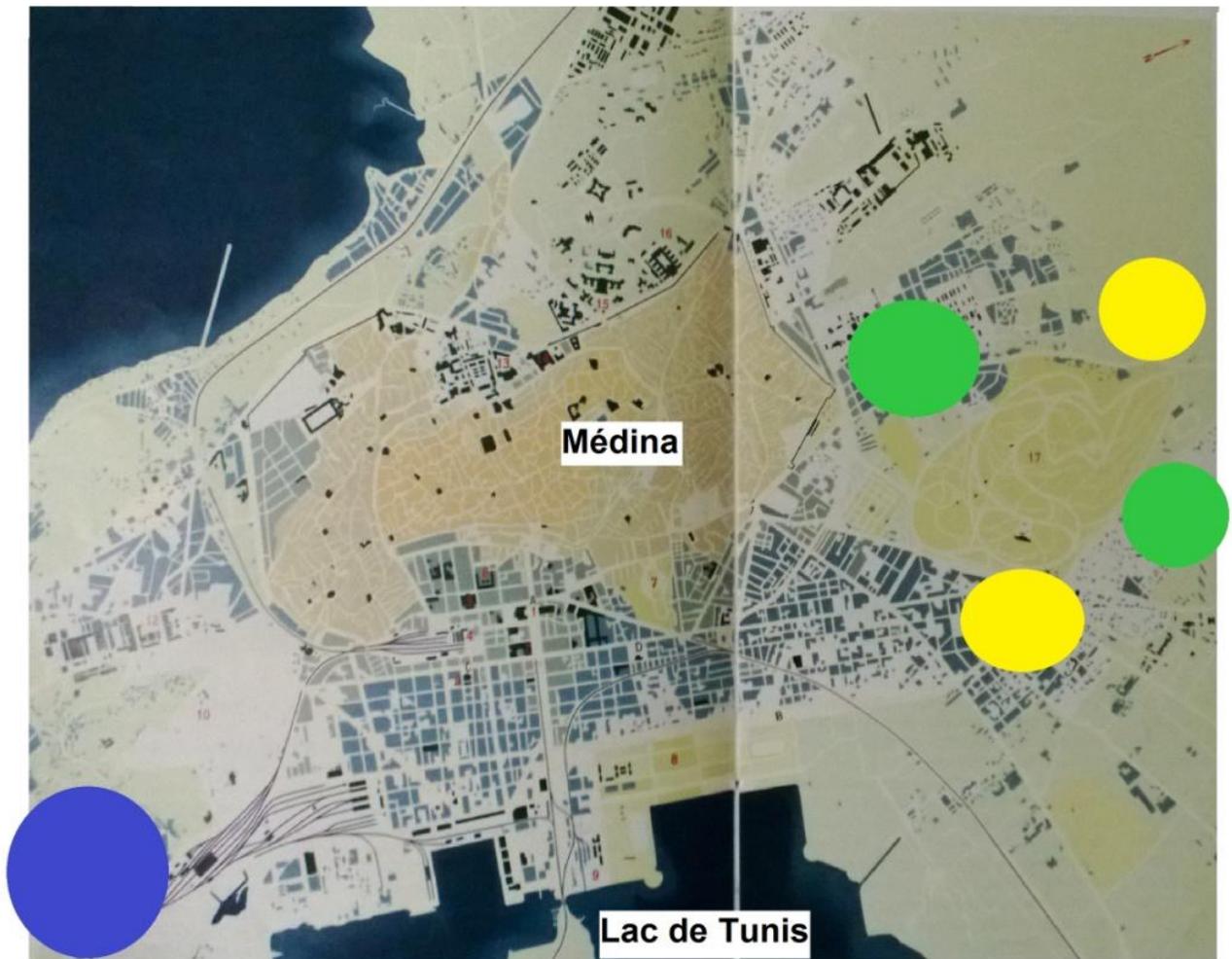


Fig.40 : Carte de 1953 indiquant la localisation des quartiers (en bleu : les enseignants, en vert : les petits fonctionnaires et en jaune les hauts cadres)¹⁹⁵.

Les meilleurs emplacements, ceux qui sont les plus pourvus en arbres ont été consacrés aux quartiers des plus hauts fonctionnaires et des Français les plus aisés (en jaune sur la carte). En effet, les cités jardins des années 20-30 (très boisés) au sud du Belvédère, ouvrent de l'autre côté (sud) sur le Lac de Tunis. Quant au Belvédère supérieur, il se localise au côté nord du parc, offrant ainsi à ses habitants une perspective ouverte sur les oliveraies (sous le régime des *habous*). Y sont localisé aujourd'hui les quartiers Menzah. L'importance des arbres dans le cadre de vie avait de fait induit une différenciation sociale dans le tissu urbain.

¹⁹⁵ Santelli Serge. *Op. cit.*

1-2-3-Les moyens de locomotion moderne : le progrès au service de l'expansion urbaine

D'autres facteurs ont joué un rôle déterminant dans la naissance de nouvelles banlieues plus ou moins arborées, notamment, la mise en exploitation du chemin de fer et la naissance de l'automobile.

« La population citadine s'accroît d'année en année et des besoins nouveaux de mieux-être se font jour dans certaines classes sociales. L'automobile devient un moyen de transport qui se généralise. Un mouvement continu d'émigration se dessine de Tunis vers sa banlieue, entraînant notamment les familles nombreuses à s'y installer. »¹⁹⁶

Ainsi, de nouvelles agglomérations ont vu le jour dans la banlieue nord ouest comme la Goulette, Le Kram et Salammbô. Sur la figure numéro 41 on peut constater les divers emplacements des nouvelles localités concentrées autour de lieux emblématiques préexistants (les palais beylicaux et la basilique de Carthage).

Le phénomène d'extension de la banlieue a continué à s'accroître et le caractère urbain de Tunis s'est accentué au début du XXe siècle.

« Tunis change de dimensions sous la poussée des villas individuelles : la capitale s'installe dans son site. Tandis que la zone urbaine centrale ne se remplit que lentement et difficilement, Tunis est débordée à sa périphérie. »¹⁹⁷

Certaines localités étaient déjà érigées en communes, elles abritaient les classes les plus aisées qui y avaient construit des résidences agrémentées de jardins.

La Marsa, dans la banlieue nord est, a connu un premier développement au début du siècle autour du palais beylical et de ses dépendances, pour s'étendre à la suite de l'édification des maisons individuelles. La Marsa a été érigée en commune en 1912.

La présence des hautes personnalités françaises et tunisiennes a contribué à l'essor de cette localité.

¹⁹⁶ Pellegrin A., *Histoire illustrée de Tunis et de sa banlieue*, Ed. Saliba, Tunis 1955. P.158.

¹⁹⁷ Abdelkafi Jallel, *op. cit* ; p. 74.

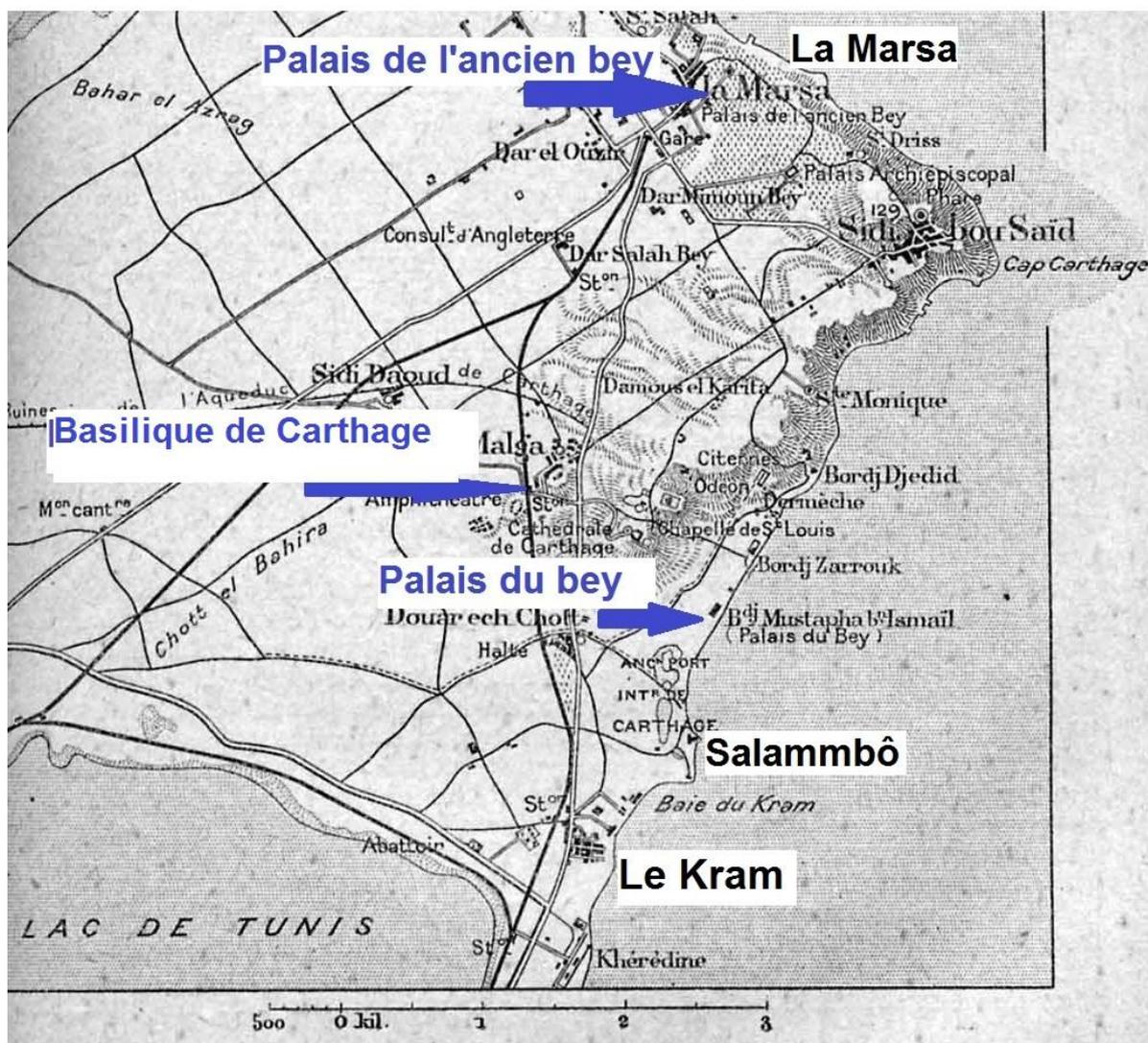


Fig.41 : Carte de la banlieue nord est de Tunis¹⁹⁸

Pour le cas de Carthage, c'est la construction de la basilique en 1881 qui a marqué le point de départ de son expansion ; implantation de maisons, d'un centre archéologique avec son musée accueillant des vestiges puniques et romains, ainsi qu'un parc archéologique. Carthage et ses environs ont été aménagés en lieux de villégiature sous les noms de Salammbô, Amilcar, etc. Elle a été érigée en commune en 1919 et s'est peuplée de belles villas autour du port de la ville antique.

¹⁹⁸Santelli Serge. *Op. cit*

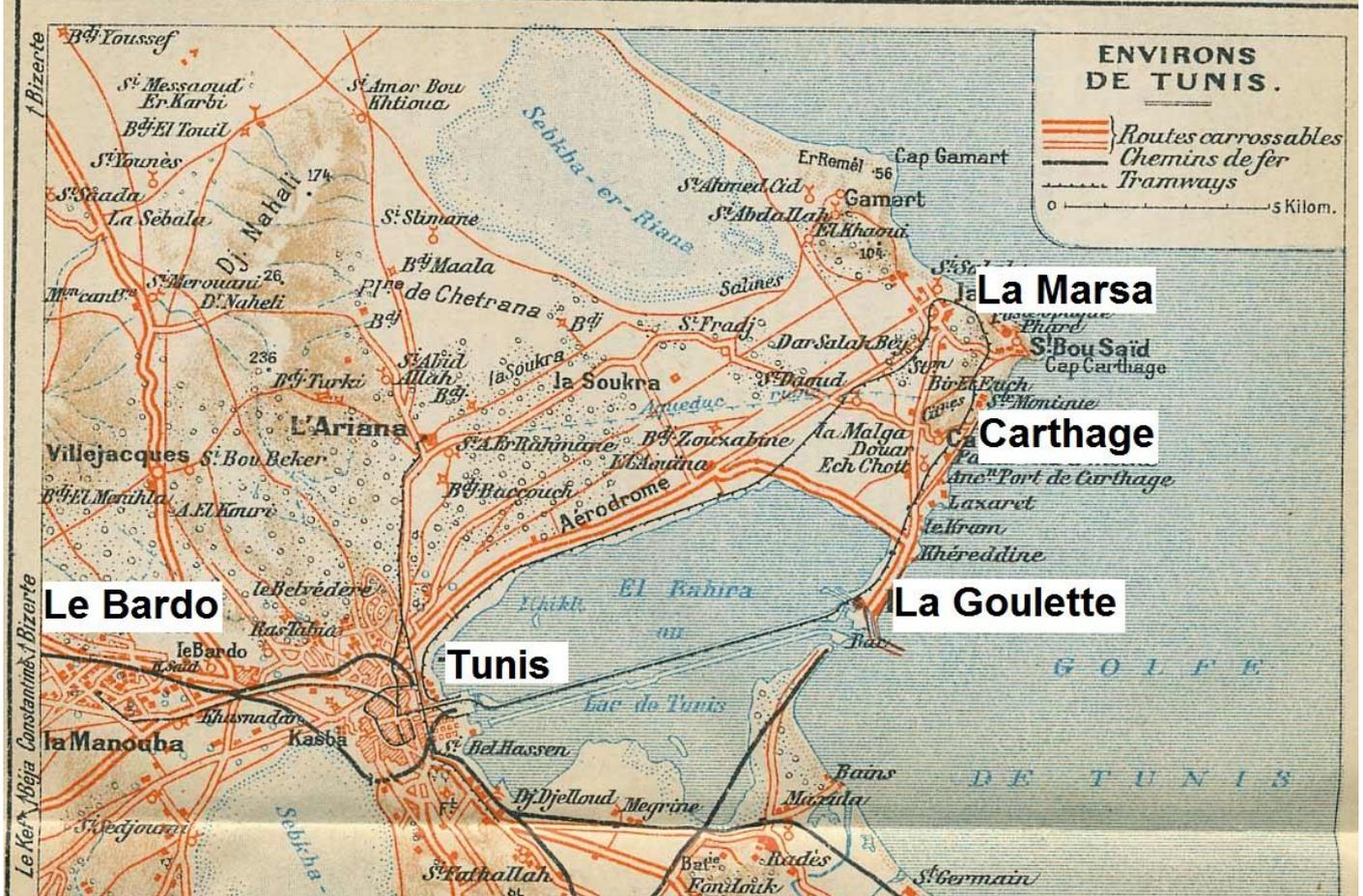


Fig.42: Carte de Tunis en 1937 montrant la ligne de chemin de fer partant de Tunis vers le Bardo et la banlieue nord est. (Guide Johanne, Hachette)

Du côté ouest, le quartier du Bardo s'est développé, comme on peut le constater dans la carte précédente illustrant la ligne du chemin de fer, celui-ci reliait la banlieue nord au Bardo, en passant par Tunis. En effet, grâce à sa proximité de Tunis et à la présence d'anciennes résidences luxueuses beylicales, le Bardo est devenu un des plus beaux quartiers résidentiels des environs de Tunis. C'était une banlieue princière convoitée par un certain nombre de souverains ; dès 1908, elle a été reliée à Tunis par une ligne de tramway électrique.

=>Ainsi, dans leur conquête d'un nouveau territoire, les colons ont su tirer avantage des spécificités intrinsèques du site, autant naturelles (collines, lac) que culturelles (l'implantation des quartiers aisés en bordure des oliveraies et des parcs, ou des palais beylicaux et de leurs jardins) tout en y intégrant les marques du progrès (chemins de fer, immeubles à plusieurs étages) en vue d'assurer l'expansion urbaine.

Mais le caractère fondamentalement nouveau de la ville neuve réside dans la réalisation des tracés d'espaces publics avant même la construction des édifices. Alors que pour le cas de la médina, l'espace public est résiduel, pour la ville européenne, le processus est inversé. Tracé au préalable, l'espace public est mis à l'honneur. Il structure la ville. On peut souligner d'ailleurs que quasiment toutes les façades des immeubles qui seront construits jusqu'à la première guerre mondiale dans la ville européenne sont ouvertes sur l'espace public par de nombreux balcons sur le modèle des immeubles de rapport parisiens.

Ainsi, l'autorité coloniale avait marqué son territoire urbain autant par la création d'un espace public nouveau que par ses techniques architecturales propres. Par cette politique, elle a donné forme à l'expression de sa culture dans l'espace tunisois. Mais elle ne s'est pas arrêtée là, puisque dans le domaine du patrimoine historique, elle devait laisser une empreinte originale.

2- Le patrimoine historique : une politique coloniale

Le protectorat a amené à Tunis une toute nouvelle conception du patrimoine architectural et des sites sur le modèle européen et notamment français¹⁹⁹. L'histoire du patrimoine en Tunisie entre 1881 et 1956 est en effet une histoire des institutions et des administrations françaises présentes sur le territoire. On a assisté d'une part à la création d'institutions dont la tâche a été la consolidation des biens immobiliers historiques et archéologiques, et d'autre part à l'émergence d'un ensemble d'organisations publiques dont l'attention s'est concentrée sur l'espace public urbain.

2-1- Un regard distancié sur le patrimoine architectural local

Paul Gauckler (1866-1912), agrégé d'histoire en 1899 et Directeur du Service des Antiquités et des Arts de 1892 à 1905, justifiait ainsi l'intérêt des colons pour le patrimoine tunisien : « *Les documents écrits nous font défaut, les monuments nous restent. L'histoire du développement économique de l'Afrique que nous refusent les auteurs, nous la trouvons écrite sur le sol, prête à fournir ses enseignements et ses conseils à qui sait les déchiffrer.* » Il ajoute que l'archéologie « *présente un intérêt vivant et actuel de premier ordre et que la connaissance précise et raisonnée des*

¹⁹⁹ En France la loi sur la protection des monuments historiques de 1913, puis de la protection des monuments naturels et des sites de 1930.

*antiquités tunisiennes est la seule base solide où puisse s'appuyer toute entreprise intéressant l'avenir politique et économique du pays. »*²⁰⁰

Les colons nouvellement implantés ont cherché à inventer une nouvelle politique d'aménagement du territoire, notamment à Tunis. Mais ils se sont heurtés au système des *habous* qui contrôlait au milieu du XIXe siècle la quasi-totalité de la ceinture agricole de la médina de Tunis et constituait, de ce fait, un véritable obstacle à l'expansion urbaine (Abdelkafi, 1989). Ils ont donc tenté de contourner cette contrainte. La fondation des *habous* a ainsi été doublée d'une structure de sauvegarde nouvelle : le Service des Antiquités et des Arts²⁰¹. Fondé en 1885, ce service, qui dépendait de la Direction Générale de l'Instruction Publique et des Beaux-arts, collaborait avec le Musée Alaoui, la Bibliothèque Française et l'Institut de Carthage (Matri, 2008). Faïza Matri précise : « *L'autorité du protectorat a essayé de sauver des monuments avec des programmes et des pratiques qui lui sont propres, l'histoire du patrimoine en Tunisie est une histoire qui retrace les conditions d'une prise de conscience française à l'égard du patrimoine présent dans ce pays.* »²⁰²

Cette prise de conscience de la puissance coloniale s'est construite au fil des années. C'est ainsi qu'au début, suite à l'inauguration des structures de sauvegarde par l'Administration du Protectorat, l'attention s'est concentrée sur les monuments antiques qui ont fait l'objet d'inventaires et de classement. F. Matri indique que « *le Service des Antiquités et des Arts a été créé essentiellement pour la conservation des vestiges antiques de la Régence et surtout ceux de l'époque romaine, dont l'étude est sollicitée par l'autorité militaire afin de faciliter l'exploitation du pays à travers la reconnaissance scientifique des lieux.* »²⁰³ Il faudra attendre 1890 pour que les archéologues français se tournent vers l'étude de l'héritage architectural et urbain des médinas arabes. S'agissant du terrain de prédilection de la fondation des *habous* et de monuments religieux pour la plupart (mosquée, masdjid, marabout), la mise en place de mesures d'action et de sauvegarde était délicate. Notons que le cas de la Tunisie était différent de celui de l'Algérie dont les administrations, en tant que

²⁰⁰ Cité par Matri Faïza dans *Tunis sous le protectorat : histoire de la conservation du patrimoine architectural et urbain de la médina*, centre de publication universitaire, 2008, p.103.

²⁰¹ Par les décrets des 8 mars 1885, du 25 mars 1885, du 12 janvier 1886 et du 7 mars 1886 a été créée la direction des Antiquités et des Arts dirigée par René de la Blachère (1853-1896), ancien membre de l'École Française de Rome, membre non résident du comité des travaux historiques et scientifiques et professeur à l'École Supérieure des Lettres d'Alger.

²⁰² MATRI Faïza. *Op. cit*

²⁰³ MATRI Faïza. *Op. Cit.*

colonie, étaient totalement sous l'autorité française. Le Service des Antiquités et des Arts avait une indépendance relative et n'avait pas autorité face aux institutions tunisiennes, telle la fondation des *habous*, parce que le Service des Antiquités et des Arts n'avait pas officiellement le pouvoir de dissoudre ou d'aller à l'encontre des principes régissant la fondation. Cette situation, ajoutée au fait que le Service des Antiquités et des Arts de la Régence était dirigé par des historiens ou des archéologues (et non des architectes ou des techniciens) a influencé le mode de conservation en privilégiant autant la conservation de l'information que la conservation matérielle ; leur action s'est donc concentrée sur la documentation, l'archivage et sur la restauration et autres travaux de terrain (Matri, 2008). En 2013 on comptait 937 monuments classés, selon des décisions prises surtout pendant le protectorat. Par exemple dans le gouvernorat de l'Ariana, les aqueducs romains de la Soukra ont été classés le 16 janvier 1901 et le pont Andalou de Sidi Abid le 16 novembre 1928²⁰⁴.

Au fil des années, les textes de loi se sont succédé sans pour autant changer les objectifs premiers du Service. Les efforts les plus importants de l'Administration du Protectorat ont porté sur les fouilles archéologiques puis, durant les dernières années du protectorat (de la fin de la deuxième guerre mondiale jusqu'à la veille de l'indépendance en 1956) sur la formation de professionnels du patrimoine (architectes des monuments historiques et inspecteurs des monuments). Les actions concrètes de sauvegarde et de classement se sont, quant à elles, beaucoup atténuées, probablement sous l'impact du mouvement national qui a pris forme et qui n'a cessé de se consolider, réclamant le patrimoine historique national (les ruines romaines et carthaginoises notamment) comme support et témoin d'une identité autonome.

On peut donc constater que le processus de patrimonialisation des monuments de l'architecture tunisienne avait été initié par les autorités du protectorat, à l'image de ce qui se passait dans la métropole. Les inventaires, les fouilles montrent que ce projet était mis en œuvre en Tunisie comme il l'était dans la plupart des colonies et protectorats français.

²⁰⁴ Source : http://www.inp.rnrt.tn/index.php?option=com_content&view=category&id=1&Itemid=6&lang=fr

2-2-Les institutions de contrôle de l'espace public

A Tunis, « *Pour les créateurs de la ville basse, l'hygiène et la commodité constituaient les éléments-clés (...) Les épidémies de choléra qui avaient emporté des centaines, voire des milliers d'âmes étaient encore dans les mémoires. L'expansion urbaine devait être rationnelle, ordonnée, bien gérée, et faciliter la circulation des biens et des personnes.*²⁰⁵ » Donc, pour servir la politique française urbaine et agricole, des organismes publics ont été mis en place. Ainsi, la Direction Générale de l'Agriculture, et plus particulièrement sa branche horticole, le Jardin d'Essai, le Service des Techniciens Spécialisés mais aussi des personnes privées, ainsi que *la Revue Horticole, Apicole et Avicole de Tunis* ont contribué, chacun à son niveau, à créer le Tunis colonial selon les principes coloniaux²⁰⁶.

La Revue Horticole, Apicole et Avicole tunisienne, parue depuis 1906, a été rejointe en 1925 par la revue *Cités Jardins et Cultures Fruitières*. Toutes deux couvraient les manifestations annuelles des expositions horticoles et des concours de jardins privés. Les chroniques qu'elles publiaient consistaient à guider les colons mais aussi des Tunisois désireux de réaliser des jardins et des vergers, en leur proposant des chroniques techniques et d'autres relatives aux styles que devaient adopter les jardins coloniaux et aux différentes ornementsations qu'ils devaient contenir.

*« Leur rôle ne s'arrêtait pas là puisqu'il apparaît clairement une politique destinée à promouvoir la création, par les colons, de jardins conçus selon le 'goût national' d'ordre et de rigueur »*²⁰⁷.

Ce rôle est affirmé par la lettre en figure n°43, écrite par le Directeur de la Société Internationale de l'Arbre et adressée au Directeur Général de l'Intérieur stipulant la parution d'un « manuel de l'arbre » destiné à « *l'éducation des indigènes et des enfants qui fréquentent les établissements primaires [...] tenant compte qu'il est destiné à être transmis par l'intermédiaire des autorités indigènes locales* »

²⁰⁵ MOUHLLI Zoubeir et McGuinness Justin, *Tunis 1800-1950 : Portrait architectural et urbain*, Elyzad, 2006, p.29.

²⁰⁶ SAIDANE Ikram, *Les jardins privés de l'époque coloniale en Tunisie 1900-1940*, Mémoire de master « Paysage, Territoire et patrimoine », ISA de Chott-Meriem, Tunis. 2005, p.28

²⁰⁷Saidane Ikram. *Op. cit.* P.28.

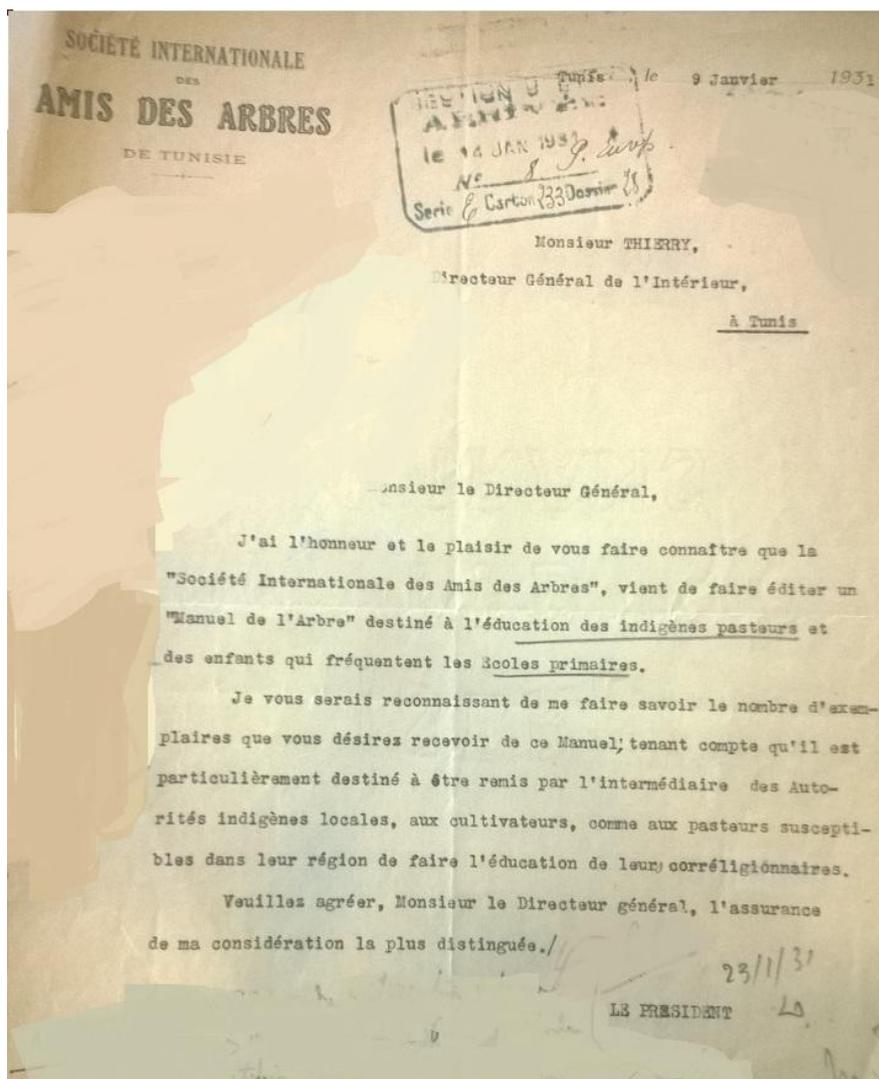


Fig. :43 : Lettre du président de la société internationale des arbres adressée au Directeur Général de l'Intérieur datée du 9 janvier 1931.²⁰⁸

En parallèle à ces manifestations, on pouvait trouver des expositions coloniales qui, s'intéressant aux expressions culturelles locales, permettaient de valoriser certaines ressources tunisiennes, notamment en matière de création de jardins. Le Jardin d'Essai, une des premières réalisations de la Direction des Renseignements et de l'Agriculture²⁰⁹, a accueilli des espèces végétales du monde entier afin de chercher à les acclimater aux milieux tunisiens, qu'ils soient urbains ou ruraux. Devenu très vite le siège de plusieurs expérimentations en vue de sélection

²⁰⁸ Source : Archives Nationales de Tunis.

²⁰⁹ « La direction des renseignements et de l'agriculture créée par le décret du 3 novembre 1890, allait assumer, à partir de ce moment, la mise en œuvre de la politique agricole du pays », Boulé G., *L'école coloniale d'agriculture de Tunis et des anciens élèves*, Toulouse, Editions Paragraphic, 1991.

pour les domaines agricoles et viticoles et pour les plantations urbaines, il occupait une superficie d'une trentaine d'hectares (sites actuels de INAT et de INRAT) à laquelle ont été ajoutés, à différentes époques, des lots supplémentaires issus d'expropriations (dont un exemple est illustré dans la figure ci-dessous).

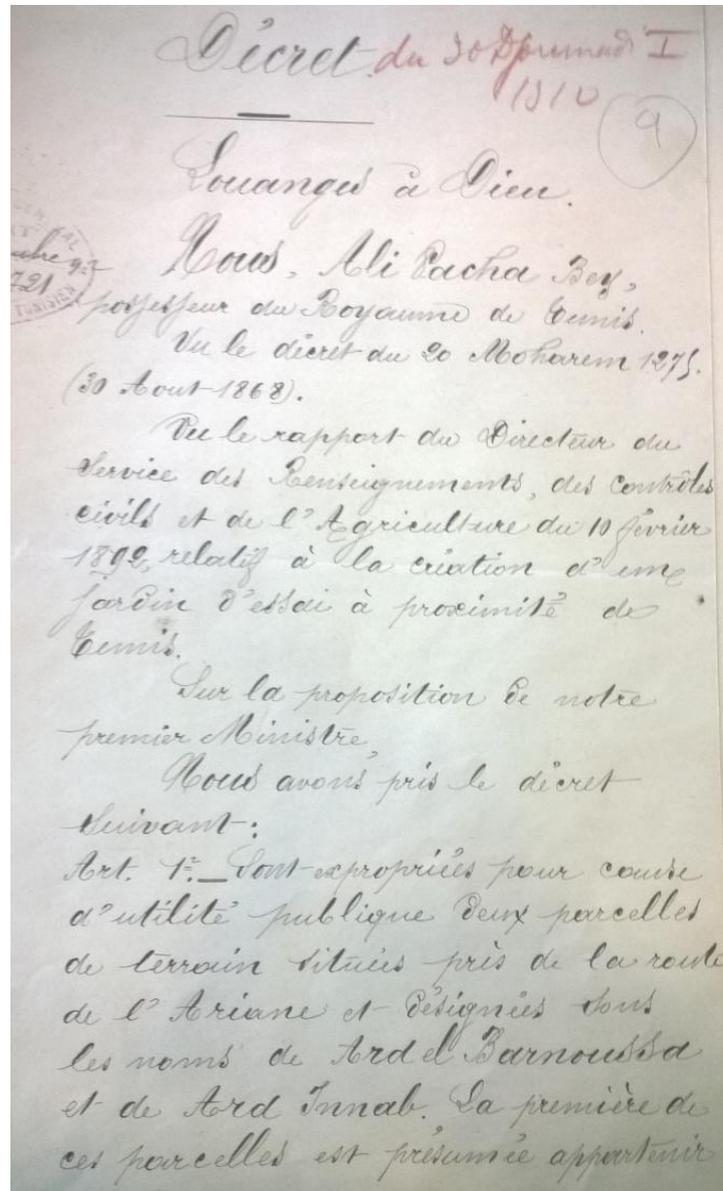


Fig. 44 : Un décret d'Ali Pacha Bey daté de septembre 1910, ordonnant une expropriation « pour cause d'utilité publique » (extension du Jardin d'Essai) à proximité de l'Ariana.²¹⁰

Au départ, la création du Jardin d'Essai était venue rassurer les inquiétudes des viticulteurs tunisiens en pleine épidémie de phylloxéra²¹¹.

²¹⁰ Source : Archives Nationales de Tunis.

²¹¹ Le *phylloxéra vastatrix* est une espèce de puceron homoptère, déterminé en 1868, ravageur de la vigne. Originaire de l'est des Etats Unis, il a provoqué une grave crise du vignoble européen à partir de 1863,

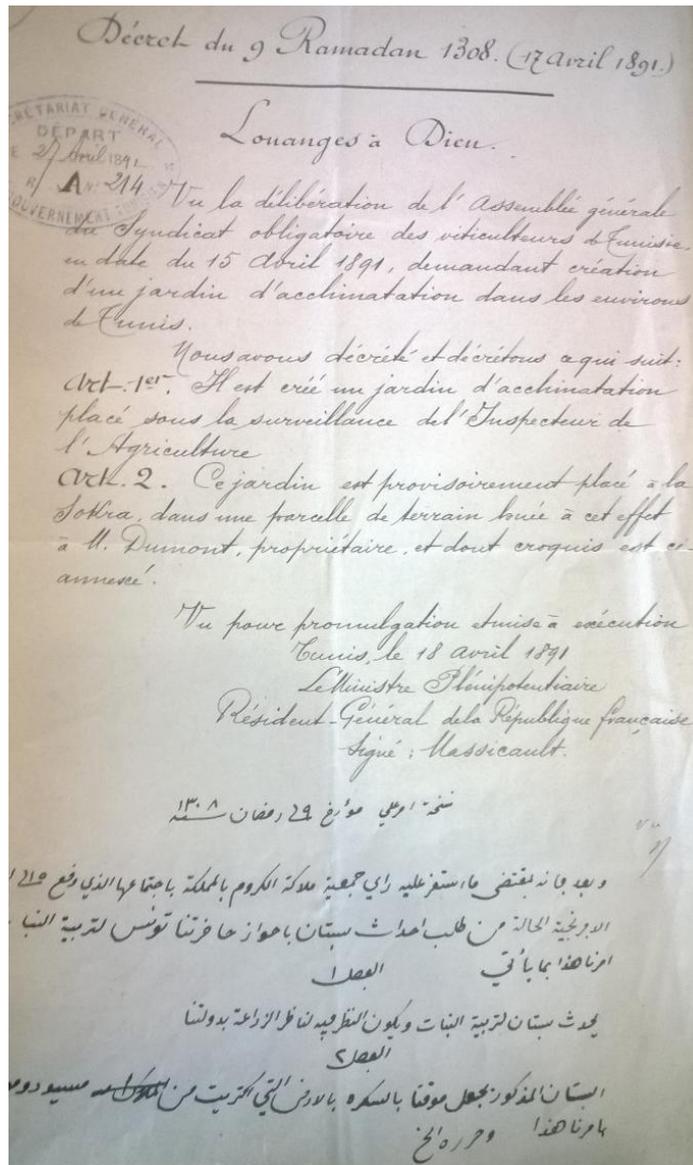


Fig.45 : Décret Approuvé par le Résident Général de la République Française daté du 17 avril 1891 stipulant la décision de création du Jardin d'acclimatation après la délibération de l'assemblée générale du syndicat obligatoire des viticulteurs de Tunisie.²¹²

Ce n'est qu'au fil du temps que ses objectifs se sont étendus pour finalement concerner la fourniture de plants d'arbres forestiers, d'arbustes d'ornement et d'arbres fruitiers, d'en assurer le maximum de ventes et de les regrouper en collections dans un but éducatif, tout en réalisant des essais de culture

surmontée après plus de trente ans grâce à des porte-greffes américains.

(<http://fr.wikipedia.org/wiki/Phylloxera>)

²¹² Source : Archives Nationales de Tunis.

et d'acclimatation, dans le but d'adapter certaines espèces au climat méditerranéen²¹³.

Depuis sa création jusqu'à sa disparition en 1914, le Jardin d'Essai aura été le point de départ de presque deux millions d'arbres de boisement, ainsi que d'environ trois cent mille arbres fruitiers destinés à être plantés sur le territoire tunisien²¹⁴. La mission qui était allouée au jardin d'essai a été attribuée en 1914 au Service Botanique de Tunisie (situé à l'Arianna), sur l'actuel site de l'INRAT (Institut National de Recherches Agronomiques).

En outre, la pépinière municipale (site de l'actuel Hôtel El Machtel²¹⁵ à Bab El Khadhra) a servi à répondre aux besoins de la ville grandissante en plants. Après quelques ajouts, sa superficie a atteint onze hectares. Toutes les espèces implantées en Tunisie durant la période coloniale ont eu pour point de départ l'une de ces deux structures. Pour le cas de la ville de Tunis G. Eloy, ingénieur en chef de la ville de Tunis indique que plus de 7000 arbres d'alignements ont été plantés au niveau des rues et des avenues en 1931 et répartis sur 21 kilomètres de rues.²¹⁶

Ces quelques éléments qu'il faudrait approfondir indiquent que les ressources arborées existantes, agricoles et forestières, se sont considérablement accrues grâce à ces pépinières, avec un capital d'arbres à finalité économique issus d'autres régions du monde comme l'Amérique latine ou encore l'Asie. Le pays, il faut s'en souvenir ne disposait que d'une variété faible d'arbres de production, notamment l'olivier et les agrumes. Les colons cherchaient d'autres espèces ou des variétés plus productives que les essences existantes.

On pourrait dire que parallèlement à l'inventaire et au classement du patrimoine archéologique et historique, les colons créaient les ressources arborées, forestières, agricoles et urbaines qui donnaient un sens économique et social à la colonisation.

2-3-Du côté des Tunisois : Naissance d'un sentiment d'union nationale

²¹³ ZAAFRANE ZHIQUA Imène, *Le parc du Belvédère de Tunis*, Mémoire de DEA sous la dir. De Donadieu Pierre, Ecole d'architecture de Paris La Villette, Paris, juillet 1998.

²¹⁴ *Ibidem*, p.9.

²¹⁵ Le nom donné à l'hôtel est inspiré de l'utilisation antérieure du site puisque *Machtel* est le mot tunisien pour bouture.

²¹⁶ G. ELOY (ingénieur en chef de la ville de Tunis), *La ville de Tunis à l'exposition Coloniale Internationale de 1931*.

A côté de toutes ces réalisations et manifestations, le peuple tunisien, écarté du pouvoir décisionnel, s'est senti lésé. En effet, la nouvelle ville a été conçue dans l'objectif de correspondre aux attentes des Français et non des Tunisois. Ainsi exclus de l'espace de cette ville, l'appropriation et l'acceptation de cette nouvelle expression de l'espace public ne pouvaient en être que plus difficiles. Ceci explique ce qu'écrit G. Eloy, ingénieur en chef de la ville de Tunis à l'occasion de l'exposition coloniale internationale de 1931 :

« L'effort réalisé par la municipalité de Tunis pour doter cette ville de verdure et d'ombrage est absolument remarquable. Les difficultés à surmonter étaient particulièrement grandes ; [...] enfin le peu de respect, le vandalisme même d'une certaine catégorie de la population pour tout ce qui est de la chose publique [...] »

Cette déception a profité plus tard aux mouvements nationalistes. Dès 1920, naît le parti du Destour qui réclame l'établissement d'une constitution.

L'administration, l'armée et les divers secteurs économiques de la Tunisie sont aux mains de l'occupant. Aucune structure politique n'autorise le Tunisien à prendre part aux décisions stratégiques. C'est ainsi qu'est née peu à peu un mouvement nationaliste porté par deux tendances intellectuelles, l'une, conservatrice, sous la houlette des Zitouniens et l'autre, moderniste, influencée par le modèle européen, mais toutes deux prônant la sauvegarde de l'identité arabo-musulmane. Leurs idées sont relayées par une presse réformatrice que l'autorité française n'a eu de cesse de réprimer.

Jusqu'en 1911, date à laquelle la population tunisienne se soulève à nouveau, les seules revendications émanent du mouvement réformiste et intellectuel des Jeunes Tunisiens, lancé en 1907 par Béchir Sfar, l'avocat Ali Bach Hamba et Abdeljelil Zaouche. Le sentiment d'hostilité anti-européen, qui s'exprimait jusque-là par les mots, est exacerbé par l'invasion italienne de la Tripolitaine en 1911 et tourne à l'émeute le 7 novembre 1911, lorsque la municipalité de Tunis décide l'immatriculation du cimetière du Jellaz pour y faire passer la voie ferrée.

« Au lendemain de la première guerre mondiale, le contexte aussi bien sur le plan national qu'international est largement favorable à une restructuration sur le plan identitaire. En effet, l'appartenance à la communauté musulmane, "la Umma", qui a prévalu jusque-là, passe par une grave crise. La chute de l'empire ottoman, l'arrivée au pouvoir en Turquie de Mustapha Kemal Atatürk et l'abolition du califat entraînent la disparition de cadres et de symboles de cette communauté, à laquelle les

*habitants du pays se référaient. Le processus historique de l'unification nationale, qui se renforce depuis, amène à mettre, au premier plan des références, l'opposition commune à la colonisation française et la communauté d'intérêts qui en résulte.*²¹⁷ »

La restructuration identitaire se fait en fonction d'une "nation", dans le sens moderne. Dans cette société coloniale, les clivages sociaux reproduisent trop souvent les différences nationales ou ethniques. Ce qui ne permet pas de contrecarrer l'extension du nationalisme naissant.

=>La création de ces différentes institutions agricoles et horticoles, sous le Protectorat, faisait partie d'une stratégie de développement urbain pensée par les colons pour contrôler et mettre en valeur le territoire tunisien. Les jardins privés avaient leur rôle, car on y percevait « *une politique destinée à promouvoir la création, par les colons, de jardins conçus selon le 'gout national' d'ordre et de rigueur*²¹⁸ ». En effet, créer une ville selon le modèle européen et aux normes urbaines de l'époque, et non pas s'installer dans la vieille ville et essayer d'y introduire les commodités de la vie moderne, a été une manière d'affirmer non seulement leur présence, mais aussi leur pouvoir politique. De même, cette ville européenne a permis la création d'un nouvel espace répondant mieux aux besoins des Français que la médina et propre à les attirer dans la colonie. En installant des arbres dans les rues et les avenues, dans les parcs et les squares, comme nous le verrons plus loin, les Français créaient une ville européenne moderne, symbole à leurs yeux de progrès social et économique. Leur exclusion de ce processus de fabrication d'une nouvelle ville a fait naître chez les tunisois un sentiment d'appartenance plus fort. Celui-ci a d'abord pris la forme de l'identité arabe pour ensuite évoluer vers une prise de conscience d'une identité nationale, avec ses richesses civilisationnelles passées.

3- Les arbres de la ville européenne : naissance d'une ressource urbaine

Dès le début du protectorat, et comme dans les autres grandes villes tunisiennes où apparaissaient des quartiers européens un certain nombre de grands travaux d'infrastructure ont été planifiés dans la capitale. Un plan de 1899, en damier

²¹⁷ Ben Hamida Abdesslem, « *Identité tunisienne et représentation de l'Autre à l'époque coloniale* », Cahiers de la Méditerranée [En ligne], 66 / 2003, mis en ligne le 21 juillet 2005, URL : <http://cdlm.revues.org/100>

²¹⁸ SAIDANE Ikram. *Op. cit.* p.28.

où figuraient déjà le nom des rues, montrait le projet²¹⁹. Très peu de constructions existaient à cette date entre les remparts et la lagune. Parmi les plus importants, on peut citer des édifices prestigieux tel que le Théâtre Municipal et la Grande Poste, des espaces d'agrément tel que le Square de la Gare (actuelle place Barcelone) ou celui de la Casbah de même que le Parc du Belvédère mis en place à partir de 1892 par le jardinier en chef de la ville de Paris Joseph De Laforcade sur la colline du même nom. Parallèlement, d'autres institutions étaient créées pour assurer le bon déroulement des plantations dans les rues et avenues de la ville européenne ; il s'agissait, entre autres, de l'Ecole Coloniale d'Agriculture et du Jardin d'Essai déjà cité²²⁰. Mais il faut reconnaître que, dans ce domaine, les recherches restent à faire.

Dès 1889, des actions d'introduction et d'acclimatation de nouvelles espèces ligneuses, ornementales, fruitières et forestières avaient été mises en place. Ce sont là, pour l'essentiel, les essences encore dominantes aujourd'hui à Tunis (surtout dans le centre ville). Avec cet usage des arbres comme composante ornementale et pratique du nouvel espace urbain, structuré par les voies de communication (les avenues), l'administration coloniale contribuait à juxtaposer à la culture traditionnelle de la médina une nouvelle conception de l'espace public régi par les besoins de la communication rapide, de la visibilité et de l'échange. La plantation des arbres dans la ville européenne de Tunis s'est faite avec l'arrivée des colons français, par le biais du concept d'espace public et de son rôle dans la structuration et dans la symbolique de l'espace urbain colonial. Encore aujourd'hui, on peut voir la majorité de leurs plantations qui ont été conservées, le plus souvent, avec les mêmes essences que celles qu'ils avaient sélectionnées à l'époque. C'est le cas entre autres exemples des plantations de *Jacaranda mimosifolia* de la rue de Carthage (fig. 46 et fig. 47 aujourd'hui), et des *Ficus nitida* de l'avenue Jules Ferry (Fig. 48, aujourd'hui Avenue Bourguiba dont les *Ficus nitida* ont été remplacé en 1999²²¹).

²¹⁹ Santelli. *Op. cit.* p.76

²²⁰ La liste des arbres importés par les autorités françaises est introuvable dans les archives (Archives Nationales, Archives de l'INRAT)

²²¹ Dans le cadre d'un projet global qui visait l'embellissement de la ville européenne, l'Avenue Bourguiba étant son centre névralgique, a fait l'objet d'un réaménagement. Les ficus qui s'y trouvaient ont été replantés dans le jardin méditerranéen.



Fig.46 : Carte postale ancienne de l'Avenue de Carthage plantée de *Jacaranda mimosifolia*²²², vers 1930.



Fig.47 : Avenue de Carthage aujourd'hui, avec son alignement de *Jacaranda mimosifolia*²²³

²²² www.tunisie-cpa-1900.net



Fig.48 : Avenue de la Marine (Actuelle Avenue Bourguiba) : vue vers le sud, on remarque les larges voies et le double alignement de *Ficus nitida*²²⁴. 1906.

La stratégie de développement urbaine a eu pour point de départ, nous l'avons dit, l'avenue de la Marine (illustrée dans la photographie ci-dessus), devenue avenue Jules Ferry, et a suivi un plan orthogonal, régi par les directions de la promenade de la Marine et l'avenue de Paris (reliant les hauteurs du belvédère et de Sidi Belhassen), et ponctué par une série de grands travaux d'infrastructures (dont les plus importants, nous les avons cités plus haut, ont été la Poste, la Gare...)

A cette époque (au début du XXe siècle) la présence d'arbres d'ornement, comme les *Ficus nitida*, ou encore les *Jacaranda mimoesifolia*, dans les projets urbains était une donnée technique constante dans le développement de la nouvelle ville

²²³ Source de la photographie http://www.huffpostmaghreb.com/2013/07/15/ramadan-tunisie-photos_n_3596930.html?utm_hp_ref=maghreb&ncid=edlinkusaolp00000008

²²⁴ BEN BECHER Fatma, *Tunis : histoire d'une avenue*. Editions Nirvana, 2003.

européenne²²⁵. Cette politique, mise en œuvre par le Service des Plantations de la Ville, était accompagnée de la réalisation d'aménagements paysagers dans l'espace public tels que les parcs (le Belvédère), les squares (place de la gare, square Jeanne d'Arc) et les alignements (les *Ficus nitida* de l'avenue Jules Ferry, les *Jacaranda mimosifolia* de l'avenue de Carthage). Ces espèces²²⁶ sont reprises dans différentes rues, avenues et places dessinant le chemin de l'avenue principale (Av. de la Marine) vers l'attraction principale (le parc du Belvédère : joyau de l'autorité coloniale). Comme on peut le voir dans la carte ci-dessous²²⁷, deux alignements relient les deux collines qui encadrent la ville basse. A travers plusieurs rues, les mêmes espèces sont reprises (*Washingtonia filifera* en marron et *Jacaranda mimosifolia* en violet) afin de mener jusqu'au parc du Belvédère. Nous pouvons souligner aussi le fait que la limite de la médina est dessinée par un alignement de *Ficus nitida* (en vert foncé)²²⁸.

Pour marquer la hiérarchie entre les rues et avenues, entre les quartiers, ainsi que pour signaler les lieux marquants (comme on peut le voir dans la carte ci-dessous), seules les avenues et rues principales sont dotées d'alignement. Serge Santelli avait souligné le caractère remarquable et quasi emblématique de la ville, du double mail de *Ficus* de l'avenue Jules Ferry :

« Constituée d'un terre-plein central piétonnier, défini par un double alignement de ficus, espace urbain majeur du centre ville. Elle est jusqu'à présent le seul espace monumental de la ville neuve. [...] sa largeur, son traitement majestueux de plantations, qui en font un lieu de promenade apprécié des Tunisois, ont suscité la construction jusqu'à nos jours d'édifices culturels, d'immeubles de rapport et d'hôtels, parmi les plus importants de la ville. »

²²⁵ GAILLARD J., *Un projet d'extension rationnelle de Tunis et de sa région dans le cadre de l'économie d'après-guerre*, éd J. Allocio, 1944.

²²⁶ Les principales étant : *Ficus nitida*, *Jacaranda mimosifolia*, *Phoenix canariensis* et *dactylifera*, *Washingtonia filifera*, *Melia azedarach*, *Brachychiton populneus*, *Grevillea juniperina*, *Quercus ilex*, *Robinia pseudoacacia*.

²²⁷ Présente en annexe à une plus grande échelle.

²²⁸ Trop peu d'information sur les réalisations de l'époque coloniale persistent de nos jours, pour ne pas dire aucune. Les seules que nous pouvons avancer sont celles tirées de constatations faites aujourd'hui (uniquement sur les réalisations qui existent encore).

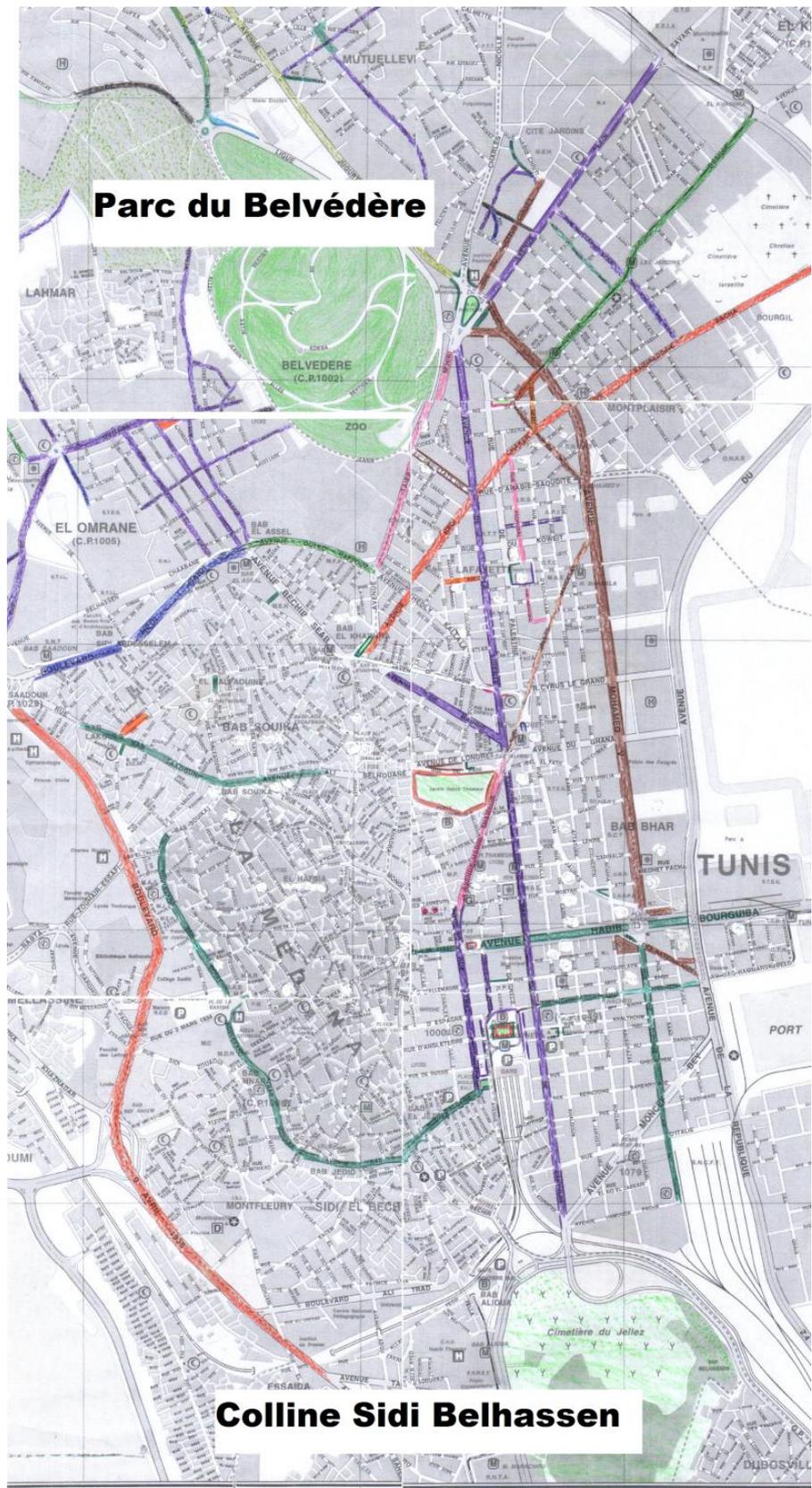


Fig.49 : Carte indiquant les espèces végétales reliant les deux collines.²²⁹

²²⁹ Carte complète légendée en annexe. Chaque espèce d'arbre est signalée par une couleur. Le propos ici est de souligner la présence des arbres et leur continuité entre les deux collines.



Fig.50 : Carte postale ancienne illustrant la place Halfaouine (dans le faubourg nord de la médina) plantée de *Ficus nitida*, *Olea europea* et *Jacaranda mimosifolia* datant de 1906, mais qui existe encore aujourd'hui.²³⁰

Néanmoins, cette avenue a fait l'objet à la fin du dernier siècle d'un important projet de réaménagement. Bien que, lors du processus de projet, des questions d'ordre patrimonial aient été posées (opérer une restauration à l'identique, conserver les mêmes spécimens d'arbres) son aspect a été finalement modifié et les arbres remplacés, bien qu'on ait gardé la même espèce.

Ici le patrimoine de *ficus* est modifié par des considérations commerciales et sociales (plus de trottoirs et de terrasses de café), ce qui justifie l'idée de patrimoine vivant dynamique. Finalement, le projet aura été non pas une restauration à l'identique, mais plutôt une réorganisation technique et sociale de l'espace.

²³⁰ Pour ce qui est des arbres de cette place, il s'agit encore aujourd'hui des mêmes espèces. Pour ce qui est des individus, certains ont été remplacés suite aux travaux de mise en valeur du faubourg Sud réalisés par l'ASM (Association de Sauvegarde de la Médina) en 1999. Collection privée de M. Benna Jalel.



Fig. 51: Carte postale datant de 1908 axée sur l'Avenue Jules Ferry : ayant pour point de départ la place de la résidence faisant face à la grande Cathédrale avec une vue sur le double alignement de *Ficus nitida*.²³¹



Fig.52 : Carte postale ancienne (vers 1920) illustrant la place de la cathédrale de Tunis (plantation de *Phoenix dactylifera*)²³²

²³¹ Collection privée de M. BENNA Jalel.

Sur les deux photographies précédentes (fig. 51 et 52) on remarque que les services des plantations ont opéré un double marquage de ce haut lieu qu'était l'ensemble de la grande Cathédrale et de la résidence française (aujourd'hui ambassade de France) tout deux se faisant face de part et d'autre de l'Avenue Jules Ferry. En effet, cette place plantée de *Phoenix dactylifera* et de *Washingtonia filifera* marque le point de départ de l'Avenue Jules Ferry (plantée, elle, de *Ficus nitida*) et un espace d'arrêt entre ces lieux emblématiques cités plus haut ; elle fait office de lieu de repos et de détente pour les usagers. Le lieu est en effet stratégique, à la fois politique et religieux. De plus, on peut remarquer que, du côté de la Cathédrale, deux *Phoenix dactylifera* sont plantés sur les deux extrémités de la façade de l'édifice, comme si la place de la résidence débordait de sa limite et englobait le trottoir de la Cathédrale. Ainsi, par ce jeu de plantations, les paysagistes de l'époque ont mis à profit les palmiers dans le marquage et la signalétique du Tunis colonial. Nous ne savons hélas que peu de choses sur ces pratiques et les recherches en archives restent à faire (si celles-ci existent encore).

Conclusion

L'objectif du Protectorat était d'attirer de nouveaux résidents français à Tunis, son organisation spatiale devait donc être conforme aux modes et au style de l'époque. Afin de répondre aux nécessités du terrain, le quadrillage de la ville nouvelle s'est naturellement imbriqué entre les deux collines principales d'un côté et l'axe formé par la médina et le lac de l'autre.

La préoccupation principale du nouveau gouvernement étant de s'affirmer sur ce nouveau territoire, de l'imprégner de son identité française, l'accent a été mis sur le style européen de l'espace urbain planté. L'arbre a été mis à profit dans ce sens, en marquant de sa présence permanente les larges voies de communication. Par son utilisation (comme symbole, ombrage et ornementation,) et le choix des espèces (de nouvelles espèces introduites et expérimentées dans les différentes institutions), l'arbre a apporté les valeurs coloniales et hygiénistes dans la ville moderne. Il a créé une ressource publique, un bien public, qui n'existait pas et dont a fait et fait toujours usage la collectivité urbaine. Ce bien public était exogène, et critiquable en tant

²³² Source : www.tunisie-cpa-1900.net

qu'apport culturel imposé mais il faisait la part entre la culture urbaine traditionnelle de la médina (sans espace public planté) et la ville européenne conçue par des Européens pour des Européens.

C'est un fait que les rues plantées par les colons le sont restées en général aujourd'hui (mais il faudra le vérifier avec précision²³³). Cette transmission suppose que la municipalité a volontairement perpétué ces plantations et les a entretenues. De fait elle a été une actrice essentielle de l'enclenchement de la mise en patrimoine des arbres coloniaux comme cela s'est fait pour une partie de l'architecture coloniale²³⁴. C'est du moins l'hypothèse que nous pouvons avancer à ce niveau de la recherche.

En effet, comme il a été vu dans la première partie, le processus de patrimonialisation est long. Une étape nécessaire de ce dernier est la distanciation de l'objet à patrimonialiser. S'agissant de l'arbre de la ville européenne, au moment du protectorat, vecteur d'une culture étrangère rejetée par une grande partie de population locale ; il faudra attendre l'avènement de l'indépendance, et même encore plus tard, pour constater le début hésitant de son appropriation conservatoire comme dans le cas des *Ficus* de l'avenue Bourguiba.

Après l'Indépendance, la ville a poursuivi son expansion tant en termes de surfaces qu'en termes de nouvelles institutions et de nouvelles perceptions de l'espace public et des arbres. Comment les Tunisois vont-ils se réappropriier les espaces plantés à Tunis ? Intégreront-ils les notions occidentales de patrimoine ? Vont-ils en abandonner certains, les modifier ou les restaurer ?

Chapitre troisième : Après l'Indépendance (1956-1990)

À partir des années soixante, le poids de l'exode rural a commencé à se faire sentir sur l'espace urbain. La capitale du pays est devenue une ville millionnaire en 1978. Sa population, qui n'était que de 561.000 à l'Indépendance et de 900.250 au recensement de 1975²³⁵, s'est élevée à 1.283.500 en 1984 et à 1.683.960 en 1994. Parallèlement, le nombre de communes est passé de 13 en 1975 à 29 en 1994²³⁶. Le modèle de développement mis en place en 1961 devait entraîner de nombreux

²³³ Pour cela, il aurait fallu des cartes ou des plans anciens pour comparer.

²³⁴ Ammar. Op. cit.

²³⁵ Source : Institut National de Statistiques. Recensement général de la population de 1975.

²³⁶ Source : Institut National de Statistiques. Recensement général de la population de 1994.

déséquilibres qui ont été à l'origine des mutations de l'organisation des villes tunisiennes. La généralisation des coopératives à la campagne et l'intégration forcée des petits paysans dans un système collectif ont été un facteur de paupérisation. Ils ont accru les flux d'exode rural en direction principalement de Tunis et secondairement vers les chefs-lieux des gouvernorats. Cela a entraîné un développement de l'habitat précaire et la dégradation des conditions d'habitat principalement dans les grandes villes. En l'absence d'une politique d'habitat conséquente, l'impact de l'exode rural a entraîné dans les grandes villes, d'une part la densification des *gourbivilles*, et d'autre part, la prolétarianisation et l'*oukalisation* de la médina de Tunis²³⁷. Ce cycle s'est traduit par une forte densification du tissu urbain, du fait de l'absence de programmes de logements adaptés aux ressources des populations pauvres provenant de la campagne²³⁸.

Les autorités ont donc commencé à se pencher sur la question de l'aménagement de nouveaux espaces urbains.

1- La réappropriation de l'espace public par les Tunisois : deux fronts distincts

Durant les années 1970, une réorientation des politiques urbaines a été engagée en Tunisie. Elle a consisté, entre autres, à redéfinir les modalités de la promotion foncière et immobilière (J.-M. Miossec et P. Signoles, 1984). Elle s'est accompagnée de la préparation de nouveaux documents d'aménagement du territoire, à savoir les Schémas Nationaux d'Aménagement du Territoires (SNAT) de 1971-1973 et de 1984 (J.-M. Miossec, 1999) qui ont, entre autres préconisations, prévu l'aménagement de vastes zones d'habitat en périphérie de la capitale, tant au nord qu'au sud et à l'ouest du Grand Tunis. À la même époque, un document de planification régionale a été préparé par le District de Tunis (1977), à savoir le Plan Régional d'Aménagement (PRA) qui réglera le développement urbain à long terme du Grand Tunis et déterminera également les zones à urbaniser de façon prioritaire.

²³⁷ L'*oukala* est un logement en médina loué à la pièce. Cette fonction s'est développée au début des années 50 et 60, sous l'effet conjoint de l'afflux des migrants ruraux et de l'abandon ou de la transformation, par les habitants de la médina de Tunis, de leurs logements.

²³⁸ Chabbi Morched, *Une nouvelle forme d'urbanisation dans le Grand Tunis, l'habitat spontané périurbain* – Thèse de doctorat en urbanisme et aménagement. 1986.

Dans l'esprit de cette nouvelle politique d'habitat, trois agences foncières ont été créées, parmi lesquelles l'Agence Foncière d'Habitation (A.F.H.) qui avait pour mission d'acquérir, d'aménager et de vendre des lotissements aux ménages ou aux promoteurs. En 1974 a été instituée la profession de promoteur immobilier, longtemps monopolisée par l'Etat. Enfin, le financement de l'habitat a été confié à une Caisse Nationale d'Epargne-Logement (C.N.E.L.).

Ces instruments et les nouveaux moyens de cette nouvelle politique d'habitat étaient destinés, en priorité, à des populations solvables, et cette nouvelle politique d'habitat a eu pour conséquence l'exclusion des populations économiquement modestes. Ces dernières sont devenues captives d'un nouveau système de production du logement : l'habitat spontané périurbain²³⁹. Ce nouveau type de système d'habitat a été, en partie, à l'origine de l'extension des périphéries des villes tunisiennes et a amorcé leur étalement spatial.

La nouvelle politique d'habitat, mise en œuvre à partir de 1975, s'est traduite par le développement d'importants programmes de logements qui ont été à l'origine des migrations résidentielles des populations des centres surdensifiés des villes vers les périphéries.

Ce type de développement des villes tunisiennes a eu d'importantes implications sur leur organisation spatiale. Ainsi Tunis, dont la densité résidentielle avoisinait 110 habitants à l'hectare en 1970, a vu sa densité s'établir, quinze ans plus tard, à 85 habitants à l'hectare.

Deux actions majeures ont vu le jour, l'une au nord de Tunis et l'autre à l'ouest.

1-1-Expansion des quartiers bourgeois au nord : planification et ordre urbains

Une planification urbaine rigoureuse a été mise en place. Son exécution a commencé au tout début des années soixante-dix. Elle a essentiellement concerné la zone nord du Grand Tunis (Fig.53).

²³⁹ Ibidem .

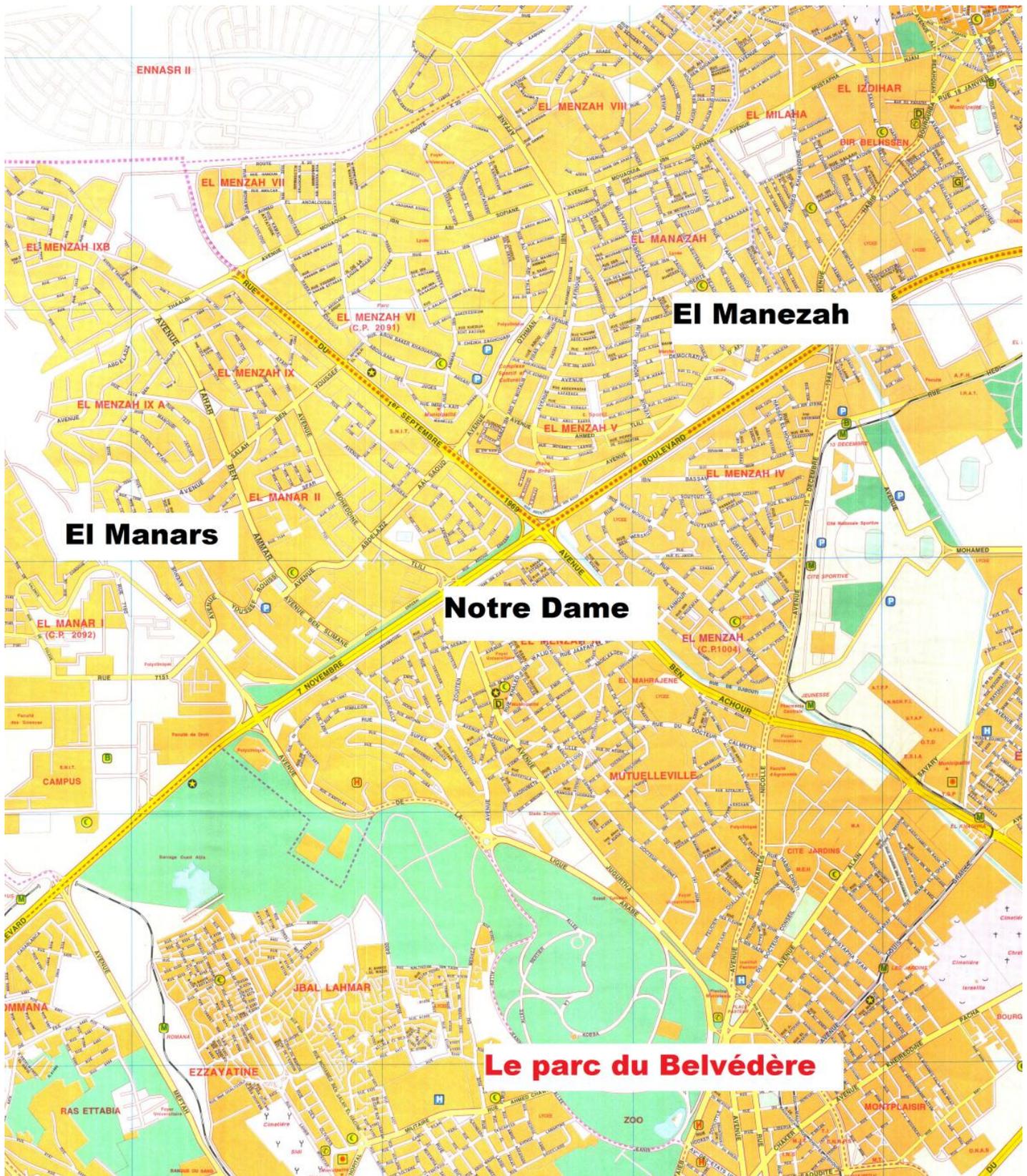


Fig. 53: Carte actuelle de localisation des quartiers de la zone nord de Tunis (le parc du Belvédère est signalé comme point de référence)²⁴⁰

²⁴⁰ Portion d'une carte de la commune de Tunis. Source : Institut National des Métiers du Patrimoine de Tunis.

Ainsi, différents quartiers (les séries Manar et Menzah) sont apparus dans le courant des années quatre-vingt dans la zone nord de Tunis. Ces quartiers étaient destinés à une classe sociale plutôt aisée, étant donné le type de quartiers qu'ils avoisinaient (Mutuelleville et Notre-Dame). Ils se sont développés, au détriment des oliviers de l'Ariana, sous formes de logements individuels et collectifs.

Ces quartiers ont rapidement rempli une fonction essentielle. Ils ont permis « *d'amorcer au sein du Grand Tunis l'intégration d'une petite bourgeoisie citadine ou villageoise, dans une zone d'agglomération devenue socialement valorisée* » (Chebbi, 1997). En effet, favorisée par la politique de scolarisation menée par l'État depuis 1959, la petite bourgeoisie, ainsi que certains éléments issus des couches populaires, ont été intégrées au sein de l'Administration et ont ainsi connu une mobilité sociale ascendante. Outre l'emploi, accéder à un logement dans ces nouveaux quartiers a été l'une des manifestations de cette mobilité sociale et a contribué à l'intégration de ces catégories sociales aux classes moyennes.

Deux paramètres ont été décisifs quant à l'aspect qu'allaient bientôt prendre les nouveaux quartiers de la ville. Il faut savoir tout d'abord qu'après l'Indépendance, la Tunisie, manquant de moyens et de diplômés, avait fait appel à des coopérants étrangers afin qu'ils puissent former la première génération d'intellectuels de la Tunisie indépendante. Ces accords ont concerné plusieurs domaines, ceux de l'aménagement du territoire, de l'agriculture, de l'horticulture et de la botanique ne faisant pas exception. Ainsi, dans le Tunis des années quatre-vingt, la majorité des fonctionnaires et des cadres de l'État, pour ne pas dire tous, étaient issus d'une formation fortement influencée par les idées occidentales, comme l'affirme un responsable de la municipalité de Tunis, issu de cette génération de diplômés :

« Les Français, quand ils étaient à la tête de la ville de Tunis, ont fait des tracés, il y avait une stratégie réelle. Ces gens ne sont pas venus pour repartir le lendemain, ce qu'ils ont accompli était un vrai travail de construction de la ville. [...] Et on a eu de la chance qu'il y ait eu des Tunisiens qui ont travaillé avec eux sur certains projets et qui, avec le savoir qu'ils avaient, que ce soit en tant qu'ingénieur, technicien ou chef de travaux, ont pu communiquer ce qu'ils ont pu. Et puis il y a eu notre génération, on n'avait pas de tradition dans le paysage, même au sein des institutions qui nous formaient, comme Chott-Meriem. Heureusement qu'on a eu la chance d'être formés par des coopérants, mais il n'y avait pas la spécialité du paysage, il y avait l'horticulture, l'horticulture ornementale. Maintenant, depuis les

années 80, on a réussi à exercer, à apprendre des anciens, même si ce n'était pas toujours correct, ni bien présenté ou bien défini. »²⁴¹

Le deuxième paramètre à prendre en considération, c'est que les diverses installations et équipements créés par les Français n'ont pas été détruits à leur départ. De ce fait, les pépinières, le matériel agricole et même certaines plantations (prévus pour de nouveaux emplacements, ou en remplacement d'arbres défectueux) étaient toujours intacts durant les années qui nous concernent ici²⁴².

C'est pourquoi les nouveaux quartiers de la zone nord de Tunis ressemblent aujourd'hui, surtout par leurs espaces extérieurs, aux secteurs aménagés par les colons. L'inertie socio technique et politique du système hérité des espaces verts a engendré les mêmes paysages qu'avant.

1-2-L'aménagement de la zone ouest de Tunis

Dans la zone ouest de Tunis, le quartier du Bardo (appelé village du Bardo dans le Tunis précolonial) est resté très attractif car les beys y avaient construit un palais, les aristocrates des résidences luxueuses, puis les colons des lotissements résidentiels. On pouvait donc y trouver des demeures individuelles entourées de jardins ; les rues étaient orthogonales et plantées d'arbres d'alignements (*Ficus nitida*, *Melia azedarach*) comme tous les autres quartiers français à l'époque du Protectorat. Et comme les autres quartiers, celui du Bardo a été investi par les Tunisois après l'Indépendance.

Mais ce qui a principalement marqué l'organisation de Tunis jusqu'à la fin des années soixante a été l'amplification de l'habitat précaire, la forte densification urbaine ainsi que la dégradation localisée des conditions de vie et d'habitat.

Ces quartiers spontanés étaient concentrés dans la zone ouest de Tunis, occupée auparavant par des boisements de pins, d'Acacias et d'Eucalyptus, ou par des terrains agricoles où des Tunisiens issus des campagnes du pays avaient élu domicile (et dont on peut voir la localisation avec des couleurs noires dans la carte ci-dessous n°54).

²⁴¹ Extrait d'un entretien avec un responsable de la municipalité de Tunis, Annexe H.

²⁴² Ibidem.

Fig.1 L'urbanisation dans le Grand Tunis

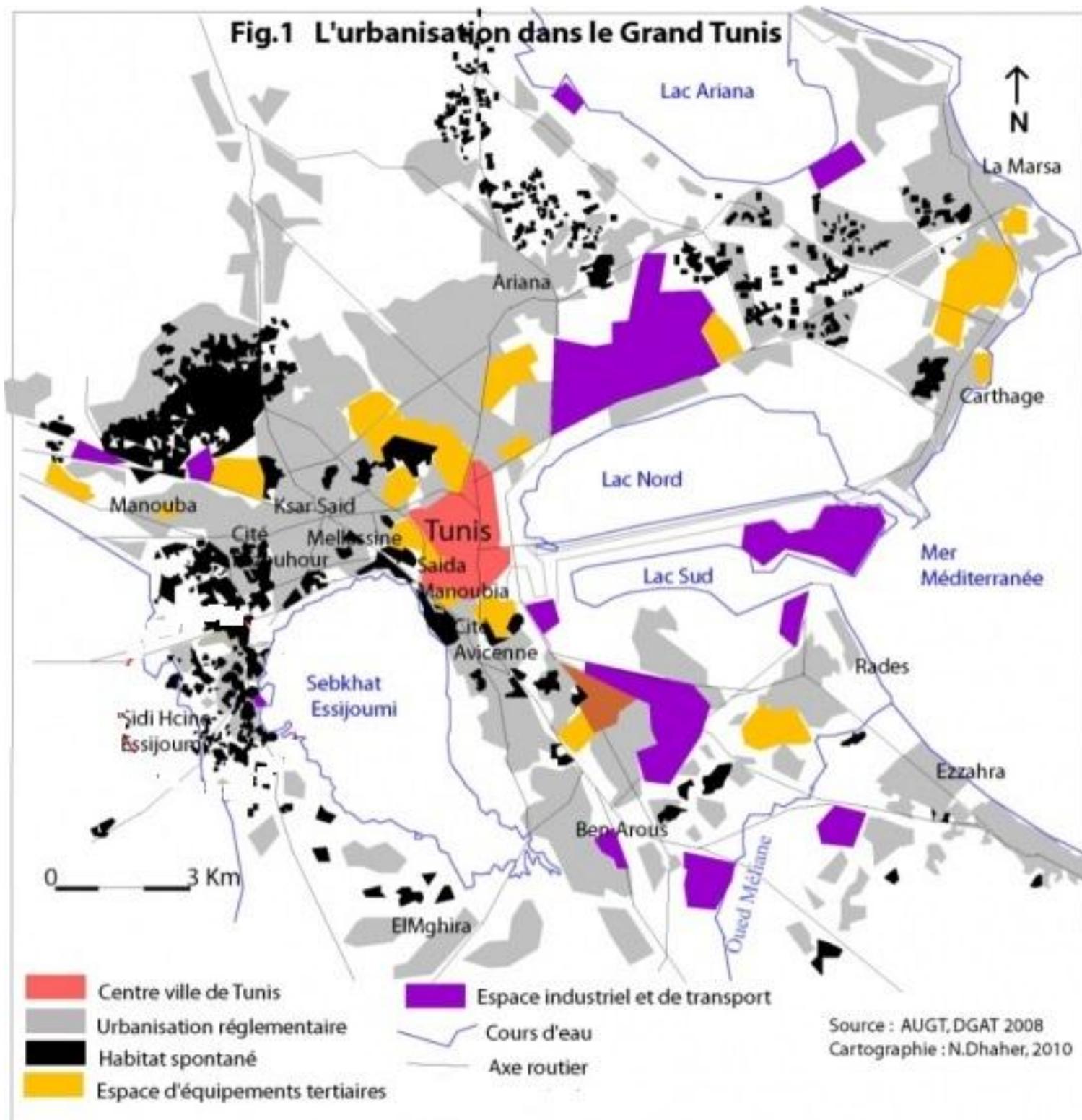


Fig. 54: Carte actuelle montrant la localisation des habitats spontanés (en noir) : concentrés dans la zone ouest de la ville de Tunis²⁴³

²⁴³ Source : AUGT, DGAT, 2008.

En même temps que la réalisation des nouveaux quartiers de la zone nord de Tunis, l'État a cherché à aménager et à viabiliser ces quartiers spontanés. Comme il s'agissait, pour la plupart, de quartiers vieux d'une dizaine d'années, et assez étendus, revoir toute l'organisation spatiale afin d'y appliquer des normes techniques (largeur des rues et des trottoirs par exemple) n'était pas envisageable. Les travaux ont donc essentiellement concerné les domaines de première utilité tels que les égouts, l'eau et l'électricité. Les rues et les places n'ont pas été plantées ou rarement.

D'autres quartiers ont été prévus pour l'extension de la zone ouest de Tunis, en vue des prochains mouvements d'exode vers la capitale. De ce fait, on a vu apparaître un ensemble de cités nouvelles appelées tantôt populaires, tantôt de recasement, telles que la Kabaria (au sud de Tunis), Ezzouhour et Ibn Khaldoun (à l'ouest) ; toutes trois n'ont cessé de s'accroître depuis leur création (voir figure 55).

Cette sorte de ville illégale a profité des failles du système en place pour s'étendre. En effet, les institutions publiques et parapubliques en charge de la gestion de Tunis étaient éclatées et leurs registres d'action se juxtaposaient ou se chevauchaient (Ben Letaïef, 1999). Ce que souligne également le paysagiste urbaniste Jellal Abdelkafi : « *La gestion autrefois unitaire de l'espace urbain est fractionnée, au point que les techniciens parlent volontiers de gestion en miettes.* »²⁴⁴. Ainsi, l'urbanisation s'est développée autant en marge de la ville qu'en se faufilant dans ses différents interstices. La majorité des quartiers spontanés se trouvent à l'ouest du Grand Tunis et se développent aux dépens des espaces agricoles. Ces zones sont caractérisées par le manque ou même l'absence d'organisation de l'espace public (il s'agit de lieux où la reconnaissance de l'Etat est survenue après leur création).

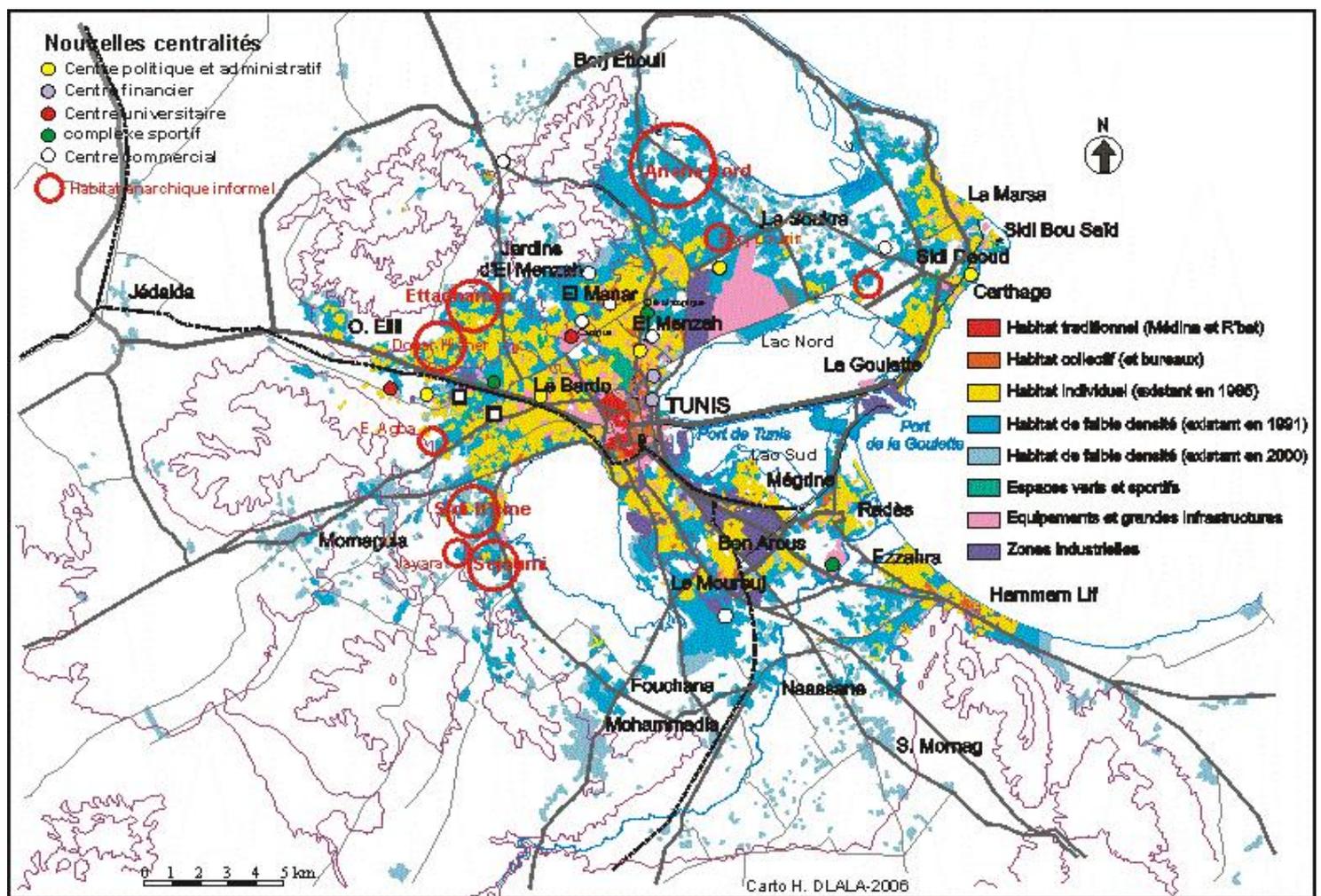
²⁴⁴ ABDELKAFI Jellal. *Op. cit.*



Fig. 55: Carte actuelle de la zone ouest de la ville de Tunis : localisation des quartiers populaires programmés par l'Etat et les directions (sens des flèches) de leur extension ultérieure²⁴⁵

²⁴⁵ Portion d'une carte actuelle de la ville de Tunis. Source : Institut National des Métiers du Patrimoine de Tunis.

Il est important de signaler le fait que l'aménagement urbain, depuis l'Indépendance, n'a jamais cessé d'être une affaire d'Etat, en ce sens que les zones à intérêt politique ou économique ont toujours joui d'une attention particulière. Ceci se faisant grâce aux cadres politiques de l'Etat et du Parti anciennement au pouvoir (RCD), présents à toutes les échelles du pouvoir. Ils ont joué un rôle inégal dans la gestion urbaine, dessaisissant par là-même les élus locaux d'une partie de leurs prérogatives et rendant le « *nord mieux loti par la promotion foncière et immobilière et mieux équipé en services et en centres de services* ».²⁴⁶



Carte élaborée à partir des plans, photographies aériennes et images satellites disponibles.

Fig. 56: Carte de l'évolution de l'espace bâti de Tunis depuis les années 70 jusqu'en 2000.²⁴⁷

²⁴⁶ Habib Dlala, « Métropolisation et recomposition territoriale du Nord-Est tunisien », *Cybergeo : European Journal of Geography* [En ligne], Environnement, Nature, Paysage, document 410, mis en ligne le 03 décembre 2007. URL : <http://cybergeo.revues.org/13863> ; DOI : 10.4000/cybergeo.13863

²⁴⁷ Dlala Habib. *Op.cit.*

La figure n° 56 retrace l'évolution de l'espace bâti dans les années 70. Nous constatons que la période 1960-1975 a permis de développer des espaces programmés surtout vers le nord-ouest grâce à la réalisation, au-delà d'une ceinture discontinue d'habitats spontanés, de vastes lotissements populaires (encerclés en rouge) ainsi que des lotissements aisés (à Notre Dame et El Menzah) (sur la carte les emplacements en jaune indiquent la concentration des maisons individuelles). Ces réalisations ont donné lieu à une urbanisation en grappe étalée sur des centaines d'hectares.

Quant à la période 1975-1985, celle-ci opère un remplissage des discontinuités de la « grappe » tant au nord qu'au nord-ouest de la capitale ainsi que des disponibilités foncières résiduelles non encore bâties. Elle donne lieu à de nouvelles extensions liées à la réalisation de nouvelles opérations résidentielles à El Manar, El Ghazala, Mnihla, Ettadhamen et Douar Hicher au nord et au nord-ouest de la ville. Elle parachève la continuité du tissu de l'agglomération de Tunis sans parvenir à rééquilibrer la répartition entre le nord et le sud du Grand Tunis.

Ainsi, l'espace urbain de Tunis est devenu un espace fractionné, constitué d'un conglomérat de sites à caractères sociaux différents. Outre la ville historique, on peut d'ores-et-déjà mettre en exergue le clivage existant entre la zone ouest à nord-ouest de Tunis, constituée essentiellement de quartiers spontanés ou pauvres, et la zone nord de la ville, formée surtout par des quartiers aisés profitant d'un plus grand soin des promoteurs et des pouvoirs publics du point de vue de l'aménagement et de l'entretien de l'espace public (y compris des arbres). L'existence de ces deux fronts indique que l'identité tunisoise est à l'image de la morphologie de l'espace tunisois hétérogène, dont les trames urbaines se juxtaposent de sorte que l'agglomération se présente comme un assemblage lâche d'entités urbaines différentes. Qu'en est-il des arbres ? Contribuent-ils à appuyer ce clivage ?

2- Le patrimoine : à la recherche d'une identité nationale

Les premières années de l'Indépendance ont été celles de la consolidation politique du nouvel Etat. Celui-ci était inspiré des modèles occidentaux, bien qu'il y ait eu un rejet logique du passé colonial dans la construction de l'identité nationale.

Evoquant les villes du Maghreb à cette époque, Karim Mechta, architecte enseignant à Grenoble, précise : « *l'Etat-nation, dans sa phase de constitution, avec*

sa volonté unificatrice et son désir de légitimité, nie les cultures locales ou régionales et définit seul l'intérêt public »²⁴⁸. Ainsi, dans la recherche de l'affirmation d'une nouvelle identité axée sur une liberté récemment acquise et le désir de développement, l'Etat a visé l'unité en oubliant des traditions ancestrales ou des spécificités particulières. Jellal Abdelkafi l'explique clairement : « la restructuration de la capitale a été posée immédiatement comme instrument politique de la reconquête de la souveraineté nationale et comme instrument de maîtrise des populations tunisoises²⁴⁹ ». De ce fait, La gestion de l'espace de la capitale depuis l'Indépendance demeurait avant tout une affaire d'Etat.

C'est dans ce sens que le président de l'époque Habib Bourguiba avait lancé un projet d'envergure, celui de percer une voie dans la médina pour faciliter la circulation automobile entre la ville nouvelle et un centre gouvernemental prévu à la Casbah. La conception même de médina, aujourd'hui relique d'un urbanisme traditionnel, avec ses ruelles étroites et tortueuses, représentait, selon lui, une entrave au développement social et économique urbain²⁵⁰.

Déjà depuis 1950, le bâti historique de la médina avait connu une dégradation accélérée due aux vagues d'abandon et de désintérêt des vieilles familles tunisoises qui ont préféré s'installer dans les villas laissées par les Français dans la ville européenne et au delà. Jallel Abdelkafi l'explique:

« Uléma et baldiyya - élite religieuse et bourgeoisie traditionnelle - en abandonnant leur ville, ont renoncé à l'identité culturelle qui fondait leur pouvoir. Quant à la nouvelle bourgeoisie issue de l'action nationaliste, elle n'a montré jusqu'à ce jour son intérêt que dans la mesure où les symboles de l'espace historique venaient se fondre et conforter " la culture nationale" en cours d'édification sous la houlette du Néo-destour. Toutefois, avant de prendre conscience de l'importance du patrimoine monumental dans le fait culturel, la nouvelle bourgeoisie n'a pas hésité à détruire les symboles du passé qui entravaient l'image culturelle nationaliste. Paradoxalement, ce sont les couches populaires citadines, voire néo-citadines, ayant peu ou prou

²⁴⁸ MECHTA Karim, *Maghreb : architecture, urbanisme, patrimoine, tradition et modernité*, Actes de colloque, Publisud, 1991, Paris.

²⁴⁹ ABDELKAFI Jellal. *Op.cit*, p. 109.

²⁵⁰ AMMAR Leïla, *Histoire de l'architecture en Tunisie*, centre de publication universitaire, 2010, Tunis.

*réussi leur intégration, qui montrèrent leur attachement à la médina et à son urbanité.*²⁵¹ »

En effet, les secteurs communaux centraux ont enregistré une baisse des effectifs de 28% entre 1975 et 1984²⁵². Le dépeuplement graduel du noyau central, qui a perdu la moitié de sa population en trente ans, résulte d'un report des populations du centre vers la périphérie, consécutif à la transformation des logements en bureaux et de la dégradation du bâti. Ce phénomène de dépeuplement affecte particulièrement les secteurs de la médina et du centre colonial dont les densités de population ont baissé sensiblement (de 12 et 18% en dix ans). L'on pouvait donc effectivement penser que la médina, tombée dans l'oubli, allait fatalement disparaître.

Mais c'était sans compter avec la prise de conscience de certains citoyens dont Hassib BEN AMMAR, gouverneur-maire de Tunis, qui s'est opposé au projet de percée. Pour y parvenir, il a initié la création de l'Association de Sauvegarde de la Médina en 1967 avec pour objet « *d'œuvrer pour la protection des ensembles urbanistiques traditionnels, des monuments historiques et de tous les objets à caractère de patrimoine culturel et de mener toute action susceptible d'assurer la préservation et la mise en valeur de la médina* » (Statut de l'A.S.M. 29 août 1967). Ce n'est que plus tard (en 1970) que l'UNESCO est venu apporter son soutien à l'initiative²⁵³ de l'Association de Sauvegarde de la Médina²⁵⁴.

Cette création, née d'un élan citoyen auquel s'est joint plus tard l'Etat, constitue en fait la première action patrimoniale proprement dite de l'Etat (même s'il n'en a pas été le commanditaire) ainsi que la première prise de conscience identitaire du patrimoine architectural et urbain tunisien. Elle a précédé celle de la valeur identitaire du cadre traditionnel de vie où l'arbre prendra une valeur nouvelle déconnectée de l'héritage colonial.

Dans la dernière décennie du XXe siècle émerge une prise de conscience de la valeur identitaire du cadre traditionnel de vie.

²⁵¹ ABDELKAFI Jellal. *Op.cit.*

²⁵² La médina comptait 64369 habitants en 1975 et 43520 en 1984 selon le recensement général de la population pour ces deux années de l'Institut National de Statistiques de Tunis.

²⁵³ Dans le cadre du projet Tunis-Carthage financé par le PNUD et intitulé : « Sauvegarde et mise en valeur de la Médina de Tunis en vue du développement »

²⁵⁴ BEN H'MIDA Hanène, « Histoire de l'embellissement urbain dans la région de Tunis (1881-1986) ». Colloque *Ville et Paysage au Maghreb : de la réflexion au projet*, Hammamet, décembre 2010.

Il faudra attendre la fin des années quatre-vingt dix (effet de distanciation) pour que la ville européenne de Tunis soit reconnue en tant que patrimoine urbain de la nation. Deux faits sont significatifs à ce propos.

Le premier est issu d'une loi votée le 24 février 1994 par l'Assemblée Nationale et publiée au journal officiel de la République Tunisienne, instituant le code du patrimoine.

L'article 1 de cette loi stipule que « *Sont considérés comme patrimoine archéologique, historique ou traditionnel tous vestiges légués par les civilisations ou les générations antérieures, découverts ou recherchés sur le sol ou dans les fonds maritimes, qu'ils soient meubles ou immeubles, documents ou manuscrits et tous autres vestiges datant des époques préhistoriques ou historiques qui présentent du point de vue de l'art, des sciences, des croyances, des traditions, de la vie quotidienne ou des événements publics, une valeur nationale ou universelle.* »

Dans ce texte, essentiel pour notre propos, les différentes catégories du patrimoine sont réunies sous une forme juridique. Le législateur indique le devoir de préserver tout ce qui appartient au passé et ayant une valeur pour la nation ou l'Humanité, tous domaines confondus, incluant aussi bien « *la vie quotidienne* » que « *les croyances* ». Ce texte rend le droit national conforme aux incitations internationales de la Convention du Patrimoine Mondial ratifiée par l'UNESCO (1972)²⁵⁵. Il n'y est pas fait mention d'une époque en particulier, la nation a le devoir de préserver les vestiges de toutes les époques passées. C'est ainsi qu'il y a eu élargissement de la notion de patrimoine architectural aux bâtis coloniaux, comme cela a été le cas pour le théâtre municipal de Tunis qui a bénéficié d'une intense mobilisation pour sa préservation, ou pour les immeubles coloniaux longeant l'avenue Habib Bourguiba qui ont pu être restaurés (par l'Association de Sauvegarde de la Médina).

Le second a été une pétition contre le nouveau plan d'aménagement de l'avenue Habib Bourguiba (1999) qui visait à faciliter la circulation et à donner un nouveau visage à l'avenue (comme le montre la figure n°56, il était totalement différent du plan initial. Une autre proposition prévoyait même de remplacer les *figus* existant par des *jacarandas*²⁵⁶). Cette pétition a été signée par plus de 200 personnalités et citoyens tunisois dans l'hebdomadaire *Réalités*. Elle a été le point de

²⁵⁵ D'ailleurs ratifiée par la Tunisie.

²⁵⁶ Entretien avec un responsable du Service des Espaces Verts de Tunis, en Annexe

départ d'une refonte du projet à partir de 2000 dans un souci de compromis, selon les dires d'un fonctionnaire de la municipalité de Tunis, architecte de formation, ayant pris part au projet :

« Les gens étaient contre. Ils ont refusé le projet de peur que les arbres ne puissent survivre. On a d'ailleurs du louer une machine de l'étranger pour pouvoir les déplacer avec leur terre jusqu'au jardin méditerranéen. Le projet n'aurait pas pu se faire sinon. (Q : Vous voulez dire que la municipalité a subi des pressions de la part de la société civile pour conserver les ficus de l'avenue H.B. ?) Oui, mais il faut dire qu'on est aussi nombreux à la municipalité à avoir été d'accord à ce sujet. Il faut dire que ces ficus représentent un patrimoine. Avec les oiseaux qui viennent y nicher, ils constituent le cachet de l'avenue. »²⁵⁷

Les modifications sont rendues minimales, il s'agira essentiellement de réduire la largeur du terre-plein central de treize centimètres (comme on peut le constater dans la figure n°57). Ce qui a été fait avec succès ; depuis la fin des travaux, « la régénération de l'hyper centre a engendré de nouvelles scènes d'urbanité approuvées par un large public²⁵⁸ ».



Fig.57: Perspective de la première proposition de réaménagement de l'avenue Habib Bourguiba. (Douik F. 1999)²⁵⁹

²⁵⁷ Extrait d'un entretien avec une fonctionnaire de la Municipalité de Tunis, Annexe B.

²⁵⁸ BARTHEL Pierre-Arnaud, *Tunis en projet(s) : la fabrique d'une métropole au bord de l'eau*, coll. Espace et territoires, Presse universitaire de Rennes, 2006.

²⁵⁹ Rejeb Hichem, « l'arbre et sa contribution dans la valorisation de l'image de l'espace urbain ». *URBAMAG*, 29 novembre 2007, <http://www.urbamag.net/document.php?id=333>.

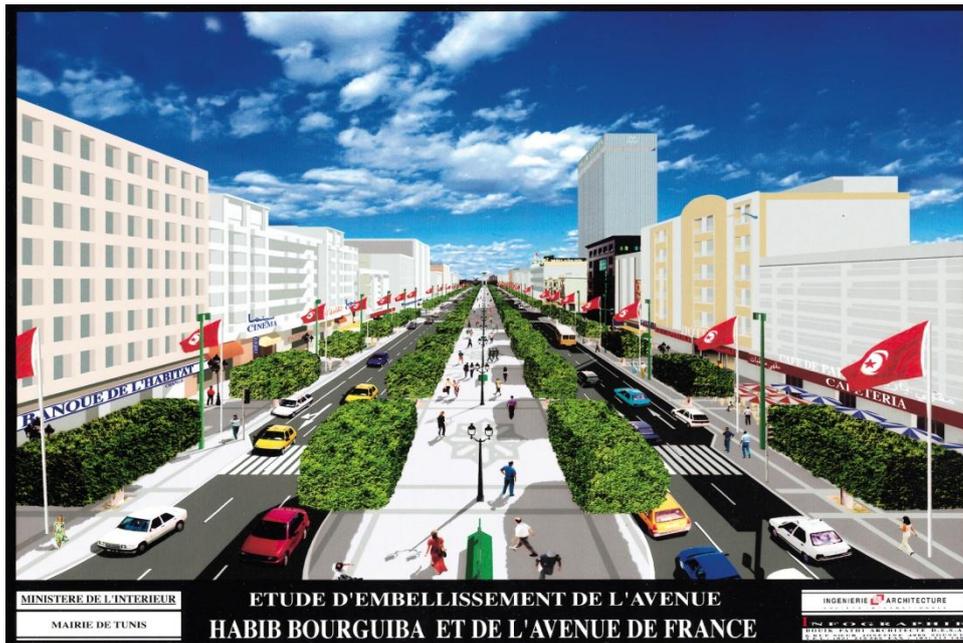


Fig.58 : Projet définitif de réaménagement de l'avenue Habib Bourguiba. (Douik F., 1999)

Comme le précise le chercheur Hichem REJEB « *la décision définitive s'est portée sur la reconduction des Ficus, puisqu'on a visé à respecter la mémoire collective et à garder l'effet du prestige historique que possède la promenade* ». Ainsi, on a pu percevoir, à travers la réalisation de ce projet et les discussions qui l'ont entouré, l'existence d'une sensibilité liée à la valeur mémorielle portée par les arbres (ici le cas des *Ficus nitida* de l'avenue Bourguiba) chez la population tunisoise.

Les raisons qui permettent d'expliquer ce mouvement sont internationales mais également propres à la société tunisienne. En effet, en Tunisie, comme dans d'autres pays anciennement colonisés, ont commencé à arriver parmi les intellectuels ou à des postes politiques, dès le début des années quatre-vingt-dix, une nouvelle génération d'hommes et de femmes qui n'ont connu la colonisation que dans l'enfance ou à travers des souvenirs parentaux. Ils seraient de ce fait capables, voire désireux, de se réapproprier une part d'un passé qui s'éloigne. Sa remémoration ne les humiliait plus directement comme pour la génération précédente, Ainsi, ils ont pu établir *une distance* entre ce temps, encore proche dans les mémoires, et la société contemporaine dans laquelle ils vivent. En a-t-il été de même pour les arbres ?

3- L'arbre après l'indépendance : l'attribut de la classe aisée

Durant les premières années qui ont suivi l'Indépendance, l'organisation urbaine dessinée par le colonisateur est à peine remodelée. Le nouvel Etat, voulant asseoir la modernité sur l'héritage colonial, a utilisé les bâtiments administratifs déjà existants et n'a presque rien modifié à l'espace urbain colonial, jugeant que celui-ci ne s'opposait pas à l'image moderne qu'il voulait donner de la nouvelle Tunisie.

Il n'y a donc pas eu de changements majeurs aussi bien dans l'organisation spatiale que dans les aménagements extérieurs (essences végétales comprises) de la ville européenne « *par tradition, comme l'affirme un responsable de la municipalité de Tunis, parce qu'on les a trouvés et ce sont des arbres (donc pérennes), peut être aussi par lecture et par renvoi à ce qui existe ailleurs dans les autres pays du bassin méditerranéen. Le fait est que l'ère coloniale nous a laissé un tracé que nous avons cherché à suivre. De toute façon, qu'on aille au Bardo, à Bellevue, à Lafayette ou à Mutuelleville, à part quelques espèces qui ont disparu, comme le mûrier greffé, ce sont les mêmes essences qui ont été plantées à l'époque, et que l'on rencontre aujourd'hui.* »²⁶⁰

Ceci est aussi illustré à travers les photographies suivantes montrant l'avenue Habib Bourguiba en 1953 puis en 1972. (Respectivement les figures 59 et 60)



Fig.59 : L'avenue Jules Ferry en 1953, avant l'Indépendance²⁶¹

²⁶⁰ Voir en annexe entretien H.

²⁶¹ Source : www.tunisie-cpa-1900.net

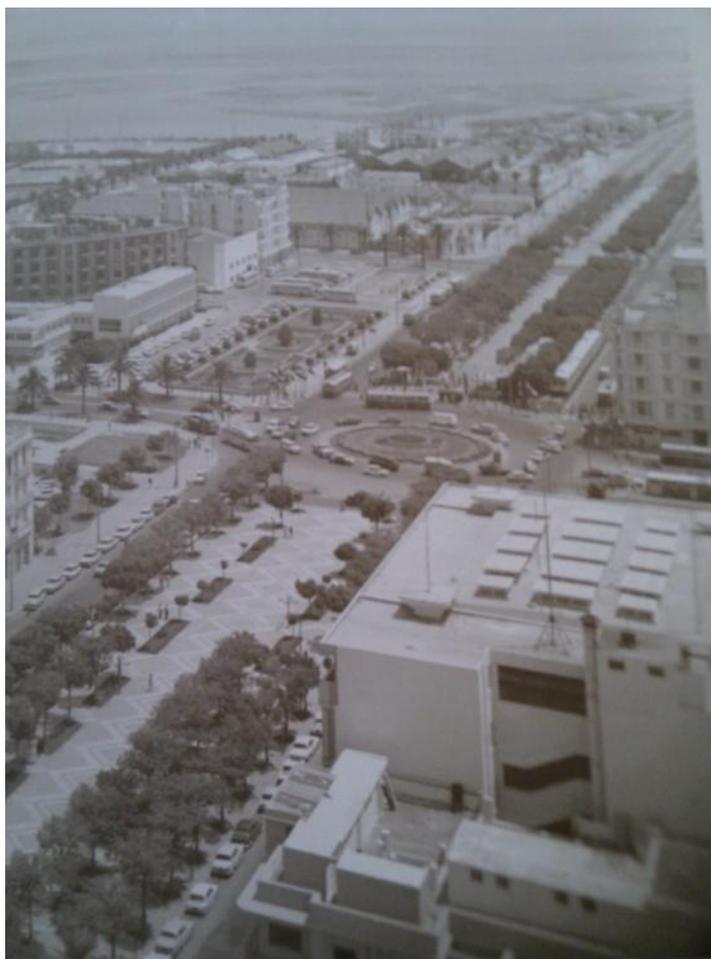


Fig.60 : Le double mail de *Ficus* de l'avenue Jules Ferry devenue Habib Bourguiba en 1972 ; très semblable à ce qu'il était à la fin du protectorat²⁶²

Mais la ville, étant amenée à continuer à s'étendre, il y a eu des initiatives significatives.

Le premier fait à noter est la création du quartier Notre-Dame (fig. 60) situé au nord du Belvédère. Créé en 1962, cet ensemble de lotissements est établi d'après un plan étudié par des urbanistes italiens et constitué de lots de mille mètres carrés. Les autorités ont exigé des acquéreurs l'achat de deux lots à la fois (soit deux mille mètres carrés) pour que la végétation y prenne une large place.

Ce quartier, vu de l'extérieur est remarquable par sa densité arborée, comme le montre la figure n°61. Néanmoins, lorsqu'on l'arpente, on remarque que les trottoirs sont dépourvus d'arbres, exception faite des voies principales d'accès, le traitement extérieur de ce quartier n'est donc différent en rien de celui de ses voisins

²⁶² BEN BECHER Fatma, *Tunis : histoire d'une avenue*. Editions Nirvana, 2003.

(comme la série El Menzah et El Manar). Le choix opéré par les autorités publiques de l'époque (à savoir de plus grands lotissements), s'il a de fait encouragé l'extension de spacieux jardins privés, n'a pas été en faveur de la valorisation de l'espace arboré public. Ce choix était-il influencé par la tradition musulmane du jardin intérieur²⁶³ ? Ou cela en a-t-il été une conséquence indirecte ? Peut-être simplement que dans les priorités de la Tunisie d'après l'Indépendance le verdissement de l'espace extérieur public n'était pas prioritaire.

²⁶³ Hypothèse émise par un membre de l'AAB lors d'un entretien avec l'auteur, 2013. Voir en annexe A.



Fig.61 : Plan actuel du nord de Tunis indiquant la localisation du quartier de Notre Dame (la flèche en noir indiquant le sens de prise de photographie qui suit).



Fig. 62 : Vue du quartier Notre-Dame à partir des hauteurs du Manar : tâche verte, facilement repérable, même de loin, au milieu des autres quartiers résidentiels plus denses. (M.Bennour, 2012)

La formation des jeunes fonctionnaires des municipalités, assurée par des Occidentaux et la disponibilité de plants et de pépinières prêts à l'emploi ont favorisé des pratiques identiques à celles des colons. Ce que confirme un fonctionnaire du Service des Espaces Verts de Tunis : «*On a un patrimoine assez important d'arbres d'alignement spécialement, surtout de la période coloniale. D'ailleurs, après cette période, nous n'avons pas beaucoup évolué en termes de plantation et de choix d'espèces.* »²⁶⁴ Ainsi, les mêmes espèces ont été plantées ; le palmier des Canaries (*Phoenix canariensis*), le jacaranda (*Jacaranda mimosifolia*), le Macherium (*Macherium tippu*), les différentes espèces de *Ficus* et d'autres encore, qui sont toujours utilisés aujourd'hui. C'est pour cela que la série des quartiers Manar (1 et 2) et des Menzah (2 à 7), bien que plus récents que la ville coloniale, et caractérisés par des styles architecturaux plus modernes, ressemblent assez, par leur structure orthogonale et la nature de leurs alignements d'arbres, à cette dernière.

²⁶⁴ Extrait d'un entretien avec un fonctionnaire au Service des Espaces Verts de Tunis. Voir Annexe E.

Ainsi, le Tunis aisé des années quatre-vingt était caractérisé par de larges voies orthogonales entrecoupées de rues plus discrètes. Les premières étaient tantôt ponctuées d'arbres au feuillage persistant vert sombre comme ceux des *Ficus nitida*, tantôt plus légers et transparents (comme les *Jacaranda mimosifolia* ou les *Schinus molle*). Quant aux trottoirs des voies secondaires, il s'avère, selon un membre du Service des Espaces Verts de Tunis, que la plupart du temps les riverains s'occupaient directement de la plantation et de l'entretien de ces alignements. C'est ainsi que l'on retrouve encore aujourd'hui des alignements hétérogènes dans une même rue, puisque chaque habitant choisissait les essences qu'il voulait pour la façade de sa demeure, celles-ci devant refléter son goût et surtout ses moyens financiers²⁶⁵ (ceci étant encore valable de nos jours, nous le détaillerons dans la troisième partie).

En effet, dans le cadre du mouvement d'urbanisation généralisé au sein du Grand Tunis, de nouveaux groupes sociaux constitués pour la plupart de la bourgeoisie montante (issue du mouvement national, ou bien nouvelle élite intellectuelle en provenance du milieu rural) ont développé des aspirations d'affirmation et de concrétisation d'un projet d'identité sociale et urbaine moderne. Ainsi, une nouvelle manière d'appropriation de l'espace urbain s'est forgée au sein de cet espace résidentiel légal, du fait de la recherche des attributs visibles de la distinction sociale²⁶⁶ dans l'espace public (via les façades notamment). Cela se décèle essentiellement dans les quartiers résidentiels à habitations individuelles par des plantations devant la maison et, généralement, avec une palette végétale bien particulière. Les espèces que l'on rencontre dans quasiment tous les quartiers aisés, sont par exemple les bougainvillées (*Bougainvillea sp.*), le *Ficus australis*, (dont la variété « Hawaï »), les *Yuccas*, *Dracaena*, etc.²⁶⁷ (Fig. 62).

Dans la zone ouest de Tunis, là où les quartiers étaient généralement plus pauvres, et le but étant avant tout de s'abriter, l'aménagement extérieur et la voirie plantée étaient absents. Les habitants y ont reproduit leur manière de vivre et d'habiter de leur région rurale d'origine. Ainsi, on peut encore trouver dans certains de ces quartiers, bon nombre d'arbres fruitiers (comme les mandariniers, et les

²⁶⁵ Voir Annexe E.

²⁶⁶ Chelbi M., *La quête de la tunisianité*, édition Nirvana, 2002.

²⁶⁷ Ceci a été noté lors des travaux de terrains et des enquêtes, mais des inventaires futurs plus précis restent nécessaires car ces choix de végétaux sont très dépendants des modes et des disponibilités des pépinières.

orangers) qui étaient plantés dans les espaces résiduels de ces quartiers uniquement dans un but alimentaire. Ces pratiques nécessiteront des recherches plus approfondies.



Fig.63 : Façade d'une maison à El Manar II : plantation de *Ficus hawaï* taillés et intégrés à la structure de la clôture (M.Bennour, 2011)

Conclusion du chapitre 3

Ainsi, la période d'après l'indépendance a été pour Tunis l'occasion de s'ouvrir à la modernité. Mais dès les années soixante, le poids de l'exode rural a commencé à se faire sentir sur l'espace urbain et Tunis a débordé de son site.

De ce fait, une nouvelle politique d'habitat a été mise en œuvre à partir de 1975. Elle s'est traduite par le développement d'importants programmes de logements qui ont été à l'origine des migrations résidentielles des populations, des centres surdensifiés des villes vers les périphéries.

Pour ce faire, une planification urbaine rigoureuse a été mise en place. Son exécution a commencé au tout début des années soixante-dix. Elle a essentiellement concerné la zone nord du Grand Tunis qui a profité de l'expérience coloniale en termes de traitement de l'espace extérieur. C'est pour cela que l'on retrouve encore aujourd'hui, dans les rues de ces quartiers des alignements parfois similaires à ceux de la ville européenne.

Mais ce qui a principalement marqué l'organisation de Tunis jusqu'à la fin des années soixante a été l'amplification de l'habitat précaire, la forte densification urbaine ainsi que la dégradation localisée des conditions de vie et d'habitat.

Ces quartiers spontanés étaient concentrés dans la zone ouest de Tunis, occupée auparavant par des boisements de pins, d'Acacias et d'Eucalyptus, ou par des terrains agricoles, où des Tunisiens issus des campagnes du pays avaient élu domicile. Dans le cadre de leur réhabilitation, faute d'espace probablement, ces quartiers n'ont pas bénéficié du même traitement extérieur que leurs voisins du nord et de l'est. L'on peut donc d'ores-et-déjà avancer l'hypothèse d'une ségrégation (voulue ou non) en termes de présence et d'absence d'arbres urbains entre les quartiers non arborés ouest-nord-ouest et les quartiers arborés du nord de la ville de Tunis.

CONCLUSION (de la Partie II)

L'histoire de l'évolution des paysages urbains des rues et avenues de Tunis peut être lue à travers ses arbres et leur agencement. Avant la colonisation, la médina disposait de peu d'arbres dans l'espace public, car l'organisation spatiale puisait ses fondements dans le mode traditionnel d'habitat et notamment la *sharia* (loi divine²⁶⁸), car le premier précepte était le respect de l'intimité des familles. Une seconde raison, plus profane, est que l'espace public, sans statut juridique reconnu par le droit urbain traditionnel, ne faisait pas l'objet d'attention particulière des pouvoirs publics autre que le droit de circulation. C'est pour ces raisons principales que les rues restaient étroites et peu entretenues. Mais les arbres trouvaient parfois leur place à l'intérieur des demeures, dans les patios, lieux de la vie intime et familiale. Les essences que l'on retrouvait le plus souvent étaient celles qui étaient citées dans le Coran pour leurs vertus, essentiellement des agrumes et des espèces aromatiques - on obéissait aux préceptes de la loi divine jusque dans l'organisation des intérieurs.

Puis, à la fin du XIXe siècle, lors de l'instauration du Protectorat français, la capitale s'est étendue au-delà des remparts dans la ville dite européenne. Dans les grandes avenues bordées d'alignements d'arbres, de nouvelles espèces, parfois taillées, ont fait leur apparition. L'espace public des parcs, des rues et des avenues a été planté avec une dizaine d'espèces dont les plus connues ont marqué les lieux politiques, commerciaux et résidentiels. Ce fut le cas, entre autres, des *Ficus nitida*, des palmiers (*Washingtonia filifera*, *Phoenix dactylifera* et *canariensis*), des *Jacaranda mimosifolia*, des *Schinus molle* et des *Melia azedarach*.

Avec l'Indépendance (en 1956), la capitale gonflée par l'exode rural s'est étalée. D'un côté, les Tunisois aisés voulant accéder au mode de vie moderne ont habité de nouveaux quartiers alliant style européen (grandes rues, arbres d'alignements imposants) et traditions tunisoises (grand jardin planté d'agrumes et d'espèces aromatiques). De l'autre, des Tunisiens de la campagne fuyant une vie difficile et en quête de meilleurs revenus se sont appropriés des espaces jouxtant la capitale et y ont reproduit – dans la mesure du possible – leur mode de vie rurale.

La capitale est devenue un espace socialement hétérogène marqué par une distribution différente des arbres : absents dans les quartiers pauvres ou dans la

²⁶⁸ Voir p.97

médina, abondants dans les plus riches. Elle oppose la médina minérale et la ville européenne arborée, les quartiers spontanés à l'ouest sans arbres et les quartiers aisés et arborés au nord. La présence ou l'absence d'arbres alliée à des différences d'architecture des habitations (immeubles, maisons) permettent aujourd'hui de rendre compte en partie de cette hétérogénéité sociale et de sa distribution spatiale.

A ce stade, cette interprétation des paysages urbains par les arbres reste particulièrement sommaire en l'absence de recherches historiographiques précises²⁶⁹. Elle fournit cependant le cadre géographique général de la troisième partie avec l'idée que l'arbre urbain est utilisé surtout aujourd'hui pour les symboles qu'il porte et les usages qu'il permet, et que ce qui fait bien public d'origine coloniale pour les uns ne l'est pas nécessairement pour les autres. Il est possible que l'effet de distance à la période coloniale, avec le changement de génération, commence à se manifester et que les arbres coloniaux puissent être réappropriés comme patrimoine tunisois contemporain. L'arbre est-il en voie d'oubli, change-t-il de nature, est-il revendiqué comme un bien public urbain par les Tunisois ? C'est ce que nous analyserons dans la troisième et dernière partie.

²⁶⁹ Parfois due surtout au manque de données cartographiques anciennes.

TROISIEME PARTIE :
Les ARBRES DES TUNISOIS AUJOURD'HUI

Après l'Indépendance, le développement de la ville dite européenne s'est le plus souvent appuyé sur une conception de l'espace public qui prolongeait les plans d'aménagement urbain de la période coloniale. Il a fini par consacrer une dualité toujours perceptible entre deux conceptions de l'espace et deux imaginaires urbains distincts. D'une part la médina traditionnelle, sans arbres ou presque, mais dont les habitants entretiennent un rapport imaginaire fort avec les arbres, d'autre part une culture de l'espace public comme espace utile, fonctionnel et esthétisé où les arbres, marqueurs de l'espace colonial, selon les normes hygiénistes, n'ont pas toujours suivi une croissance démographique et urbaine spectaculaire.

Le rapport existant entre citoyens et végétaux est essentiel pour comprendre le statut des arbres. En effet, l'appropriation et le marquage réel et symbolique de l'espace de vie semblent une nécessité pour le bien-être de la population tunisoise. C'est du moins une hypothèse qu'il nous faudra vérifier. Car bien des indices montrent que les arbres perdent l'importance qu'ils avaient dans l'espace public, en droite ligne de l'héritage colonial.

Pourtant, plantés et replantés, les arbres, garants symboliques de la qualité de vie urbaine, sont transmis de génération en génération grâce à l'action des services techniques des villes mais aussi des propriétaires privés. A la fois politique, environnemental et social, ce processus de transmission de biens publics et privés est peu connu. Néanmoins, le patrimoine, rappelons-le, est à analyser comme un processus culturel relié à des regards et à des pratiques (Soderström, 1987 ; Watremez, 2010).

Pour le cas de Tunis, il a fallu une évolution des mentalités échelonnée sur plus d'un demi-siècle pour que soit possible l'appropriation progressive du legs colonial²⁷⁰.

Au départ de ce processus, le patrimoine public était un effet secondaire des traditions musulmanes dans le Tunis précolonial (héritage et *habous*) qui a

²⁷⁰ Aujourd'hui, c'est l'Association de Sauvegarde de la Médina qui gère les travaux de restauration des bâtiments coloniaux.

permis de conserver plusieurs monuments religieux. Cette base de type familial a contribué à forger un sentiment puissant de transmission de biens communs chez les Tunisois. Puis, avec l'instauration du protectorat français, il y a eu, tout d'abord, une transposition des normes patrimoniales occidentales à l'espace tunisois (la protection des monuments historiques et des sites). Celles-ci ont été après le Protectorat plus ou moins adaptées au milieu et à la culture tunisoise et tunisienne.

Cet apport d'origine européenne a permis d'asseoir une nouvelle culture patrimoniale plus institutionnelle que l'ancienne. Ce qui a permis de fonder un projet patrimonial non seulement pour la médina, mais aussi pour des architectures historiques de la ville européenne.

Le classement de la médina de Tunis en tant que patrimoine mondial par l'UNESCO (1979), la création de l'Institut National du Patrimoine (1993) ou encore la promulgation de la loi sur le patrimoine en 1994, ont été autant de faits marquants de la patrimonialisation des héritages historiques en Tunisie.

Concluons en soulignant que la notion européenne et internationale (UNESCO) de patrimoine a pris de fait en Tunisie le relais d'une notion traditionnelle qui suffisait autrefois à pérenniser les biens religieux nécessaires à la cohésion de la société musulmane. Ce qui signifie que tout bien matériel ou immatériel qui est désigné par des acteurs publics ou privés comme devant être transmis et non disparaître, a vocation à devenir patrimoine, au moins du point de vue de la nation. Est-ce le cas des arbres urbains de Tunis ?

Le premier chapitre sera consacré au statut social de l'arbre urbain. Nous chercherons à répondre à deux questions : quels rôles jouent les arbres dans l'espace urbain tunisois aujourd'hui et comment les Tunisois se les représentent-ils. Ici, deux acteurs jouent un rôle décisif : Il s'agit d'un côté des pouvoirs publics qui définissent l'arbre comme un marqueur symbolique de l'espace public et préservent le rôle de l'arbre comme un héritage collectif. De l'autre, les Tunisois eux-mêmes qui, par leur choix et leurs habitudes, font une sélection des arbres qui « les marquent » et les maintiennent dans leur espace d'habitat.

Enfin, dans le deuxième et dernier chapitre nous caractériserons les propriétés anthropologiques des arbres urbains contemporains à partir des significations qui leur sont attribuées par les Tunisois.

Chapitre premier : Le statut spatial des arbres à Tunis aujourd'hui : Entre patrimonialisation, marquage social et indifférence

Il faut noter que la fin des années quatre-vingt dix a marqué un autre tournant durant lequel les politiques urbaines de Tunis ont beaucoup changé²⁷¹.

Dans les quartiers existants - dans les grandes lignes - rien n'a vraiment changé. Les quartiers de la zone nord de Tunis sont restés marqués par une forte influence d'inspiration occidentale dans leurs aménagements extérieurs. Des alignements de *Ficus (nitida et australis)*, de *Melia azedarach* et de *Jacarandas mimoesifolia*, ou encore de palmiers (*Phoenix*), que l'on retrouve dans la ville européenne, ont été reproduits systématiquement dans certaines des larges rues de ces quartiers, tels que les *Menzah*, les *Manar* et la Cité olympique. Quant aux quartiers de la zone ouest et nord-ouest, ils ont poursuivi leur extension entre légalité et illégalité (avec ce que cela implique de manque d'aménagements urbains en termes de jardins publics et d'arbres d'alignement notamment).

A la lumière des données fournies par la cartographie que nous avons réalisée²⁷² pour les besoins de cette recherche, nous avons mis en évidence des résultats pouvant éclairer les rôles qu'occupent les arbres urbains aujourd'hui dans la ville de Tunis. Nous commencerons par étudier la répartition des arbres urbains dans les trois zones d'étude (définies dans la première partie) afin d'être plus à même de comprendre la logique des aménagements réalisés. Où trouve-on les arbres ? De quelles espèces s'agit-il ? Existe-t-il un modèle de rues et d'avenues inspirés de la ville européenne coloniale ?

²⁷¹ Chebbi Morched. *Op. cit.*

²⁷² Cette recherche étant limitée par la durée de la thèse, la cartographie a été réalisée dans une zone présélectionnée de la ville de Tunis (comme expliqué dans la première partie) et s'est concentrée sur les arbres de l'espace public.

Puis nous analyserons le rôle de marquage spatial joué par les arbres, ce qui a été défini dans la première partie comme étant l'un des rôles les plus importants de l'arbre dans la ville – si ce n'est le plus important. Dans quelle mesure cet usage ancien est-il encore valable aujourd'hui ?

Enfin, comme dans la partie précédente, nous avons pu mettre en évidence le fait que les arbres étaient considérés comme les attributs spatiaux d'un niveau social pour une partie aisée de la population tunisoise, nous examinerons ce caractère dans l'espace public et privé. Nous tenterons ici de répondre à la question : pourquoi plante-t-on des arbres et lesquels dans l'espace public des Tunisois²⁷³ ?

1- Une répartition ségrégative des arbres dans l'espace et le temps

En observant la répartition des arbres urbains dans les zones d'étude (figure 63), nous remarquons une double dualité. La première est constatée à travers la comparaison des différents quartiers actuels de Tunis. Et la seconde dans les différents relevés entre la répartition actuelle des arbres et ce que l'on a pu voir dans les aménagements de la ville coloniale.

Cette opposition se situe entre la zone nord (ensemble des quartiers Manar et Menzah) et la zone ouest nord-ouest (Jbal Lahmar, Ezzayatine, Ibn Khaldoun et Ettahrir) de Tunis.

²⁷³ La cartographie reproduisant uniquement les espèces plantées dans l'espace public, les informations recueillies sur les jardins privés découlent uniquement des entretiens réalisés et des observations *in situ* du travail de terrain.

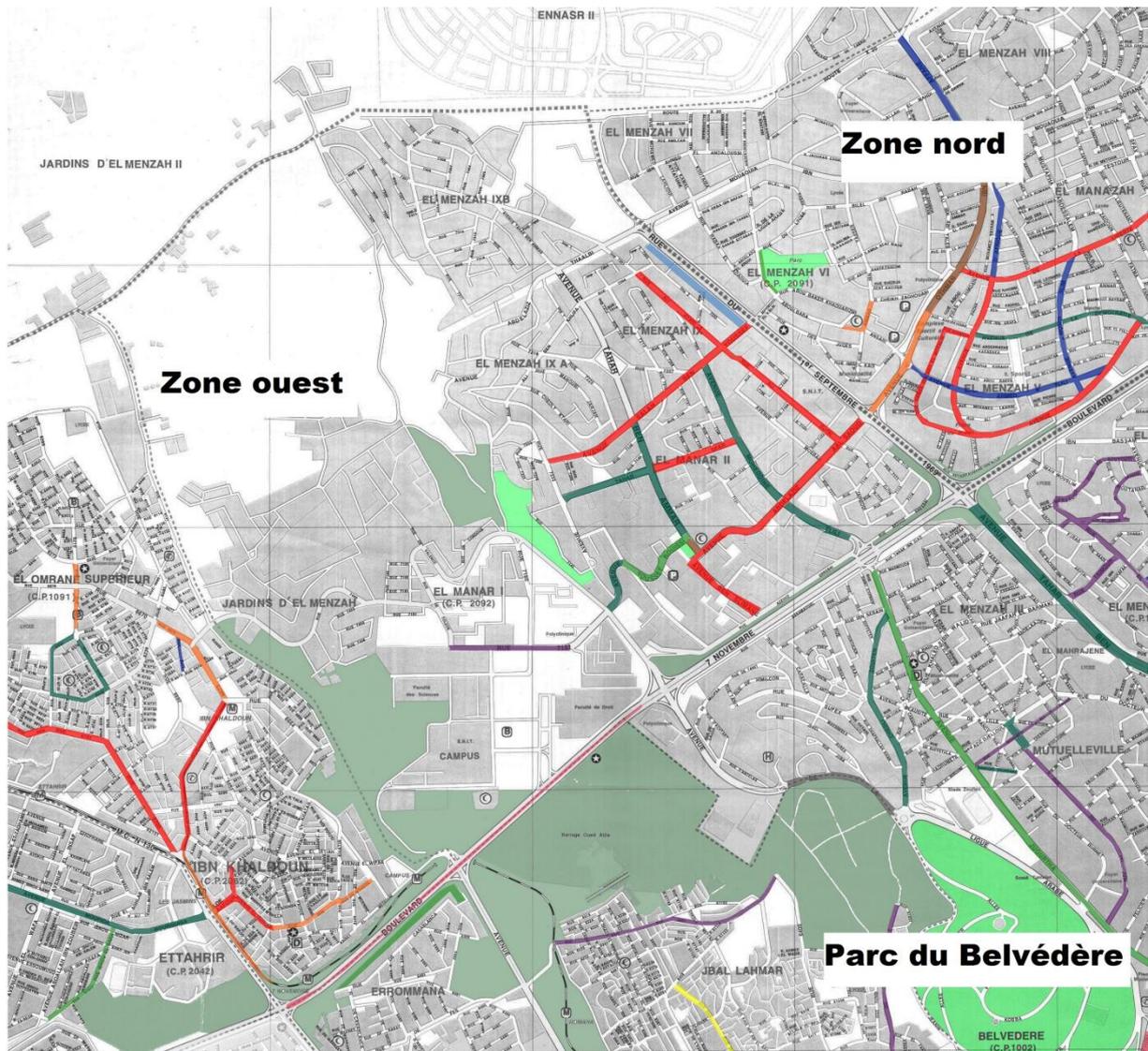


Fig.64 : Cartographie de la localisation des arbres plantés dans l'espace urbain (les traits de couleur) de la partie nord et nord-ouest de Tunis : répartition ségrégative de la densité en arbres urbains.

En effet, nous pouvons remarquer que les arbres publics des rues et avenues sont plus concentrés dans les zones se situant au nord du parc du Belvédère que dans les zones ouest (par la coloration des rues). Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce phénomène. Rappelons qu'une partie des quartiers de la zone ouest était, au départ, spontanée. Les autorités ne pouvaient donc pas y organiser l'espace public. Par contre, pour ce qui est de la zone nord, les quartiers ont été prévus à l'avance. Il y a donc pu y avoir une programmation et un aménagement paysager préalable.

La carte (fig. 64) est actuelle²⁷⁴, et contient de ce fait les quartiers créés depuis par les autorités publiques (les quartiers Ibn Khaldoun et Ezzayatine, tous deux quartiers populaires programmés). Les tendances repérées à travers la carte sont confirmées par le tableau suivant :

Tab.4: Tableau montrant les surfaces vertes par arrondissement de Tunis, en haut les quartiers modestes (zone ouest), et en bas les quartiers aisés (nord)²⁷⁵

Arrondissement	Surface verte²⁷⁶ (m²)
Ettahrir	123800
El Omrane Supérieur	244020
Ezzouhour	405810
Sijoumi	124150
Total : 897780	
Menzah	1672671
Khadhra	581430
Total : 2 254101	

Ce que l'on peut constater à la lecture du tableau 4 et de la carte de la figure 64 c'est la quantité différente d'espaces verts entre les zones aisées du nord atteignant 2.254.101m² de surfaces vertes (forte densité verte) et les quartiers plus modestes à l'ouest ayant au total 897.780m² de surfaces vertes (faible densité verte). Ainsi dans le quartier El Menzah (zone nord) le ratio d'espace vert par habitant atteint 16 m² par habitant, dépassant de ce fait le seuil défini par la loi, comme nous l'a expliqué un fonctionnaire du Service des Espaces Verts de Tunis : « *En 1996, dans un des cahiers trimestriels, on a défini le taux d'espaces verts par habitant dans les communes, et on avait fixé un objectif dans le temps qui était de 10m²/habitant. Pour*

²⁷⁴ Carte complète légendée en annexe.

²⁷⁵ Source : Ministère de l'intérieur et du développement local, Municipalité de Tunis, *répartition des espaces verts dans les arrondissements Municipaux de la ville de Tunis*, 2010.

²⁷⁶ Sous la dénomination de surfaces vertes, les avis divergent entre les différents services dans le gouvernorat de Tunis. Ici, s'agissant de statistiques provenant du Service des Espaces Verts de Tunis, sont compris les parcs et jardins publics et semi-public (hôpitaux, écoles, administrations), ronds-points, plate-bande centrale, alignements (un arbre= 1m²), cimetières, friches, espaces boisés.

cet objectif, il y avait une méthodologie de travail qui comprenait comme point de départ le recensement des espaces verts. En deuxième étape, l'entretien et la préservation des arbres existants, avec en plus, le développement et la plantation des arbres d'alignement. »²⁷⁷. Progressivement depuis les années 2000, ce taux a été augmenté pour atteindre aujourd'hui 15m²/habitant. Alors que dans le quartier Ibn Khaldoun, par exemple, il atteint difficilement 12 voire 11m² par habitant.

Si l'on se concentre sur la zone nord de Tunis, on constate une discontinuité de la répartition des arbres (comme le montrent les illustrations suivantes : dans la carte fig.66), du sud vers le nord - correspondant à la progression chronologique des quartiers - la densité des arbres est décroissante. A travers les photographies, l'une d'un quartier ancien (fig. 65 illustrant un quartier de la période coloniale), l'autre (fig. 67) d'un des quartiers les plus récents, on constate aussi cette différence. Cette discontinuité correspond aux différentes époques de création des quartiers.

D'un côté les quartiers créés avant les années quatre vingt-dix, de l'autre, ceux réalisés durant la dernière décennie (année 2000). Les premiers quartiers, très arborés, ont joui d'un traitement quasi-similaire à celui de la ville européenne (par le choix des espèces et le traitement des voies principales)

²⁷⁷ Extrait d'un entretien avec un fonctionnaire du Service des Espaces Verts de Tunis (à El Agba), voir Annexe E.



Fig.65 : Rue du Docteur Conseil à la cité Jardins (période coloniale) : on peut remarquer le traitement de la voie en double alignement : *Ficus nitida* et *Washingtonia filifera*. (M.Bennour, 2013)

Quant aux seconds quartiers (fig. 67) nous y constatons la disparition progressive des arbres de rues. Sur la carte suivante, la progression de la ville suit la direction du nord – plus on s'éloigne du centre ville vers le nord, plus les quartiers sont récents, moins il y a d'arbres, jusqu'à disparition quasi complète - tel le cas du quartier aisé d'Ennasr, représenté en blanc sur la carte.

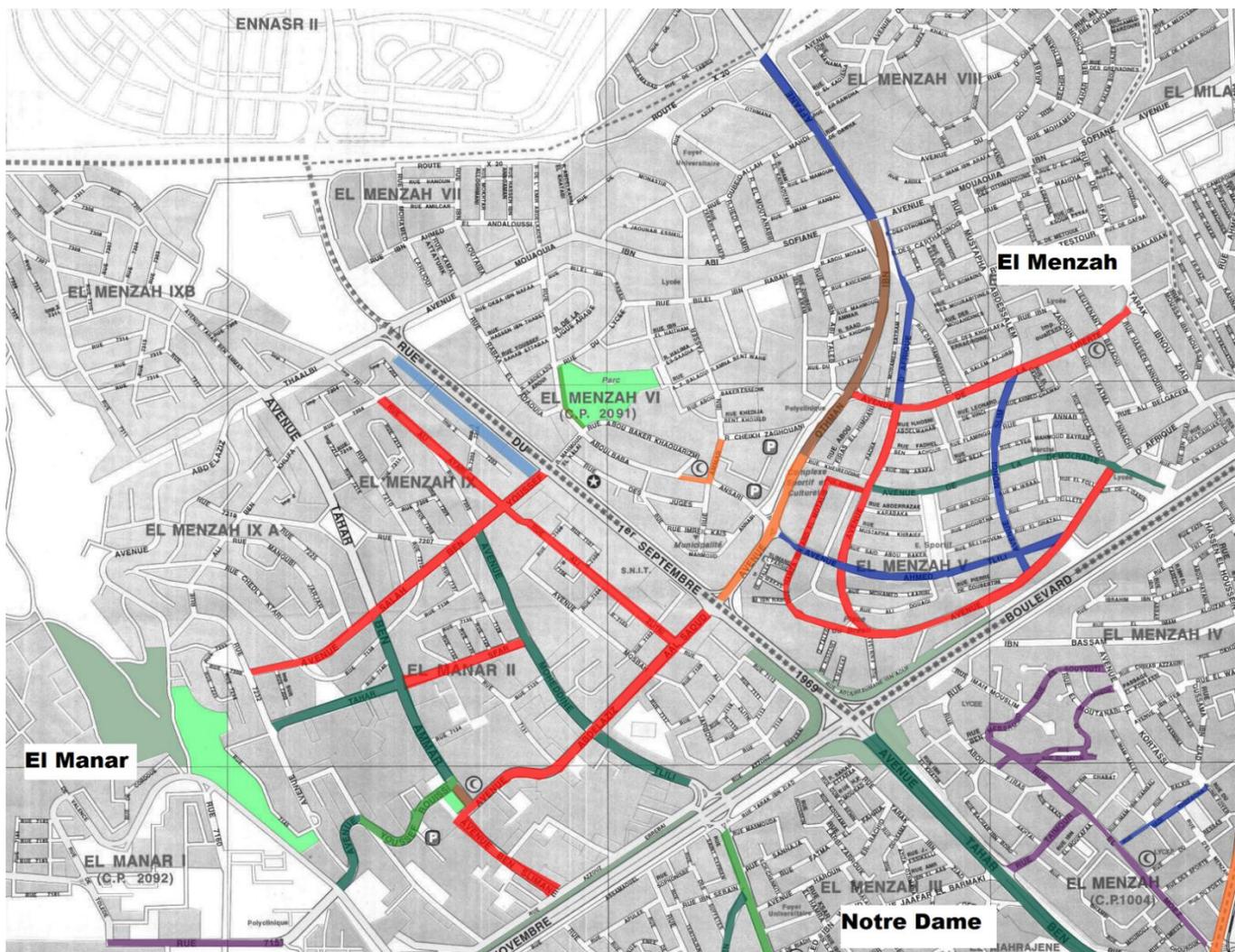


Fig.66 : Cartographie de l'échantillonnage des quartiers de la zone nord.

Depuis les années soixante-dix, lors de la création de la série El Menzah et du quartier de Notre-Dame, la zone nord de Tunis a continué à s'étendre sous la forme de villas, d'immeubles et autres résidences, jusqu'à nos jours. L'exemple le plus marquant en est la cité *Ennasr* qui est, de nos jours, l'une des plus aisées et des mieux appréciées de Tunis. Pourtant, nous n'y retrouvons aucun arbre d'alignement dans les voies principales (Fig. 67).

Qu'en déduire sinon que la gentrification des quartiers ne s'accompagne pas nécessairement de son verdissement. L'essentiel reste l'entre soi et l'intimité de la demeure. L'espace public garde un aspect surtout fonctionnel (circulation et accès aux commerces). Ceci rappelant fortement le caractère de l'espace de la médina traditionnelle.



Fig.67: Av. Hedi Nour, avenue principale dans Ennasr I : de larges chaussées favorisant l'accès automobile, des trottoirs très étroits, sans arbres ni végétaux d'aucune sorte (M.Bennour, 2011)

Néanmoins, dans les parties uniquement résidentielles, avec une dominance de villas, nous pouvons constater de temps en temps la présence d'arbres ou d'arbustes devant la façade des maisons, ceux-ci étant plantés par les riverains eux-mêmes sur l'espace public.

En y regardant de plus près, nous avons pu constater la présence d'un certain nombre d'espaces en friche clôturés et disposant d'entrées à la manière des squares ou jardins publics.

Nous pouvons en déduire qu'au départ il devait y avoir des espaces verts pour ce quartier, mais aucune plantation ni entretien n'y ont été réalisés. Nous n'avons pas pu obtenir d'information à ce sujet de la part du Service des Espaces Verts de la municipalité.

Pourtant, dans un article publié par une doctorante en Aménagement et Urbanisme de l'École Nationale d'Architecture et d'Urbanisme de Tunis intitulé « *Entre-soi et repliement social ou les nouvelles formes de sociabilité : le cas d'Ennasr II à Tunis* »²⁷⁸, l'on peut lire, dans des extraits d'entretiens réalisés avec les habitants des villas de ce quartier :

« *L'avenue Hédi Noura (représentée dans la Fig.66) ne fait pas partie de ma vie, j'y passe par nécessité. Mon quartier, pour moi, c'est là où il n'y a pas d'immeubles, c'est des arbres, des maisons, beaucoup de verdure [...]* » |
Béhija, 49 ans

Et la doctorante d'ajouter en commentaire que « *Pourtant, aucun arbre n'a été planté dans le quartier et la seule verdure repérable est celle qui agrmente les jardins privés des villas !* »

Se pourrait-il que les habitants, par les plantations de leurs jardins et sur les façades de leurs maisons, pallient les manquements d'aménagements verts des autorités publiques ? A moins que, retrouvant le modèle de l'intimité de la ville arabe traditionnelle, ils ne s'intéressent qu'aux arbres et arbustes plantés dans leurs jardins comme dans les patios traditionnels ? Ou que cette nouvelle génération d'habitants, plus jeunes, soit indifférente aux modèles occidentaux et coloniaux d'espaces publics plantés ? Ou encore que la sécurité dans les jardins publics ne soit un problème sous estimé ?

Car on peut remarquer que, tout en appréciant la qualité des infrastructures et les nombreux services qu'offre Ennasr, ses habitants ont tout de même du mal à s'approprier les espaces publics, à leur donner cette valeur symbolique qui leur permettrait de les investir et de s'y ancrer, à l'instar des lieux privés. Ils renvoient cette difficulté d'appropriation aux insuffisantes qualités urbaines du quartier, qui n'offre aucun espace public de rencontre tels que parcs, places et placettes, susceptibles de favoriser rencontres et interactions sociales, mais aussi à la

²⁷⁸ Hend Ben Othman, « Entre-soi et repliement social ou les nouvelles formes de sociabilité », *Les Cahiers d'EMAM* [Online], 18 | 2009.

topographie accidentée du terrain qui empêche toute promenade et tout investissement des lieux²⁷⁹.

Mais ce que nous révèle aussi cet article, c'est que les habitants du quartier Ennasr, qu'ils vivent dans les villas ou dans les résidences collectives, ce qu'ils considèrent comme leur quartier est leur voisinage immédiat. Ainsi, leur quartier s'arrête à la limite du jardin de leur résidence pour certains, et à quelques pâtés de maisons aux jardins cossus débordants de végétation par-dessus les clôtures, et dont les façades témoignent par leur décor végétal du niveau aisé de ses habitants, pour d'autres (Fig.68).



Fig.68 : une façade de villa du quartier Ennasr (M. Bennour, 2013)

Ainsi, dans le quartier Ennasr, les arbres contribuent à marquer le quartier dans sa partie privative et à mettre en scène un certain standing de vie. C'est bien là

²⁷⁹ Hend Ben Othmen. *Op. cit.*

le rôle social récurrent de marquage réalisé par les arbres et les végétaux. Ce rôle de marquage semble pourtant se réduire corrélativement dans l'espace public des nouveaux quartiers. Le modèle colonial est-il en voie d'abandon, soixante années après l'indépendance ?

2- L'arbre marqueur de l'espace public en perte de vitesse

C'est avec l'instauration du protectorat français que l'espace public a réellement commencé à prendre forme. En effet, dès leur arrivée, se référant au modèle parisien, les colons ont eu recours aux arbres pour structurer et marquer l'espace public de la ville coloniale. Ils ont adopté deux fonctions de l'arbre urbain : l'arbre comme facteur d'hygiène et de confort public, et l'arbre comme forme spatiale, comme marqueur symbolique de la culture urbaine européenne, non seulement par le biais des alignements le long des voies principales, mais aussi par le choix des espèces. Les espèces les plus plantées, qui avaient été expérimentées dans les villes algériennes ou sud européennes, étaient, nous l'avons vu dans la deuxième partie de notre travail, des espèces exotiques, originaires d'Amérique du Sud comme le *jacaranda* (*Jacaranda mimosifolia*) dans les avenues de Carthage, de Paris, et Alain Savary , le *figus* (*Ficus retusa ssp. nitida*), issu de l'Asie tropicale dans l'avenue Habib Bourguiba, et le palmier des Canaries (*Phoenix canariensis*) dans l'avenue Mohamed V. La majorité de ces plantations sont encore visibles aujourd'hui.



Fig.69 : Trottoirs de l'avenue principale à Manar II plantés de *Melia azedarach* (M. Bennour, 2011).

Ainsi, depuis plus d'un siècle, les paysages urbains de Tunis ont été construits, dans la conscience collective tunisoise, grâce à cette signalétique arborée. Quand des photographies de ces arbres seuls sont présentées aux interlocuteurs, les avenues principales du noyau colonial sont souvent citées (l'avenue Mohamed V pour les palmiers des Canaries, l'avenue de Paris et la rue Jamel Abdennasser pour les *jacarandas*, et plus rarement, l'Avenue H. Bourguiba pour les *Ficus nitida*).



Fig.70 : La rue Jamel Abdelnasser (ancienne rue Sadiki) plantée de *jacarandas mimoesifolia* (M. Bennour, 2011)

C'est ainsi qu'en reconduisant l'usage des arbres comme composante ornementale et fonctionnelle (ombrage) de l'espace urbain tunisois, et en structurant les voies de circulation, les pouvoirs coloniaux ont su créer des unités d'ambiance, des caractères remarquables et des points de repère pour les citadins (Zahaf, 1999)²⁸⁰.

Au cours de ces enquêtes dans les nouveaux quartiers (séries Manar et Menzah), les espèces récurrentes dans l'espace public (autant colonial que post indépendance) ont été exclusivement reconnues par les résidents²⁸¹ (à condition que les espèces représentées en photographie soient plantées dans leur quartier). Bien

²⁸⁰ ZAHAF L., *Pour une deuxième vie au Belvédère*. Mémoire de thèse de troisième cycle en architecture à l'École Nationale d'Architecture et d'Urbanisme de Tunis, dirigé par DJERBI A., 1999.

²⁸¹ Dans 41% des cas interrogés.

sûr, la réaction des habitants interrogés dépendait de plusieurs paramètres dont le type de formation de la personne ou son attrait pour les arbres. Cependant, ayant précisé au début de ce travail que le recours à l'enquête n'allait pas être très approfondi (du fait de notre formation), nous avons procédé à une analyse simplifiée des résultats. Nous avons donc pu conclure de ce fait que non seulement ces espèces (principalement *Ficus nitida* et *Jacaranda mimoesifolia*) perdaient leur fonction de marquage de l'espace urbain, mais aussi qu'elles étaient de moins en moins reconnues comme étant partie intégrante du lieu de vie (pour le cas des habitants de ces quartiers qui parfois ne les remarquent même pas).

En effet, la reproduction des mêmes espèces que celles de la ville européenne²⁸² ainsi que le manque de continuité dans les aménagements des rues limite quelque peu le rôle de marquage et d'identification du lieu par les arbres (Fig. 71).

De plus, du fait de la redondance des mêmes espèces, les rues des quartiers perdent de leur identité propre (par leur similarité avec les rues de la ville européenne et les autres rues principales de ces mêmes quartiers). Notons tout de même que les arbres continuent à jouer leur rôle de différenciation entre rues principales et rues secondaires, en ce sens que les premières sont généralement plantées (même si c'est en discontinuité) alors que les secondes ne le sont que par tâches, quand les habitants décident de flanquer leur devanture d'un cadrage en arbres (généralement par deux ou son multiple).

En fait, cette politique de reconduction des mêmes arbres prolonge vers le nord les caractères des rues de la ville européenne. Le marquage est identique. Il est peut être moins important en surface.

²⁸² En tout une palette végétale d'une dizaine d'espèces selon M. Bettayeb Adel, Chef de Service au Service des Espaces Verts de Tunis.

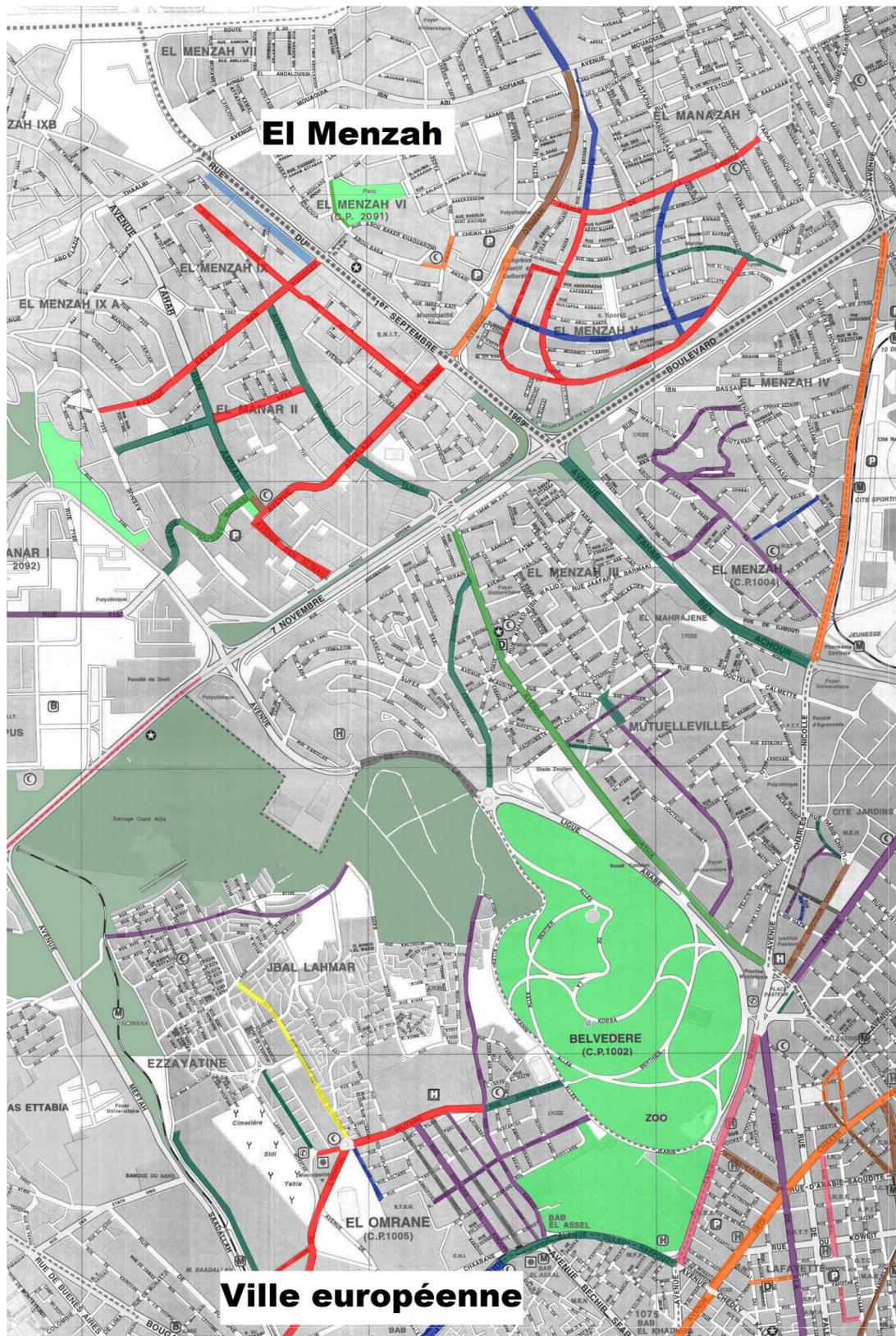


Fig.71 : Carte de localisation des arbres urbains de la zone nord de Tunis. On remarque que des espèces similaires à celles de la ville européenne apparaissent (majoritairement *Jacarandas mimosifolia* en violet, *Ficus nitida* en vert foncé)

Avec des recherches supplémentaires, on pourrait sans doute déceler une différence entre les plans initiaux et l'existant et repérer que les constructions empiètent souvent sur les espaces initialement prévus pour des espaces verts. Ainsi, à El Manar II par exemple, il était prévu au départ quatorze squares, alors qu'aujourd'hui on en trouve à peine une dizaine²⁸³ (il ne nous a néanmoins pas été possible de trouver le moindre document cartographique nous permettant de vérifier cela).

En outre, depuis l'amorce de la série des quartiers *El Menzah* entre la place Pasteur et l'Ariana dans les années soixante-dix, les opérations d'urbanisation se sont succédées rapidement, au coup par coup. À tel point qu'aujourd'hui s'est constituée dans le nord de la ville de Tunis une véritable ville faite des nombreux El Menzah (de Menzah I à Menzah 9). On pourrait penser que les moyens municipaux mis au service du verdissement de la ville n'ont pas été en mesure de suivre le rythme effréné de l'urbanisation. Mais, on pourrait aussi estimer que la désaffection de l'arbre des rues comme à Ennasr a commencé à se manifester dans cette période. Dans l'avenue Tahar Ben Ammar (Fig.72), les arbres semblent des reliques d'une plantation non entretenue. Des tronçons, des lambeaux de plantations apparaissent ici et là comme si personne ne semble se soucier des continuités. Est-ce que cela signifie que les arbres ne persistent que là où le voisinage les entretient, les arrose et les protège ?

²⁸³ ETTOUATI Abdelkebir. *Op. cit.*

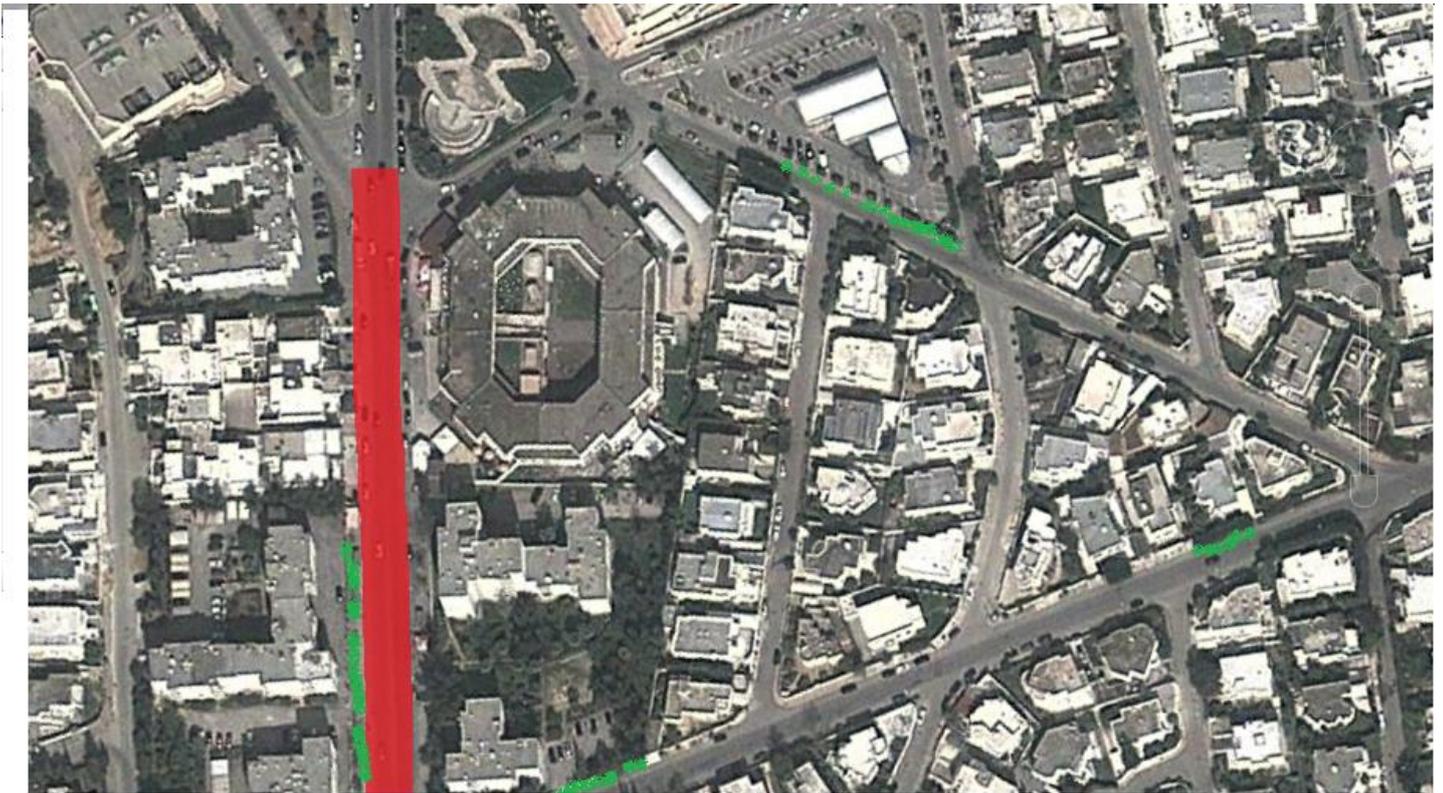


Fig.72 : Photographie satellite de l'Avenue Tahar Ben Ammar à El Menzah 9 (colorée en rouge) sans alignement d'arbres. Seuls les petits points verts épars sur la photographie témoignent de la présence de quelques individus d'arbres.

Dans ce cas précis (celui de l'avenue Tahar Ben Ammar), on ne peut pas imputer l'absence des arbres à un manque de place. En effet, les trottoirs de cette double voie font plus de trois mètres de large (ce n'est pas le seul cas). Et c'est un fait que la présence d'arbres (des *Washingtonias filifera*) est remarquable devant les façades des quelques villas de cette avenue (Fig.73). La relation de cause à effet est donc probable.



Fig. 73: Façade de maison de l'avenue Tahar Ben Ammar plantée de *Washingtonia filifera*. (M. Bennour. 2012)

De leur côté, les façades des boutiques et autres immeubles commerciaux restent pour la plupart nues, sans arbres. Ce qui apporte une preuve supplémentaire à cette hypothèse de défaillance possible des services d'entretien compensée par les propriétaires riverains. Ce serait donc l'habitant (avec son jardinier) qui serait aujourd'hui le garant de la présence pérenne des arbres dans ces quartiers.

Qu'en est-il de la perspective générale de cette avenue principale (parmi d'autres comme elle) reliant El Manar II à El Menzah 9 puis à Ennasr : véritable artère majeure du nord de Tunis ?

Pour ce qui est de la zone ouest (Ibn Khaldoun, Jbal Lahmar, Ezzayatine) le mécanisme est toujours le même depuis les années soixante-dix, à savoir que la ville croît et que l'organisation par l'Etat ainsi que la régularisation des voies publiques et des réseaux suivent l'urbanisation peu encadrée, l'expansion de la ville se faisant au détriment des terrains agricoles, des vergers d'oliviers et des espaces boisés (pins, Eucalyptus). On en retrouve des vestiges, parfois importants, ici et là, le long de ces

quartiers, comme on peut les voir sur la fig.74 encadrés en rouge pour les espaces forestiers et en bleu pour les oliveraies (dont un exemple est illustré dans la fig. 75).

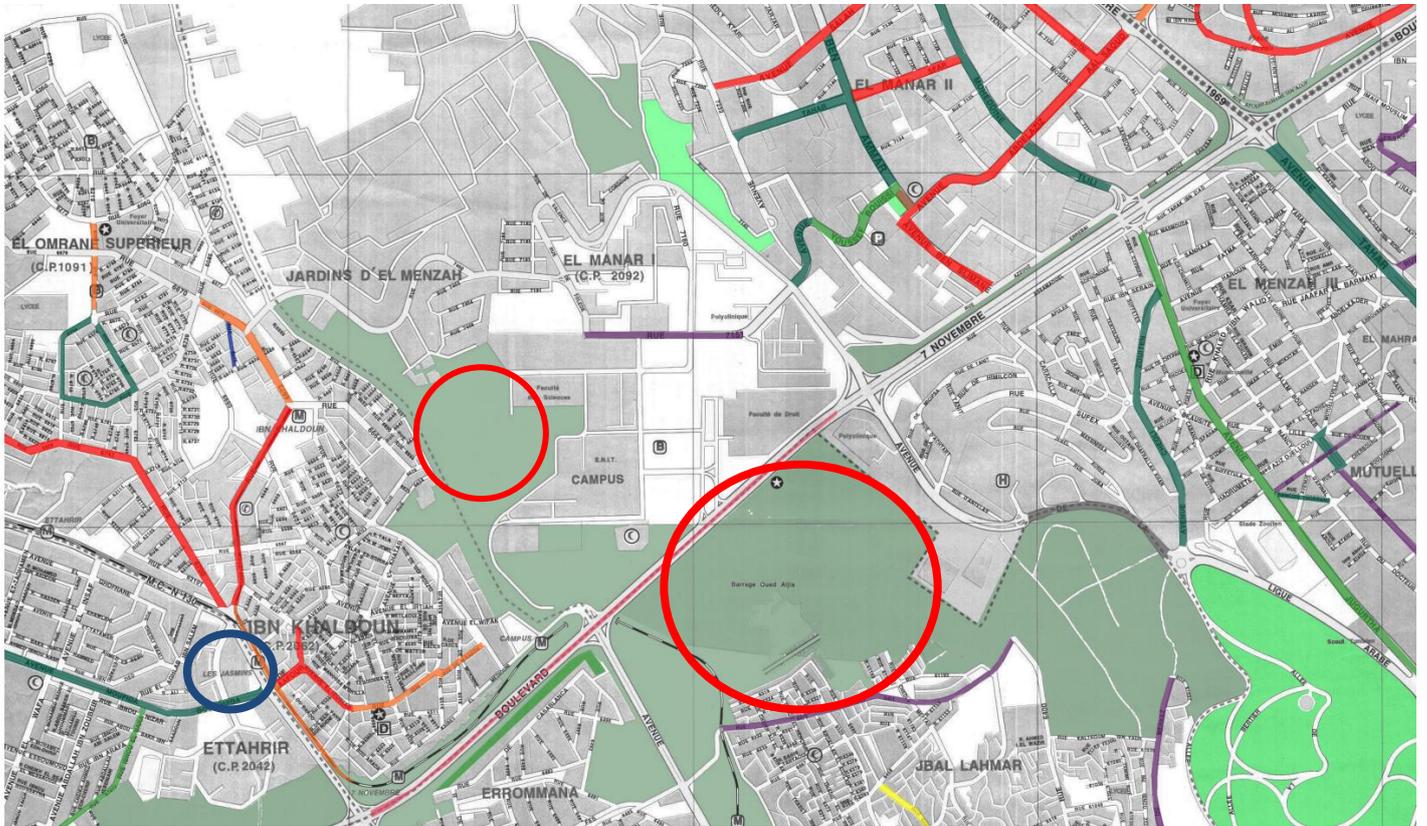


Fig. 74: Dans la zone ouest de Tunis se concentrent les vestiges d'espaces boisés (la coulée vert foncé). On constate aussi la présence d'oliveraies (encadrées en bleu).

Une initiative intéressante des services publics est néanmoins à souligner. A la limite du quartier Ibn Khaldoun, une ancienne oliveraie rescapée de la vague de constructions a été transformée en aire de jeux pour les enfants (Fig.75).



Fig.75 : Une ancienne oliveraie réhabilitée par les services publics urbains en aire de jeux dans le quartier d'Ibn Khaldoun (M. Bennour, 2012)

Il s'agit là d'un excellent exemple de ce que pourrait être l'ancrage d'un quartier dans son territoire par la prise en compte de son histoire agricole locale. Ici, par leur présence, les oliviers témoignent du passé du site tout en participant à la vie quotidienne des citoyens.

Ainsi on constate, dans les aménagements des nouveaux quartiers, une faiblesse des innovations publiques et un déficit flagrant d'ambiances et de lieux qualifiés. Ceci est sans doute lié au fait que l'Etat s'est réservé, en toute priorité et pendant longtemps, le rôle d'organiser le territoire, sans se soucier particulièrement du décor du milieu de vie urbain et de l'animation de la ville²⁸⁴. Bien que Habib Dlala se soit concentré, dans son analyse, sur les logements, il n'en reste pas moins que cette politique a engendré le manque que l'on ressent aujourd'hui pour ce qui est de la qualité de l'habitat. Pourtant, les végétaux peuvent être utilisés comme de réels générateurs d'ambiances urbaines spécifiques et devenir ainsi un attribut apprécié, une composante paysagère de l'identité d'un quartier. La relation entre le végétal et le bâti, le dialogue qui s'établit entre eux, crée une qualité urbaine, une urbanité particulière qui semble se réfugier dans les jardins particuliers des nouveaux quartiers. Les arbres permettent également de générer des liens, des transitions douces entre les espaces public et intime. Les rapports entre les espaces vides et pleins sont également questionnés par l'imbrication du végétal dans le tissu urbain.

Au tout début de ce travail, dans l'énoncé des hypothèses, nous avons avancé l'idée d'une possible ségrégation de la part des pouvoirs publics dans la répartition des arbres entre les zones aisées et d'autres plus modestes. Au vu des résultats fournis par la cartographie et des entretiens nous hésitons à l'affirmer.

En effet, bien qu'il soit vrai qu'au vu de l'observation de la répartition des arbres urbains sur la cartographie, la densité en arbres dans la zone nord semble plus élevée que celle dans les quartiers de la zone ouest et nord-ouest, néanmoins, les mêmes manques sont constatés au nord et à l'ouest. Absence de continuité dans les aménagements, déficit de marquage spatial, palette végétale restreinte, manque d'originalité : ce sont là des constatations relevées dans les différents quartiers contemporains de Tunis, indépendamment du niveau social. Les entretiens viennent

²⁸⁴ Habib Dlala, « Métropolisation et recomposition territoriale du Nord-Est tunisien », *Cybergeo : European Journal of Geography* [En ligne], Environnement, Nature, Paysage, document 410, mis en ligne le 03 décembre 2007. URL : <http://cybergeo.revues.org/13863>.

renforcer ces manquements, puisque la majorité des personnes interrogées se disent insatisfaites de leur cadre de vie en termes d'arbres urbains.

Les pouvoirs publics, avec leurs services techniques, apparaissent comme l'acteur principal qui détermine la continuité de l'arbre dans la ville. Il n'empêche que les Tunisois ont également un rôle qu'ils entendent bien jouer en usant de l'arbre comme marqueur de leur niveau social.

3- L'arbre urbain entre privé et public

Après l'Indépendance et dans la continuité d'une tradition urbaine européenne, l'arbre ornemental est devenu l'attribut visible de la résidence de la classe aisée. Il continue de l'être encore aujourd'hui.

3-1-Singularité des façades

Les municipalités ne s'occupant que des voies principales, elles cèdent volontiers la place aux riverains dans les rues secondaires²⁸⁵. Ces derniers reconnaissent volontiers que les espèces et les formes choisies²⁸⁶ « *sont là pour compléter le tableau que constitue leur demeure* » Najet, 56 ans, résidant à El Manar II , comme on peut le voir dans la photographie suivante illustrant la façade d'une maison ornementée d'arbres et d'arbustes, en formes libres, palissées ou taillées (Fig. 76)

²⁸⁵ Entretien avec Mr. BETTAYEB Adel, Chef de Service au Service des Espaces Verts de Tunis, Agba, fait par l'auteur, 2011.

²⁸⁶ Les espèces les plus observées dans les zones d'étude sont les *Ficus* dont la variété Hawaï, et diverses espèces de pins (notamment le pin d'Halep, parfois taillé selon les règles de l'art topiaire).



Fig.76 : Façade de maison de la rue Tahar Sfar à Manar I. Les plantations (*Bougainvillea*, *Plumbago*, *Yucca*, *Araucaria excelsa*, *Nerium oleander*) sur le trottoir sont faites et entretenues par les propriétaires des maisons (M. Bennour, 2012)

Ce qui est intéressant à remarquer ici, c'est le choix opéré autant dans la palette végétale que dans le traitement des plantations. Observons d'abord le choix des espèces. Dans tous les quartiers nord post indépendance étudiés (à savoir Manar 1 et 2, Menzah 3, 4, 5, 6 et 9), les espèces sont récurrentes. On retrouve principalement les genres *Phoenix* et *Ficus* en premier lieu, mais aussi des *Melia azedarach* ainsi que des agrumes. Leur sont associées le plus souvent des Lianes à fleurs (*Bougainvillea sp*, *Plumbago capensis*, *Bignonia sp.*) et des arbustes à fleurs (Laurier rose, *Lantana camara*, *Pittosporum tobira*, *Punica granatum*, *Rosmarinus officinalis*, *Solanum sp.* etc. .)

Les espèces arborées que l'on retrouve le plus souvent dans les rues (*Ficus nitida*, *Phoenix dactylifera* et *canariensis*, *Melia azedarach*) ont été introduites par les colons français et largement utilisées dans l'espace urbain par les services des parcs et des jardins. Elles sont aujourd'hui réappropriées par les Tunisois qui en usent pour marquer leur statut social et surtout leur lieu de vie. Cela n'empêche pas les Tunisois de rester fidèles à leur tradition ancestrale, donnant la part belle aux agrumes.

Penchons-nous à présent sur le traitement des plantations des façades des demeures. Il mérite une attention particulière. Dans la majorité des cas, nous avons

observé des plantations en nombre pair (le plus souvent 2 ou 4) selon une disposition alignée qui encadre l'entrée principale de la demeure (le cas le plus courant). Mais dans quelques rares cas (comme dans la fig. 75), de véritables jardins sont édifiés sur le trottoir (lorsque l'espace disponible le permet). Les arbres ainsi plantés et taillés par les jardiniers fournissent une image de faste et d'abondance, et témoignent pour le passant et le visiteur du statut social de l'habitant.

Il nous a aussi été donné d'observer beaucoup d'arbres taillés, selon des volumes sphéroïdes, dans les rues des quartiers de la zone nord de Tunis, comme on peut le voir dans la fig. 77.



Fig.77 : Alignement de *Ficus nitida* taillés selon des volumes sphéroïdes le long du mur d'une demeure dans le quartier Menzah 9. (M. Bennour, 2012)

Remarquons la ressemblance avec les alignements de *Ficus* de l'avenue Bourguiba (Fig. 77). Ce qui pourrait signifier que le modèle public inspirerait les pratiques privées. Comme si la forme, plus symbolique que l'espèce elle-même, était donnée à voir en tant qu'indice de l'appropriation collective d'un arbre urbain.



Fig.78 : Un *Ficus nitida* taillé selon des volumes sphéroïdes dans l'avenue Bourguiba du côté du centre commercial Le Palmarium. (M. Bennour, 2013)

Selon cet indice, le processus de patrimonialisation de certains arbres serait en cours. Passé la longue période de *distanciation* de la période coloniale, on en serait aujourd'hui à celle de *l'appropriation* et de la réinterprétation de la forme des arbres les plus significatifs, comme le *Ficus nitida*, corrélative d'une manifestation d'identité sociale ostentatoire.

En effet, les espèces (*Ficus nitida*, *Jacaranda mimosifolia*, *Washingtonia filifera*) autant que le traitement qui en est fait (la taille des *Ficus*) sont de plus en plus réutilisés par les Tunisois dans une optique très personnelle. Les arbres qu'ils choisissent de planter devant chez eux les identifient pour le regard d'autrui comme appartenant à une classe sociale qui choisit ces signes pour se distinguer des autres habitants (l'altérité).

Mais ces arbres représentent aussi un lien entre l'espace privé (intime) et public (extime). Ils assurent une transition entre les deux espaces. Quand ces habitants de villas sont interrogés sur le choix de ces arbres et leur rapport avec la période coloniale, ils paraissent étonnés, ne saisissant par forcément le rapport avec un temps historique qu'ils connaissent peu. Pour eux, autant les *Ficus nitida* que les

*Jacarandas mimosifolia*²⁸⁷ sont des arbres qui les ont vu grandir, qui ont été le cadre de leurs sorties familiales d'enfance. Il semblerait qu'il s'agisse bien là de la « *transformation de la mémoire* » dont parlait la géographe Fanny Letissier. Selon elle, sous l'effet de la distanciation, et le passé s'éloignant, la mémoire même que l'on a de l'histoire change. Pour le cas qui nous intéresse ici, les Tunisois d'après l'indépendance se sont réappropriés leur territoire, intégrant ainsi les traces des colons qui pour eux aujourd'hui sont devenues indivisibles de leur cadre de vie.

Mais il faut bien noter que ces réalisations (achat et entretien des arbres) ont un coût (l'emploi d'un jardinier, l'achat des plantes, l'arrosage). Pour la zone nord, il nous a été relativement aisé de constater le processus d'appropriation de l'espace public par l'arbre en place, puisque la majorité des façades des logements avaient bénéficié d'un traitement arboré décoratif.

Qu'en est-il des quartiers moins embourgeoisés où la place accordée à l'arbre est bien souvent freinée par les conditions matérielles ou encore par l'insuffisance ou l'exigüité de l'espace (comme on peut le voir dans la fig. 79) ?

²⁸⁷ Nous citons ceux-là ici, car ils se trouvent dans les deux axes principaux de la ville européenne (se référer à la partie 2 chapitre 2)



Fig.79 : Une rue du quartier Ettadhamen dans la zone ouest de Tunis. Les trottoirs étroits et mal entretenus ne sont pas plantés. (M. Bennour, 2011)

Dans les quartiers moins aisés, même s'il est moins courant de rencontrer ce type de réalisations, soixante pour cent des habitants interrogés indiquent leur souhait de réaliser des plantations (arbres ou arbustes) devant leurs maisons²⁸⁸.

Différents paramètres sont entrés en ligne de compte dans l'interprétation du rapport à l'arbre dans la zone ouest de Tunis. En effet, la rareté des plantations sur rue –autant par les services publics que par les habitants au niveau de leur façades - ne devrait pas être interprétée comme le signe d'un désintérêt vis-à-vis de l'arbre par les habitants ni d'un manquement des services publics négligeant les quartiers modestes. Comme on l'a précisé plus haut, plusieurs paramètres entrent aussi en ligne de compte, le principal étant un déficit spatial et financier. Comme on peut le constater dans la photographie précédente (qui n'est qu'un cas parmi d'autres), la

²⁸⁸ Dans les quartiers modestes quelques personnes avouent une préférence pour le laurier rose (*Nerium oleander*).

largeur des trottoirs est parfois à peine suffisante pour la circulation piétonne (à peine un mètre pour l'exemple sur la photographie).

Nous nous sommes donc concentrés sur les entretiens afin d'être en mesure d'analyser la représentation des arbres par les habitants des quartiers modestes de Tunis.

Le choix des arbres à planter, s'il y avait de l'espace, concernerait en général une dizaine d'espèces²⁸⁹. Il existe donc un imaginaire social commun à ces arbres en tant que décor potentiel de la vie urbaine. Cet imaginaire est lié à des croyances religieuses et aux pratiques quotidiennes des citadins.

Ainsi, il ressort de la totalité des entretiens des idées convergentes entre les habitants des différents quartiers indépendamment de leur niveau social.

« Ces arbres sont importants pour moi. Tout simplement parce que j'ai grandi avec et parce qu'on s'est régalé de leur fruits. Sans compter les journées entières que j'ai passées dans mon enfance à jouer dans mon jardin en leur compagnie. » Khalil, 35ans résidant à El Mensah 9.

Le choix d'agrémenter la façade de sa maison avec des arbres, plus encore le choix même de l'espèce apparaît comme une sorte d'héritage, de tradition. « Je le fais, disent-ils parce que mes parents l'ont fait avant moi », perpétuant ainsi l'imaginaire familial.

« Si j'avais un jardin, j'y planterai des eucalyptus²⁹⁰ et des fruitiers, et pour encadrer la porte, je planterai un citronnier de chaque côté sur le trottoir pour joindre l'utile à l'agréable » Yosr, 54ans habitant dans une résidence à El Manar.

La double utilité des vergers extra-muros dans le Tunis précolonial, à savoir de loisir et nourricière semble se perpétuer dans l'esprit des Tunisois aujourd'hui. Mais ce qu'il faut retenir surtout, c'est que les arbres sont utilisés (ou rêvés de l'être) parce qu'ils apportent les symboles (richesse, origine, souvenirs, religion, etc.) de ce qui fait chacun ce qu'il est, différent des autres (l'altérité), et simultanément appartenant au groupe surtout familial (identité) qui se reconnaît dans ces symboles.

²⁸⁹ Principalement les *ficus* et les agrumes, en deuxième position on trouve les palmiers (toujours cités par les interviewés sous cette appellation commune), puis le jasmin (même si ce n'est pas un arbre) et pour finir les amandiers.

²⁹⁰ A noter que les eucalyptus aussi sont un apport colonial.

3-2- Esthétique du décor végétal

La dimension esthétique mérite un peu plus d'attention. Toutes ces espèces emblématiques sont remarquables par leurs floraisons (Jacarandas, Bougainvillée, laurier rose, rosiers), leurs parfums (fleurs des agrumes, des daturas) ou leur port (les palmiers, les *Dracaena*, l'*araucaria excelsa* par exemple). La plante remarquable fait remarquer son propriétaire. Elle le distingue de celui qui n'en possède pas. Cette émulation sociale passe ici par les plantes ornementales, de la même façon que pour le choix d'une voiture, d'un vêtement ou d'une décoration intérieure. La plante singulière signe le statut social de celui qui la montre. Son absence également.



Fig.80 : *Citrus aurantium* (Bigaradier) au premier plan surmontant l'entrée d'une villa à El Manar. (M. Bennour, 2012)

=>Pour la classe aisée, l'intérêt lié à l'arbre est en rapport direct avec l'utilité et l'esthétique. C'est une image fidèle à la tradition des anciens beldis : les citadins-campagnards.

« Quand je sors de chez moi le matin pour aller au travail, j'y vais toujours à pied, je traverse une grande plaine plantée d'arbres. Je ne connais pas leurs noms, je crois qu'ils sont sauvages. C'est un endroit assez peu fréquenté où il y a souvent des malfrats, ou des bergers. Et malgré le danger qui rode, c'est tellement agréable de bon matin, cet air frais. Et puis, toute cette verdure et ce calme, je ne sais pas, ça me donne de l'énergie et me prépare pour une dure journée de labeur. » Négia, 39ans Ezzayatine.

« il y en a [des arbres] derrière la maison. Quand j'ouvre les fenêtres, c'est un spectacle magnifique, une étendue infinie de verdure, c'est très beau. Quand la météo le permet, j'ouvre grand les fenêtres pour que l'on puisse profiter du paysage. » Houria, 37ans Jbal Lahmar.

=>Pour les catégories sociales moyennes, l'esthétique des arbres (leur apparence) a aussi beaucoup d'importance. En plus de l'effet apaisant, pouvoir profiter de chez soi de la vue des arbres offre une véritable valeur ajoutée à la qualité de l'ambiance intérieure.



Fig.81 : *Ficus elastica* et *Phénix canariensis* intégrés au bâtiment du restaurant Madison dans l'avenue Mohamed V (M. Bennour, 2013)



Fig.82 : *Washingtonia filifera* intégré à la structure d'un fast-food à Ibn Khaldoun (M. Bennour, 2013)

Quand les arbres sont insérés dans l'espace public (restaurants) fig.81 et 82, ils apportent un caractère attractif, spécifique aux lieux, très apprécié des clients.

Une certaine constance de la perception de l'arbre urbain semble se dégager. En effet, que ce soit dans les quartiers aisés du nord (fig. 81 du restaurant chic le Madison) ou dans les quartiers modestes de l'ouest (fig.82 fast-food à Ibn Khaldoun) les arbres apportent un caractère distinctif au lieu. Un lieu arboré n'est pas identique à un lieu sans arbre. Sa signification est fonction du contexte de perception

- ce qui en rend l'analyse plus complexe. A la fois héritage territorial (dans les patios et jardins de la médina ainsi que dans les rues de la ville coloniale), signes de traditions religieuses (le palmier est un arbre sacré) et indices d'une sensibilité esthétique, voire même signes de portée identitaire, les arbres semblent rassembler les Tunisois autour d'idéaux de vie intime et publique.

Conclusion

Quasi absent dans la médina, aligné et constant dans les voies principales de la ville européenne, l'arbre devient très vite épars, inconstant, au fur et à mesure que l'on s'éloigne du centre vers des quartiers aisés ou modestes, ou encore des quartiers anciens vers d'autres, plus récents.

L'arbre urbain colonial avait une fonction précise : marquer l'espace, le signaler et l'agrémenter. Aujourd'hui encore, il est utilisé par les Tunisois comme signalétique de leur statut social, voire de leur standing. Les services d'espaces verts s'effacent au profit des habitants qui s'approprient les trottoirs et s'y mettent en scène, devenant de ce fait détenteurs d'un nouveau pouvoir : celui de marquer eux-mêmes leur territoire et de le faire selon leur choix personnel quand l'espace qui leur est donné (le trottoir) le permet (ce qui n'est pas le cas dans les quartiers pauvres).

Certains citadins (ceux qui ont des villas avec de vastes trottoirs dans des quartiers résidentiels de standing) peuvent s'exprimer librement dans l'espace public, et donner vie à leur imagination. Encore faut-il qu'ils en aient les moyens. Laisser les habitants construire leur espace urbain - puisque c'est le rôle des arbres de structurer l'espace public, d'y créer des points d'appel, des ambiances agréables - revient en fait à générer beaucoup d'inégalités sociales entre ceux qui ont les moyens de planter et de jardiner, et ceux qui n'en ont pas.

Confirmée par l'étude de la répartition cartographique des arbres urbains dans les zones d'études de Tunis, la régression des arbres dans les voies publiques des nouveaux quartiers, en même temps que leur persistance dans les jardins privés et leur quasi absence dans les quartiers pauvres, est un processus en cours. Absent ou présent matériellement, l'arbre n'en demeure pas moins très présent dans l'imaginaire des Tunisois.

Chapitre deuxième : STATUT ANTHROPOLOGIQUE DE L'ARBRE URBAIN

Il nous semble possible de rassembler les caractères de l'arbre urbain autour de trois polarités. D'abord celle de l'identité visible des citoyens par rapport à une altérité dont ils entendent se distinguer, puis celle du couple intimité /extimité, et enfin celle des valeurs sacrées et profanes qui ancrent l'imaginaire de l'arbre dans les cultures locales urbaines qui ne sont pas homogènes.

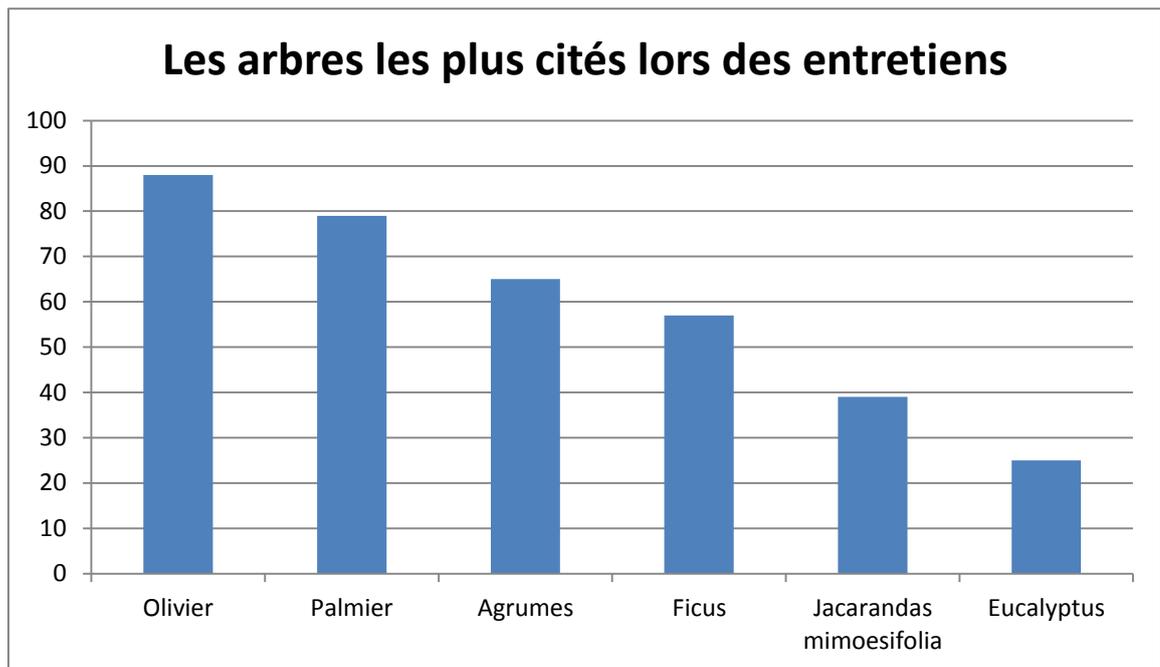
C'est grâce aux entretiens réalisés auprès d'un échantillonnage d'une centaine de Tunisois résidants dans divers quartiers de la ville de Tunis que nous avons pu aboutir à l'élaboration d'une classification des types d'arbres (selon le regard des Tunisois qui nous ont parlé).

1- L'arbre identitaire/ l'arbre de l'altérité

Cette première typologie rejoint un peu ce qui a été vu dans le chapitre précédent (l'arbre comme marqueur social). Puisqu'en choisissant les espèces à planter devant chez eux, les habitants affichent une sorte de carte d'identité verte sur la façade de leur demeure. Nous retrouvons donc le *figus* (essentiellement le *Ficus nitida*), héritage colonial, considéré aujourd'hui comme arbre tunisien. Non seulement il a été acclimaté en Tunisie et au Maghreb en général, mais du fait de son utilisation massive dans la ville coloniale, il a été pratiquement naturalisé comme beaucoup d'arbres importés avec succès dans bien des pays. C'est le cas dans les villes européennes du platane d'Orient et d'Occident et du marronnier (d'Inde) : *Aesculus hippocastanum*.

Quand il a été demandé aux habitants de citer les arbres qui, selon eux, étaient tunisiens – ou qui marquaient le territoire - la palette végétale citée englobait des espèces arborées, mais aussi arbustives voire herbacées²⁹¹. Pour notre part, nous avons uniquement retenu les arbres, comme le montre le graphique suivant.

²⁹¹ Plus de 50% des interviewés ont souvent cité le jasmin et le laurier rose, entre autres.



Ce que nous avons noté, c'est que les espèces considérées comme appartenant à la culture tunisoise (celle de nos interlocuteurs du moins), ne sont – pour leur part - pas reconnues comme urbaines. Ainsi, pour le cas des oliviers et des agrumes, très estimés et valorisés, les habitants sont réticents à l'idée de les voir dans l'espace public. Les raisons en sont diverses, allant du fait qu'ils peuvent envahir tout l'espace (par leur volume pour l'olivier) ou salir la chaussée (par les fruits qui tombent), qu'ils pourraient attirer les convoitises (vol de fruits), voire même que ce n'est tout simplement pas leur place.

« J'aime beaucoup les oliviers, c'est vraiment une richesse pour la Tunisie. (Voudriez-vous en voir plus dans l'espace public en alignement ou dans les parcs ?) Dans les parcs oui, entourés de verdure, mais pas dans la rue, ce n'est pas leur place (pourquoi cela ?) Je ne sais pas, mais l'olivier est un arbre de jardin, qu'on cultive, sous lequel on se repose. » Sleh, 57ans, journaliste, Manar II.

Dans ce discours (parmi d'autres qui le rejoignent), l'olivier est reconnu comme un arbre préféré ou apprécié, de par ses vertus, mais peut être aussi du fait de la tradition (autant dans la mythologie comme arbre de paix que dans la religion comme arbre sacré). Si bien que l'espace public ne lui convient pas, il est mieux placé dans l'intimité et la protection de la demeure.

« J'ai bien envie de planter quatre agrumes sur ma façade : un citronnier, peut être deux, un oranger et un mandarinier. (Pourquoi ces espèces en particulier ?) Je ne sais pas, j'ai beaucoup d'amis et de parents qui en ont, je trouve cela beau, et puis c'est vrai que ça donne aussi un cachet « arbi²⁹² » à la devanture de la maison. (Pour les fruits aussi ?) Un peu oui bien sûr, mais je ne pense pas que je ferai beaucoup la cueillette, j'en laisserai pour les passants. C'est surtout pour leur aspect, pour ce qu'ils représentent, que je veux les planter. » Mokhtar, 48ans, Le Bardo

L'expression de l'identité se crée autant par la perpétuation de la tradition que par mimétisme : *« si les autres le font, alors moi aussi »*. Mais on constate aussi que le désir de se faire voir, de renvoyer une certaine image par le choix des espèces (marquage social) est très présent (*je ne plante pas pour les fruits, mais surtout pour l'aspect...*)

La construction de l'identité humaine est la somme d'un certain nombre de facteurs. Le mimétisme en est un comme les expériences intimes de l'enfance. Nous construisons notre imaginaire à travers ce que nous voyons autour de nous et dont nous retenons l'intérêt. C'est de cette manière que les eucalyptus sont parfois promus au statut de patrimoine à préserver, comme le dit Yosr, 56 ans résidant à El Manar II

« (Quels arbres voudriez-vous voir le plus ?) Ah les eucalyptus, je les adore ! Je me rappelle quand j'étais petite, il y en avait partout, grands et majestueux, c'était comme s'ils me protégeaient. Aujourd'hui, je passe devant des eucalyptus dans la rue Jugurtha en rentrant du travail. Je ne veux pas en planter chez moi parce qu'ils sont encombrants, mais je souhaiterais beaucoup qu'il y en ait plus en alignement. Je me demande pourquoi ils ont disparu, c'est notre patrimoine quand même ! »

L'arbre peut ainsi être considéré comme faisant partie de l'identité tunisoise, voire tunisienne ou même méditerranéenne, englobant par là même l'héritage colonial. Mais le fait que l'arbre identitaire existe, cela implique forcément son corollaire, à savoir l'arbre des autres.

²⁹² Mot en tunisien désignant l'adjectif « arabe » mais dont le sens revêt une signification plus large : tradition, plaisir de la nature (visuel, olfactif) en somme tout ce qui constitue la culture arabe.

Certains arbres assez rares, quoique présents dans l'espace urbain tunisois, n'ont pas du tout été cités par les personnes interrogées (comme le platane, le peuplier ou encore le brachychiton). De ceux-là nous ne parlerons pas puisqu'ils n'existent pas pour les interviewés. De la même façon les arbres peuvent être méconnus, voire méprisés. Ainsi, une dame de la médina âgée de 70 ans, n'ayant su reconnaître aucun arbre de la ville coloniale (sur les photographies) bien qu'elle ait affirmé y être allée souvent, s'est très vite désintéressée du sujet en répondant :

*« Mais non, ils ne sont pas à nous (ou faisant partie de nous), c'est des arbres c'est tout, Et salissants qui plus est ! »*Jamila, 70ans, la médina.

Ce constat se recoupe avec ce que nous avons vu précédemment concernant les étapes de la construction du patrimoine arboré. Cette dame, du fait de son âge avancé, a connu la période du protectorat. Il est donc très probable que le souvenir de la ville européenne (et de tout ce qui la constitue) symbolise encore aujourd'hui pour elle « l'autre culture » qui est venue s'opposer ou s'imposer à la culture tunisoise de la médina.



Fig.83 : Square au point de rencontre entre Bâb Brnèt et la rue du Pacha planté de deux *Jacaranda mimosifolia* (dont l'un est dépérissant) d'un *Araucaria excelsa* et d'un *Phoenix dactylifera*; ce square, mal entretenu, est utilisé comme dépotoir. (M. Bennour, 2012)

L'attitude de rejet des plantations dites « coloniales » exprimée par certains habitants de la médina se reflète aussi sur le terrain. En effet, comme on peut le voir dans la fig. 83, certains aménagements modernes d'espaces verts ont été élaborés

dans la médina ces dernières décennies²⁹³. Ils ne sont pas nombreux, comme le montre la carte suivante (Fig84).

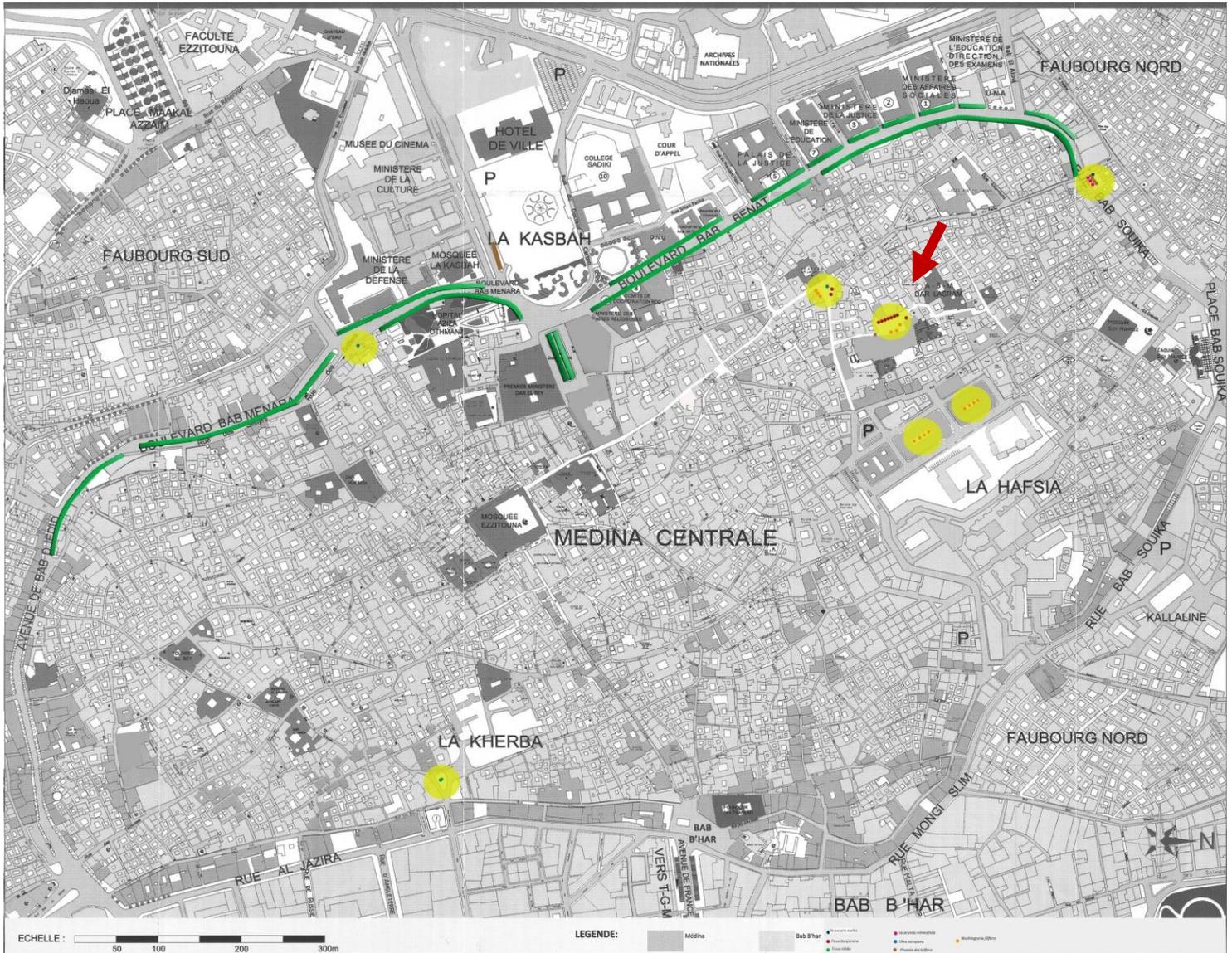


Fig.84 : Carte de la Médina de Tunis indiquant en vert les alignements de *Ficus nitida* qui enveloppent la médina et en jaune les espaces plantés.²⁹⁴

Il s'agit de moins d'une dizaine d'espaces verts, entre squares, ronds-points et alignements, toutes des réalisations récentes. Ces espaces verts ne sont pas tous dans le même état de délabrement que le square de la photographie précédente. La place du Palais Khair-Eddine par exemple (indiquée par une flèche rouge sur la

²⁹³ Dans le cadre du grand chantier de restauration de la médina mis en place par l'Association de Sauvegarde de la Médina depuis 1990.

²⁹⁴ Fond de carte fournis par l'Association de sauvegarde de la médina, traitement par l'auteur.

carte, et dans la photographie qui suit, Fig. 85) s'est offerte une seconde jeunesse grâce au traitement dont elle a bénéficié. Elle est ainsi devenue le nouveau terrain de jeux des plus jeunes de ce quartier, et un espace de détente pour les plus âgés.



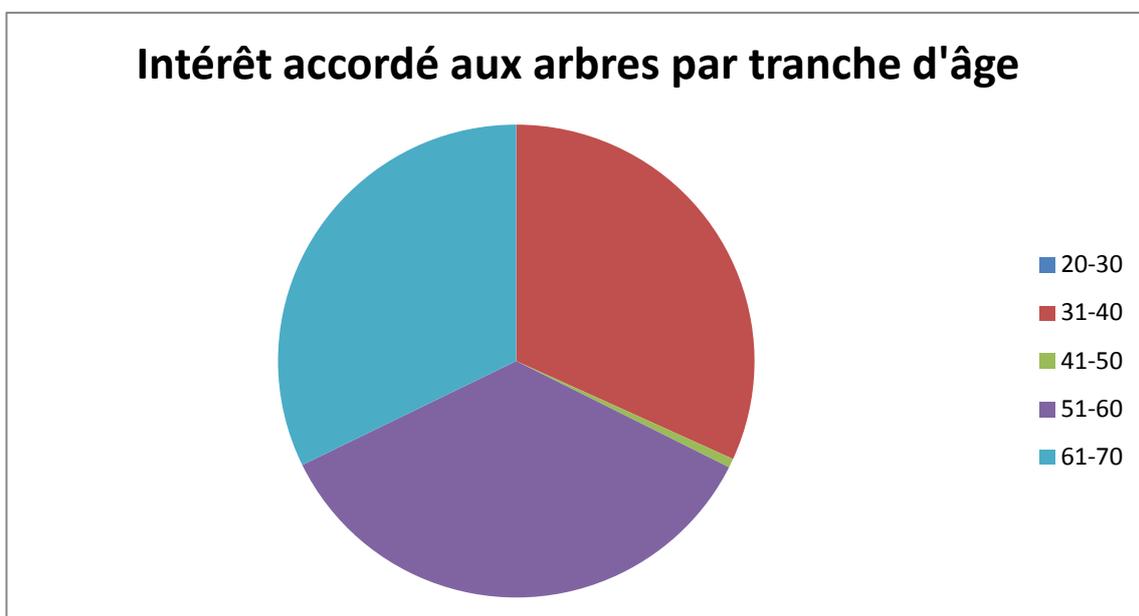
Fig.85 : Place du tribunal en face du palais Khair-Eddine, plantée de *Washingtonia filifera*. Les enfants ont fait de cet espace leur terrain de jeux (M. Bennour, 2012)

Un vieux monsieur, que nous avons d'ailleurs croisé à trois reprises assis sur un banc, nous avait expliqué que cet espace était anciennement la cour de la vieille école primaire qu'il avait fréquentée (le bâtiment du palais Khair-Eddine est aujourd'hui un musée) et que les *Washingtonia filifera* en faisaient partie (ce qui a été démenti par M. J. Binous, historienne et spécialiste de la médina). Ceci confirme d'ailleurs que le rapport à l'arbre, ou aux espaces verts en général, est plus tributaire de l'image que l'on s'en fait que de la réalité. Il était ravi du changement, car aujourd'hui il pouvait profiter d'un espace ouvert et vert juste à côté de chez lui.

Dans ces exemples contrastés, trois points sont à souligner concernant l'implantation des arbres dans la médina aujourd'hui. Le premier est un choix d'espèces héritées de la ville coloniale, donc connues de tous. Le deuxième est la fonction de l'aménagement. En effet, dans la première photographie, il s'agit d'un jardin de décor. La seconde montre une placette destinée à être pratiquée par les habitants, à les accueillir et les accompagner dans leurs activités de loisir. Le troisième point concerne l'historique du lieu, puisque la place Khair-Eddine fait partie de l'histoire de la médina en ce sens qu'elle existe depuis longtemps : d'abord jardin intérieur du palais Khair-Eddine, puis cour d'école pour enfin s'ouvrir à la ville et à ses habitants. Ce qui n'est pas le cas du jardin décoratif peu respecté.

=>L'espèce mais aussi le contexte et l'histoire du lieu sont les trois paramètres qui entrent en ligne de compte pour expliquer l'appropriation des arbres urbains.

Les entretiens ont aussi révélé que les plus jeunes (tranche d'âge 20-30ans) sont très rares à s'y reconnaître (le nombre dans l'échantillonnage est tellement faible qu'il n'apparaît pas dans le graphique²⁹⁵) encore moins à s'intéresser au cas des arbres²⁹⁶ comme le montre le graphique suivant (du moins pour ce qui est de notre échantillonnage).



²⁹⁵ Voir la légende ; en bleu foncé pour la tranche d'âge des 20-30ans.

²⁹⁶ Notons d'ailleurs que les entretiens les moins riches en informations ont été ceux réalisés avec des interlocuteurs âgés de 20 à 25 ans plus particulièrement.

Si les plus jeunes ne sont pas intéressés par les arbres, les personnes plus âgées (51-60ans et 61-70ans) manifestent un grand intérêt pour l'arbre, intérêt presque teinté de nostalgie.

« Les arbres, c'est nécessaire ! Je ne peux pas imaginer une ville sans arbres ! Ils sont nécessaires...ils sont la vie ! » disait Fawzia (66 ans, Le Bardo) en déplorant le manque d'arbres dans son quartier. Certains comparent souvent la densité des arbres aujourd'hui à celle du temps de leur jeunesse, en citant les vergers qui entouraient la ville :

« Nous habitons à Lafayette, et pour aller à l'internat (les Pères Blancs à l'actuel Menzah) et en revenir chaque semaine, je devais traverser les oliveraies. C'était beau et effrayant à la fois, une véritable aventure ! » Samira, 58ans Ibn Khaldoun.

D'autres encore justifient l'importance que revêtent les arbres de la ville par une histoire personnelle :

« Quand j'étais petite, on allait avec mon père pour nous balader à la Kasbah. A l'époque les arbres étaient chétifs et tout petits, mais pour nous, c'était quelque chose ! Quand je les revoie aujourd'hui, je me dis qu'ils ont vécu autant que moi à Tunis, c'est important quand même ! » Emna 62ans, Le Bardo.

Ainsi, les arbres aussi peuvent être considérés comme appartenant au territoire de la ville, et, dans ce cas précis, du fait d'y avoir été plantés depuis longtemps. Mais plus généralement, certains arbres sont tunisois s'ils ont été là suffisamment longtemps. Cette notion très relative dépend pour beaucoup de l'âge, du lieu de vie, mais aussi du vécu propre de chaque personne.

Retenons que la dimension affective, celle du souvenir, est prépondérante dans l'attachement des habitants aux arbres. Et que la construction de l'identité individuelle n'est pas dissociable de l'âge et du rôle qu'ont pu jouer les arbres dans les étapes de la vie. Ce thème serait à approfondir d'un point de vue psychologique et ethnologique.

2- L'arbre intime/extime

Les arbres qui ont été cités semblent plus appréciés quand ils sont dans le milieu de la vie personnelle et familiale. Alors que dans l'extimité (l'extérieur, la vie publique), ils ne relèvent que d'un décor fugace.

« Depuis qu'il est tout jeune, dès ses premiers pas, elle l'a toujours emmené avec elle quand elle allait s'occuper du jardin (...) en grandissant, il a développé un grand intérêt pour les arbres » Négia, 39ans Ezzayatine, en parlant de son fils et de sa grand-mère.

Quand l'arbre est cité, il est très souvent lié à des histoires de familles, à des moments de la vie dont le souvenir d'une émotion surgit.

« Les eucalyptus, je les ai toujours beaucoup aimés. Quand on était petits, on passait nos étés à Hammam Lif, où il y en a, enfin, il y en avait beaucoup (...) ils m'impressionnaient par leur taille majestueuse et leur volume impressionnant. » Hend, 56ans résidant à El Manar et ayant grandi à la médina.

Pour Hend, les eucalyptus ont une double importance. D'abord ils font partie de son histoire. Puis ils évoquent un lieu de vacances estivales, lié à des souvenirs heureux. Mais l'arbre peut aussi devenir l'objet de jeux.

*L'arbre ludique

Nous avons constaté que la plupart des interlocuteurs reconnaissent une valeur ludique à l'arbre pouvant servir à des activités d'escalade. Plus encore, le souvenir de jeux d'enfants est pour 85% des interlocuteurs présenté comme la raison de cet attachement.



Fig. 86 : Un atelier d'enfants à Kairouan où l'arbre est le centre de jeux, 2008

« On louait toujours la même maison à Kelibia, en haut de la falaise, il n'y avait quasiment rien autour, sauf un énorme figuier²⁹⁷. Avec mes cousins, c'était notre repère. Il n'y avait que ce figuier et la mer pour se distraire. Depuis, j'ai une grande tendresse pour les figuiers, ils me rappellent une période heureuse. » Souhé, 28ans, Bab Souika.

Ainsi, une espèce particulière peut revêtir une grande importance. Celle-ci est très personnelle et contribue à retenir une figure d'arbre, banale ou singulière parmi beaucoup d'autres.

²⁹⁷ *Ficus carica*.

*L'arbre comme support de souvenirs

Le rapport qu'entretiennent les Tunisois à l'arbre, indépendamment de leur classe sociale, semble être un rapport intime, étroitement lié à l'identité personnelle du citoyen. Ce qui crée l'attachement, donc l'appropriation symbolique sinon réelle d'un type d'arbre en particulier, est défini par les expériences intimes de la personne en termes d'histoire et de souvenirs. Ainsi, environ 85% des personnes interrogées lors des entretiens, pour justifier leur attachement à un arbre en particulier, ont raconté un souvenir d'enfance. On remarque cependant que, qu'il s'agisse de souvenirs personnels ou autres, les arbres les plus cités sont ceux qui sont, pour la plupart, les plus intimement liés aux traditions tunisiennes (c'est le cas du figuier, de l'olivier, de l'oranger ou du citronnier).

« Une fois, quand j'étais petit, sans raison, j'ai cassé les branches d'une vigne, mon grand-père était indigné, et m'a expliqué que les végétaux étaient sacrés, depuis, je les regarde différemment » Aïssa, 27ans, Menzah 9

On accorde de l'attention aux arbres par respect ou par affection pour une personne chère, ce qui se transforme avec le temps en respect des traditions.

« C'était la maison de mon grand-père, et le jardin était magnifique, les arbres qu'il y avait plantés l'étaient tout autant. Il dorlotait particulièrement le figuier. D'ailleurs, c'est vrai que c'est un arbre très beau, il diffuse un je-ne-sais-quoi de mystique » Lobna, 32ans, Mensah 6.

On apprécie particulièrement une espèce d'arbre pour le souvenir, pour ce qu'elle nous rappelle d'un être cher, comme une sorte de support resserrant le lien que l'on a partagé. Les choix des personnes qui élaborent le récit d'un fragment de vie sont exclusivement guidés par leur vécu propre et leurs perceptions personnelles. En effet, certains²⁹⁸, en citant les eucalyptus et en évoquant des souvenirs d'enfance à une époque où Tunis en comptait beaucoup d'eucalyptus, disaient « notre patrimoine ». Citons le cas du parc du Belvédère qui est, lui aussi, une importation française et qui fait aujourd'hui l'objet d'un projet qui tend à le classer

²⁹⁸ Il est question ici de personnes d'une tranche d'âge de 50 à 65ans ayant passé leur enfance entre Tunis et sa banlieue sud.

comme patrimoine national²⁹⁹. Dans ces cas la transmission d'une partie de l'héritage arboré colonial semble souhaitée par des personnes privées ou par une association. Mais elle n'est pas envisagée avec ou pour le souvenir colonial. La distanciation, qui est en fait un acte d'oubli, a produit son premier effet : l'appropriation d'objets ou de lieux familiers pour des raisons intimes ou scientifiques (dans le cas du parc du Belvédère).

Ce que l'on peut retenir de ces deux exemples, c'est que ce n'est pas la seule histoire politique qui importe. La mémoire intime se révèle aussi avoir une réelle valeur dans le présent pour juger de ce qui peut être transmis. Ce qui semble également le cas, d'ailleurs, pour la mise en patrimoine des biens architecturaux en général.

Si ces valeurs sont incontestablement individuelles et fonctions des origines et des histoires, elles possèdent également une composante collective. Les arbres peuvent « faire du lien » entre les individus et être ainsi à l'origine d'une véritable identité sociale (Micoud, 2000). C'est sans doute le cas pour la plupart des arbres évoqués (en tant qu'arbre du monde arabo musulman, méditerranéen, de Tunisie, ou de Tunis), même si les personnes concernées ne sont pas groupées en ONG comme dans le cas du parc du Belvédère.

3- L'arbre sacré/ l'arbre profane

Certains arbres sont importants pour les Tunisois comme éléments de leurs croyances. Les références aux arbres dans le Coran traduisent leur place dans cette culture, évoquant leurs usages, les espèces importantes et leur rôle emblématique fondés sur la perception de l'arbre comme symbole de la vie.

Grâce à l'influence continue du Coran dans la vie des Tunisois, certaines espèces ont acquis un sens sacré qui persiste encore aujourd'hui dans les pratiques sociales. Ainsi, la représentation des arbres reste, pour la majorité des Tunisois, fortement influencée par les traditions ancestrales et religieuses auxquelles ils sont très attachés. C'est pourquoi certaines espèces sont récurrentes dans les jardins de

²⁹⁹ Cette initiative a été lancée en mars 2011 par l'Association des Amis du Belvédère (AAB) qui a été suivie par un élan citoyen de tous bords politiques.

Tunis encore aujourd'hui comme le bigaradier (auquel on attribue le pouvoir d'éloigner le « mauvais œil »)

« Chez nous on n'avait pas d'arbres, mais je crois me souvenir que mes trois tantes avaient chez elles des bigaradiers (pourquoi un bigaradier ?³⁰⁰) Elles en avaient toutes, c'est ce qui se faisait, c'était bien d'avoir un bigaradier chez soi (Pourquoi c'était bien ?) le bigaradier est bénéfique, c'est bon pour tout ! » Jamila 70 ans, la Médina.

Et l'oranger ? : « Il y en avait un dans la maison d'en face. C'était un joli oranger au milieu du patio. C'était un arbre sacré pour nous, on n'osait même pas cueillir ses fruits. » Fawzia, 66ans, a passé son enfance à la médina.

Ainsi, le choix des espèces était autrefois guidé par la religion puis, peu à peu, la tradition s'est installée, donnant à certaines espèces un statut emblématique. Il faut noter néanmoins, qu'avec le temps, traditions pré coraniques et coraniques se sont entremêlées produisant des images contradictoires. En effet, selon l'origine des personnes interrogées, le figuier (*Ficus carica*) peut être considéré comme bénéfique (origine rurale) ou maléfique (origine urbaine) dans le jardin familial.

De la même façon, plusieurs croyances, héritées de la tradition musulmane, reconnaissent aux arbres des vertus, voire même des pouvoirs : ainsi l'oranger et le citronnier sont non seulement considérés comme bénéfiques mais ils ont également le pouvoir d'amener la baraka sur la maisonnée et d'en éloigner le mauvais œil (voir citations plus haut). De même que d'abattre un palmier est considéré comme annonceur d'un mauvais présage (si on abat un palmier, on risque de voir un de ses proches décéder).

Traditions et souvenirs personnels ou collectifs se mélangent pour créer dans l'imaginaire des Tunisois l'arbre idéal associé à la représentation d'une ville ou d'un jardin parfait que certains tentent de reproduire chez eux³⁰¹ à défaut de le retrouver à l'extérieur.

³⁰⁰ Nos interventions, lors de l'entretien, sont mises entre parenthèses.

³⁰¹ Parmi les individus interrogés ayant un jardin, plus de 90% ont au moins un agrume ou un palmier. Quant à ceux qui vivent en appartement, ils sont plus de 80% à rêver de planter des agrumes, oliviers et palmiers.

Conclusion (de la partie 3)

Ces enquêtes confirment le processus de patrimonialisation de l'arbre urbain dans le Tunis pré et post colonial comme une résultante de ce dialogue continu entre la tradition et la modernité chez les Tunisois.

De multiples valeurs sont en effet associées à l'arbre urbain. L'analyse des entretiens montre que ces valeurs reposent avant tout sur les pratiques développées au fil du temps, dépendant très largement de la mémoire individuelle, des pratiques familiales et de la mémoire sociale.

Ainsi, l'ensemble des entretiens nous montre que la patrimonialisation des arbres peut avoir lieu de manière spontanée et qu'elle ne résulte pas nécessairement d'une protection institutionnelle. Ces conclusions soulèvent différentes interrogations, d'autant plus vives qu'elles questionnent les pratiques actuelles de gestion.

La place qui a été accordée à l'arbre urbain au sein de l'espace public a été déterminée par les différentes conditions politiques qu'a traversées le pays. D'abord absent dans la médina du fait de la configuration spéciale de cette dernière (renfermée sur elle-même) imposée par le beylicat, puis marqueur de l'espace public et symbole de la domination coloniale, l'arbre a fini par faire partie de l'espace urbain fractionné du Tunis actuel.

Mais cela n'a pas empêché qu'en parallèle, l'imaginaire tunisois ait continué à nourrir un idéal lié à l'arbre. Sans jamais se détacher de la perception ancestrale du jardin paradisiaque (valeur symbolique spirituelle liée à l'arbre) ni même de celle du citadin-campagnard (rapport intime, personnel et utilitaire avec l'arbre), la perception de l'arbre par le Tunisois a évolué en s'imprégnant de ces diverses influences. Mais ceci reste un domaine vaste qui requiert une étude anthropologique plus poussée.

En effet, la perception sociale de l'arbre de Tunis semble construite et nourrie par l'identité personnelle des habitants de la ville. Mais l'arbre contribue aussi à forger l'identité des citoyens en marquant leur espace public de vie. La perception de l'arbre devient ainsi un mélange complexe de goûts personnels, de possibilités pratiques, mais surtout de traditions, de croyances religieuses et d'expériences individuelles. C'est ce mélange complexe qui, s'il est mis à profit, pourrait contribuer, avec l'action des politiques urbaines, à l'amélioration du cadre de vie des Tunisois.

CONCLUSION GENERALE

Cette recherche s'attache à étudier le processus de patrimonialisation de l'arbre urbain dans la ville de Tunis. Par processus de patrimonialisation de l'arbre urbain, nous entendons la cristallisation et l'intériorisation de la fonction et de la place de l'arbre par les habitants de la ville de Tunis à partir d'une culture traditionnelle qui associe plutôt l'arbre, d'un côté à un espace agraire péri urbain, et de l'autre à un espace privé où l'arbre est doté d'une aura symbolique quasi religieuse.

Consciente de la complexité du sujet, nous ne prétendons aucunement englober, par ce travail, toutes les ramifications liées à la patrimonialisation de l'arbre urbain de Tunis. En effet, ce travail se veut plutôt comme un point de départ de réflexions plus approfondies sur la réhabilitation nécessaire d'une politique verte de l'espace public en général et des voies de communication et de circulation dans le Tunis d'aujourd'hui en particulier. Un tel travail permettra de répondre à une demande sociale de plus en plus forte en termes de qualité d'espace de vie.

En effet, le rôle utilitaire des arbres ne doit pas masquer les valeurs historiques, patrimoniales et politiques attribuées aux espèces et qui concourent à l'élaboration de leur statut évolutif. Aussi, bien qu'existe aujourd'hui une forte relation affective liée aux sens, principalement à la vue (port, intégration paysagère) mais aussi à l'odeur (parfum), l'esthétique ne suffit pas à rendre compte des multiples relations possibles à une espèce. L'arbre est une entité végétale complexe qui cristallise de multiples valeurs et enjeux et qui en fait un élément dynamique du système naturel interagissant avec le système social.

Nous avons poursuivi, dans l'élaboration de notre travail, une démarche pluridisciplinaire afin d'être plus à même d'englober la complexité que connaît le cadre de vie urbain. Pour commencer, nous avons tenté de délimiter le cadre de la recherche : la patrimonialisation de l'arbre urbain. Nous avons donc commencé par définir l'arbre urbain, sujet principal de notre recherche. Ensuite, il a fallu expliciter ce que nous entendions par la notion de patrimoine ainsi que ses différentes dimensions. Nous avons pu de ce fait établir que le patrimoine évolue, s'enrichit ou s'appauvrit au fil du temps et des transmissions. Mais ce qui est certain, c'est qu'il

change en fonction des influences et du regard qu'on lui porte. Il représente ce que nous aimons à penser de ce qui fut dans les temps anciens.

Dans la deuxième partie de notre recherche, notre objectif était de cerner la place accordée à l'arbre au fil du temps à Tunis, celle-ci étant déterminante dans l'identification de sa place actuelle. Pour ce faire, nous avons tenté de retracer l'évolution urbanistique de la ville, sans prétention historiographique, en nous attachant aux grands changements qu'elle a connus.

Enfin, dans la troisième partie, la question principale à laquelle nous nous sommes proposé de répondre a concerné l'image proprement dite de l'arbre urbain aux yeux des Tunisois aujourd'hui. Nous avons ainsi établi une catégorisation des différentes représentations de l'arbre.

A partir de la reconstitution du processus de maturation du concept de patrimoine et de la notion de patrimonialisation, nous avons pu vérifier que progressivement l'arbre s'est constitué en composante essentielle de l'espace urbain, structurant parallèlement la perception de cet espace par les citoyens et une part importante de leur imaginaire et de leur identité. Un dialogue implicite entre la nature et la culture organise et donne son sens à ce lent processus par lequel la culture semble revendiquer la nature comme composante essentielle de son essence même si la nature elle-même semble évoluer en s'adaptant à ce nouvel environnement.

Ce qui nous paraît remarquable, c'est que l'apparition et la consolidation de l'arbre comme élément essentiel du paysage urbain nous semble doubler le processus de naissance des villes modernes, notamment à partir de la colonisation et du développement de la ville européenne en face de la ville traditionnelle, la médina. Dans les habitations de la ville traditionnelle, l'arbre symbolique fait partie de l'espace intime et privé. L'arbre le plus modeste y est une convocation de l'image d'une sérénité paradisiaque loin de tous les tracasseries et de toutes les agitations du monde extérieur. Avec la ville moderne, c'est une autre vision qui se développe et se répand. La nature incarnée par les nouvelles essences bordant les rues intègre un paysage maîtrisé, organisé rationnellement par une technique et un pouvoir moderne. Comme nous le voyons, il s'agit de deux visions du monde et de deux représentations adossées à des imaginaires différents.

Ce qui est encore plus remarquable et qui mériterait davantage d'intérêt et d'approfondissement, c'est de voir les habitations du Tunis post colonial revendiquer les deux visions et reproduire les alignements d'arbres taillés et maîtrisés dans les artères de la ville et des quartiers résidentiels d'un côté, et reconstituer, dans les jardins privés entourant les villas, la première conception du jardin comme lieu symbolique du retrait et de l'intimité de l'autre.

Ce dédoublement est confirmé, nous semble-t-il, par les grands parcs et jardins publics dans lesquels l'idée d'une nature taillée, soignée et maîtrisée, n'efface pas complètement la dimension symbolique de l'espace boisé comme espace d'évasion.

C'est cette transformation d'une symbolique privée associant l'arbre, à la fois à la vie, au sens large du terme, et à son au-delà : à la transcendance en une nouvelle symbolique qui fait de l'arbre et de sa « culture » une préoccupation publique et commune, assumée pour l'essentiel par les représentants publics, qui constitue le processus de patrimonialisation de l'arbre urbain. L'arbre est un pont entre l'imaginaire et le matériel, entre le sol et le ciel. En sortant de l'espace privé pour intégrer l'espace public, l'arbre ne perd pas ses dimensions symboliques et même sacrées.

Désormais l'arbre urbain, pour le citoyen mais également pour les institutions publiques, est un bien commun, un élément essentiel de l'identité du paysage et des résidents. On notera néanmoins que, malgré la législation tunisienne qui punit sévèrement toute destruction d'arbres sans l'obtention d'une autorisation préalable du ministère de l'agriculture, la logique strictement commerciale et le prix de plus en plus élevé des terrains dans les zones urbaines érodent, d'une manière sensible dans les quartiers récents, la place de l'arbre. Comment concilier les acquis de ce processus de patrimonialisation avec les contraintes démographiques, économiques et sociales de la vie en ville ? Comment moderniser le cadre juridique de préservation et de promotion de l'arbre urbain ? Ce sont là autant de questions et de défis qui attendent que les citoyens, les décideurs, et surtout les chercheurs les prennent en charge pour que l'évolution que nous avons observée du rôle de l'arbre dans les espaces privés et publics soit mieux prise en compte dans les stratégies de recherche et les politiques d'urbanisation.

En effet, le développement des politiques publiques en faveur de l'arbre et du végétal implique que les acteurs concernés puissent disposer d'outils permettant de connaître le contexte dans lequel ils vont être amenés à prendre des décisions. Il paraît en effet indispensable que les gestionnaires disposent d'un état des lieux clair de la place de l'arbre, aussi bien dans l'espace de la ville que dans l'esprit des Tunisois. La nature et les objectifs des politiques peuvent, dans ce cas, d'une part être caractérisés par le choix des essences, et d'autre part par le type de traitements à réaliser. Néanmoins, un certain nombre d'insuffisances liées en partie à un déficit en outils de connaissance et de communication (observatoire photographique, charte de l'arbre, coopération entre les différents services concernés) ont pu par ailleurs être relevées. D'après les données dont nous disposons, l'arbre et le végétal en général ne semblent pas, en effet, dans un passé récent, avoir fait l'objet d'une politique propre. Il faut ainsi faire converger les énergies de nombreux acteurs du territoire vers la prise en compte des enjeux entourant l'arbre urbain. Le grand public, lui a dores-et-déjà commencé à s'imprégner de cette culture de l'arbre urbain.

L'arbre est aujourd'hui devenu un enjeu sociétal.

Nous voyons ainsi fleurir des associations de sauvegarde de lieux naturels, d'espèces végétales ou animales... Toutes ces pratiques constituent un mouvement culturel, aujourd'hui reconnu, qui ne s'est pas vraiment créé au sein de cadres institutionnels. Le développement du patrimoine naturel est donc lié à de nouveaux besoins culturels. Ceci n'empêche pas que ce soit un enjeu pour le législateur : répondre aux attentes sociétales de nature des habitants, à l'évolution des modes d'habiter la Ville.

Pour la mémoire : mise en valeur des arbres patrimoniaux

Certains arbres par leur âge, leur situation ou leur rareté, acquièrent une véritable valeur patrimoniale. Mais à la différence d'un monument, ils restent des êtres vivants d'autant plus fragiles que leur capacité de réaction et d'adaptation diminue avec l'âge. Le recensement et la protection de ces arbres qui marquent l'histoire de nos territoires et de nos vies est donc indispensable tant sur le domaine public que privé.

Plus d'intégration de l'arbre dans la vie des Tunisois.

Dans certains pays où la plantation d'arbres fruitiers dans les espaces publics est courante, l'intégration de l'arbre à la vie du quartier va encore plus loin puisque les

habitants se rassemblent pour réaliser la cueillette. Au sein des villes françaises, la redécouverte de la fonction nourricière de l'arbre représente un véritable potentiel en terme de qualité de vie. De plus, pour un ancrage dans l'esprit des lieux et plus de conformité avec la perception des habitants : mettre à profit les espaces délaissés et occupant les interstices, tel que les oliveraies et les forêts.

Ainsi, dans le domaine de la consolidation de la place et du rôle de l'arbre dans la ville et dans la vie des citadins, beaucoup de travail reste à faire tant au niveau de la législation qu'à celui de la recherche, celle-ci étant le véritable moteur de toute action.

Références bibliographiques

Articles

- Aggeri G. et Donadieu P., « La nature sauvage dans les parcs urbains : du *wild garden* à la gestion différenciée ». *Les Carnets du paysage* n° 9. 2003.
- ABDELKAFI Jellal, *La médina de Tunis : Espace historique*. Presse du CNRS, 1989.
- Ammar L., *Histoire de l'architecture en Tunisie : de l'Antiquité à nos jours*. CPU, 2010.
- Audrerie D., *Questions sur le patrimoine*, Collection Stèles. Editions Confluences, 2003.
- Babelon J-P. et Chastel A., *La notion de patrimoine*, Opinion. Liana Levi, 1994 (première parution 1980).
- Barthel P-A., *Tunis en projet(s) : la fabrique d'une métropole au bord de l'eau*. Presse Universitaire de Rennes, 2006.
- Bellakhdar J., *Le Maghreb à travers ses plantes : plantes, productions végétales et traditions au Maghreb*. Editions Le Fennec, 2003.
- Bannani M. *Le système des parcs et jardins publics du début du protectorat français au Maroc, Rabat le prototype de la ville idéale (1912-1930)*. Thèse de doctorat en architecture et paysage, EHESS, Paris, 2006.
- Ben Achour Mohamed Fadhel, *Biographies de célébrités*, éd. Maison tunisienne de l'édition, Tunis, 1970.
- Ben Becher F., *Tunis : histoire d'une avenue*. Editions Nirvana, 2003.
- Besse J-M., *Le goût du monde*. Actes Sud/ENSP, 2009.
- Bigando E., « Le paysage ordinaire, porteur d'une identité habitants » in *Projets de paysage*. 2008.
- Bourgery C., « L'arbre dans la ville : un élément essentiel de la composition urbaine », in *Paysage Actualités : le magazine de l'aménagement des espaces publics* n°239. Mais 2001.
- Boutinet J.P., « A propos du projet de paysage, repères anthropologiques. » *Les Carnets du paysage* n° 7. 2001.

- Boudon P., *Langage singuliers et partagés de l'urbain*. L'Harmattan villes et entreprises, 1999.
- Brosses J., *Mythologie des arbres*, Paris : Plon. 1989.
- Cadiou N. et Beaucire F., *L'arbre, la cité et le citoyen*, Paris : IDF, 1995.
- Cahiers Jean Hubert, *Patrimoine et paysages*, Rencontres départementales du patrimoine de Seine et Marne. Editions Lieux dits, 2009.
- Cambier A., *Qu'est-ce qu'une ville ?*, chemins philosophiques. Imprimerie de la Manutention à Mayenne, 2005.
- Chelbi M., *La quête de la tunisianité* , édition Nirvana, 2002.
- Chouk H., *Caractérisation et évaluation de l'arbre urbain sis au parc du belvédère de Tunis. Etude d'un cas : Brachychiton populneum.R.Br.* Projet de fin d'études dirigé par le Pr. H.Rejeb. ISA de Chott Meriem, 2000.
- Corvol A., *La nature en ville, XVIIe-XXe siècles*, Paris : CNRS, 1994.
- DAOULATLI Abdelaziz, *Tunis sous les hafside : évolution urbaine et activité architecturale*. Institut d'archéologie et d'art, Tunis, 1976.
- Delange Y., « Des arbres dans la cité, pourquoi ? », in *Revue du C CVS Hommes et Plantes* n°21, Paris. Printemps 1997.
- Donadieu P., « De l'arbre rural à l'arbre urbain, l'arbre peut-il devenir multifonctionnel ? » in *Les Cahiers de la multifonctionnalité*, multifonctionnalité de l'agriculture périurbaine, vers une agriculture du projet urbain, n° 8, 2005.
- Dubost F., *Vert patrimoine*. Paris : Maison des sciences de l'homme.1994.
- Dumas R., *Traité de l'arbre, essai d'une philosophie occidentale*. Actes Sud. 2002.
- Dumont M-J. et Lavalou A., « Patrimoine : affaire d'état, entretien avec Jean-Michel Leniaud », in *L'architecture d'aujourd'hui* n°310, 1997.
- Feterman G. et Bourdu R., « 100 arbres pour retrouver nos racines. Arbre remarquable qui es-tu ? », in *Revue du C CVS Hommes et Plantes* n°42, Paris. Été 2002.
- Forestier J.-C.N., *Grandes villes et systèmes de parcs*, Paris.1908.
- Fortier Kriegel A., Ducruix C., *L'arbre : une grammaire végétale*, Paris, ministère de l'Équipement et de l'Urbanisme. 1998.

- Gillig C-M., *L'arbre en milieu urbain conception et réalisation de plantations*. Infolio éditions, 2008.
- Haddad Y., « Arbres urbains : des décennies d'encouragement... », in *Lien horticole (hebdomadaire des métiers de la filière horticole et du paysage)* n°35/674, Paris. Septembre 2009.
- Haddad Y., « Les arbres d'alignement urbain : un enjeu pour des partenaires multiples », in *Natures en villes : les annales de la recherche urbaine/Plan urbain* ministère de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme PIR-Villes. Centre Nationale de la Recherche Scientifique n°74. Mars 1997.
- Hallé Francis, *Du bon usage des arbres. Un plaidoyer à l'attention des élus et des énarques*, Arles, Actes Sud, 2011.
- Inconnu, « L'arbre dans la ville : Nancy protège ses sujets », in *Paysage Actualités* n°192, Paris. Octobre 1996.
- Jacques Revault, *Palais, demeures et maisons de plaisance*, Cérès Productions Edisud, 1984.
- Jacques Simon, *L'art de connaître les arbres*, Hachette, Paris. 1965.
- Lebegue C., *Outils d'évaluation de l'état de stress des arbres en ville, adaptés à la Tunisie*. Travail de fin d'études de la Faculté Universitaire des sciences agronomiques de Gembloux dirigée par Paul R., copromoteur Rejeb H., 1999.
- Lecointre Guillaume et Le Guyader Hervé, *Classification phylogénétique du vivant*, Belin. Paris. 2001
- Leclerc B., *Jean-Claude-Nicolas Forestier, du jardin au paysage*, Actes du colloque de 1990, Paris, Picard. 1994.
- Le Dantec J.P., *Jardins et paysages, textes critiques de l'Antiquité à nos jours*. Paris : Larousse. 1996.
- Le Dantec J.P., *Le sauvage et le régulier, art des jardins et paysagisme*, Paris : Le Moniteur. 2002.
- Letissier F., « Déconstruire le patrimoine », in *EspacesTemps.net*. 2005.
- Lussault M., *L'homme spatial : la construction sociale de l'espace humain*, La couleur des idées. Seuil, 2007.

- Ly J-L., « Le statut de l'arbre urbain », in *Paysage et Aménagement*, SEDA Editions. Juin 1987.
- Markovits C., « L'adaptation d'un espace urbain traditionnel à des fonctions nouvelles. Le cas d'Ahmedabad (Inde) », in *Les cahiers de la recherche architecturale 35/36, Cités d'Asie*. Ed. Parenthèses (ouvrage réalisé sous la direction de Clément Pierre, Clément-Charpentier Sophie et Goldblum Charles), Paris. 1995.
- MATRI Faïza, *Tunis sous le protectorat : histoire de la conservation du patrimoine architectural et urbain de la médina*, Centre de publication universitaire, 2008.
- Mechta K., *Maghreb : architecture, urbanisme, patrimoine, tradition et modernité*. Publisud, 1991.
- Monot, A., *Les politiques paysagères dans l'espace rural périurbain. L'arbre et les formations arborées dans les campagnes d'Ile- de-France*. Thèse de doctorat, Paris I. 2001.
- Montillet P., « Le patrimoine : un concept qui évolue de la protection ponctuelle à la gestion globale », in *Les cahiers de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Île-de-France Patrimoine Tome I : Concept n°129*. 4^{ème} trimestre 2000.
- Moore W., « L'analyse visuelle de l'arbre », in *Arbre Actuel* n°18. Institut du développement forestier, Paris. 1995.
- Mottet J., (édit.), 2002. *L'arbre dans le paysage*. Seyssel, Champ Vallon, 2002.
- MOUHLI Zoubeir et McGuinness Justin, *Tunis 1800-1950 : Portrait architectural et urbain*, Elyzad, 2006.
- Nail S., « L'idée de nature en milieu urbain », in *Nouvelles valeurs dans l'Angleterre d'aujourd'hui (M. Charlot édit.)*, Presses Sorbonne Nouvelle. 2003.
- Pellegrin A., *Histoire illustrée de Tunis et de sa banlieue*, Ed. Saliba, Tunis 1955.
- Pierre L., « Ouagadougou : Ambition internationale et renouvellement urbain », in *Urbanisme Dossier mixité ville/sociétés/cultures* n°340, Paris. 2005.
- Radelet M., « l'arbre, l'élus, le citoyen », in *Paysage Actualités : le magazine de l'aménagement des espaces publics* n°246. Février 2002.
- Rainbault P., « Les arbres des parcs et d'alignement : comment gérer la partie aérienne ? », in *Ligne verte, du végétal à l'aménagement* n°3, Paris. 1994.
- Reichlin B., « Sauvegarde du moderne : questions et enjeux », traduit de l'italien par DAGHNI G. et DUMONT D'AYO C., in *Revue Faces* n°42/43, Journal d'architecture, automne-hiver 1997-1998.
- Riegl A., *Le culte moderne des monuments : sa nature, son origine*, traduit et présenté par BOULET Jacques. Collection esthétiques. L'Harmattan, 2003.

- Roger A., *La théorie du paysage*, Seyssel : Champ Vallon. 1995.
- Rotheval J.P. et Boutefeu E., *Composer avec la nature en ville*, Lyon, CERTU.2001.
- Saidane I., *Les jardins privés de l'époque coloniale en Tunisie. 1900-1940*. Mémoire de master « Paysage, territoire et patrimoine » de l'Institut Supérieur Agronomique de Chott-Meriem dirigé par Donadieu Pierre, 2004.
- Santelli Serge, *Tunis Le creuset méditerranéen*, Editions du Demi-cercle/CNRS Editions. 1995.
- Tricaud P-M., « Le patrimoine paysager : de la protection au développement durable ; l'exemple de la forêt de Fontainebleau », in *Les cahiers de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Île-de-France Patrimoine Tome II : le vécu n°130*. 1^{er} trimestre 2001.
- Tricaud P-M., *Conservation et transformation du patrimoine vivant : Etude des conditions de préservation des valeurs des patrimoines évolutifs*. Thèse dirigée par Thierry Paquot. Université Paris-Est, Ecole doctorale ville, transports et territoires, Institut d'urbanisme de Paris, soutenue en décembre 2010.
- Ubaud J., *Des arbres et des hommes, architecture et marqueurs végétaux en Provence et en Languedoc-Roussillon*, Aix-en-Provence, Edisud.1997.
- Vidal R., *La construction paysagère d'une identité territoriale- imaginaire et réalité dans une station balnéaire des Côtes-D'armor : Sables-D'or-les-Pins*. Thèse de doctorat en sciences de l'environnement présentée en mars 2003.
- Voisenat C. et Notteghem P. (textes réunis par), *Paysage au pluriel*, Paris : Maison des sciences de l'homme.1995.
- Zaafrane Zhioua I., *Le parc du Belvédère de Tunis*. Mémoire de DEA « Jardins, Paysage, Territoire » de l'Ecole d'Architecture de Paris La Villette, dirigé par Donadieu P., 1998.
- Zahaf L., *Pour une deuxième vie au Belvédère*. Mémoire de thèse de troisième cycle en architecture à l'Ecole Nationale d'Architecture et d'Urbanisme de Tunis, dirigé par Djerbi A., 1999.
- Zaïer S., *Le temps des jardins husseinites : le cas du jardin Ksar Essaâda à la Marsa*. Mémoire de master « Paysage, Territoire et Patrimoine » de l'Institut Supérieur Agronomique de Chott-Meriem dirigé par Donadieu Pierre, 2004.

Dictionnaires

-Brodhaf C., Breuil F., Gondran N., Ossama F., *Dictionnaire du développement durable*. Afnor, 2004.

-Brunet R., Ferras R., Theru H., *Les mots de la géographie : dictionnaire critique*, Collection Dynamiques du territoire. Reclus, La Documentation française, 2001, troisième édition (première édition 1992).

-Dinkel R., *Encyclopédie du patrimoine : monuments historiques, patrimoine bâti et naturel : protection, restauration, réglementation : Doctrine- technique- pratique*. Les encyclopédies du patrimoine, Paris, 1997.

-Godron M. et Joly H., *Dictionnaire du paysage*. Conseil international de la langue française, 2008.

-Levy J. et Lussault M., *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Ed. Belin, 2003.

Sources on line

- E. André, *Traité général de la composition des parcs et jardins*, G. Masson, Editeur. Paris. 1879. Source : Gallica, Bibliothèque Nationale de France.

- Ben Hamida Abdesslem, « *Identité tunisienne et représentation de l'Autre à l'époque coloniale* », Cahiers de la Méditerranée [En ligne], 66 / 2003, mis en ligne le 21 juillet 2005, URL : <http://cdlm.revues.org/100>

-**Claire** Tollis, « Pour le meilleur et pour le pire ! Les arbres en ville peuvent-ils faire patrimoine ? Analyse des spatialités concurrentes arbres-riverains à Grenoble », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Hors-série 16 | juin 2013, mis en ligne le 30 mai 2013, consulté le 11 juillet 2013. URL : <http://vertigo.revues.org/13736> ; DOI : 10.4000/vertigo.13736

- Habib Dlala, « Métropolisation et recomposition territoriale du Nord-Est tunisien », *Cybergeo : European Journal of Geography* [En ligne], Environnement, Nature, Paysage, document 410, mis en ligne le 03 décembre 2007. URL : <http://cybergeo.revues.org/13863>.

-Latiri L., « Qu'est-ce que le paysage dans la culture arabo-musulmane classique ? », in *Cybergeo*, article 196, mis en ligne le 16 octobre 2001, modifié le 19 février 2007.

- Rejeb Hichem, « l'arbre et sa contribution dans la valorisation de l'image de l'espace urbain ». *URBAMAG*, 29 novembre 2007, <http://www.urbamag.net/document.php?id=333>.

-**Yves** Petit-Berghem, « L'arbre hors forêt en domaine littoral (ouest de la France) : mise en scène de l'objet, gestion et patrimonialisation », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*[En ligne], Volume 12 Numéro 1 | mai

2012, mis en ligne le 29 mai 2012, consulté le 11 juillet 2013. URL : <http://vertigo.revues.org/11911> ; DOI : 10.4000/vertigo.11911

LISTE DES ILLUSTRATIONS

PREMIERE PARTIE

Fig.1 : Peinture du jardin d'inspiration arabo-musulmane de la villa du Baron D'Erlanger à Sidi Bou Saïd (Tunis) de Jean-Marie Peyre (1897-1975).....p.11

Fig.2 : Jardin de l'Alhambra.

Source <http://www.fotocommunity.fr/pc/pc/display/14287873>.....p.12

Fig.3 : Jardin du Luxembourg (Paris) donnant sur une allée promenade plantée de marronniers. En premier plan, on aperçoit la statue du faune dansant (1852)..... p.14

Fig.4 : L'allée de Flore et Cérès au parc de Versailles (réalisé par Le Nôtre en 1661).
Source <http://www.chateauversailles.fr/decouvrir-domaine/jardins/la-nature-disciplinee/les-allees->.....p.15

Fig.5 : Cliché de Paris boulevards Beaumarchais et Richard-Lenoir (vers 1900).
Source <http://www.parisenimages.fr/fr/popup-photo.html?photo=13931-16>
.....p.17

Fig.6 : Deux villas à El Manar II (M.Bennour, 2012)..... p.21

Fig.7 : Rue bordée de Jacarandas *mimosifolia* en fleur à la cité Jardin (M.Bennour, 2013)..... p.22

Fig.8 : Centre ville de Tunis (Rue de Rome) où la succession des immeubles est entrecoupée par des alignements de *Mackerium tippu* intercalés de platanus (M.Bennour, 2012).....p.22

Fig.9 : Carte de la localisation des espaces verts dans le gouvernorat de Tunis.
Source : municipalité de Tunis : Révision du Plan d'Aménagement Urbain de la commune de Tunis – évaluation des espaces verts programmés par le PACT approuvé en 1991.....p.24

Fig.10 : Avenue Habib Bourguiba (Tunis) axée sur la perspective vers l'horloge et montrant le mail de Ficus taillé en rideau (M.Bennour, 2011).....p.26

Fig.11 : Contre allée plantée de *Phoenix canariensis* sur l'avenue Mohamed V dans le centre ville de Tunis (M.Bennour, 2011).....p.28

Fig.12 : Place Pasteur (Tunis) Réunion publique place Pasteur pour soutenir le peuple syrien à l'heure de la rupture du jeûne le dernier week-end de Ramadan 2012. Crédits photos AbdelKarim Ben Abdallah.....p.29

Fig.13: Jardin du Passage planté de <i>Phoenix canariensis</i> du côté de la rue de Rome (M.Bennour, 2012)	p.30
Fig.14 : Photographie de 1922 de la municipalité de Tunis cis à l'avenue de Carthage, bordée de <i>Ficus nitida</i> (collection privée de M. BENNA Jalel).....	p.31
Fig.15 : Cathédrale Saint-Vincent-de-Paul de Tunis sis à l'avenue H. Bourguiba. L'accent est mis sur ce monument par le biais d'une série de dualité de <i>Washingtonia filifera</i> et de <i>Phoenix dactylifera</i> . L'effet des arbres est accentué par un éclairage particulier. Source : http://tunisie360.info/tunis.html	p.32
Fig.16 : Carte de la localisation d'une zone impropre à la construction dans la zone nord-ouest de Tunis (adjacente à Jbal Lahmar, un quartier populaire) abritant un boisement au cœur de la ville. Source : Institut des métiers du patrimoine.....	p.33
Fig.17 : Boisement (Cyprés) du barrage Oued Eljia. (M.Bennour, 2012).....	p.34
Fig.18 : Photographie satellite du jardin Habib Thameur (Tunis, ville européenne).....	p.36
Fig.19 : Un des deux ifs millénaires de la Haye-Du-Routot (département de l'Eure-France). Agés de plus de 1500 ans et aménagés en chapelle, ces deux arbres sont préservés et même valorisés par les habitants de la commune qui en ont même fait leur symbole. Source http://www.lahayederoutot.com/les-ifs-millennaires.html	p.60
Fig.20 : Les vieux poiriers palissés du Potager du Roy (Versailles) (2008).....	p.61
Fig.21 : <i>Ficus macrophylla</i> du parc du Belvédère, véritable emblème de celui-ci. (M.Bennour, 2013).....	p.63
Fig.22 : <i>Ficus macrophylla</i> remarquable sis à la place de la Monnaie. (M.Bennour, 2012).....	p.64
Fig.23 : Calligraphie de Hossein Halimi représentant l'arbre du monde ; ouvrage d'Ibn El Arabi traitant de la vision soufi de l'Islam avec l'arbre comme source de nombreuses métaphores. (2000).....	p.67
Fig.24 : Localisation de la ville de Tunis sur la carte de la Tunisie.....	p.73
Fig.25 : Le gouvernorat de Tunis.....	p.74

DEUXIEME PARTIE

Fig.26 : Carte postale datant des années 1900 montrant les toits de la médina avec, au centre la mosquée Ezzitouna (collection privée de M.BENNA Jalel).....p.94

Fig.27 : Vue panoramique de la médina des années 1970. On voit au premier plan la Casbah, et en haut à droite la mosquée Ezzitouna ; entre les deux les toitures se bousculent, ne nous laissant même pas deviner les rues (collection privée de M. BENNA Jalel).....p.95

Fig.28 : Carte postale ancienne d'une rue dans le souk des selliers montrant le tombeau d'un marabout au milieu de la voie publique. L'espace public n'exclut pas les morts. Source : www.tunisie-cpa-1900p.97

Fig.29 : Carte actuelle représentant la médina centrale. On distingue les bâtiments construits entre le XIXe et le XXe en marron, et la Hafsia entourée d'un cercle bleu. Source : L'association de Sauvegarde de la Médinap.98

Fig.30 : Carte postale ancienne du souk el Bey avec vue sur la porte du même nom. (Collection privée de M. BENNA Jalel).....p.99

Fig.31 : Carte postale ancienne d'une boutique type à la médina (collection privée de M. BENNA Jalel).....p.101

Fig.32 : Carte postale ancienne d'un modèle de chambre dans la médina (collection privée de M. BENNA Jalel)..... p.101

Fig.33: Carte postale d'une vente aux enchères à Souk el Bey occupant tout l'espace de la rue, fin du XIXe (collection privée de M. BENNA Jalel).....p.102

Fig.34 : Rue Saida Ajjoula datant de 1890 (collection privée de M. BENNA Jalel)..... p.105

Fig.35 : Patio de Dar El Bey avec un jeune Phoenix planté en son centre (M.Bennour, 2012)..... p.106

Fig.36 : Plan de Tunis de 1860, montrant les limites de la ville (les remparts) tracés en noir, ainsi que les jardins extramuros en jaune au nord, nord-est et nord-ouest. Source : Santelli Serge, *Tunis : le creuset méditerranéen*, éd. Demi-cercle/CNRS, 1995.P.54p.109

Fig.37 : Peinture de la maison de France en 1860 : la seule construction de l'avenue de la Marine (collection privée de M. BENNA Jalel)..... p.114

Fig.38 : Plan de Tunis de 1903 montrant le plan orthogonal de la ville européenne entre la médina et le lac (Guide Johanne, Hachette).....p.118

- Fig.39 : Plan de la ville européenne de Tunis en 1906 montrant les deux axes principaux qui ont structuré la ville : en vert l'avenue H. Bourguiba (à l'époque A. Jules Ferry) perpendiculaire à l'axe (de droite à gauche) A. Lafayette/ A. de Paris/ A. de Carthage qui relie le parc du Belvédère à la colline de Sidi Belhassen. Source : Santelli Serge, *Tunis : le creuset méditerranéen*, éd. Demi-cercle/CNRS, 1995..p.120
- Fig.40 : Carte de la ville de Tunis en 1953 avec localisation des quartiers par fonction. (Source : Op. Cit. Serge Santelli).....p.122
- Fig.41 : Carte ancienne de la banlieue nord de Tunis. (Source : Op. Cit. Serge Santelli).....p.124
- Fig.42 : Carte de la ligne du chemin de fer de Tunis vers le Bardo et la banlieue nord en 1937. (Source : Librairie Hachette).....p.125
- Fig.43 : Lettre du président de la société nationale des arbres adressée au Directeur général de l'intérieur datée du 9 janvier 1931 (Sources : Les Archives Nationales).....p.130
- Fig.44 : Un décret d'Ali Pacha Bey daté de septembre 1910 ordonnant une expropriation « pour cause d'utilité publique » (extension du Jardin d'Essai) à proximité de l'Ariana. (Source : Archives Nationales).....p.131
- Fig.45 : Décret Approuvé par le Résident Général de la République Française daté du 17 avril 1891 stipulant la décision de création du Jardin d'Acclimatation après la délibération de l'assemblée générale du Syndicat obligatoire des viticulteurs de Tunisie. (Source : Archives Nationales).....p.132
- Fig.46: Carte postale ancienne de l'Avenue de Carthage plantée de *Jacarandas mimosifolia*. (Source : www.tunisie-cpa-1900.net).....p.137
- Fig.47 : Photographie actuelle de l'Avenue de Carthage. (Source http://www.huffpostmaghreb.com/2013/07/15/ramadan-tunisie-photos_n_3596930.html?utm_hp_ref=maghreb&ncid=edlinkusaolp00000008)...p.137
- Fig.48 : Avenue de la Marine (actuelle Avenue Bourguiba) vue vers le sud. 1906. Source : Ben Becher Fatma, Tunis, histoire d'une avenue. Edition Nirvana, 2003.....p.138
- Fig.49 : Carte indiquant les espèces arborées reliant les deux collines (réalisée par l'auteur, 2013).....p.140
- Fig.50 : Carte postale ancienne illustrant la place Halfaouine (dans le faubourg nord de la médina) plantée de *Ficus nitida*, *Olea europea* et *Jacaranda mimosifolia* datant de 1906, mais qui existe encore aujourd'hui (Collection privée de M.BANNA Jalel).....p.141

- Fig.51 : Carte postale datant de 1908 axée sur l'Avenue Jules Ferry, ayant pour point de départ la place de la résidence faisant face à la grande Cathédrale. (Collection privée de M. BANNA Jalel).....p.142
- Fig.52 : Carte postale ancienne (vers 1920) illustrant la place de la cathédrale de Tunis (plantation de Phoenix *dactylifera*). Source : tunisie-cpa-1900.netp.142
- Fig. 53: Carte actuelle de localisation des quartiers de la zone nord de Tunis Source : Institut des métiers du patrimoine..... p.147
- Fig. 54: Carte actuelle montrant la localisation des habitats spontanés (en noir) : concentrés dans la zone ouest de la ville de Tunis. Source : Agence d'Urbanisme du Grand Tunis..... p.150
- Fig. 55: Carte actuelle de la zone ouest de la ville de Tunis : localisation des quartiers populaires programmés par l'Etat et les directions (sens des flèches) de leur extension ultérieure. Source : Institut des métiers du patrimoinep.152
- Fig. 56: Carte de l'évolution de l'espace bâti de Tunis depuis les années 70 jusqu'en 2000. Source : Habib Dlala, « Métropolisation et recomposition territoriale du Nord-Est tunisien », *Cybergeog : European Journal of Geography* [En ligne], Environnement, Nature, Paysage, document 410, mis en ligne le 03 décembre 2007.
URL : <http://cybergeog.revues.org/13863> ; DOI : 10.4000/cybergeog.1386..... p.153
- Fig.57: Perspective de la première proposition du réaménagement de l'avenue Habib Bourguiba. Source : Rejeb Hichem, « l'arbre et sa contribution dans la valorisation de l'image de l'espace urbain ». URBAMAG, 29 novembre 2007, <http://www.urbamag.net/document.php?id=333>p.158
- Fig.58 : Projet définitif de réaménagement de l'avenue Habib Bourguiba. (Douik F., 1999). Source : Op. Cit Rejeb Hichemp.159
- Fig.59 : L'avenue Jules Ferry en 1953, avant l'Indépendance. Source : www.tunisie-cpa-1900.netp.160
- Fig.60 : Le double mail de Ficus de l'Avenue Jules Ferry devenue Habib Bourguiba en 1972 ; très semblable à ce qu'il était à la fin du protectorat. Source : Ben Bechr Fatma, Tunis : histoire d'une avenue. Ed Nirvana, 2002..... p.161

Fig.61 : Plan actuel du nord de Tunis indiquant la localisation du quartier de Notre Dame..... p.163

Fig. 62 : Vue du quartier Notre-Dame à partir des hauteurs du Manar : tâche verte, facilement repérable, même de loin, au milieu des autres quartiers résidentiels plus denses. (M.Bennour, 2012).....p.164

Fig.63 : Façade d'une maison à El Manar II : plantation de *ficus hawaii* taillés et intégrés à la structure de la clôture (M.Bennour, 2011).....p.166

TROISIEME PARTIE

Fig.64 : Cartographie de la localisation des arbres plantés dans l'espace urbain (les traits de couleur) de la partie nord et nord-ouest de Tunis : répartition ségrégative de la densité en arbres urbains (réalisée par l'auteur)..... p.175

Fig.65 : Rue du Docteur Conseil à la cité Jardins (période coloniale) : on peut remarquer le traitement de la voie en double alignement : *Ficus nitida* et *Washingtonia filifera*. (M.Bennour, 2013).....p.178

Fig.66 : Cartographie de l'échantillonnage des quartiers de la zone nord (réalisée par l'auteur)..... p.179

Fig.67: A. Hedi Nouira : Avenue principale dans Ennasr I : de larges chaussées favorisant l'accès automobile, des trottoirs très étroits sans arbres ni autres végétaux (M.Bennour, 2011).....p.180

Fig.68 : une façade de villa du quartier Ennasr (M.Bennour, 2013).....p.182

Fig.69 : Trottoirs de l'avenue principale à Manar II plantés de *Melia azedarach* (M.Bennour, 2011).p.184

Fig.70 : La rue Jamel Abdelnasser (ancienne rue Sadiki) plantée de *Jacarandas mimoesifolia* (M.Bennour, 2011).....p.185

Fig.71 : Carte de localisation des arbres urbains de la zone nord de Tunis. On remarque que des espèces similaires à celles de la ville européenne apparaissent (majoritairement *Jacarandas mimoesifolia* en violet, *Ficus nitida* en vert foncé). Réalisée par l'auteur.p.187

- Fig.72 : Photographie satellite de l'Avenue Tahar Ben Ammar à El Menzah 9 (colorée en rouge) sans alignement d'arbres. Seuls les petits points verts épars sur la photographie témoignent de la présence de quelques individus d'arbres.....p.189
- Fig. 73: Façade de maison de l'avenue Tahar Ben Ammar plantée de *Washingtonia filifera*. (M.Bennour, 2012).....p.190
- Fig. 74: Carte de la zone ouest de Tunis où se concentrent les vestiges d'espaces boisés (la coulée vert foncé). On constate aussi la présence d'oliveraies (encadrées en bleue).....p.191
- Fig.75 : Une ancienne oliveraie réhabilitée par les services publics urbains en aire de jeux dans le quartier d'Ibn Khaldoun (M.Bennour, 2012).....p.192
- Fig.76 : Façade d'une maison de la rue Tahar Sfar à Manar I. Les plantations (*Bougainvillea*, *Plumbago*, *Yucca*, *Araucaria excelsa*, *Nerium oleander*) sur le trottoir sont faites et entretenues par les propriétaires (M.Bennour, 2012).....p.195
- Fig.77 : Alignement de *Ficus nitida* taillé selon des volumes sphéroïdes le long du mur d'une demeure dans le quartier Menzah 9. (M.Bennour, 2012).....p.196
- Fig.78 : Un *Ficus nitida* taillé selon des volumes sphéroïdes dans l'Avenue Bourguiba du côté du centre commercial Le Palmarium. (M.Bennour, 2013).....p.197
- Fig.79 : Une rue dans le quartier Ettadhamen dans la zone ouest de Tunis. Les trottoirs étroits et mal entretenus ne sont pas plantés. (M.Bennour, 2011).....p.199
- Fig.80 : *Citrus aurantium* (Bigaradier) au premier plan surmontant l'entrée d'une villa à El Manar. (M.Bennour, 2012)p.201
- Fig.81 : *Ficus elastica* et *Phoenix canariensis* intégrés au bâtiment du restaurant Madison dans l'Avenue Mohamed V (M.Bennour, 2013).....p.203
- Fig.82 : *Washingtonia filifera* intégré à la structure d'un fast-food à Ibn Khaldoun (M.Bennour, 2013).....p.203
- Fig.83 : Square au point de rencontre entre Bâb Bnèt et la rue du Pacha planté de deux *Jacaranda mimosifolia* (dont l'un est presque sec) d'un *Araucaria excelsa* et

d'un *Phoenix dactylifera* (ou *canariensis*) ; ce square mal entretenu, est utilisé comme dépotoir. (M.Bennour, 2012).....p.209

Fig.84 : Carte de la Médina de Tunis indiquant en vert les alignement de *Ficus nitida* qui enveloppent la médina et en jaune les espaces plantés (fond de carte fourni par l'Association de Sauvegarde de la Médina, traitement par l'auteur).....p.210

Fig.85 : Place du tribunal en face du palais Khair-Eddine, plantée de *Washingtonia filifera*. Les enfants ont fait de cet espace leur terrain de jeux (M.Bennour, 2012).....p.211

Fig. 86 : Un atelier d'enfant à Kairouan où l'arbre est le centre de jeux, 2008....p.215

ANNEXES

Récapitulatif des données des entretiens.

Quartiers

Médina	30
Ibn Khaldoun/Omrane Sup/Ezzayatines	30
Manar 1et 2/ Menzah 6, 7 et 9	30
Romana	10

Sexe

Homme :	47
Femme :	53

Âge

20-30	26
31-40	25
41-50	9
51-60	25
61-70	15

Actif	52
Non actif	5
Etudiant	26
Sans commentaire	17

Intérêt accordé aux arbres par tranche d'âge

20-30	8
31-40	18
41-50	3
51-60	20
61-70	11

Mots évoqués en qualifiant les arbres (plusieurs réponses par interviewé)

Importants	93
Majestueux/Grand	16
Touffu	1
Beau/magnifique	91
Rassurant	2
Apaisant	43
Nécessaire	65
Partie du paysage	56

Impressionnant	24
Positivant	72
Sacrés	34
Salissant	22

Rôles des arbres (plusieurs réponses par interviewé)

Esthétique	81
Purification de l'air/oxygénation	100
Ombrage	100
Identifiant/emblème	35
Marquage de l'espace	22
Ludique	43
Source de revenu	2
Production de fruits	67
Masquer la laideur des bâtiments	33
Un rappel de la Nature	96
Participation à la création d'une ambiance particulière, calme	82
Bien-être	47
Humidification de l'atmosphère	35

Les arbres les plus cités (plusieurs réponses par interviewé)

Le palmier	62
Le ficus carica	4
Le jacaranda	1
Le ficus elastica	
L'oranger	2
Le citronnier	
L'eucalyptus	2
L'amandier	1
L'olivier	67

Le rapport à l'arbre vient d'un souvenir d'enfance

Oui	86
Non	14

Emblème de la Tunisie

Palmier	38
Olivier	45
Sans réponse	17

Avis sur la densité des arbres dans le quartier de résidence

Assez	47
Pas	53

assez	
-------	--

Savez-vous vous occuper des arbres ?

Oui	32
Non	27
Seulement arroser	41

Savez-vous qui entretient les arbres publics ?

Municipalité	42
Les privés	48
Non	10

Les arbres publics sont-ils bien entretenus ?

Oui	43
Non	32
Ne sait pas	25

Attributs des arbres : (plusieurs réponses par interviewé)

*Bénéfiques/maléfiques : les arbres bénéfiques : les palmiers dans la tradition (56)

*Utiles/inutiles : les arbres utiles : sont les fruitiers(96), et ceux qui sont touffus et font de l'ombrage(88).

*Ludiques/non ludiques : cela dépend du lieu, du contexte, mais aussi de leur taille ; s'ils sont assez solides et qu'ils ont de larges branches ; on peut y grimper.

*Spectaculaires/banals : les arbres spectaculaires : ceux qu'on voit évoluer à travers les saisons ex. jacaranda(67), par leur rareté, ficus de la Kasbah à l'époque (1), par leur tailles, les eucalyptus (4)

*Sacrés/profane : arbres sacré : l'oranger unique du centre du patio (27)

Décret du 9 Ramadan 1308. (17 avril 1891.)



Louanges à Dieu.

Tu la délibération de l'Assemblée générale du Syndicat obligatoire des viticulteurs de Tunisie, en date du 15 avril 1891, demandant création d'un jardin d'acclimatation dans les environs de Tunis.

Nous avons décrété et décrétons ce qui suit:

Art. 1^{er}. Il est créé un jardin d'acclimatation placé sous la surveillance de l'Inspecteur de l'Agriculture.

Art. 2. Ce jardin est provisoirement placé à la Sotira, dans une parcelle de terrain louée à cet effet à M. Dumont, propriétaire, et dont croquis est ci-joint.

Tu pour promulgation et mise à exécution
Tunis, le 18 avril 1891

Le Ministre Plénipotentiaire
Président-Général de la République Française
Signé: Massicault.

سنة ١٣٠٨ ربيع مؤرخ ٢٩ رمضان سنة ١٣٠٨

وبعد فانه يقتضى ما استقر عليه راي جمعية مدلكة الكروم بالمملكة باجتماعها الذي وقع في ١٥ ابريل
البرنجية الحالة من طلب احدث بستان باحوار حافرتنا تونس لتربية النبات
انما هذا بما يأتي الفصل

يحدث بستان لتربية النبات ويكون النظر فيه لناظر الزراعة بدوننا
الفصل

ابستان المذكور بجعل موقفا بالسكرة بالادرس التي اكرتت من مسيو دومون
بامرنا هذا وحرره الخ

1

DÉCRET

du 5 août 1899 (28 rabia-el-oual 1317)

Louanges à Dieu!

NOUS, ALI-PACHA-BEY, POSSESSEUR DU ROYAUME DE TUNIS,

Vu le décret du 27 décembre 1897 (3 chaâbane 1315).

conférant la personnalité civile à la Ferme d'expériences de Tunis et ses annexes et au Jardin d'essais;

Considérant que, depuis la date de ce décret, l'organisation de l'École coloniale d'Agriculture de Tunis sur une partie des terrains du Jardin et de la Ferme a amené dans le fonctionnement de ces divers établissements des modifications qui entraînent la révision du décret précité du 27 décembre 1897,

Avons pris le décret suivant:

ART. 1^{er}. — L'École coloniale d'Agriculture de Tunis, avec la Ferme d'expériences, d'une part, le Jardin d'essais, de Tunis, d'autre part, constituent deux établissements publics distincts, respectivement dotés de la personnalité civile.

ART. 2. — Ces deux établissements sont administrés sous la direction et le contrôle supérieur du Directeur de l'Agriculture et du Commerce, qui détermine, le cas échéant, par arrêté, les annexes de chacun d'eux.

ART. 3. — Les recettes de l'École coloniale d'Agriculture et de la Ferme d'expériences sont liquidées et leurs dépenses mandatées par le Directeur de l'école.

Celles du Jardin d'essais sont liquidées et mandatées par le Chef du bureau de la Direction de l'Agriculture et du Commerce auquel ressortit cet établissement. Les unes et les autres sont effectuées pour chaque établissement par un économiste-comptable responsable, soumis aux règles de la comptabilité publique et aux vérifications des inspecteurs de la Direction générale des Finances, et justiciable de la Cour des Comptes.

ART. 4. — Aucun acte des économistes-comptables n'est valable et ne peut être opposé à l'établissement dont chacun d'eux relève s'il n'a été préalablement approuvé par l'un ou par l'autre des fonctionnaires désignés à l'article 3, suivant le cas.

Chacun de ceux-ci adresse tous les ans un tableau des prévisions des recettes et des dépenses ordinaires et extraordinaires de l'établissement qu'il dirige. Ces tableaux nous sont soumis en même temps que le budget général de l'Etat, embrassent les mêmes périodes et délais d'exécution des services et sont réglés aux mêmes époques.

Ces recettes ordinaires se composent notamment:

- 1^o Des subventions de l'Etat;
- 2^o Des produits de l'exploitation des établissements;
- 3^o Des revenus de valeur provenant des dons et legs.

Les recettes extraordinaires comprennent les dons et legs. L'acceptation de toutes libéralités de l'espèce demeurent expressément subordonnée à notre acceptation.

Les dépenses ordinaires comprennent les frais d'entretien et d'exploitation de chacun des établissements constitués en personnes civiles. Les dépenses extraordinaires sont celles revêtant un caractère exceptionnel ou qui constituent une charge de la recette extraordinaire correspondante.

ART. 5. — Les fonds excédant les besoins de chacun des deux établissements sont distinctement versés en compte-courant à la Recette générale des Finances; ils ne sont pas productifs d'intérêts; ils sont insaisissables. Les économistes-comptables ne peuvent les retirer qu'au fur et à mesure des besoins, sur la production d'une quittance à souche revêtue du visa de l'un ou de l'autre des fonctionnaires respectivement désignés à l'article 3.

ART. 6. — L'Etat se réserve la propriété des biens meubles et immeubles acquis ou à acquérir sur le budget général et affectés à l'installation et à l'exploitation, soit de l'École coloniale d'Agriculture et de la Ferme d'expériences, soit du Jardin d'essais et de leurs dépendances. Cette affectation est provisoirement concédée à titre gratuit.

ART. 7. — La personnalité civile pourra toujours être retirée aux établissements dont il s'agit. Cette éventualité se réalisant, leur patrimoine tout entier fera retour à l'Etat.

ART. 8. — La forme des comptes desdits établissements, le mode de fixation du cautionnement des économistes-comptables, s'il est jugé utile de leur en imposer un, et, en général, les mesures d'exécution du présent décret seront déterminées par des règlements arrêtés de concert par le Directeur général des Finances et le Directeur de l'Agriculture et du Commerce.

ART. 9. — La distinction des deux établissements rétroagira au 1^{er} octobre 1898. Les ressources actuellement existantes à l'actif du compte-courant ouvert à la Recette générale des Finances en vertu du décret du 27 décembre 1897 seront réparties entre les deux nouvelles personnes civiles au prorata de leurs droits respectifs et transportées aux comptes courants à leur ouvrir.

ART. 10. — Le décret sus-visé du 27 décembre 1897 est abrogé.

ART. 11. — Le Premier Ministre, le Directeur général des Finances et le Directeur de l'Agriculture et du Commerce sont chargés de l'exécution du présent décret.

Vu pour promulgation et mise à exécution:

Tunis, le 5 août 1899.

Le Premier Secrétaire d'Ambassade,
désigné à la Résidence Générale de la République Française,
GRIMAUULT.

DÉCRET

du 7 décembre 1906 (20 chaoual 1324)

Louanges à Dieu!

NOUS, MOHAMMED EN NACER PACHA BEY, POSSESEUR DU ROYAUME DE TUNIS,

Vu le décret du 5 août 1899 qui a conféré la personnalité civile au Jardin d'Essais de Tunis;

Vu le décret du 29 juin 1900 (2 rabia-el-aoual 1318) soumettant au contrôle permanent du Directeur des Finances les actes de la gestion financière des établissements publics;

Sur la proposition de Notre Directeur de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation et le rapport de Notre Premier Ministre,

Avons pris le décret suivant :

ARTICLE PREMIER. — L'article 3 du décret susvisé du 5 août 1899 (2 rabia-el-aoual 1317) est modifié comme suit :

« Art. 3. — Les recettes de l'Ecole coloniale
« d'Agriculture et de la Ferme d'expériences sont
« liquidées et leurs dépenses mandatées par le
« Directeur de l'Ecole.

« Celles du Jardin d'essais sont liquidées et
« mandatées par le Jardinier en chef. Les unes
« et les autres sont effectuées, pour chaque éta-
« blissement, par un économiste-comptable respon-
« sable, soumis aux règles de la comptabilité pu-
« blique, aux vérifications des inspecteurs de la
« Direction des Finances et justiciable de la Cour
« des Comptes ».

ART. 2. — Notre Directeur de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation et Notre Directeur des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1907.

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Tunis, le 7 décembre 1906.

*Le Délégué à la Résidence Générale
de la République Française,*

A. D'ANTHOUD.

110. E-294-2

DECRET

du 28 août 1912 (15 ramadan 1330)

Louanges à Dieu!

NOUS, MOHAMMED EN NACER PACHA-BEY,
POSSESSEUR DU ROYAUME DE TUNIS,

Vu le décret du premier avril 1885 sur l'organisation des Communes de la Régence;

Vu le décret du 18 avril 1890 relatif au classement des voies municipales de la ville de Tunis;

Vu le Bulletin, en date du 14 mai 1912, par lequel la Société Dauphinoise des hauts quartiers de la ville de Tunis, cède gratuitement à la ville les rues et ronds-points définis ci-après, situés au sud du quartier Montfleury;

1° Une rue de 20 mètres de largeur (rue A au plan annexé au présent décret) et un rond-point de 20 mètres de rayon;

2° Une rue de 15 mètres de largeur (rue B);

3° Quatre rues de 10 mètres de largeur (rues C., D., E., F.);

4° Une rue de 8 mètres de largeur (rue G.);

5° Deux rues de 8 mètres de largeur (rues H. I.) avec un rond-point de 12 mètres de rayon dans chacune de ces rues;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 23 mai 1912;

Vu les plans ci-annexés;

Vu l'avis du Directeur général des Travaux publics en date du 13 août 1912,

Sur la proposition de notre Premier Ministre,

Avons pris le décret suivant :

ARTICLE PREMIER. — Sont classés dans le Domaine public et incorporés à la voirie municipale de Tunis les rues et ronds-points indiqués ci-dessus, teintés en rose sur le plan ci-annexé.

ART. 2. — Sont approuvés les alignements de ces rues et ronds-points tels qu'ils sont tracés sur le même plan.

ART. 3. — Notre Premier Ministre est chargé de l'exécution du présent décret.

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Tunis, le 28 août 1912.

Le Délégué à la Résidence Générale

Entretien A : Enseignant en géologie-membre de l'AAB

-Qu'est-ce qui vous a poussé à rejoindre l'association des amis du belvédère ?

Depuis toujours, j'ai admiré les arbres, surtout ceux de l'ensemble ville européenne-parc du Belvédère. L'arbre du colon est incontestablement un élément structurant du cadastre, construit en rapport avec l'espace. Les palmiers de l'avenue des Etats Unis par exemple, constituent une transition vers le parc du Belvédère dont l'amas d'arbres autour des portes est une invitation à la découverte. Malheureusement, à mon sens depuis l'indépendance, l'arbres sort de plus de plus de l'espace vert et est circonscrit dans des jardins mal entretenus.

-Vous voulez dire que personne ne se soucie de l'arbre ?

C'est juste un constat que je fais. Et le fait est que Tunis perd de plus en plus de vert et redevient blanche. C'est l'esprit métropole ; tout le monde veut construire ; le minéral l'emporte sur le végétal.

-A quoi est-ce dû à votre avis ?

Déjà à l'indépendance, l'arbre et les espaces verts en général ont été ignorés par les pouvoirs publics. Partant de là, c'est comme si l'état s'était désolidarisé des travaux réalisés par les colons. Mais ce qui en a suivi, c'est qu'aussi bien dans l'espace public que dans l'éducation, il y eu un éloignement de la nature. On le voit encore aujourd'hui, prenez l'exemple de l'avenue Mohamed V, si on la regarde de loin on a une impression de grandeur, mais rapprochez-vous un peu et vous constaterez que les palmiers sont délaissés, c'est un spectacle triste à mourir. Et ce ne sont pas les seuls dans cet état, la plupart des arbres souffrent autant d'entretien insuffisant que de vandalisme. Sans parler des jardins publics ou des places qui sont devenus de vrais dépotoirs.

-Vous voulez dire qu'autant les pouvoirs publics que la population se désintéressent des arbres ?

Oui et non. Disons qu'ils ne les voient plus. C'est comme si le rapport ancestral que l'on partageait avec les arbres dans la médina et la tradition musulmane a été chamboulé dans la ville moderne et nous avait fait perdre tous nos repères.

-Pourriez-vous développer ?

Eh bien, vous savez que pleins de notions et de rapports étaient codifiés par la religion musulmane et strictement respectés entre les murs de la médina. L'arbre pouvait être sacré quand il était accolé à un marabout, ou interdit. Le pouvoir politique et le pouvoir religieux étaient liés, et on interdisait l'arbre dans l'espace public par souci de sécurité et de salubrité. Ensuite, avec l'arrivée des colons, l'arbre s'est imposé, il a accompagné les rues et les avenues, il a structuré la nouvelle ville. Aujourd'hui, il n'a plus vraiment d'identité, de rôle. Seuls persistent avec un sens les arbres de la ville européenne, mais cela ne peut pas durer sans action de notre part.

-Que prévoit alors l'association ?

Ce qui est certain, c'est que l'association ne peut pas agir seule, il y a tant à faire. Il faut sans aucun doute passer par la réglementation qui pourra positionner l'arbre comme élément du paysage urbain, comme mémoire collective, comme mémoire urbanistique aussi. A ce niveau, l'association ne peut que suggérer, accompagner, voire mettre un peu de pression, mais on ne peut rien faire sans la mobilisation des pouvoirs publics et de la société civile.

-Est-ce faisable à votre avis ?

Oui, la société civile est dorénavant sensibilisée à la situation de l'arbre, du moins une partie. Au sein de nos activités à l'AAB, on a énormément de participants de tous âges. Pour le reste, il faut créer un besoin et une attente, puis à organiser la société civile, créer la dynamique. Une fois créée, il faut la généraliser.

-Créer un besoin en arbre ?

Oui, ou du moins le leur révéler.

-Comment cela ?

En les définissant tout d'abord, c'est la phase de diagnostic : de quel patrimoine on parle ? Ce n'est qu'après que l'on pourra le mettre en valeur, mieux l'entretenir et le préserver. Une fois mis en valeur, c'est là que l'on crée l'attente chez la société civile qui se rendra compte de la richesse de sa ville, et de l'importance des arbres autant que du rôle qu'ils peuvent jouer.

Entretien B : Architecte-sous directeur à l'embellissement de la ville de Tunis

-Je crois savoir que vous avez participé au projet de rénovation de l'Avenue H. Bourguiba, pourriez-vous m'en parler un peu.

Eh bien, il s'agissait au départ d'un projet qui allait totalement changer l'aspect de l'avenue. On allait élargir les trottoirs et créer une large voie au centre. Mais finalement, les travaux se sont arrêtés à de petites modifications minimales, juste un élargissement des voies de passage piéton en somme.

-Que s'est-il passé ?

Les gens étaient contre. Ils ont refusé le projet de peur que les arbres ne puissent survivre. On a d'ailleurs dû louer une machine (dont j'ai oublié le nom) de l'étranger pour pouvoir les déplacer avec leur terre jusqu'au jardin méditerranéen. Le projet n'aurait pas pu se faire sinon.

-Vous voulez dire que la municipalité a subi des pressions de la part de la société civile pour conserver les ficus de l'avenue H.B. ?

Oui, mais il faut dire qu'on est aussi nombreux à la municipalité à avoir été d'accord à ce sujet. Il faut dire que ces ficus représentent un patrimoine. Avec les oiseaux qui viennent y nicher, ils constituent le cachet de l'avenue.

-Qu'entendez-vous par patrimoine ?

Les arbres de la ville européenne datent de la période du protectorat. C'est un fait indéniable qu'ils embellissent la ville et qu'ils participent à sa mise en scène. C'est le rôle de la municipalité de veiller à leur préservation. D'ailleurs, vous voyez l'hôtel la Maison Blanche (bâtiment reconnaissable grâce à l'arbre qui y est fusionné). A l'époque, c'était la villa de l'ambassadeur des USA, avec cet arbre en façade. Lors des travaux pour sa transformation, c'est la municipalité qui a fait pression et a tenu à ce que cet arbre ne soit pas arraché. Aujourd'hui, c'est une valeur ajoutée à la construction.

-Je crois savoir qu'il y avait aussi un projet concernant la place de la monnaie avec les deux ficus ?

Effectivement, les deux ficus bicentennaires (d'ailleurs c'est la seule information qu'on ait pu trouver à leur sujet. Ils ne figurent dans aucun plan, dans aucun document, nous n'avons pas été en mesure de savoir par qui ils ont été plantés ou pourquoi, puisque de toute évidence, ils précèdent la période coloniale). Le fait est que cette place a perdu aujourd'hui sa vocation de place, elle est insalubre et autant dire pas entretenue du tout. La seule action de la municipalité est de traiter les troncs contre les parasites tous les mois à peu près. Le projet avait pour idée de lier l'avenue H.B. à la place de la monnaie en fait (avec le même revêtement de sol en rappel et rendre piétonne la rue qui les lie). On pensait à la municipalité que la rénovation de l'avenue H.B. n'allait être que le commencement de grands travaux de rénovation et d'embellissement du centre historique. On a fait appel à un bureau d'étude puisque les deux arbres avaient besoin de traitement spécial, étant donné leur âge (leurs

racines montaient à la surface, n'ayant plus de place au sol). On a prévu par la suite à drainer les bouquinistes (qui se trouvent aujourd'hui dans une rue parallèle) on a d'ailleurs dessiné des chariots-types. Cette place serait devenue à vocation culturelle, tout comme la place du tribunal à la médina où il y a de temps en temps des rassemblements autour de l'échange de livres.

-Qu'est-ce qui a empêché le projet alors ?

La révolution s'est passée. Il faut savoir tout d'abord que ce projet est une coopération avec le ministère du tourisme (qui finance le projet) et le ministère de l'équipement qui est mitoyen à la place. Suite à la révolution, ce dernier ayant changé de ministre plusieurs fois, on a pas pu obtenir de signature. Il faut dire aussi, que bien des fonctionnaires ont l'habitude de garer leurs voitures autour de la place, ils n'auraient plus où le faire avec le projet (cette remarque a été émise lors de plusieurs rencontres). Ensuite, c'est vrai qu'à la municipalité on a eu peur avec le début des manifestations ; installer un chantier avec pierres et gravier au cœur de l'agitation n'était peut-être pas très judicieux (la place se trouve tout près de zones sensibles ayant connues beaucoup d'agitation : avenue H.B, ministère de l'intérieur, siège de l'UGTT...)

-Et les habitants autour de la place dans tout cela, qu'est-ce qu'ils en pensent ?

Beaucoup avaient hâte que le projet se fasse. Avec la mise en valeur de la place, la disparition des voitures et des marchands ambulants, c'est sûr qu'ils allaient être au calme, et puis leurs appartements auraient pris de la valeur. Je ne saurais vous dire si leur emballement était lié aux arbres eux-mêmes ou non.

-Vous m'avez dit tout à l'heure que les arbres de la ville européenne sont un patrimoine à préserver. Qu'en est-il des arbres dans les autres parties de la ville ?

Dans notre législation, il n'y a rien sur les arbres ou les végétaux. C'est vrai que c'est plus facile de réclamer la protection et la préservation des arbres de la ville européenne du fait de leur âge, pour certains de leur rareté. Sinon, rien n'oblige à planter, d'ailleurs vous pouvez le constater en arpentant les rues des quartiers récents de Tunis (quand je dis récents, je veux dire depuis l'indépendance).

-A quoi est-ce du ?

Les arbres ont été les victimes d'une très mauvaise gestion. Et puis, la volonté de planter, de préserver, d'entretenir les arbres est absente aujourd'hui. C'est devenu un luxe, le dernier souci de la municipalité.

-Vous voulez dire que la municipalité se désintéresse des arbres ?

Il n'y a pas que la municipalité, c'est un fléau généralisé dans toutes les institutions. Même l'AFH (agence foncière de l'habitat) ne pense qu'au souci de rentabilité. Depuis la révolution cela s'est aggravé, mais c'est un fait bien plus ancien. Et puis il y a aussi le vandalisme de la part des habitants : ils arrachent les arbres qui les gênent sans se soucier de la continuité d'un alignement par exemple, et ils salissent les places et jardins, comme c'est le cas pour la place de la Monnaie. Comment leur en vouloir, lorsque mêmes les institutions ne prennent pas position (comme le cas du ministère de l'équipement qui a mis un frein au projet de la place de la Monnaie par souci de parking !)

-Comment sortir alors de ce cercle vicieux ?

Il faut que l'Etat impose la prise en compte des arbres, des règles, des normes. Si la position de l'arbre, son rôle étaient clairement établis, ils pourraient être inclus dans le cahier de charge. Ensuite, c'est à l'Etat de faire respecter ces normes. Il faut juste qu'il y ait la volonté de le faire.

Entretien C : Président et fondateur de l'Association des Amis du Belvédère

-De votre point de vue d'associatif, quelle place est accordée à l'arbre aujourd'hui à Tunis ?

En tant que président d'une association qui défend un par cet donc des arbres, j'estime que la place de l'arbre est tout à fait marginalisée en Tunisie. Il y a très peu d'espaces verts comparé à d'autres villes. Il n'y a aucune commune mesure avec Paris, Marseille, par exemple, malheureusement. Et le peu de verdure que l'on a est quotidiennement menacé. Décidemment les tunisiens n'aiment pas les arbres. D'ailleurs, j'ai écrit un article à ce propos il y a deux semaines dans le journal Ittarik Il Jadid (le nouveau chemin) qui s'intitule « la révolution tunisienne n'aime pas la nature » j'y parle de tout ce qui se passe, des différents abus qui sont entrain de se produire un peu partout, de l'abattage systématique d'arbres et de forêts.

-Ce dont vous me parlez date de bien avant la révolution, ce n'est pas un fait nouveau ?

Non, mais c'est beaucoup plus marqué maintenant. Une fois qu'il n'y a plus de pouvoir répressif, les gens se sentent libres, et leur première expression de liberté est de couper les arbres.

-C'est assez défaitiste comme point de vue, non ?

Bah, écoutez, je constate, je constate les faits, je ne sais pas si vous êtes au courant, mais il se passe des choses absolument innommables partout, que ce soit dans les forêts du nord, dans les parcs nationaux, ou dans les forêts côtières qui ont été plantées justement pour retenir les dunes de sables et qui sont maintenant un désert.

-Quelle est la solution, d'après-vous ?

Changer les mentalités, c'est ce qu'on est entrain de faire au sein de l'association. Ce n'est pas évident, parfois même impossible avec les adultes, c'est pour cela qu'on se concentre sur les enfants. On fait de la sensibilisation envers les petits, les jeunes, notamment dans les écoles autour du parc. On parle avec eux à propos de l'arbre, on a des petits jeux qui consistent par exemple à toucher l'arbre les yeux fermés pour essayer de deviner de quoi il s'agit. Qu'ils aient cette espèce d'amour charnel, sensuel de l'arbre.

-Si vous permettez, j'imagine que, dans les écoles qui sont dans l'entourage du parc, le contact avec l'arbre est là, de part la proximité, bien sûr c'est intéressant de le développer. Mais qu'en est-il de ces lieux où les enfants n'ont aucun contact, aucune culture de l'arbre ?

Dans un de nos projets, on s'est justement occupé d'une école qui se trouve à Zahrouni (banlieue ouest de Tunis), banlieue qui n'est pas très verte. On les a même fait venir ici. Oui, bien sûr qu'il faut s'occuper de ces enfants-là aussi. J'ai même contacté un directeur d'école, d'une vieille école parce qu'il y avait, au centre de la cours un très grand arbre. Malheureusement, une des premières choses qu'à faite ce monsieur, c'est couper l'arbre pour pouvoir de son bureau contrôler ce qui se passe dans toute la cours. Je vous jure, c'est authentique, c'est le genre de motivation qui poussent les gens à tuer un eucalyptus centenaire.

-Donc, selon vous, pour pouvoir sauver l'arbre, entre guillemets, il faut tabler sur l'éducation ?

Je le pense, oui. Et puis quand on parle de l'arbre, au Belvédère, par exemple, c'est très facile de rendre vert les espaces en plantant n'importe quoi, en privilégiant les arbres qui ont une croissance rapide. Alors qu'ici, au Belvédère, ce qui prime c'est la diversité. Ce qui me dérange un petit peu, c'est cette généralisation, parce que si on compare, je ne sais pas, ne serait-ce qu'un eucalyptus avec un caoutchoutier, il y a

quand même une grande différence. Et l'une de nos actions est justement de sensibiliser les citoyens à la diversité de l'arbre.

-Donc ce qui compte le plus, c'est la diversité ?

Oui, je pense en tout cas, si l'on a un seul arbre partout, ce serait horrible. Je parlais tout à l'heure d'eucalyptus, bon en Tunisie il y a des forêts d'eucalyptus, mais d'une manière générale, c'est des forêts très tristes, parce que rien ne pousse en dessous, il n'y a pas de sous-bois. Ce ne sont que des piliers morts, enfin non, mais pour dire qu'il n'y a pas beaucoup de vie. Moi je suis ornithologue amateur, c'est des forêts où il y a très peu d'oiseaux, il n'y a pas de vie, parce que, justement, c'est uniforme. Alors que, ce qui compte le plus ici, au Belvédère, c'est la diversité. En fait, le Belvédère était, avant même que le site ne soit aménagé en parc, une colline verte. A Tunis, il y en avait deux, l'une qui s'appelle Djebel Ahmar (mont rouge) et l'autre Djebel Akhdhar (mont vert), cette dernière appellation n'est plus utilisée, c'est aujourd'hui le Belvédère. Les français quand ils sont arrivés, ils ont trouvé une colline boisée avec essentiellement des oliviers d'autres arbres sans doute, mais surtout des oliviers. Pour la création du parc, ils ont implantés d'autres espèces, exotiques pour la plupart, même par rapport à la Tunisie, ce ne sont pas des espèces méditerranéennes. Il y a aussi des arbres méditerranéens comme le caroubier, l'olivier. Mais la plupart des essences qui sont ici viennent d'un peu partout dans le monde, et certains de ces arbres se sont adaptés. On a même l'oranger des Osage, à mon avis, c'est le seul endroit de la Tunisie où il y en a. En fait, ce qui compte aussi, c'est la qualité paysagère de l'ensemble. Un parc n'est pas non plus une collection d'arbres, c'est aussi un jeu entre pelouse et bosquets, il y a une harmonie qui se crée. C'est visuel, c'est paysager. On avait un spécialiste japonais qui est parti au début de la révolution, mais qui va bientôt revenir, malgré ce qui se passe là-bas. Il a fait sur le parc, avec des instruments assez perfectionnés. Il a rendu un premier compte-rendu, et ses premiers résultats sont assez pessimistes. Pour lui, les arbres qui ont été plantés d'une manière forcées au moment de l'aménagement du parc ne vont pas survivre. Selon lui, il vaudrait mieux privilégier les espèces méditerranéennes qui s'adaptent plus. Mais là, ce ne serait plus le Belvédère, on a un dilemme. D'ailleurs, à son retour, on espère organiser un colloque dont le principale sujet serait quel avenir pour le Belvédère, avenir aussi bien paysager que du point de vue des espèces.

-A ce propos, selon-vous, pour tout l'espace urbain, pas seulement le Belvédère faut-il privilégier les espèces autochtones ou plutôt la diversité et l'originalité ?

Ca dépend des espaces, pour le Belvédère, c'est la diversité qui prime. Mais si on prend l'exemple d'un nouveau parc, comme Ennahli, peut être que c'est plus intéressant d'un point de vue rentabilité de penser à des arbres locaux. Il y a des arbres qui sont un peu abandonnés, un peu à l'écart alors qu'ils sont d'ici, le caroubier par exemple. Il y a peu être une centaine de caroubier au Belvédère, mais ailleurs ? non, pourquoi ?, parce que c'est une espèce très lente alors que, quand on plante, on veut des résultats tout de suite. Alors que c'est arbre typiquement d'ici, dont on peut dire qu'il est symbolique de la Tunisie avec un fruit extraordinaire, qui a des bienfaits reconnus du point de vue pharmaceutique. D'ailleurs, cet arbre a donné son nom à un impôt qu'on paye à la municipalité « Izzibla wil Kharrouba » (la poubelle et le caroubier), « il kharrouba » c'était une unité de mesure, c'est équivalent à 10*10, parce que c'est à peu près la superficie d'occupe un caroubier adulte. C'est dire l'importance de cet arbre. L'eucalyptus n'est pas un arbre tunisien, australien à la base, mais on peut dire de lui aujourd'hui que c'est un arbre international, puisqu'il s'est exporté un peu partout. Mais les tunisiens ont plus d'attrait pour lui, là aussi

pour des raisons pratique, c'est un arbre qui pousse très vite, c'est rentable. Quand on plante une forêt d'eucalyptus, 10, 15 ans après, elle est adulte, on coupe et ça repousse. L'eucalyptus est à la vaise australien, mais c'est devenu par les faits un arbre tunisien, son problème est qu'il est méchant avec son sous-bois. En Australie, il y en a. Peut-être qu'il aurait fallu l'importer avec son sous-bois. Mais c'est quand même un bel arbre pour les aménagements routiers. Et puis c'est un arbre mellifère, donc très intéressant pour le miel, les gens sont donc contents de savoir qu'en été il y a la fleur d'eucalyptus qui pousse. Mais les arbres tunisiens ne sont pas nombreux, il y a le pin d'Alep, pin maritime, pin pignon, le chêne liège, mais là aussi, c'est un arbre qu'on ne peut pas faire pousser en ville. Planter des arbres autochtone, on veut bien, mais il n'y a pas assez de variété d'espèces locales. On est obligé d'importe, la plupart des espèces plantées dans les avenues principales ne sont pas d'ici ; jacaranda, araucaria.

-Au départ, l'aménagement du parc du Belvédère et de la trame de toute la ville s'est fait dans le cadre d'un projet global, or j'ai l'impression qu'aujourd'hui ce n'est que le Belvédère qui compte et on oublie le reste du projet à savoir les squares, comme celui de Jane D'arc ou les alignements qui sont aussi vieux que le Belvédère ?

En fait, l'un des objectifs de notre association est d'aider à la création d'autres parcs, ou alors on parraine. Mais c'est vrai, bon, peut être que c'est un manque de notre part, mais on se contente de protester quand un arbre d'alignement est coupé, c'est tout. Mais c'est vrai qu'on pourrait s'impliquer davantage dans le choix des arbres, etc.

-Pour ce qui est de la trame de la ville européenne installée par les français, vous pensez que c'est important de la préserver ?

Bien sûr. Par exemple ce qui c'est passé pour l'Avenue Bourguiba, avant, il y a avait quatre rangées de ficus. Afin d'élargir l'avenue, on en a retiré deux, ceux qui ne sont pas morts ont été déplacé au jardin Méditerranéen, élaboré par Jellel Abdelkafi. Il n'est pas encore ouvert au public, les arbres étant encore jeunes. Mais, je crois savoir qu'il n'est pas en très bonne santé, il faudra qu'on s'en occupe un de ces jours. Donc, voilà le cas d'un aménagement urbain vieux de cent ans, qui a été réduit, alors qu'il a été géré durant tout ce temps, avec tous les problèmes de toxicité qu'il y a derrière, le fruit du ficus étant dangereux. Mais ça a quand même permis d'en créer un autre, et aujourd'hui, la majorité des gens ne se rendent même pas compte du changement.

-Que pensez-vous des arbres de la ville européenne en général ?

Je trouve que c'est assez monotone, il n'y a pas beaucoup d'imagination, je pense que en tout, il doit y avoir une dizaine d'espèces. Mais il y a quelques rues qui se démarquent, comme la rue Alain Savary par exemple qui, avec ses jacarandas est assez identifiable.

Entretien D : Entretien avec M. Moncef Besbes

Réalisateur TV

Membre de l'AAB

Amateur d'arbres, a planté environ 1ha sur l'espace public.

-Comment vous est venue l'idée de planter dans l'espace public ?

En fait, j'ai toujours beaucoup aimé les arbres et les plantes en général. Il y a 15 ans de cela, quand j'ai commencé à bâtir ma maison, je me suis tout de suite mis à planter mon jardin. Je voulais qu'au moment de m'installer, les arbres aient déjà pris forme. Et puis, n'ayant plus de place pour planter les spécimens que j'avais acheté, j'ai commencé à planter dans cet espace en face de chez moi, qui n'était à l'époque qu'un vaste dépotoir.

-Il n'y avait rien de planté ? Pourtant, il s'agit-là d'un vaste espace qui longe la route X ?

Il y avait un oued à ciel ouvert qui débordait très souvent. Les gens, le voyant à l'abandon, en ont fait une décharge. C'était très sal. Cela m'a énormément dérangé, quelle vue juste en face de chez moi ! J'ai donc harcelé la municipalité pour qu'ils y fassent un aménagement convenable. Ils n'en ont rien fait. Alors, je m'en suis occupé. Cela fait maintenant 15 ans que je m'occupe tout seul de tout cet espace.

-Pourquoi, à votre avis la municipalité n'a-t-elle pas agi ?

En fait, si, elle a un peu agi. Elle a réalisé un grand chantier en vue de créer un passage souterrain pour l'oued, et a remblayé le terrain, ce qui m'a permis de planter sur une superficie plus grande. Et il y a de cela 4ans, la ville m'a installé une arrivée d'eau pour que je puisse arroser, avant j'utilisais mon puits.

-Finalement la municipalité vous a été reconnaissante de la réalisation et de l'entretien de cet espace et vous a même encouragé ?

Oui, j'ai même eu des prix du gouverneur et de l'Agence de Protection de l'Environnement. Mais cela n'empêche que je continue tout seul à m'en occuper. D'ailleurs, j'ai même planté un rond point plus loin.

-Ce genre d'initiatives citoyennes sont intéressantes, sont-elles encouragées par la municipalité ou même l'AAB voire d'autres associations ?

En fait, l'Etat préfère travailler avec un organisme, une association quand il s'agit de donner des fonds. D'ailleurs, il y a un moment, avec l'AAB, on a aidé une association à obtenir une belle subvention pour un projet d'embellissement, mais rien n'en est sorti. Ils ont préféré garder les sous. C'est un autre volet des arbres, aujourd'hui c'est devenu un marché très juteux. Dans cet espace j'ai planté beaucoup d'espèces chères ou rares, et très souvent, on me les vole. On les arrache avec leur racine, le plus souvent en les abîmant.

-Vous voulez dire que les gens n'accordent pas beaucoup d'importance aux arbres ?

-Pas vraiment, surtout les jeunes en fait. Pour les autres, il y en a qui apprécient leur présence, mais de là à en prendre soin ou même à les remarquer tout le temps, je ne pense pas.

-A ce propos, outre le vol, quel regard pensez-vous que les gens ont de cet espace ? Pensez-vous qu'ils remarquent son originalité ? Les changements de l'aspect des arbres en fonctions des saisons ?

Pas tous. Vous savez, les arbres sont de moins en moins respectés, plus encore, de moins en moins regardés. Même mes voisins, qui habitent juste en face de ces arbres, s'en désintéressent. Certains continuent encore de jeter leurs poubelles au pied des arbres. En tout, j'estime à 20% de la population ceux qui s'y intéressent vraiment.

-A quoi pensez-vous que c'est dû ?

A un manque d'éducation environnementale je pense. Dans mon métier, j'ai réalisé environ une 50aine de spot de sensibilisation environnementale qui sont passés à la tv à la fin des années 80. Aujourd'hui, il n'y a plus de genre de spot, les jeunes d'aujourd'hui n'ont pas grandi avec l'idée que les arbres sont des êtres vivants, qu'ils sont fragiles. C'est pour cela qu'à l'AAB, on se concentre sur les jeunes enfants. On organise des journées de sensibilisation à la nature, des visites et même des ateliers. Nous espérons ainsi que la prochaine génération sera plus soucieuse des arbres. Et peut-être aussi que ces enfants contribuent à sensibiliser un peu leurs parents quant à la cause végétale.

-Dois-je comprendre par là que les initiatives comme la votre sont rares ?

Des initiatives personnelles oui, par contre, il y a des syndicats de résidences qui font un bon travail de verdissement de leur espace. Sinon, les gens aiment bien planter chez eux, il suffit de regarder les maisons voisines. Elles ont toutes de beaux jardins. Mais, il faut bien reconnaître que c'est à peu près le même type de jardin que l'on rencontre partout avec en tout une dizaine d'espèces arborées.

-Vous soulevez là deux questions importantes. La première, c'est que les gens n'accordent pas beaucoup d'importance à l'espace public, la seconde, le manque de variétés d'espèces.

Oui, les gens se disent pourquoi j'irais planter pour les autres ? Il y avait un voisin qui voulait partager avec moi les frais de taille, sa femme lui avait dit « ne va pas jeter ton argent dans la terre ». Beaucoup considèrent que cela n'a pas de sens de s'occuper de l'espace extérieur. C'est culturel je pense. Pour ce qui est des variétés, c'est une question de mode. Et puis, comme je suis passionné, je fréquente beaucoup les pépinières (étatiques ou privées). On y retrouve la même palette végétale que vous retrouvez dans les jardins publics ou privés et dans les nouveaux alignements. Le pépiniériste fait un choix stratégique en choisissant de miser sur les espèces à croissance rapide qui ne requièrent pas beaucoup d'entretien.

-Vous voulez dire que c'est le marché qui conditionne l'aspect des jardins ?

Pas que des jardins, des alignements et des aménagements extérieurs aussi. Si vous vous baladez dans la ville, vous verrez que c'est quasiment les mêmes espèces que l'on retrouve partout, mis à part un peu le centre historique et la banlieue nord. C'est dommage, je me rappelle, il y a des années quand j'ai commencé à rechercher des spécimens intéressants à planter, il en avait encore dans certaines pépinières ou encore dans l'arboretum. Je n'ai pas pu tous les récupérer, je ne pensais pas qu'ils allaient disparaître.

Entretien E : Fonctionnaire à la Direction des parcs urbains et des espaces verts de la Municipalité de Tunis (Agba)

-Qu'avez-vous à dire au sujet de la place accordée à l'arbre aujourd'hui à Tunis ?

Pour notre service, l'arbre a une place très importante dans la ville. On a un patrimoine assez important d'arbres d'alignement spécialement, surtout de la période coloniale. D'ailleurs, après cette période, nous n'avons pas beaucoup évolué en termes de plantation et de choix d'espèces. Si on préserve ce patrimoine c'est déjà pas mal. Ensuite, avec les nouveaux quartiers, on a essayé de développer ce thème, qui est très important, parce que, généralement, quand on parle arbre, on veut dire, le plus souvent arbre d'alignement. En 1996, dans un des cahiers trimestriels, on a défini le taux d'espaces verts par habitants dans les communes, et on avait fixé un objectif dans le temps qui était de 10m²/habitant. Pour cet objectif, il y a une méthodologie de travail qui comprenait comme point de départ le recensement des espaces verts. En deuxième étape, l'entretien et la préservation de ces arbres, avec en plus, le développement et la plantation de ces arbres d'alignement.

-Vous avez parlé un peu avant de la préservation du patrimoine arboré colonial, à partir de quand cette initiative a-t-elle vu le jour ?

On a commencé à remarquer, ces dernières années un stress important chez les arbres assez âgés, surtout chez des espèces, si l'on veut rares que nous devons préserver, comme le *cercis australis* qu'on ne trouve que dans quelques zones. Vu l'intervention des concessionnaires, les extensions, les travaux sur les chaussées, les trottoirs, etc. les racines sont souvent abîmées. Parfois aussi, il y a une mauvaise organisation entre les services municipaux avec des gens qui travaillent sur la voie

publique sans prendre en compte les arbres à proximité quand il s'agit de creuser des tranchées par exemple. Ainsi, nous avons eu beaucoup de pertes à cause des conduites de gaz et des fuites. Il y a des cas aussi, lors de rénovation d'anciennes demeures ou de réaménagement, où l'on procède à l'arrachage des arbres de façade parce qu'ils ne conviennent plus à la nouvelle disposition, sans prendre la peine de prévenir la municipalité ni de replanter par la suite. Malheureusement, jusqu'à nos jours, nous n'avons pas de code qui protège l'arbre, l'unique législation dont nous disposons est le code forestier, qui ne s'applique pas forcément en milieu urbain. Au fil du temps, on est entrain de constater la perte de beaucoup de spécimens assez anciens. A part dans notre service, il n'y a pas vraiment de volonté de préservation, et encore là, la municipalité de nos jours n'a pas d'autorité proprement dite, vu que, dans le périmètre communal, il y a beaucoup d'intervenants tel que le ministère de l'équipement, celui de l'agriculture, et il n'ya pas toujours de coordination. Néanmoins, dernièrement, nous avons voulu, à travers l'agence de l'environnement faire des cahiers de charges relatifs à la création et l'entretien des espaces verts pour essayer de normaliser et de protéger ce secteur.

-C'est-à-dire qu'actuellement, il n'y a pas de standard s'agissant de la création d'espaces verts en termes d'aménagement ou de choix des espèces ?

Non, pas du tout. Parfois, on s'étonne même de ce que l'on peut voir, chacun dans son service agit à sa guise. D'autant plus que la gestion est de la responsabilité de la municipalité, l'idéal serait donc qu'elle soit centralisée et de coordonner dès le départ les tâches entre les différents services municipaux. La situation est, il faut bien l'avouer, parfois difficile, on ne peut pas assurer la coordination pour la majorité du temps. Il ne faut pas oublier non plus les citoyens qui décident des fois d'intervenir en plantant sur la devanture de leurs maisons, ce n'est pas toujours une bonne chose, parce que, dans le choix des espèces, ils n'entrent pas dans le cadre d'une organisation globale, dans une logique d'aménagement. Et dans ces cas-là, la municipalité n'a pas l'autorité qu'il faut pour l'empêcher.

-Normalement, c'est bien la municipalité qui s'occupe de l'entretien des espaces verts et des arbres publics ?

Oui, c'est la municipalité à travers ses différentes communes. Mais il existe néanmoins des espaces qui dépendent de l'agence de l'environnement, de l'AFH voire du ministère de l'agriculture. Chacun agit à sa façon.

-Sur quels critères se sont basées ses différentes attributions ?

Prenons l'exemple de la place des Droits de l'Homme, depuis les années soixante, c'était à la municipalité de Tunis qu'incombait la responsabilité de son entretien, elle s'appelait alors place Kennedy. Suite à la célébration du 10 décembre 1996, il y a eu intégration du ministère de l'environnement qui a entrepris le réaménagement de cet espace et l'a baptisé place des Droits de l'Homme. Depuis, il s'est chargé de l'entretien de cet espace, mais comme il n'y avait rien de vraiment clair, la municipalité aussi a continué à mener ses propres entretiens. Depuis peu, un autre intervenant sur les espaces verts est apparu, il s'agit du comité national de la propreté et de l'esthétique urbaine qui s'occupe essentiellement de l'entretien des axes routiers. Des fois, nous nous occupons de l'organisation et la coordination, mais pas tout le temps. Pour parler franchement, il faut bien reconnaître que le secteur n'est pas très structuré. Ajouter à cela les entrepreneurs privés qui n'arrangent rien. En ce qui concerne l'AFH (agence foncière de l'habitat) comme il s'agit d'une agence étatique, elle coordonne ses actions avec la municipalité, la plupart des privés font à leur guise.

Entretien F : Urbaniste-Fonctionnaire à la municipalité de Tunis

-Tout d'abord, je voudrai comprendre, comment se fait le calcul en terme d'espaces verts, y-a-t-il des normes portées par la municipalité pour dire si la ville a assez d'arbres ou non par exemple?

Déjà, qu'est-ce qu'on entend par espaces verts ou surface verte. Il faut savoir que pour le gouvernorat de Tunis, diverses institutions interviennent dans l'espace public et ont chacune, un certain nombre d'espaces verts en charge. Il s'agit tout d'abord de la municipalité de Tunis, de l'ANPE, mais aussi du ministère de l'agriculture. Chacune de ces trois institutions est indépendante des deux autres, et chacune réalise les entretiens de ses espaces selon ses propres normes, mais théorise aussi au sujet de l'espace vert en général, selon ses propres normes. Pour ce qui nous concerne ici à la municipalité de Tunis, on comptabilise comme étant espaces verts, les parcs et jardins publics bien sûr, mais aussi les boisements ouverts, les cimetières. N'entrent pas en ligne de compte les espaces semi-privés (hôpitaux, écoles, administrations), les ronds-points, les plates bandes centrales ni les places.

-Pourtant, il y a énormément de places plantées dans la ville européenne. Les arbres que l'on y trouve datent de la période du protectorat. N'y a-t-il pas l'idée au sein de la municipalité de les conserver ?

D'abord, la place, dans nos documents cartographiques est annotée comme voirie, c'est-à-dire qu'elle est gérée par le ministère de l'équipement. Ensuite, nous n'avons aucun document cartographique contenant les arbres, ce qui pourrait nous être très utile d'ailleurs dans nos travaux, et nous faciliter bien des tâches.

-De quels types de tâches ?

Et bien, l'arbre dans la ville est censé être un élément à part entière, à prendre en considération. Bien plus qu'un simple équipement, il contribue à la structuration de la ville. Nous parlons ici, pour le cas de la ville européenne d'arbres qui sont aussi vieux que certains bâtiments. De plus, nous avons à peu près 760ha d'espaces verts à Tunis, depuis la révolution, nous avons perdu le 1/10^{ème} à peu près. Si nous avions un recensement exact de notre patrimoine arboré avec leur localisation, nous aurions peut être pu mettre en place un dispositif de protection ou que sais-je encore.

-Vous voulez dire qu'au sein de la municipalité, il y a une réflexion autour de l'arbre et un désir de préservation ?

De réflexion, non, je n'irai pas jusque là. A la municipalité de Tunis, notre travail est l'exécution. Il y a un certain nombre d'espaces verts programmés par le PACT ainsi que des espaces ou encore des alignements existants qui requièrent de l'entretien, c'est cela la charge des services de la municipalité. Ensuite, la société civile est seule à avoir une réflexion autour de l'arbre. D'ailleurs, moi-même, je participe entant que tunisois dans divers associations, dont l'AAB où là, effectivement, on essaye de redonner sa place à l'arbre et au végétal en général dans la ville.

-Est-ce plus facile d'avoir cette perspective au sein d'une association qu'entant que membre de la municipalité ?

Disons plutôt que l'on est plus libre. Il faut savoir tout d'abord que l'indépendance des municipalités est tributaire du gouverneur, surtout aujourd'hui. Prenez comme exemple l'espace de la prison civile de Tunis à Bab Saadoun que l'on veut transformer en jardin public, d'autant qu'il est attenant à plusieurs hôpitaux dont l'hôpital d'enfants. Comme vous le savez, il s'agit là d'une zone congestionnée, beaucoup de ministères, les tribunaux, la Bibliothèque et les Archives Nationales, la faculté de médecine et j'en passe. Un espace ouvert dans cette zone est plus que nécessaire. L'idée a émergé de l'AAB, et elle est maintenant en suspend depuis des années et ce au niveau de la municipalité. Il s'agit donc, dans bien des cas, de

décisions politiques dont pâtissent les espaces verts et le verdissement de la ville en général. Ensuite, c'est parfois aussi une question de moyens. Les municipalités ne veulent pas dépenser ces dernières années, étant donné la situation du pays.

-Vous voulez dire que la non prise en compte des arbres dans la ville de Tunis, que ce soit isolés ou dans les divers espaces verts est uniquement due à la situation actuelle du pays ?

Non, pas du tout, c'est bien plus ancien que cela, mais disons que ça s'est empiré ces dernières années. Le vrai problème réside dans la définition même que donnent les autorités publiques aux espaces verts. Ils sont considérés comme le reliquat des espaces. C'est-à-dire ce qui reste de vide dans la ville. En partant de ce choix de considération ou devrai-je dire de peu de considération, comment voulez-vous que nos espaces verts soient cohérents avec le reste de l'espace puisqu'ils sont parachutés et n'émergent pas d'une réflexion.

Entretien G Directeur de l'embellissement à l'agence de protection de l'environnement sous l'égide du ministère en charge de l'environnement

-Actuellement, la ville de Tunis est en perpétuelle évolution, quelle place est accordée à l'arbre ?

Le premier problème qui se pose aujourd'hui en Tunisie, c'est que l'arbre en tant que fait culturel n'est pas ancré dans notre culture. Ceci étant, personnellement, je crois de plus en plus qu'il y a, actuellement des tunisiens qui commencent à être sensibles au fait qu'il n'y a pas que « Jemaa Izzitouna » (la mosquée Izzitouna) ou la Basilique St Pierre qui sont patrimoine, l'arbre l'est tout autant. Du coup, on a pris conscience de plus en plus au niveau des associations environnementales de l'importance de l'arbre comme élément de patrimoine qu'il faudra préserver et sauvegarder. Et dernièrement, il y a eu pas mal de manifestation autour du Belvédère dans le cadre de l'association (AAB) pour dire « faites gaffe à ne pas toucher au programme du Belvédère », pourquoi ? A l'époque de l'ancien président, il y avait eu une idée de faire du parc du Belvédère (110ha) une concession de 99ans pour en faire un projet de chalets et d'hôtel. Normalement, la municipalité de Tunis allait en donner l'accord le 15 janvier lors d'une cession destinée à traiter de ce sujet. L'association s'était opposée à cela, mais elle s'est trouvée incapable de lutter face à une décision présidentielle (le bénéficiaire étant un proche). Si ce projet avait pu aboutir, Tunis aurait perdu son poumon vert. D'ailleurs, on peut en retrouver les traces dans la conférence de presse qu'a faite le président de l'AAB (Mr. Ben Aïssa) dernièrement (la semaine du 14 février 2011, probablement le vendredi) au sujet du consortium des associations.

-Y a-t-il, à votre avis des espèces ou des individus qui devraient être privilégiés dans la gestion et la protection ?

L'une des choses sur lesquelles ont travaillé les colons, c'est l'utilisation pour les alignements d'un certain type d'arbres que l'on ne retrouve pas ailleurs que dans ces quartiers (anciens quartiers phares de la ville européenne). Citons l'exemple du jeu entre grevillea et jacaranda dans l'avenue Charles Nicole de la cité olympique (à côté du stade), parce que c'était à l'époque une allée qui conduisait au Belvédère, au printemps à la floraison, il y a alternance du jaune et du mauve, notons que ces deux couleurs symbolisent le contraste total, quelle avancée dans l'art du paysagisme à l'époque, que nous, jusqu'à aujourd'hui, nous ne sommes pas arrivé à égaler. Ceci n'est pas le fruit du hasard. Ce sont des espèces qui, par leur agencement créent un

événement, elles valent la peine d'être connues et préservées pour préserver la magie du lieu.

-Si vous deviez qualifier les arbres du Grand Tunis, sur quels critères vous baseriez-vous ?

Le plus souvent, on retrouve un lien entre le type de végétal, les façades des bâtiments, le type de trottoir et la chaussée, il y avait une certaine complémentarité voulue par l'aménageur. De plus, le choix du type d'arbre dépendait de la façade du bâtiment devant lequel elle se trouvait ; si la façade était intéressante, le choix se portait sur une espèce non couvrante, et inversement. Tout cet effort durant la période colonial avait pour but d'attirer le maximum de français, il s'agissait donc, d'utiliser les différents aménagements, le mobilier urbains et les ambiances créées par les arbres comme identifiants (reproduire des ambiances familiales). C'est là que le végétal prend réellement sa proportion. L'exemple en est le ficus centenaire du Belvédère (l'arbre de Tarzan) qui est perçu comme identifiant pour la majorité des tunisois.

-Y a-t-il des espèces ou des individus d'arbres privilégiés dans la gestion et la protection ?

La véritable problématique aujourd'hui, c'est que pour tout ce qui touche au végétal à Tunis qui tourne autour d'un arbre, d'un parc ou d'un square, il n'existe aucun texte de loi, aucune législation qui le régleme ou qui le préserve. A une époque, on trouvait des cocotiers à Tunis, à cause de cette absence de législation et surtout de l'ignorance de leur existence, ils ont disparus. Tout comme les cyprès bleus, eux aussi disparus, ils sont entrain d'être réintroduits petit à petit par des initiatives privées. (Les premiers phœnix canariensis introduit en Tunisie sont ceux du Belvédère aujourd'hui âgés de 120années). C'est dire l'importance de sensibiliser les jeunes et d'introduire une éducation environnementale et une culture d'amour et de communion avec l'arbre, parce que l'on manque réellement de cela, on considère encore aujourd'hui l'arbre comme objet de décor parmi d'autres. Il n'y a pas de respect de l'arbre, on taille sévèrement, on arrache sans autorisation. On parle tout le temps des 15m² / habitant, alors que l'on continue de construire, et le rapport bâti/ espace vert est, du coup, entrain de chuter. Une multitude de spécimen disparaissent sous les chantiers sans qu'on s'en aperçoive, alors qu'il serait possible de transplanter certains individus, comme cela se fait en France ou ailleurs en Europe. En Tunisie, on manque atrocement de cette compétence, et même on n'y pense pas, ce qui fait que l'on est entrain de détruire petit à petit la ville européenne en y laissant pousser de plus en plus de nouveaux immeubles (parfois en détruisant les anciens), et l'arbre est souvent l'une des premières victime, tel que le chantier qui se trouve actuellement à côté de l'ambassade du Maroc à l'avenue Charles Nicole, où il y avait de vieux sujets très intéressants qui ont été extirpés sans que la municipalité de Tunis en soit inquiétée. Alors que, normalement, il devrait y avoir des autorités compétentes qui désigneraient les espèces d'intérêt à protéger ou non, et qui, le cas échéant, délivrerait un permis d'abattre.

En théorie, en Tunisie, les textes de lois recommandent de prendre un avis auprès de la municipalité avant d'abattre un arbre, mais cela n'est quasiment jamais appliqué, la municipalité se défendant d'une quelconque responsabilité, disant que c'est celle des services des forêts, alors que, pour ces derniers, la ville est hors de leurs champs d'action. Quand l'affaire tombe entre les mains de l'ANPE, celle-ci n'a aucun texte juridique ni aucun outil lui permettant d'autoriser ou d'interdire l'abattage. Pour le tunisien, l'arbre est le parent pauvre. Tout cela ne fait que démontrer davantage l'inutilité voire même l'absurdité de la loi de 15m²/ par habitant, c'est pour

cela qu'elle est remise en cause. Grâce à ce que l'on est entrain de vivre aujourd'hui, cela peut changer.

-Quel est l'avenir de l'arbre à Tunis ? Quel est votre avis personnel ?

La majorité de ce qui a été fait en faveur de l'arbre s'est fait d'une manière spontanée et non programmée, à l'occasion d'un projet de parc pour un paysagiste engagé, ou certains acteurs publics (Tahar Tissaoui, Mme Chatti...), l'AAB ainsi que l'ANPE. Toutes ont été des initiatives particulières non institutionnalisées, et non commandées par l'état. Maintenant il faut, de un, rassembler tout cela et en faire de la littérature et de deux, il faut reconnaître que tout cela (les arbres) constitue un patrimoine réel au même titre que l'artisanat tunisois. La solution pourrait être de s'inspirer des législations qui sont en application dans d'autres pays, en France étant donnée les rapports que l'on a avec, si il en existe dans certains pays arabes, sinon méditerranéens (Espagne, Italie) parce que ce sont les plus proches du point de vue climat et types de paysages. Etant donné la situation dans laquelle on se trouve actuellement à savoir la reconstruction du pays dans un cadre démocratique, cela pourrait être l'occasion aussi de donner sa place à l'arbre, non seulement dans sa dimension esthétique, mais surtout comme apport culturel.

-D'après vous, quels sont les rôles de l'arbre de la ville de Tunis ?

Ce qui est sûr c'est qu'il y a un rôle fonctionnel, d'ombrage, d'oxygénation de l'air, de refuge pour la faune, rôle esthétique, un rôle certain aussi dans l'ordonnement de la ville. L'arbre peut aussi être un élément d'orientation, l'arbre devient un identifiant dans l'espace. Il joue aussi un rôle culturel, l'arbre est un élément artistique qui allège la ville et lui donne une certaine qualité. L'arbre introduit la multiplicité de l'espace dans la ville ce qui permet de créer des ambiances différentes enrichissant ainsi l'espace. Une autre dimension que revêt l'arbre et qui est tout aussi importante, c'est la dimension religieuse, certains arbres ont une valeur sacrée et que l'on connaît bien en Tunisie, comme l'olivier (le nom de la grande mosquée Izzitouna lui a été donné parce qu'il y avait un grand olivier planté dans la cour). Un certain nombre d'arbres sont cités dans le coran ce qui leur confère une sacralité tel que le palmier, l'olivier, etc. L'arbre c'est tout cela, et au-delà de son utilité, il a sa place au sein de notre patrimoine, et c'est là la grande problématique en Tunisie, lui redonner la place qui lui incombe, ceci passe obligatoirement par la sensibilisation et l'éducation, surtout des plus jeunes.

Si on fait un bref retour sur la configuration de la médina, on se rend compte qu'elle s'est faite par un conglomérat d'habitations qui se sont bâties ensemble autour du souk, lieu d'échange par excellence, où on trouve des arbres dont la fonction première était de fournir un minimum d'ombrage. Le seul autre lieu où l'on trouvait des arbres dans les médinas, c'était dans les « skifa », les cours intérieures des maisons. Dans l'introversion des maisons arabes on trouvait un rapport marqué entre horizontalité et verticalité avec le jardin pour outil, qui était une représentation personnelle du paradis. Ce jardin avait un rapport direct avec le ciel (cour ouverte).

-Y a-t-il une politique globale de gestion des arbres en ville ?

Aujourd'hui en Tunisie, mon avis est que nous sommes très loin de ce qui devrait être en matière d'aménagement, plus encore, je pense que l'on est très loin d'acquiescer les compétences des coloniaux du début du siècle et que nous détruisons leur œuvre. Nous sommes entrain de faire du traitement de façade, on plante ici ou là parce que cela va faire joli ou parce que cela fait parti du trajet d'une personne influente. Le choix du type d'espèce se fait selon le confort du lieu, dans un quartier riche en activités ou en finance on peut se permettre de planter des espèces intéressantes. Ce sont les donneurs d'ordre qui déterminent les budgets à investir

dans les différents quartiers. C'est ainsi que dans un lieu aisé, on pourra se permettre de planter des espèces assez coûteuses. Les politiques sont les principaux décideurs pour ce qui est de l'aménagement de l'espace urbain qui est un espace conflictuel étant donné qu'il s'agit d'un espace de convoitise. Tous les acteurs publics sont des outils à la disposition du politique, et c'est à ce dernier que revient la charge de décider des quartiers qui auront plus ou moins de confort et des espèces selon son goût. Au final, c'est lui qui s'occupe de la gestion et de l'aménagement spatial parce qu'en Tunisie nous n'avons pas encore de spécificité des métiers du paysage et des outils de gestion de l'espace urbain, ce qui fait que les intervenants sont nombreux sans exigence de compétences.

-Est-ce que cette gestion favorise la préservation des arbres de Tunis ?

On ne recherche dans l'arbre que l'aspect esthétique et décoratif, les techniciens ne cherchant qu'à satisfaire les politiques mais tendent vers une standardisation certaine des espaces. Le modèle que l'on est entrain de suivre dans la standardisation est un modèle « batard » qui est née du désir de fournir le moindre effort. L'origine de cette standardisation ce sont les pépiniéristes qui jouent un rôle majeur au début de la chaîne en choisissant une certaine gamme de végétaux qu'ils sont sûrs de pouvoir vendre, cela ne les arrange pas d'investir dans un arbre qui arrivera à maturité au bout d'une vingtaine d'années. Ils ont donc orienté les techniciens vers des espèces à croissance rapide. Sauf ces dernières années (max 10ans) où, grâce à l'importation, on remarque un apport nouveau et une certaine diversité, mais elle reste chère, parce que le pépiniériste tunisien n'est pas un producteur, mais un stockeur et un vendeur. Cela induit malheureusement une banalisation de végétaux d'une qualité certaine comme le cycas juste pour faire de l'esthétique de façade, tout cela a pour cause la non culture de l'arbre. Tout cela peut changer aujourd'hui dans le cadre de la reconstruction du pays et dans la formation de textes et de littérature afin d'éduquer les générations futures à la culture de l'arbre et à l'esthétique de l'aménagement urbain. Il faut arriver à donner à l'arbre une valeur ethnologique religieuse afin d'arriver à un certain respect et un égard envers lui pour pouvoir le préserver. Dans l'état actuel des choses, les tunisiens ne respectent pas les arbres, au-delà de leur aspect fonctionnel de base (ombrage), ils ne sont pas conscients de ses rôles, ni de sa fragilité, c'est dire l'urgence de ces travaux.

-D'après vous, quel est l'arbre emblématique de la ville de Tunis ?

D'après moi, le phœnix canariens ou le ficus nitida peuvent être l'emblème de Tunis étant donné l'âge de la majorité des spécimens, sans compter le fait qu'ils sont intégrés dans la majorité des aménagements. Dans un autre registre il y a aussi le marcophilla qui se trouve au Belvédère, mais c'est vrai que c'est plus un élément d'originalité qu'un véritable emblème et ce n'est que l'individu qui est intéressant, alors que pour les deux autres espèces que j'ai mentionné, tout l'espace est organisé autour de l'arbre.

Entretien H : Chargé du parc du Belvédère-Services de la municipalité de Tunis

-Actuellement, la ville de Tunis est en perpétuelle évolution, d'autant plus avec les récents événements, quelle place est accordée à l'arbre par les gestionnaires de la ville, pour vous, à votre niveau ?

Je suis à la gestion du parc du Belvédère, donc en l'occurrence il s'agit d'un espace qui a de l'âge, qui a de l'histoire, c'est une palette végétale assez riche qui a été introduite dans des circonstances bien précises à travers le jardin d'essai au XIXe. C'est pour cela qu'il y a eu beaucoup de réussites, comme il y a eu beaucoup de pertes. On constate les réussites et les pertes des essences en fonction de leur

nombre, de leur présence par rapport aux secteurs qui sont dans le parc. C'était pour nous, déjà, pour la ville de Tunis, une plate-forme de constatation, de voir toutes ces espèces à climat méditerranéen austral qui se trouvent un peu partout dans le monde, en Afrique du Sud, en Australie, en Amérique latine etc. Donc les essences qui ont réussi à s'accrocher à notre sol, à notre nature et à traverser le temps et les événements, parce qu'en Tunisie à la suite de l'indépendance, il n'y a pas eu une attention spéciale pour les arbres dans les parcs, il y a eu beaucoup plus de pertes que de reconstruction. Après, la direction des parcs et jardins, le service des espaces verts a toujours fait de son mieux.

-Mais c'est indéniable que, le Belvédère a toujours eu une place particulière, donc on peut dire que les espèces qui s'y trouvent ont été et sont encore avantagées par rapport aux autres arbres publics ?

Absolument, au départ, il y avait le Belvédère et il y avait cette espèce de tramage, des axes ou des coulées vertes comme l'Avenue de la Liberté, Lafayette et tous ces axes. C'est toujours à travers les jardins d'essai que tout est parti. Et après, à notre arrivée, ma génération –vers les années 80-, avait comme outil d'information et de compréhension de ce qu'il y a dans le patrimoine végétal de la ville de Tunis, l'observation in situ, parce qu'il n'y avait pas beaucoup d'archives. L'archive qu'il y avait n'était pas bien structurée.

-Si vous deviez qualifier les arbres du Grand Tunis, sur quels critères vous baseriez-vous ?

Les arbres dans la ville de Tunis, de toute façon les arbres d'ornement en général, à la base, il faut savoir ce qu'on attend d'eux. Donc, c'est des arbres, généralement, dans une ville aussi ensoleillée que Tunis, on a besoin d'ombrage, des fleurs quelques fois, bon les senteurs c'est rares. Les premiers qui ont réfléchi sur l'arbre de la ville de Tunis l'on fait en fonction de l'architecture et de l'urbanisation existante. Donc si c'est dans l'ancienne ville, dans la ville coloniale où les habitations sont de niveau élevé, 2-3 voire 4 étages, le choix s'est fait sur des essences caduques ; des platanes, des mélias, des jacarandas, il s'agit d'arbres qui pouvaient partir sur des charpentes hautes. Maintenant, les tailleurs d'aujourd'hui ont changé d'approche par complication technique, parce qu'ils n'ont plus les nacelles, ils ont plus les échelles pour monter haut, donc ils ont raccourci la taille et ont ramenés les arbres à des hauteurs de 4 – 5 mètres. Alors que, si vous partez à la Rue de la Sadikia (rue Jamal Abdelnacer) à côté de l'ambassade de France, il y a encore quelques traces de la taille coloniale où on trouve des charpentes qui vont jusqu'à 4-5 mètres au-dessus du tronc. Et chaque année, la taille se faisait de manière à ramener la hauteur des arbres aux étages inférieurs de sorte que le soleil puisse entrer dans les demeures. Ma classification de l'arbre est ; l'arbre est fondamental, on connaît très bien ses bienfaits, en termes d'ombrage, de rafraîchissement, d'isolation sonore, d'atténuation du bruit.

-Si j'ai bien compris, ce n'est plus vraiment valable, puisque les tailles des arbres ont été considérablement réduites ?

Oui, enfin, disons que l'effet est amoindri. Bon, comme je l'ai dit, la contrainte était là, il n'y avait pas de moyens pour remonter si haut. En Europe, ils ont maintenu cela, et ont même amélioré les équipements, ici, on a réduit les équipements. Maintenant, le centre ville n'est pas l'unique exemple, il y a une extension urbaine, une explosion, il y a beaucoup de quartiers autour Cité El Khadra, les Manar, Ibn Khaldoun, ce sont tous de nouveaux quartiers. Là aussi il y a des secteurs qui sont implantés, des sections d'espaces verts.

-Là déjà, les quartiers que vous venez de citer sont très différents entre eux et puis aussi, par rapport au centre ville, la gestion n'est-elle pas la même ?

C'est clair qu'ils sont différents. La nouvelle urbanisation est très minimaliste dans l'espace. On voit des trottoirs qui sont très, voire trop étroits qui font 1 mètre, 1m 20 maximum, il y a juste assez de place pour tout ce qui est canalisation, gaz, eau et électricité. Généralement, on y trouve des arbustes voire des petits végétaux sinon des arbres qui ne sont pas correctement conduits. Je vais vous dire une chose, depuis 10ans, on peut parler d'arbres d'alignement qui sont prédisposés à la plantation, préparés par les pépiniéristes qui ont cherchés à homologuer, à faire des arbres sur tige sur tronc de 2,5m avec une boule de frondaison, comme cela, quand le citoyen, ou la ville prend son arbre, il est déjà prêt. Alors que, depuis mon arrivé à la municipalité en 1981 jusqu'aux années 2000, les pépiniéristes ne fournissaient que des arbres de petites tailles, et quand ils sont mis dans les quartiers, et on en trouve partout, ils étaient déjà mal partis, qui n'ont jamais été conduits sur un seul pied, et font des bifurcations et des démarrages de branches à 1,5mètre ce qui donne une mauvaise allure à l'arbre, déjà, il est court, il bloque le trottoir.

-Qui décide, justement de prévoir l'espace qui sera ensuite destiné aux arbres ?

C'est la ville, c'est la responsabilité de la ville. Les citoyens, ont pris sa place dans beaucoup de quartiers. Par leur sensibilité, les gens sont sortis de chez eux pour planter dans la devanture de leurs maisons, pour ombrager leurs voitures, et ils ont fait avec les moyens de bord, avec ce qui existe dans le marché, avec ce qu'ils ont comme connaissance et sans même la concertation avec la ville dans beaucoup d'endroits.

-Donc il n'y a pas de gestion globale des espaces verts et des arbres ?

La ville travaille de son côté et elle accepte ce que les gens font, pour ne pas les contrarier. Quand elle prend un axe, s'il est vierge et sans plantation, elle prévoit les espaces, les essences qu'elle a ; le tipuana tipu, jacaranda, mélia, des fois on a des ficus, des cercis (arbre de Judée).

-C'est les espèces privilégiées dans la gestion en générale ?

Oui, c'est toujours les mêmes essences, les mêmes espèces, pour ce qui est du ficus *australis*, c'est vrai qu'il est nouveau, mais le ficus *nitida* est assez ancien et il est encore planté aujourd'hui, comme toutes ces autres espèces que je vous ai citées.

-Pourquoi à votre avis, on a gardé les mêmes espèces, depuis plus d'un siècle maintenant ?

Par tradition, parce qu'on les a trouvés et c'est des arbres, par lecture et par renvoi à ce qui existe ailleurs dans les autres pays du bassin méditerranéen, c'est les mêmes espèces. L'aire coloniale nous a laissé un tracé que nous avons cherché à suivre. De toute façon qu'on aille au Bardo, à Belle vue, à Lafayette ou à Mutuelle ville, bon à part certaines espèces qui ont disparues, comme le mûrier greffé qu'on n'utilise plus alors qu'il l'était largement avant.

-Donc, si je comprends bien, le choix des essences, et leur gestion, ce sont décidés essentiellement par les pépiniéristes qui ont choisis de privilégier telle ou telle espèce ?

Ecoutez, moi j'ai vécu l'air de croissance des pépiniéristes. Parce qu'en fait, quand on disait pépiniériste ; avant Séniet El Bahri (Azooz Bahri à Mornag) après c'était Gandouz (Chott-Meriem), de toute façon, c'est la loi de l'offre et de la demande, les gens ne pouvaient pas se jeter sur ce secteur sans qu'il y ait de demande accrue. A partir du moment où l'état, les ministères et les villes (et les associations), a mis en place pour la qualité de vie, l'embellissement des entrées de villes. Il y a eu la mise en place des floralies entre autre que l'association (AAB) a mis en place avec la ville

de Tunis, puis il y eu aussi les floralies des autres villes (Arianna, Zahra, La Marsa) et tout cela a créé un marché, c'est-à-dire des producteurs, des revendeurs. C'est de là qu'il y a eu incitation à la création de pépinières. Qu'est-ce qu'une pépinière si ce n'est une unité de production de végétaux qui sont demandés sur le marché. Les plus anciens ont mis sur le marché un produit et puis il y a eu de modestes introductions jusqu'aux années 2000, où il y a eu la création, entre autres et sans faire de propagande des pépinières de Carthage qui ont eu un associé italien et qui ont ramené un panel assez large de végétaux à climat méditerranéen. D'ailleurs, si ça se trouve, beaucoup de ces essences sont arrivées dans le pays à travers le jardin d'essai, mais qui n'ont pas eu leur chance, ni la force de résister. Aujourd'hui avec les nouvelles techniques, l'aisance, l'attention, beaucoup d'espèces reviennent. -Oui, mais finalement, tout cela se fait par des initiatives privées, et ne sont pas une volonté de l'état de restituer et d'enrichir la palette végétale de la ville de Tunis, si ce n'est du pays ?

Le stimulus a été donné et déclenché par le privé en effet en Tunisie. Les villes ont joué le jeu et elles ont ouvert leurs espaces. Les villes elles-mêmes se sont enrichies et se sont trouvées avec une plus large palette végétale à travers les offres qui se présentaient d'année en années.

-Donc, finalement, ce qui décide des arbres publics qui existent le plus c'est les directions qu'ont prises les pépiniéristes, mais aussi l'héritage colonial, si on peut l'appeler comme cela ?

C'est l'héritage colonial, le mot est très bien choisi. C'est l'héritage colonial qui est la base de la classification des arbres d'alignement dans les villes.

-A votre avis, pourquoi la ville de Tunis a choisi de poursuivre le travail des coloniaux et de ne pas couper court, comme d'autres choses qui ont été ramené par les coloniaux ?

Quand on n'a pas de tradition dans ce sens et qu'une civilisation apporte une culture nouvelle, il ne faut pas avoir de complexe. Les français quand ils étaient à la tête de la ville de Tunis, ont fait des tracés, il y avait une stratégie réelle. Ces gens ne sont pas venus pour repartir le lendemain, ce qu'ils ont accompli était un vrai travail de construction de la ville. Maintenant, quand ils sont partis, ils n'ont rien détruit, parce qu'il y en a qui le font lorsqu'ils partent. Et on a eu de la chance qu'il y ait eu des tunisiens qui ont travaillé avec eux sur certains projets et qui, avec le savoir qu'ils avaient, que ce soit en tant qu'ingénieur, technicien ou chef de travaux, ont pu communiquer ce qu'ils ont pu. Et puis il y a eu notre génération qui, lorsqu'on est arrivé, on savait observer et on a cherché ce qu'avaient fait les autres. Mais on n'avait pas de tradition dans le paysage, même au sein les institutions qui nous formaient, comme Chott-Meriem, heureusement qu'on a eu la chance d'être formés par des coopérants, mais il n'y avait pas la spécialité du paysage, il y avait l'horticulture, l'horticulture ornementale. Maintenant, depuis les années 80, on a réussi à exercer, à apprendre des anciens, même si ce n'était pas toujours correct, ni bien présenté ou bien défini. Et de là, on a compris qu'il y avait des arbres d'alignement dans les villes, qu'ils pouvaient être persistants ou caducs, que s'ils sont persistants, ils peuvent avoir un feuillage, fruits ou fleurs intéressants, que les utilisations dans l'espace sont différentes, en fonction de l'urbanisation, de l'architecture, des bâtiments.

-En fonction de l'urbanisation et de l'espace, justement, ce qui est permis ou ce qui est intéressant voire qui ramène une certaine valeur ajoutée ?

Il n'y a pas de normalisation, mais je dirai un peu des deux. Je vais vous dire, moi, personnellement, comment j'ai fait mon approche. J'ai été confronté à diagnostiquer

la ville à l'époque où j'étais au début de ma carrière, et où il y avait une nouvelle ville à construire. Pour se projeter dans ces nouveaux quartiers (Manar, Ibn Khaldoun), alors qu'il n'y avait encore rien du tout, on a essayé d'avoir des approches correctes dans le sens où pour les alignements, on choisissait des essences caducs ou persistantes, bien sûr en concertation avec le conseil municipal, parce qu'on avait un chef d'arrondissement municipal. On se réunissait aussi avec les comités de quartier où les gens nous exprimaient leurs souhaits en terme d'espèces, certains nous disaient qu'ils auraient bien voulu avoir dans leur quartier, cet arbre qui fait de jolies fleurs violettes, d'autres ne voulaient pas d'un arbre parce qu'il sali beaucoup, donc les habitants nous renvoyaient à certaines choses.

-L'idée de cette concertation et de faire participer les habitants venait d'une décision de la municipalité ?

Non, il n'y avait pas de directives particulières dans ce sens. Les arrondissements municipaux avançaient à grands pas à une époque où des gens, des citoyens intéressants, dans le sens où ils étaient contents d'avoir leur demeures, leurs villas, leurs comités de syndicat de résidence, ces habitations verticales où il y a des espaces verts en commun et étaient conduits par un acte civique à se réunir pour se partager déjà les entretiens des espaces. La ville a beaucoup apporté, même pour les comités de quartier privés, pour les syndicats de quartiers privés.

-Donc, cela dépendait des arrondissements ?

Oui, exactement, cela ne se passait pas forcément partout pareil. Je vous explique, j'ai été à la tête d'un secteur et puis j'ai aussi été à la tête d'une circonscription qui est un ensemble de secteurs, avec des techniciens autour de moi. C'était très intéressant et très motivant pour moi, j'aimai beaucoup ce travail parce que, pour être technicien, il faut être technicien dans le domaine mais il faut aussi être sociable puisque nous avons affaire à des citoyens et à des gens qui ont envie d'avoir un plus dans leur quartier. Je me rappelle aussi, à l'occasion de chaque fête de l'arbre qui est le deuxième dimanche du mois de novembre, à l'avance, on préparait un plan d'action qui concernait les établissements scolaires autour, on leur demandait leurs besoins, on allait dans leur jardin, il y avait aussi le concours du meilleur jardin d'école de l'année (on y intégrait une douzaine d'écoles)

-C'est toujours d'actualité ?

Normalement, ça devrait l'être, je n'y suis plus depuis longtemps, maintenant que je suis au parc. Il y avait aussi le concours du meilleur balcon. Mais, je vais vous dire une chose, la révolution qui arrive aujourd'hui, elle est bien, elle ouvre des espaces de liberté sur d'autres champs politiques, mais sur ce qui est social et civique, sans parler d'oppression, si on parle paysage, environnement, relation citoyen/ville. Moi personnellement, j'ai toujours été ambitieux avec certains de ma génération, on a toujours voulu faire des choses, et on en a fait, on a trouvé des gens qui étaient à l'écoute, qui étaient assoiffés et on a fait de leur mieux, de ce qu'on pouvait donner, on a eu des réussites, et puis aussi des déceptions. Il y a eu des gens qui ne payaient pas, qui prenaient des arbres et puis qui les laisser dépérir. Il y en avait d'autres qui étaient plus sensibilisés, plus responsables.

-C'est là effectivement le risque, puisqu'il n'y a pas de législation, la situation, l'état de l'arbre de Tunis est aléatoire finalement ?

Exactement, il y avait aussi les problèmes des syndicats d'immeubles de résidence, et vous savez, cette grande évolution de l'urbanisation qu'il y a eu en Tunisie, la majorité de ceux qui habitaient ces appartements, dix ans après ont des villas, et louent leurs appartements. On se retrouve en face de locataires qui ne vont pas forcément vouloir investir et s'investir dans l'espace extérieur et s'occuper de

l'entretien des arbres semi-publics. Et là, cet esprit associatif de syndic de gestion n'a pas bien tenu. Dans la majorité des cas, plus les gens étaient aisés, ouverts, plus leurs syndicats étaient organisés et pointus, il y avait même des sociétés de gestion de ces espaces-là. Et quand il s'agit de quartiers où les gens ne sont pas solides financièrement où la majorité est locataires, ce n'est pas du tout le cas, ils n'ont pas toujours envie de s'investir.

-Oui, donc, c'est très bien quand ça marche, quand il y a des initiatives privées. Mais, là j'ai un exemple qui me vient en tête, celui d'Ennasr I, qui est un quartier aisé. Dans le plan d'aménagement initial, on a prévu des espaces destinés à devenir des jardins publics et qui, au bout du compte sont devenu des terrains vagues, les gens ont planté sur les devantures de leurs maisons, mais pas dans ces espaces-là, c'est pour dire que, la municipalité à un rôle a joué, et les initiatives privées ne peuvent pas la remplacer totalement, qu'en pensez-vous ?

C'est vrai qu'il y a eu des délaissés de terrains qui, normalement étaient destinés à devenir zone verte et après qui ont changé de vocation, il y en a qui sont devenus des kiosques.

-Je croyais que, l'AFH, par exemple prévoyait 15% de l'espace pour les espaces verts, ce n'est pas obligatoire ?

A un moment, j'ai travaillé avec l'AFH, et, au départ à El Manar 1, 2 et 3, il devait y avoir 14 squares de 20 mètres sur 20. Et au final, je crois qu'il y a à peine une dizaine, certains sont devenus des terrasses de cafés. C'est un fait, il y a eu un empiètement, il y a eu des dépassements.

-Avec la révolution, tous ces changements, et les changements de mentalité aussi, quel sera l'avenir de l'arbre de Tunis à votre avis ?

Bon, la révolution est là, elle a atterri, personne ne l'attendait, c'est un acte social. Personnellement, je suis très optimiste mais seulement pour un avenir lointain. Pas dans l'immédiat, parce que maintenant, la révolution est entrain de résoudre des problèmes de fond, c'est comme un moteur qui est tout démonté, il ne tourne pas encore. J'étais animateur d'une rubrique de sensibilisation au jardinage depuis 4-5ans à la TV, elle vient d'être interrompue, parce que ce n'est plus une priorité. L'organisation des espaces, aussi, si vous allez au Belvédère, vous verrez comment les gens stationnent, les vendeurs ambulants aussi. Il y a une espèce d'anarchie certaine. Mais ceci dit, les associations, les villes, en l'occurrence celle de Tunis avec ses sections d'espaces verts, font de leurs mieux. Déjà la ville de Tunis avec ses jardiniers, c'est toute une masse salariale qui était en grève, qui réclament plus de droits et qui, eux même ont bloqué à un moment le rythme d'avancée de travail, même la reprise n'est pas très forte maintenant. Mais maintenant, on est là on est entrain de nettoyer le parc tous les jours, on est entrain de désherber, de tailler, de réparer le réseau d'arrosage.

-Vous pensez que la prochaine étape après le retour à la normale sera la réglementation ?

Je l'espère en tout cas, il le faut. Il y a un certain nombre d'ONG qui ont créé un réseau associatif autour de la protection de l'environnement, parce que les petites ONG se sont trouvées confrontées à des problèmes de grande envergure alors qu'ils n'étaient que 10 -20 membres autour de cette cause, ils n'étaient donc pas fort. C'est pour cela qu'il y a eu cette idée de réseau associatif, une forme d'entraide. C'est déjà, je pense un bon catalyseur.

-Il y en a certainement qui devront être remplacé puis de nouvelles qui devront être proposées, comme celle des 15 m²/habitant, non ?

La loi du 15m²/habitant était un souhait. Maintenant c'était un chiffre parmi beaucoup d'autres erronés qui ont été avancés. Il faut aussi qu'un changement de comportements s'opère. Quand les cartes se mélangent comme cela, il y a beaucoup de chose à remettre en place et à rétablir, et cela touche tous les secteurs en même temps qui sont entrain de bouger. C'est tout un pays à remettre sur les rails. L'environnement et l'urbanisation qui sont touchés par les constructions anarchiques entre autre, ne sont pas vraiment une priorité pour tous. Maintenant, si on arrive à traverser cette période d'anarchie, de bouillonnement sans trop leurs nuire, ce sera déjà, à mon sens, un signe de préservation. Si le parc n'est pas convoité, si on ne vient pas y construire, si on n'arrache pas les arbres, ce sera déjà une victoire, une protection. Dès le retour à la normale, à l'ordre, les municipalités ainsi que les associations pourront reprendre leur travail normalement, et après, probablement, évoluer avec une nouvelle réflexion, parce qu'ils seront, quand même moins ligotés qu'avant, plus libres. Parce que, ce qui compte vraiment, ce ne sont pas les moyens financiers, l'argent ça suit un moyen spirituel. C'est quand les gens sont bien dans leurs têtes, qu'il n'y a pas d'agression, qu'ils se respectent mutuellement par leurs différences, on habite dans le même quartier, on a des choses à se partager et on a des choses individuelles à l'intérieur. A partir du moment où on est à l'extérieur et qu'on a 4arbres en commun, peut être que maintenant on n'a pas le temps d'en parler parce que vous avez peur pour votre voiture, pour votre sécurité, mais dès que tout cela va passer, on le pourra et mieux qu'avant sûrement.

Entretien I : Historienne- spécialiste de la médina

-J'ai tenue à m'entretenir avec vous parce que, pour le cas de Tunis du moins, je me dis qu'une grande part du rapport à l'arbre a démarré ici de la médina et qu'il influence sûrement le regard que peuvent avoir aujourd'hui les tunisois sur l'arbre.

Oui, certainement. Et le moins que l'on puisse dire, c'est que tout oppose, la médina au reste de l'espace de la ville de Tunis, autant par la structure, les composantes, et par là même, par le rapport à l'espace. Les arbres ne font pas exception, puisque l'espace lui-même conditionne leur présence et la façon dont ils sont perçus.

-Justement, quelle place était accordée aux arbres dans l'espace public de la médina ?

Aucune. Les arbres n'avaient pas leur place dans les rues de la médina. Pourquoi faire ? Il y avait les voûtes pour l'ombrage, et parfois, il y avait des vignes sur le pourtour des portes qui servaient essentiellement à y attacher la monture (généralement un âne) et lui fournir un peu d'ombrage. Pour mieux comprendre, il faut revenir à la structure première de la médina, qui elle-même obéissait à des règles strictes de sécurité (de dangers extérieurs et intérieurs). Les rues sont étroites premièrement parce que c'est un espace résiduel (engendré par l'addition des constructions) et deuxièmement pour limiter les rassemblements. Et puis les tunisois vivaient dans leurs demeures, et pour les plus aisés dans leurs sébias extra-muros. C'est uniquement là que les habitants pouvaient être en contact avec des arbres et des végétaux en général.

-Vous voulez dire que le contact ne se faisait que dans un cadre intime ?

Pour la majorité oui. Mais je me rappelle, qu'au milieu du XIXe siècle, il y a eu une fatoua réglementant la présence des femmes dans les cimetières. En effet, nombre d'entre elles, allaient, dans leur temps libre dans les cimetières avoisinant pour se détendre.

-Il y avait donc chez les tunisois d'avant un manque d'arbres, d'espaces ouverts ?

Un manque ? Je ne sais pas si cela allait jusque là. Mais le fait est que le rapport à l'arbre, à la nature reste très profond comme inspiration pour le tunisois, encore aujourd'hui d'ailleurs. Il y a dans notre tradition tunisoise beaucoup de références aux végétaux, au parfum plus particulièrement. La majorité des espèces qui étaient plantées dans les demeures ou qui ont un statut privilégié chez les tunisois sont des espèces parfumées (les agrumes, le jasmin, les plantes aromatiques). L'odorat joue un très grand rôle dans la culture.

-Ce que vous me dites là est très différent de ce qu'on voit aujourd'hui dans la ville, et dans les espaces nouvellement créés dans la médina d'ailleurs. En effet, les espèces que l'on rencontre sont ornementales certes mais très rarement si ce n'est jamais odorantes. Qu'est-ce que vous en pensez ?

Il s'agit là d'une tradition nouvelle, pour faire joli, on a essayé d'intégrer cette composante de la ville européenne dans la vie de la médina. Et ont essayé de perpétuer un modèle extérieur qui n'a jamais été intériorisé. D'ailleurs, vous aurez remarqué que plusieurs de ces nouveaux espaces créés dans la médina sont devenus des dépotoirs. Et puis d'autres continuent de répondre à un inconscient, celui hérité de la tradition de la médina qui laisse plus de place aux parfums, aux couleurs. Et on voit d'ailleurs, certains habitants de la médina qui ornent leurs portes ou leurs fenêtres de grimpantes ou de plantes aromatiques. Là le choix est conditionné par la place dont on dispose. Au niveau urbanistique, la rue est un lieu de passage, on y a pas prévu de place pour des plantations de grande taille.

-Certaines des rues de la médina portent des noms d'arbres, il y a aussi le nom de la mosquée principale de la médina, y-a-t-il une raison particulière à cela ?

Il existe beaucoup de légendes autour des origines des noms des rues et de la mosquée aussi d'ailleurs, mais rien de probant. Comme la médina a empiété au cours de son évolution sur l'espace autour, englobant parfois des champs, des sénias (comme c'est le cas de Dar Lasram, de dar Baïram et de torbet el bey), il se peut que le nom donné aux rues s'inspirent d'arbres qui se trouvaient là avant.

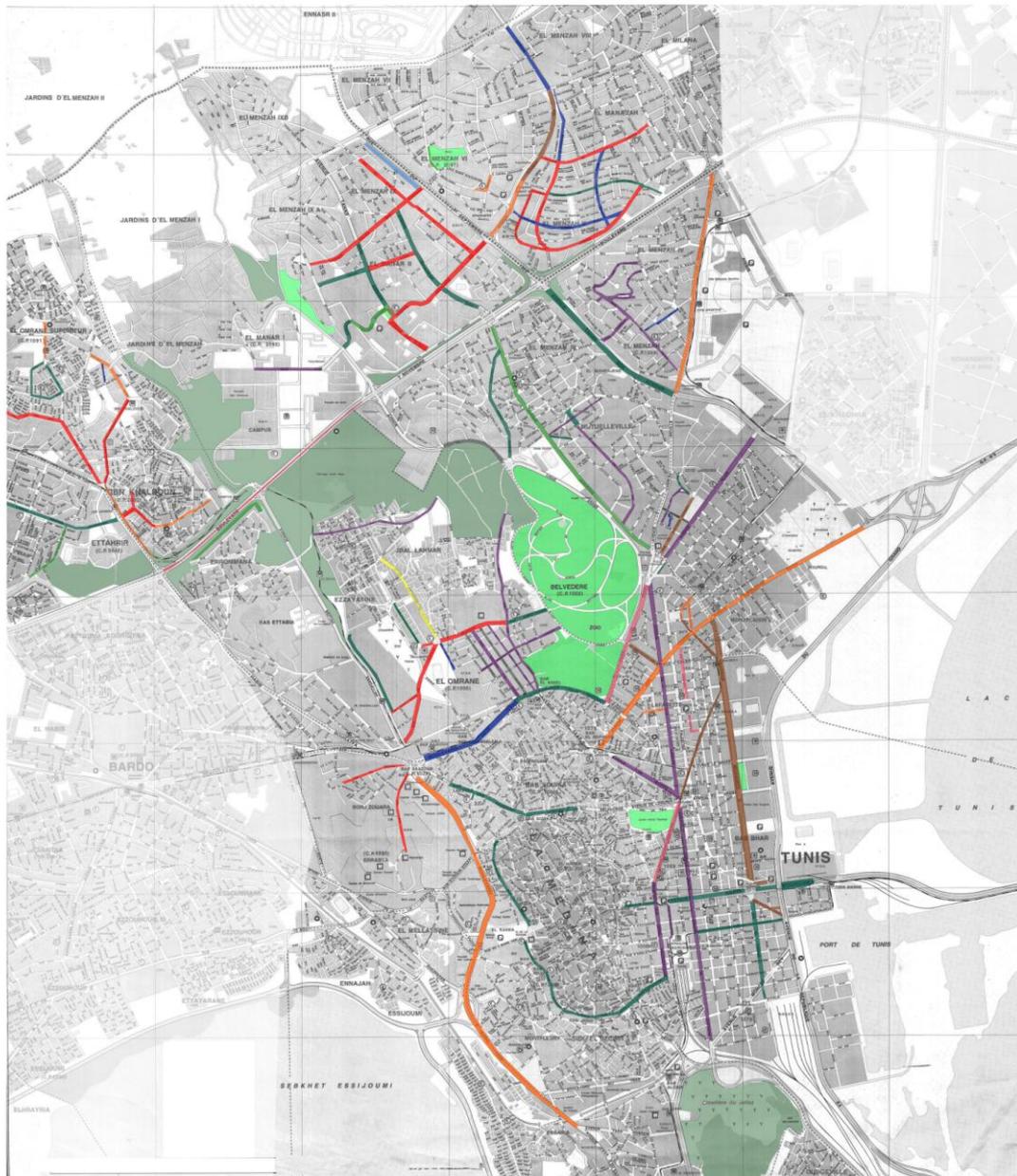
-On a parlé tout à l'heure des nouveaux espaces verts ou plus généralement des plantations qui ont été réalisés ces dernières années dans la médina. Pensez-vous que ces espaces répondent un besoin des habitants ?

On ne dispose pas de beaucoup d'espaces ouverts à la médina pour y faire des aménagements verts, le choix autant du lieu que des espèces est assez limité en fait. Mais au-delà de cela, ces espaces ont été réalisés, pour la plupart par l'association de sauvegarde de la médina, et sont là pour faire joli. Il y en a qui marchent, d'autres pas. Le meilleur exemple est celui de la place du tribunal. Autour d'un grand espace pavé, on a planté des palmiers et des ficus. Cette place a du succès parce qu'en fait, elle offre un grand espace ouvert, je ne saurais dire si les arbres y jouent un grand rôle aux yeux des habitants, les ficus étant encore jeunes, et les palmiers n'offrant de toute manière que peu d'ombre.

-Alors faut-il intégrer plus d'arbres dans la médina ou serait-ce aller contre son organisation, sa structure et le désir de ses habitants ?

La catégorie d'habitants de la médina a beaucoup évolué. Aujourd'hui, près de la moitié de la population de la médina ne s'y sont installée qu'après l'indépendance. La mentalité a aussi évolué. Ce qu'il faudrait, je pense c'est impliquer les citoyens dès le début de la réflexion autour du projet de plantation et ne pas oublier les inspirations premières qui sont communes à toute la culture arabo-musulmane, elles tournent toutes autour de tout ce qui constitue le végétal. Elles ne s'arrêtent pas à la simple vue, à la simple présence physique de l'arbre. Les couleurs et le parfum sont

des éléments primordiaux dans le rapport à l'arbre. C'est d'autant plus important de prendre en considération les besoins des habitants dans un lieu minéral et confiné qu'est la médina du fait de la proximité et de la rareté de l'espace public à planter.



- | | | |
|---|--|--|
|  <i>Ficus nitida</i> |  <i>Phoenix dactylifera</i> |  Zones boisées |
|  <i>Washingtonia filifera</i> |  <i>Platanus acerifolia</i> |  Parcs et jardins |
|  <i>Brachychiton populneum</i> |  <i>Grevillea robusta</i> | |
|  <i>Robinia pseudoacacia</i> |  <i>Populus alba</i> | |
|  <i>Melia azedarach</i> |  <i>Eucalyptus</i> | |
|  <i>Jacaranda mimosifolia</i> | | |